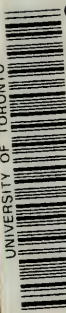
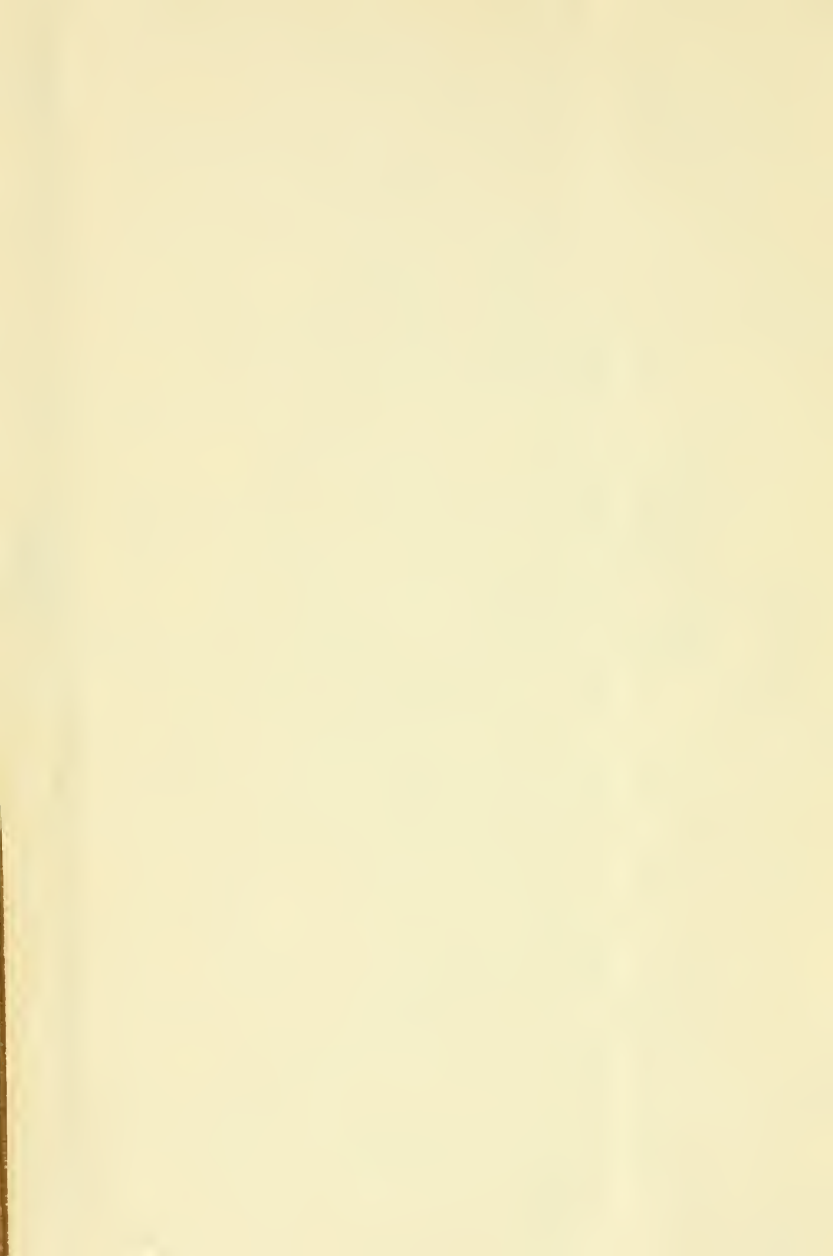


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01628122 2









OEUVRES  
DE  
LOUIS XIV.  
TOME II.

THE

OF

THE

IN

III

# OEUVRES

DE

# LOUIS XIV.

TOME II.



MÉMOIRES

HISTORIQUES ET POLITIQUES.



A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, libraires, ancien hôtel  
de Lauraguais, rue de Lille, n° 17, vis-à-vis les Théatins;  
Et à STRASBOURG, même maison de commerce.

1806.

DC

129

A3

1806

K.2.

769230

OEUVRES  
DE  
LOUIS XIV.

---

PREMIÈRE PARTIE.

---

MÉMOIRES  
HISTORIQUES ET POLITIQUES.

---

SECONDE PARTIE.

Les titres indicatifs de chaque article de ces Mémoires ne sont pas dans les manuscrits originaux; mais comme les matières y ont souvent peu de liaison entr'elles, l'éditeur a cru que ces titres en rendroient la distinction et la lecture plus faciles.



3

MÉMOIRES HISTORIQUES  
ET INSTRUCTIONS  
DE LOUIS XIV,  
POUR LE DAUPHIN, SON FILS.

---

SECONDE PARTIE \*.

---

ANNÉE 1666.

DANS la première partie de ces mémoires, qui contient près de cinq années, je vous ai fait voir de quelle manière je m'étois conduit durant la paix, et dans cette seconde je prétends vous montrer comment je me suis comporté durant la guerre.

Là, j'ai tâché de vous apprendre par quels moyens un sage prince peut profiter de la

---

\* Cette partie ne s'est point trouvée, comme la première, divisée en livres et en sections; ce qui, avec d'autres remarques semblables, concourt à faire juger qu'elle n'avoit pas reçu sa rédaction définitive. (*Voyez l'Avertissement bibliographique, tome 1.*)

tranquillité publique. Ici, je vous enseignerai comme il doit pourvoir à tous les besoins que le tumulte des armes produit.

Là, vous m'avez vu le plus souvent comme un père de famille occupé tranquillement dans les soins de l'économie domestique ; ici, vous me verrez, comme un vigilant capitaine, changer à toute heure de poste et de conduite, suivant la contenance de mes ennemis.

Enfin, là vous n'avez trouvé que des réformations de troupes, des modérations d'impôts, des augmentations de revenus, des réglemens de justice, des établissemens avantageux, des acquisitions utiles et pacifiques ; ici vous ne rencontrerez que des levées de gens de guerre, des armemens de vaisseaux, des munitions de places, des soins inquiets, des combats sanglans, des défenses continuelles.

Mais je m'assure que dans cette diversité d'objets, vous remarquerez toujours en moi la même constance pour le travail, la même fermeté dans mes résolutions, le même amour pour mes peuples, la même passion pour la grandeur de l'Etat et la même ardeur pour la véritable gloire.



GUERRE DES ANGLAIS CONTRE LES PROVINCES-UNIES.  
POURQUOI LA FRANCE Y PREND PART.

La mort du roi d'Espagne (1) et la guerre des Anglais contre les Provinces-Unies étant arrivées presque en même temps, offroient à-la-fois à mes armes deux importantes occasions de s'exercer, l'une contre les Espagnols, pour la poursuite des droits échus à la reine par le décès du roi son père, et l'autre contre les Anglais, pour la défense des Etats de Hollande, suivant le traité que j'avois nouvellement fait avec eux.

Ce n'est pas que le roi de la Grande-Bretagne ne me fournît un prétexte assez apparent pour me dégager de cette dernière querelle, disant que les Hollandais étoient les agresseurs, et que je n'avois promis de les secourir qu'en cas qu'ils fussent attaqués; et quoiqu'ils fissent tout leur possible de leur côté pour me justifier le contraire, il est certain qu'ils n'eussent jamais pu m'en convaincre, pour peu que j'eusse affecté d'en douter.

Mais combien qu'il fût de mon intérêt d'accepter une si belle occasion de demeurer neutre, je ne pus m'empêcher d'agir de bonne foi,

---

(1) Philippe IV, mort en 1665, le 17 septembre.

suivant la connoissance que j'avois de l'agression des Anglais.

Je différai pourtant de me déclarer, pour tâcher de les mettre d'accord; mais, voyant que mon entremise ne réussissoit pas, et craignant qu'ils ne s'accordassent eux-mêmes à mon préjudice, je pris enfin ouvertement le parti que je devois; mais il me restoit à résoudre si, pour conserver ensemble mes intérêts et ceux de mes alliés, j'entrerois à-la-fois en guerre contre l'Angleterre et contre l'Espagne, ou si, prenant alors seulement la querelle des Hollandais, j'attendrois à terminer la mienne dans une saison plus avantageuse; délibération sans doute importante, soit par la conséquence et par le poids des raisons qui se pouvoient alléguer de tous les deux côtés.

X D'une part, j'envisageois avec plaisir le dessein de ces deux guerres, comme un vaste champ d'où pouvoient naître de grandes occasions de se signaler et de répondre à l'heureuse attente que j'avois depuis quelque temps excitée dans le public. Tant de braves gens que je voyois animés pour mon service, sembloient me solliciter à toute heure de fournir quelque matière à leur valeur, et je n'eusse pas cru les satisfaire.

Mais pensant à mon intérêt propre, je consi-

dérois que le bien du royaume ne permettant pas que je m'exposasse aux caprices de la mer, je serois obligé de commettre tout à mes lieutenans sans pouvoir jamais agir en personne ; que d'ailleurs, dans les diverses vues que j'avois, étant toujours obligé d'entretenir un grand nombre de troupes, il me seroit plus expédient de les jeter dans les états du roi d'Espagne que de les nourrir incessamment aux dépens de mes sujets, qu'aussi bien toute la maison d'Autriche, persuadée de mes intentions, ne manqueroit pas de me nuire indirectement de toute sa puissance ; qu'ayant à se déterminer à la guerre, il valoit mieux en faire une où il y eût quelque profit apparent, que de porter tous mes efforts contre des insulaires sur qui je ne pouvois presque rien conquérir qui ne me fût onéreux ; qu'entreprenant les deux guerres à-la-fois, les Etats m'en serviroient mieux contre l'Espagne pour être appuyés de moi contre l'Angleterre ; au lieu qu'étant tout-à-fait hors de danger, ils craindroient peut-être plus l'augmentation de ma puissance qu'ils ne se ressouviendroient de mes bienfaits.

Qu'enfin, plusieurs de mes prédécesseurs s'étoient vu sur les bras d'aussi grandes affaires, et que, si je refusois de m'exposer aux

mêmes difficultés qu'ils avoient surmontées , j'étois en danger de ne pas obtenir les mêmes éloges qu'ils avoient mérités.

Mais pour appuyer le sentiment contraire , je savois que la gloire d'un prince consiste en effet à surmonter généreusement les difficultés qu'il ne peut honnêtement éviter ; mais qu'il se met toujours en danger d'être accusé d'imprudencce , lorsqu'il se jette volontairement dans des embarras qu'un peu d'adresse lui pouvoit épargner ; que la grandeur de notre courage ne nous doit pas faire négliger le secours de notre raison , et que plus on aime chèrement la gloire , plus on doit tâcher de l'acquérir avec sûreté.

Je pensois que, pourvu que je pusse parvenir à toutes les fins que je m'étois proposées , il ne m'importoit pas dans combien de temps ; mais que peut-être même il arriveroit , qu'en traitant séparément ces deux affaires , j'aurois pris le chemin le plus court , aussi bien que le plus assuré.

Que d'attaquer ces deux puissans ennemis à-la-fois , c'étoit former entr'eux une liaison qui me porteroit un préjudice inconcevable ; que les Anglais seuls n'étoient pas à craindre ; mais que leur secours seroit d'un grand poids pour la défense des terres d'Espagne ; que

lorsqu'ils auroient rempli la Flandre de leurs troupes, il me seroit mal aisé d'y faire beaucoup de progrès; que le roi Catholique seroit obligé de livrer quelques ports à ces insulaires, d'où l'on ne les chasseroit pas sans difficulté; que ces deux nations, s'étant une fois unies par la guerre, auroient peine à faire la paix séparément, et qu'ainsi je serois obligé de les combattre toujours ensemble, ou de m'accorder avec tous deux à des conditions moins avantageuses.

Qu'une si étroite union de l'Espagne avec l'Angleterre avanceroit l'accommodement du Portugal; que, sous prétexte de la guerre d'Angleterre, je disposerois mes forces et mes intelligences à commencer plus heureusement celle de Flandre; que le secours des Hollands, assez empêchés maintenant à leur propre défense, ne pouvoit me procurer tant d'avantage que les Anglais me feroient de préjudice; et qu'à l'égard de l'avenir, il n'y avoit pas de moyen plus honnête ni plus assuré pour les engager à me tenir parole, que de leur faire paroître de ma part une entière bonne-foi en commençant la guerre purement pour eux; et qu'enfin il me seroit glorieux, au jugement de toutes les nations de la terre, qu'ayant d'un côté mes droits à poursuivre, et de l'autre mes



alliés à protéger, j'eusse été capable de suspendre mes intérêts pour entreprendre leur défense.

Que le temps du délai que je prendrois, bien loin de porter préjudice à mes prétentions, me pourroit offrir des conjonctures très-avantageuses, et qu'en attendant je pouvois disposer les affaires d'Allemagne en telle sorte que les Espagnols en tireroient peu de secours.

Que, sous prétexte de la guerre d'Angleterre, je travaillerois de toute part à nouer des intelligences, et à mettre sur pié des forces capables d'exécuter tout ce que je voudrois entreprendre ailleurs.

Qu'enfin, n'ayant pas tant d'ennemis à combattre, il me seroit plus aisé d'achever ce que j'avois si bien commencé pour l'avantage de mes sujets, et que les établissemens de manufactures et les découvertes que je faisois de toutes les choses qui sembloient manquer à cet état, (paroissant un moyen sûr pour y attirer l'argent de nos voisins sans en laisser sortir du nôtre), étoient un ouvrage trop important à la félicité de mes peuples, pour l'abandonner imparfait par un excès de précipitation.

Je fus quelque temps incertain entre ces deux opinions; mais si la première touchoit

d'avantage mon cœur, la seconde satisfaisoit plus solidement ma raison ; et je crus que , dans le poste où je me trouvois, je devois faire violence à mes inclinations, pour m'attacher aux intérêts de ma couronne.

C'est pourquoi je résolus enfin de ne m'engager alors qu'à la guerre contre les Anglais ; mais pour la faire plus avantageusement qu'il se pourroit , à la satisfaction de ceux pour qui je l'avois entreprise ; et cependant de mettre de toute part les choses en tel état, que je pusse avec succès travailler à mes propres affaires dès-lors que je le jugerois à propos.

#### DISPOSITIONS MILITAIRES.

Mais encore que cette guerre fût ainsi déterminée dans mon esprit, je voulus, avant que de publier ma résolution, donner ordre à tout ce que je crus nécessaire pour la soutenir avec vigueur.

Dès la fin de l'année dernière, j'avois incorporé deux cents nouvelles compagnies d'infanterie dans les anciens régimens, afin que se conformant insensiblement aux autres, le nombre de mes gens s'augmentât sans que la discipline s'en affoiblît, dont je ne délivrai pourtant mes commissions que pour six-vingt, dont la plupart des officiers furent tirés des

troupes de ma maison où je les avois réservés depuis la guerre. Un grand nombre d'autres qui s'étoient trouvés comme ceux-ci dans le service, prétendirent avoir même droit qu'eux d'être nommés ; mais j'estimai qu'en cette rencontre, il étoit juste de préférer ceux qui étoient demeurés auprès de moi dans une fonction continuelle, à ceux qui s'étoient retirés dans leur maison pour y vivre avec plus de commodité.

Outre que ces derniers ayant fait voir qu'ils pouvoient se passer de l'emploi, il y avoit sans doute plus d'humanité à se servir des autres, qui, sans cela peut-être, eussent eu peine à subsister.

Votre compagnie de deux cents Gendarmes n'étoit point comprise dans ce nombre, non plus que le régiment que je formai en licenciant celle des Chevaux-légers de la reine ma mère, pour ne pas laisser sans subsistance *Tury* qui la commandoit et les cavaliers qui la composoient. Je ne me crus pas obligé d'avoir les mêmes précautions à l'égard de *Bouligneux*, lieutenant des Gendarmes de cette princesse, parce que ses appointemens lui étant naturellement conservés dans les états, je pensai qu'il suffisoit, pour lui marquer mon estime, d'y ajouter une pension ; mais pour



ne pas abandonner ses cavaliers, je les retins à mon service, dans ma compagnie de Gardarmes Ecossois.

Je ne sais si j'écris de votre goût quand je descends dans ce détail, qui vous paroît peut-être de peu d'importance; mais pour moi je suis persuadé, que ces petits soins qu'un prince prend de la fortune de ceux qui le servent, produisent dans l'esprit des gens du métier un effet très-considérable. Toute la réputation des grands hommes ne se forme pas des grandes actions, les plus médiocres sont celles qui se font le plus souvent, et comme on les croit les moins étudiées, c'est sur elles que l'on pense juger plus certainement de nos véritables inclinations. Dans le démêlé des moindres affaires, il se rencontre un certain point d'honnêteté qui, lorsqu'il est observé dans toute sa justesse, n'est pas moins à priser que les plus brillantes vertus. Le récit des actions qu'il dirige n'est peut-être pas si curieux, mais l'imitation n'en est pas moins utile; il ne fait pas tant de bruit dans le monde, mais il fait en secret plus d'impression sur les cœurs; il ne nous acquiert pas une si vaste renommée, mais il contribue davantage à notre félicité; car, quelque amour que nous ayons pour la gloire, il faut avouer qu'un bon prince ne

peut être pleinement satisfait , s'il n'a l'amour de ceux qui le servent aussi bien que leur admiration.

## SUITE DES MÊMES MESURES. TROUPES ÉTRANGÈRES.

Cependant , parce que tant de charges données laissoient beaucoup de places vides dans les troupes qui servoient auprès de moi , j'en fis remplir quelques-unes par des cavaliers choisis sur toutes les compagnies particulières ; mais je pris pour remplir les autres un bon nombre de jeunes gentilshommes que je voulois , pour ainsi dire , former de ma propre main , dans les maximes de leur profession , afin qu'ils portassent après , les leçons que je leur aurois données , dans tous les corps où j'avois résolu de les distribuer à mesure qu'il s'y trouveroit des places vacantes.

Je voulus même , durant ce temps-là , revoir plus souvent mon régiment des Gardes , ne voulant pas que ces nouvelles levées pussent affoiblir les vieux corps , et ce fut pour cette considération que je recommandai à tous ceux qui faisoient des compagnies , de ne prendre que de nouveaux hommes , parce que , former de nouvelles troupes en enrôlant de vieux soldats , c'étoit faire en effet une dépense considérable pour ne grossir le nom-

bre de mes gens qu'en imagination ; mais les soins que je pris pour empêcher ce désordre eurent un tel effet, que les troupes de ma maison, loin d'être diminuées, se trouvèrent alors plus fortes qu'elles n'avoient été depuis long-temps ; car elles montoient seules à deux mille cinq cents chevaux effectifs, et six mille hommes de pié, quoique je n'eusse encore fait aucune augmentation dans les compagnies des Gardes Françaises, sachant combien cela seroit facile à faire, dès lors que je croirois en avoir besoin.

Etant persuadé que toute l'infanterie française n'avoit pas été jusqu'à présent fort bonne, je voulus chercher les moyens de la rendre meilleure ; et l'un des premiers dont je m'avisai, fut de faire tomber, autant qu'il se pourroit, les charges de colonels entre les mains des jeunes gens les plus qualifiés de ma cour ; car je pensai que, les voyant plus ordinairement que les autres, je pourrois les exciter plus souvent par mes discours à se bien acquitter de leur charge, à quoi le desir de me plaire et l'émulation qu'ils auroient l'un pour l'autre, pourroient leur donner plus d'application ; outre que, se trouvant en pouvoir de soutenir toute la dépense nécessaire pour se faire considérer dans leurs corps, ils seroient

plus capables de les maintenir dans l'état où ils devoient être.

Les mêmes raisons me faisoient aussi désirer que les charges subalternes pussent être remplies par des gens de considération, et pour cela, non-seulement je me proposai de les choisir désormais avec tous les soins possibles, mais encore pour faire que ces places fussent plus recherchées, je déclarai publiquement, que je ne donnerois plus d'emploi dans la cavalerie, qu'à ceux qui auroient servi dans l'infanterie.

Je voulus même, pour donner une égale satisfaction à tous les régimens, qu'ils fussent tous également avantagés dans le service, et que les uns ne demeurassent pas toujours dans les garnisons, pendant que les autres seroient à la guerre. Je résolus que chacun auroit toujours vingt-quatre compagnies en campagne (dont on formeroit deux bataillons), tandis que les autres demeureroient à la garde des places pour en être tirés chacun à leur tour; et afin que, par l'exécution de ce règlement, mes frontières ne demeurassent pas dépourvues, je fis lever seize compagnies Suisses de deux cents hommes chacune, que je mis dans les garnisons, au lieu des Français que j'en avois tirés.

Je me proposois en cette occasion de négocier avec le duc *de Brunswick*, pour prendre ses troupes à mon service, en cas qu'elles me fussent nécessaires.

Mais à l'égard du duc *de Lorraine*, je ne crus pas qu'il fût à propos de lui faire pour les siennes aucune proposition de ma part ; car je ne doutois pas que, dès-lors que j'entre-rois en ce marché avec lui, il ne se tint ferme à me les faire acheter au-delà de ce qu'elles valoient, et que même il ne voulût mettre en condition, de les entretenir toutes ensemble ; à quoi je ne voulois en aucune façon m'engager : ce n'est pas que dans le vrai je n'eusse fait dessein de m'en assurer, soit pour en tirer service ou pour les ôter à mes ennemis, mais je voulois que ce fût lui-même qui me les offrît ; et pour le réduire dans ces termes, je résolus de lui faire dire, que je desirois qu'il les licenciât, ainsi qu'il y étoit obligé par le traité fait entre nous, qui ne lui permettoit d'entretenir d'autres gens de guerre que ceux qui servoient ordinairement à la garde de sa personne. Cette proposition ne pouvoit que l'embarrasser beaucoup, principalement en ce temps-là, parce que l'électeur de Mayence, auquel il avoit prêté ses troupes, terminant à l'amiable son différent avec le Palatin, les



laissoit sans occupation ; en sorte qu'il falloit choisir l'une des deux extrémités , ou de licencier comme je demandois , ou de rompre ouvertement avec moi , à moins que de lui-même ce duc ne trouvât une voie de milieu , qui ne pouvoit être que de me prier que ses gens demeurassent sur pié , en me servant de telle manière qu'il me plairoit.

#### RÉGLEMENT DES RANGS ENTRE LES DIVERS CORPS.

Mais enfin , avant que d'en venir aux mains avec mes ennemis , je crus qu'il falloit terminer les contestations qui se formoient souvent dans mes propres troupes pour le rang et pour le commandement. Ces différens n'étoient pas nouveaux ; mais ceux qui avoient gouverné devant moi , les voyant soutenus de toute part avec trop de chaleur , n'avoient encore osé les régler , doutant peut-être si leur jugement seroit exécuté par les parties , ou si l'avantage qu'il produiroit au public , ne les chargeroit pas trop de haines particulières.

Pour moi , j'étois assez assuré du respect de mes sujets , pour n'être pas arrêté par de semblables considérations ; mais il faut pourtant avouer que je ne laissai pas de souffrir quelque chose dans la résolution que je pris de faire ce règlement , parce qu'aimant avec égalité

toutes les troupes qui étoient à mon service , je prévoyois que je n'en pourrois condamner aucune, sans porter moi-même une partie du chagrin qu'elles en recevroient : cependant je crus que ces sentimens ne devoient pas me toucher dans une occasion que je reconnoissois de la dernière conséquence ; car il faut demeurer d'accord que , de toutes les rencontres où l'autorité d'un seul peut être utile au public , il n'en est point qui soit si manifeste que celle de la guerre , dans laquelle on sait que les résolutions doivent être promptes , la discipline exacte , les commandemens absolus , l'obéissance ponctuelle ; que le moindre instant que l'on perd à contester fait échapper pour toujours l'occasion de bien faire , et que les moindres fautes qui se commettent sont souvent expiées par beaucoup de sang.

Cette ancienne Rome qui témoignoit tant d'aversion pour l'autorité souveraine , s'y soumettoit pourtant toutes les fois qu'elle avoit à se garantir de quelque ennemi redoutable ; et sachant bien que l'égalité qui se trouvoit entre ses Consuls, n'étoit pas propre aux expéditions militaires, elle se choisissoit un Dictateur qui la gouvernoit avec un pouvoir absolu.

Mais aussi que pourroit-on jamais attendre que tumulte et confusion dans un corps, où

ceux qui doivent obéir ne sauroient distinguer celui qui a droit de leur commander , où ceux qui aspirent à l'autorité songent plutôt à vider leurs différens particuliers qu'à rechercher l'avantage et la sûreté des troupes qui leur sont commises ?

Il n'est rien qui échauffe si puissamment les esprits que la jalousie de la supériorité. Les prétentions des chefs engagent nécessairement les gens qu'ils ont sous leur charge ; chacun des soldats croit qu'il s'agit de son propre intérêt ; tous s'animent à l'envi , et dans un seul camp il se forme deux armées ennemies qui , toutes deux , oubliant en un moment le service de leur prince et le salut de leur pays , ne pensent plus qu'à contenter , aux dépens de leur propre sang , la brutale fureur qui les transporte : malheurs qui ne pouvoient être sûrement évités , qu'en réglant comme j'ai fait tous ces différens ; en telle sorte que quelques troupes qui se pussent trouver désormais ensemble , on n'eût plus aucun lieu de douter du rang ni de l'autorité de celui qui les devoit commander.

L'expédient que je trouvai le plus commode pour terminer cette affaire , fut d'ôter la différence des titres , sur laquelle s'étoient fondées les principales contestations , et de don-



ner à toute la cavalerie de ma maison la qualité de Gendarmes , afin d'être après en liberté de régler entr'eux le rang de chaque compagnie , comme je le jugerois à propos.

## ALLIANCE AVEC LE DANEMARCK.

Je n'oublois pas , durant ce temps-là , de donner tous les ordres nécessaires pour me fortifier contre les Anglais , tant au-dedans qu'au-dehors du royaume.

Je desirois de mettre le roi de Danemarck (1) dans notre parti , afin que , fermant aux Anglais le passage de la mer Baltique , il leur ôtât la commodité d'en tirer les choses nécessaires à la navigation ; et parce que ce prince étoit alors en contestation avec les Hollandais pour certaines sommes, j'en fournis une partie de mes deniers, pour porter ce prince aux con-

---

(1) Frédéric III , roi célèbre par son courage et par sa prudence. C'est lui qui opéra , en 1661 , la révolution qui rendit la couronne pleinement héréditaire , et le monarque absolu, supérieur à toutes les loix, exempt de toute obligation légale envers qui que ce fût. On a observé que ni lui ni ses successeurs n'abusèrent jamais de ce despotisme de droit. Rien n'est plus remarquable sans doute ; et on ne sauroit dire à qui de la nation ou des princes ce phénomène fait le plus d'honneur.

ditions que je desirois ; car outre le traité public qui ne contenoit rien de fort important , le roi de Danemarck ne promettant pas là de fermer aux vaisseaux de guerre anglais l'entrée de la mer Baltique , l'on fit un traité secret par lequel il prenoit avec nous des engagemens plus précis , et s'obligeoit positivement de priver de tout le commerce du Nord , même les marchands d'Angleterre.

Cependant ayant su que les Etats de Hollande , malgré la guerre si chaudement commencée entr'eux et les Anglais , laissoient encore leur ambassadeur auprès du roi de la Grande-Bretagne , depuis que les miens en avoient été partis , je crus avoir sujet d'appréhender, qu'il ne se traitât par cette voie quelque chose à mon préjudice ; c'est pourquoi je les obligeai à le rappeler.

Mais pour m'assurer davantage contre de pareilles surprises , je leur fis promettre depuis , en termes formels , de ne rien négocier sur cette matière sans mon exprès consentement.

#### PRÉCAUTIONS DE DÉFENSE.

Je renvoyai dès-lors tous les gouverneurs des provinces et des places maritimes dans les lieux où ils commandoient , pour y faire une

résidence assidue ; et le duc *de Mazarin* (1) étant depuis peu revenu de Bretagne, dont il avoit visité toutes les côtes, je me fis rendre par lui un compte exact de l'état où il les avoit laissées. Cependant je faisois des levées de tout côté, et garnissois mes frontières de troupes et de munitions.

Mais l'état où étoit *Mardick* me donna quelque inquiétude, parce que, se trouvant alors à moitié démoli, j'avois peine à décider lequel me seroit le plus expédient, ou de le rétablir en diligence, ou d'en achever la démolition ; car je craignois que si je le voulois réparer, les ennemis le surprenant à demi rétabli, ne profitassent de mon travail, ou que, si je voulois achever de le démolir, ils ne fissent dessein de s'en saisir pour le fortifier. Mais, en attendant que j'eusse pris ma dernière résolution sur ce doute, je commandai au maréchal *d'Au-*

---

(1) On sait que c'étoit le fils du maréchal de la Meilleraye, auquel le cardinal Mazarin avoit donné sa nièce, la belle Hortense Mancini, et légué son immense fortune, à la condition de porter son nom. Le roi lui témoigna longtemps une considération extraordinaire, jusqu'à ce que les extravagances que lui fit faire une dévotion outrée éloignèrent de lui tout le monde, et sa femme la première, qui s'enfuit d'abord en Italie, puis à Londres où elle mourut.

*mont* (1) d'y demeurer avec un petit corps d'armée. J'eus aussi quelque appréhension pour les vaisseaux qui étoient ordinairement à la rade de Toulon, laquelle n'étant défendue que de deux tours fort éloignées, étoit exposée aux insultes des Anglais, vu principalement qu'ils avoient à leur solde plusieurs pilotes auxquels l'état des lieux étoit connu ; mais j'envoyai Vivonne (2) pour concerter avec le duc de Beaufort (3) les moyens de prévenir cet accident.

(1) Antoine d'Aumont, petit-fils du célèbre Jean, maréchal d'Aumont, l'un des grands capitaines de Henri IV. Antoine contribua beaucoup au gain de la bataille de Rhe-tel en 1650 ; ce qui lui valut le bâton de maréchal : mort en 1669. On a vu dans la première partie que le roi l'avoit fait gouverneur de Paris en 1662.

(2) Louis-Victor de Rochechouart, comte et depuis duc de Vivonne, élevé auprès du roi, compagnon des plaisirs de sa jeunesse. Son esprit enjoué et son goût cultivé entretenoient sa faveur ; elle augmenta par celle de madame de Montespan, sa sœur. Général des galères en 1669, maréchal de France en 1675, du nombre des huit que madame de Cornuel appeloit *la monnoie de M. de Turenne* : mort en 1688. Ami de Boileau et de Racine.

(3) François de Vendôme. Tout le monde sait le rôle qu'il avoit joué dans les troubles de la Fronde ; il avoit succédé à son père dans la charge de grand-amiral : mort au siège de Candie en 1669. Plus renommé pour la bravoure que pour les talens.

## DÉCLARATION DE GUERRE.

La seule chose qui me restoit à faire avant que de commencer la guerre, étoit d'aviser comment je la déclarerois : car, dans le dessein que j'avois toujours de la terminer au plutôt, j'étois bien aise d'agir avec le roi d'Angleterre le plus honnêtement qu'il se pouvoit, et l'expédient qui me parut le meilleur fut de faire que la reine sa mère, qui étoit alors à Paris, se chargeât elle-même de cette nouvelle, pensant ne se charger que d'un compliment; car je la priai de témoigner seulement à ce prince, que l'estime singulière que j'avois pour lui me faisoit trouver beaucoup de peine dans la résolution à laquelle j'étois forcé par l'engagement de ma parole; et cela lui parut si honnête, que non-seulement elle me promit de lui en donner avis, mais elle crut même qu'il s'en devoit tenir obligé.

Aussi je puis dire que ce discours n'avoit rien qui ne fût très-conforme à mes pensées, parce qu'en effet j'ai toujours eu pour le roi de la Grande-Bretagne une considération très-particulière, comme aussi de sa part j'étois persuadé que, dans l'origine de cette guerre, il avoit été emporté par les suffrages de ses sujets plus loin qu'il n'eût été par le sien propre;

en sorte que dans ce démêlé de nos états, je croyois, de personne à personne, avoir moins de raison de me plaindre de lui que de le plaindre lui-même; car il est certain que cet assujétissement, qui met le souverain dans la nécessité de prendre la loi de ses peuples, est la dernière calamité où puisse tomber un homme de notre rang, et peut-être qu'à bien estimer les choses, l'homme particulier qui sait obéir est plus heureux que le prince qui n'est pas en pouvoir de commander; puisque le premier est assuré qu'on ne peut attribuer la médiocrité de sa condition qu'aux ordres de sa destinée, au lieu que l'autre est toujours en danger que ce qui ternit l'éclat de son caractère n'affoiblisse l'estime de sa vertu.

CONDITIONS DES PRINCES SOUMIS A DES ASSEMBLÉES.  
POPULAIRES.

X Ce qui fait la grandeur et la majesté des rois, n'est pas tant le sceptre qu'ils portent que la manière de le porter. C'est pervertir l'ordre des choses que d'attribuer les résolutions aux sujets et la déférence au souverain. C'est à la tête seule qu'il appartient de délibérer et de résoudre, et toutes les fonctions des autres membres ne consistent que dans l'exécution des commandemens qui leur sont donnés; et



si je vous ai fait voir ailleurs la misérable condition des princes qui commettent leurs peuples et leur dignité à la conduite d'un premier ministre (1), j'ai bien sujet de vous représenter ici la misère de ceux qui sont abandonnés à l'indiscrétion d'une populace assemblée ; car enfin le premier ministre est un homme que vous choisissez selon votre sens , que vous n'associez à l'empire que pour telle part qu'il vous plaît , et qui n'a le principal crédit en vos affaires que parce qu'il a la première place dans votre cœur. En s'appropriant vos biens et votre autorité , il garde au moins de la reconnaissance et du respect pour votre personne ; et quelque grand que nous le fassions , il ne peut éviter sa ruine , dès-lors que nous avons seulement la force de ne le vouloir plus soutenir. Ce n'est au plus qu'un seul compagnon que vous avez sur le trône : s'il vous dérobe une partie de votre gloire , il vous décharge en même temps de vos soins les plus épineux ; l'intérêt de sa propre grandeur l'engage à soutenir la vôtre ; il aime à conserver vos droits comme un bien dont il jouit sous votre nom ; et s'il partage avec vous votre dia-

---

(1) Voyez la première partie des Mémoires pour l'année 1661.

dème, il travaille au moins à le laisser entier à vos descendans. Mais il n'en est pas ainsi du pouvoir qu'un peuple assemblé s'attribue; plus vous lui accordez, plus il prétend; plus vous le caressez, plus il vous méprise; et ce dont il est une fois en possession est retenu par tant de bras, que l'on ne le peut arracher sans une extrême violence.

De tant de personnes qui composent ces grands corps, les moins sensés sont toujours ceux qui s'y donnent le plus de licence; dès-lors que vous leur déférez en une occasion, ils prétendent être en droit pour toujours de régler vos projets à leur fantaisie; et la continuelle nécessité de vous défendre de leurs attentats, vous produit seule beaucoup plus de soins que tous les autres intérêts de votre couronne; en sorte que le prince qui veut laisser une tranquillité durable à ses peuples, et sa dignité toute entière à ses successeurs, ne sauroit trop soigneusement réprimer cette audace tumultueuse.

Mais c'est trop long-temps m'arrêter sur une réflexion qui semble vous être inutile, ou qui ne peut au plus vous servir qu'à reconnoître la misère de nos voisins, puisqu'il est constant que dans l'état où vous devez régner après moi, vous ne trouverez point d'autorité qui ne se



fassé honneur de tenir de vous son origine et son caractère ; point de corps de qui les suffrages osent s'écarter des termes du respect ; point de compagnie qui ne se croie obligée de mettre sa principale grandeur dans le bien de votre service , et son unique sûreté dans son humble soumission.

Après avoir fait savoir à mes ennemis la résolution que j'avois prise pour la guerre, il étoit nécessaire de l'apprendre à mes sujets ; et pour cela j'ordonnai que la publication s'en fit à la manière accoutumée, donnant en même temps de toute part tous les ordres que je crus nécessaires en cette occasion.

## NÉGOCIATIONS.

Mais le soin que je prenois des affaires présentes ne m'empêchoit pas de penser à celles que j'avois remises pour une autre saison , et pendant que je ne paroissais songer qu'à préparer mes armes contre l'Angleterre, je ne laissois pas de travailler , par diverses négociations , contre la maison d'Autriche , soit pour lui faire naître des difficultés en tous ses desseins , soit pour lui susciter des affaires en ses propres états , soit pour attirer à mon parti les princes qu'elle avoit eus de tout temps dans sa dépendance.

Sachant combien la guerre de Portugal donnoit de peine à toute l'Espagne, et combien la durée de ce mal intestin étoit capable de consumer avec le temps les forces de cette couronne, je crus qu'il étoit bon de l'entretenir aussi long-temps que je pourrois ; et, pour ce sujet, je procurai le mariage de mademoiselle *de Nemours* (1) avec le roi de Portugal, ne doutant pas que l'alliance d'une princesse française n'engageât de plus en plus ce prince dans mes intérêts, et ne fît naître à tout moment de nouvelles défiances du côté d'Espagne.

Mais depuis encore j'envoyai *Romainville* (2) en cette cour, pour éluder les propositions des

(1) Marie de Savoie, fille de Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, et d'Elisabeth de Bourbon-Vendôme. Sa sœur aînée s'appelait Madame Royale. Celle-ci, qu'on nommoit plus ordinairement Mademoiselle d'Aumale, épousa Alphonse VI, roi de Portugal. On verra ailleurs les suites de ce mariage. Le P. Davrigny donne à cette princesse le nom de Marie-Françoise-Isabelle, et c'est ainsi que la nomme l'auteur de la Relation des troubles de Portugal. Mais le père d'Orléans qui a donné sa vie dédiée au roi don Pèdre, son second mari, la nomme seulement Marie de Savoie.

(2) Il n'est parlé dans les mémoires du temps que de l'ambassadeur Saint-Romain, dont Louis XIV lui-même fait mention plus loin. Ne seroit-ce pas la même personne ?

Espagnols , par des offres avantageuses de secours d'hommes et d'argent , et même , à toute extrémité , par l'espérance d'une ligue offensive et défensive que les Portugais avoient toujours ardemment désirée.

Du côté d'Allemagne , le comte *Guillaume de Furstemberg* travailloit de concert avec l'électeur *de Cologne* et le duc *de Neubourg* , à persuader l'électeur *de Mayence* , les ducs *de Brunswick* et les princes voisins , de s'unir avec moi pour empêcher que l'empereur n'envoyât des troupes en Flandre ; leur faisant voir que c'étoit le seul moyen de maintenir la paix en leur pays , et d'en éloigner mes armées. J'envoyai à mêmes fins l'abbé *de Gravel* pour résider particulièrement auprès de l'électeur *de Mayence* , afin d'observer de plus près ses déportemens qui n'étoient pas toujours fort sincères.

D'ailleurs , pour engager l'électeur *de Brandebourg* à la défense des Etats de Hollande , je lui envoyai d'abord *Du Moulin* , avec des propositions générales sur ce sujet , et depuis , pour traiter les choses plus précisément , je fis dessein d'y faire passer *d'Estrades* (1) , mon

---

(1) Godefroi , comte d'Estrades ; après avoir rendu les plus grands services à la guerre , et sur-tout dans les

ambassadeur en Hollande ; mais le refus que ce prince fit de lui donner la main, m'empêcha de continuer la négociation par cette voie. Je lui dépêchai , peu de temps après, *Colbert* (1), maître des requêtes , en qualité d'envoyé seulement, mais avec pouvoir néanmoins d'employer toutes choses possibles, pour intéresser cet électeur et ceux de son conseil, à prendre le parti que je desirois ; car quoique j'eusse été sensiblement piqué de la prétention qu'il avoit eue à l'égard de mon ambassadeur, je ne voulus pas pour cela me priver de l'avantage que je me promettois de ce traité. Il y avoit encore d'ailleurs assez de difficulté à le faire réussir ; mais à qui peut se vaincre soi-même, il est peu de choses qui puissent résister.

Ainsi , quoique j'eusse à combattre dans cette cour les persuasions de la douairière et la

ambassades, il fut , en 1675, promu au grade de maréchal de France , et du nombre des huit maréchaux qu'on appela *la monnoie de M. de Turenne*, parce qu'ils furent nommés aussi-tôt après sa mort. Tout le monde connoît le recueil instructif et curieux des négociations du comte d'Estades.

(1) M. Colbert de Croissi, frère du célèbre contrôleur-général, fait secrétaire d'état des affaires étrangères dans l'année 1679. Voyez la liste que nous avons donnée des ministres de Louis XIV, tome 1.

considération du prince d'Orange, qui tous deux m'étoient également opposés, la négociation fut conduite de telle sorte, qu'enfin cet électeur s'obligea d'entretenir dix mille hommes à ses frais pour la défense des Etats de Hollande.

RÉFLEXION SUR CE QUI PRÉCÈDE.

Cet exemple vous peut apprendre, mon fils, combien il est utile au prince d'être maître de ses ressentimens en des occasions de cette nature, que nous pouvons, à notre choix, dissimuler ou relever. Il ne faut pas tant appliquer notre esprit à considérer les circonstances du tort que nous pensons avoir reçu, qu'à peser les conjonctures du temps où nous sommes.

Lorsque nous nous aigrissons mal à propos, il arrive d'ordinaire qu'en prétendant seulement faire dépit à celui qui nous a fâchés, nous nous faisons préjudice à nous-mêmes. Pour la vaine satisfaction que nous trouvons à faire éclater notre chagrin, nous perdons souvent l'occasion de ménager de solides avantages. Cette chaleur qui nous transportoit s'évanouit en peu de temps, mais les pertes qu'elle nous a causées demeurent pour toujours présentes à notre esprit, avec la douleur de nous les être attirées par notre faute.

Je sais, mieux que personne, combien les moindres choses qui semblent toucher à la dignité, intéressent sensiblement les cœurs jaloux de leur gloire; mais cependant il est de la prudence de ne relever pas tout, et peut-être même qu'il est de la grandeur du rang où nous sommes, de négliger quelquefois, par de nobles motifs, ce qui se passe au-dessous de nous. Exerçant ici-bas une fonction toute divine, nous devons tâcher de paroître incapables des agitations qui pourroient la ravaler; ou si notre cœur, ne pouvant démentir la foiblesse de sa nature, sent naître malgré lui ces vulgaires émotions, notre raison les doit cacher avec un soin extrême, dès lors qu'elles nuisent au bien de l'Etat, pour qui seul nous sommes nés. L'on n'arrive jamais à la fin des vastes entreprises, sans essayer des difficultés de différentes espèces; et s'il s'en trouve quelque une où nous relâchions quelque chose de notre fierté, la beauté des succès que nous en attendons nous en console doucement en nous-mêmes, et les effets éclatans qui s'en découvrent enfin, nous en excusent glorieusement envers le public.



## AUTRES NÉGOCIATIONS.

J'envoyai , dans le même temps , (1) *Pomponne* en Suède , avec ordre d'y négocier , et pour les affaires de Pologne , et pour celles d'Allemagne ; car , en quelque manière que ce fût , je voulois essayer de former quelque liaison avec cette couronne , dans un temps où je ne doutois pas que mes ennemis ne tâchassent à la mettre de leur côté.

J'entretenois aussi une secrète intelligence avec le comte *de Serin* (2) , pour faire naître quelque émotion dans la Hongrie , si j'entrais

---

(1) Simon Amand , marquis de Pomponne. Voyez la liste des ministres , tome I.

(2) Il s'appeloit le comte Serini. La couronne de Hongrie étoit alors élective ; l'empereur Léopold s'efforçoit de la rendre héréditaire et d'y établir le pouvoir absolu. Serini , vice-roi de Croatie , auquel on avoit refusé un gouvernement , s'unit avec le comte Nadasti et d'autres seigneurs mécontents ; ils suscitèrent de grands troubles. En 1671 , ils formèrent plusieurs complots contre la vie de l'empereur ; mais quatre d'entr'eux , du nombre desquels étoit Serini , furent surpris et décapités. Léopold , qui les avoit fait périr contre la foi des promesses de son ministre et qui gagnoit deux millions de rentes à la confiscation de leurs biens , les dédommagea en faisant dire quatre mille messes pour le salut de leurs ames.



en guerre avec l'empereur. J'avois à ma cour un religieux théatin, envoyé par la duchesse de Bavière, avec participation de son mari, pour me faire des propositions que je crus devoir écouter favorablement, afin de le détacher de la maison d'Autriche. J'écoutai aussi les propositions du traité que les électeurs de *Mayence* et de *Cologne* projetoient de faire dès à présent, entre l'empereur et moi, sur le partage des états du roi d'Espagne, pour être exécuté s'il arrivoit ouverture à sa succession; car, quoique la chose me parût peu faisable, je voulois laisser former toutes les difficultés, pour faire tomber sur lui tout le dépit que les auteurs de cette pensée pouvoient prendre à la voir rejeter.

Les ducs *Georges-Guillaume* et *Jean-Frédéric de Brunswick* étant tombés en quelques différens, je crus qu'il étoit de mon intérêt que leur accommodement se fit par mon entremise, et les fis terminer par *De Lombre*, qui revenoit alors de Pologne, où il venoit de me servir comme ambassadeur, et devoit passer par l'Allemagne. Je lui envoyai mes ordres, pour demeurer auprès de ces princes jusqu'à l'entière conclusion de leur accord. Je fus aussi prié d'être arbitre avec la couronne de Suède entre l'électeur de *Mayence* et le

*Palatin*, touchant le droit de *Wildfange* (1), et ne voulus pas souffrir que, sur la diversité de nos avis, l'empereur fût reconnu pour surarbitre.

L'affaire n'étoit pas facile d'elle-même, car il s'agissoit d'un droit fort extraordinaire, prétendu par l'électeur *Palatin*, dans les terres mêmes de son voisin; mais on prévoyoit qu'il pouvoit naître encore d'ailleurs quelque difficulté dans le jugement, à cause que les deux parties, étant de religion différente, avoient choisi des juges qui se trouvoient partagés

---

(1) Ce mot est mal écrit dans l'original; les publicistes appellent ce droit *Wildfangiat*, de l'allemand *wildfangen*. Suivant cette loi inhospitalière, qui date des temps les plus barbares, les étrangers, fussent-ils sujets des Etats voisins, qui séjournoient dans un pays, y étoient retenus dans une sorte d'esclavage, ainsi que les bâtards et les vagabonds; apparemment on les assimiloit aux bêtes errantes, que ce mot rappelle dans sa composition. La guerre de trente ans ayant fait négliger ces droits, les peuples voisins du Palatinat les regardoient comme abolis. La maison palatine, rétablie en 1648 par la paix de Munster, prétendit user du *Wildfangiat* comme de toutes ses autres prérogatives. Les Etats voisins protestèrent, se plaignirent et on en vint aux armes. Enfin, après plusieurs conférences à Spire et Oppenheim, les parties convinrent de s'en rapporter à l'arbitrage des rois de France et de Suède, qui en 1667 terminèrent le différent.

comme elles sur ce point, et qui, par cette considération, pouvoient se partager aussi dans leurs sentimens; c'est pourquoi l'on proposa qu'en ce cas l'empereur fût appelé pour terminer la contestation par son suffrage, mais je n'approuvai pas cet expédient; car, quoique je visse bien tout l'avantage que l'empereur sembloit avoir en cette proposition, *qui pourtant n'avoit* (1) été faite que par la disposition naturelle des choses, j'eus peur que l'on ne l'interprétât autrement, et je crus qu'il seroit mieux de le faire nommer d'abord dans le nombre des arbitres comme nous.

#### RAPPROCHEMENT AVEC L'ÉVÊQUE DE MUNSTER.

Il courut lors quelque nouvelle que l'évêque de *Munster* (2) avoit fait partir un homme

(1) Il y a dans la minute à la place de ces mots, ceux-ci : *Car quoi qu'elle n'eût été, etc.* négligence qui montre que cette partie n'a pas été revue définitivement comme la première.

(2) Louis XIV envoya six mille Français sous le commandement de Pradel, très-bon officier, pour défendre la Hollande contre cet évêque, *Christophe Bernard Van-Galen*, « prélat guerrier et ennemi implacable, soudoyé » par l'Angleterre. Mais (ajoute Voltaire) il leur fit payer » cher ce secours, et les traita comme un homme puissant » qui vend sa protection à des marchands opulens. Colbert

exprès pour me venir faire des propositions d'accommodement , comme étant persuadé que ni lui ni ses amis , ne seroient pas capables de soutenir long-temps la puissance que j'assemblois contre eux , et cela ne paroissoit pas trop éloigné de la vraisemblance ; car les seules troupes que j'avois envoyées contre lui l'incommodoient de telle sorte , que ses gens , n'osant presque plus sortir de leurs quartiers , y souffroient des incommodités insupportables , ce qui causoit parmi eux une continuelle désertion.

Peu de jours auparavant que ce bruit courut , un colonel allemand , avec huit cents hommes de troupes de cet évêque , s'étant jeté dans Oudenbosch où il commençoit à se fortifier , fut si vivement pressé dans ce poste , qu'il fut contraint de s'y rendre prisonnier avec tous ses gens ; et l'heureux succès de cette entreprise ne se pouvoit attribuer qu'à la France , non-seulement parce que *la Vallière* et mes troupes qu'il commandoit y firent le

---

» mit sur leur compte non-seulement la solde de ces  
» troupes , mais jusqu'aux frais d'une ambassade envoyée  
» en Angleterre , pour conclure leur paix avec Charles II.  
» Jamais secours ne fut donné de si mauvaise grace , ni  
» reçu avec moins de reconnoissance ». (*Siècle de Louis XIV.*,  
tome I , chap. 10. )

principal effet, mais parce que celles même des Etats de Hollande n'avoient point d'autres chefs que des Français.

La mauvaise issue que ce même évêque avoit eue nouvellement dans l'entreprise faite sur Dalem et Willemstat, lui avoit dû faire connoître encore à ses dépens la valeur des troupes françaises ; car ces deux places, éloignées de plus de trente lieues de l'endroit où se faisoit la guerre, lui paroisoient d'autant plus faciles à surprendre, qu'elles ne croyoient avoir aucune surprise à redouter, et l'intelligence des Espagnols, qui cherchent toujours malignement à nuire aux Provinces-Unies, sembloit lui offrir un expédient indubitable pour exécuter ce dessein.

Et en effet, ils firent sortir de leurs places voisines quelques régimens qu'ils feignoient d'avoir licenciés, pour les jeter au dépourvu dans ces deux villes, sous le nom de l'évêque de Munster ; mais un petit nombre de Français ayant battu ces régimens travestis, firent honteusement avorter la supercherie espagnole.

#### SOLDE DES TROUPES.

Cependant je ne me contentois pas que mes troupes fussent utiles à mes alliés, je voulois

encore qu'elles ne pussent leur être incommodes; et dans cette pensée, non-seulement je prenois soin de les faire vivre en ce pays avec une exacte discipline et de leur fournir leur paye par avance; mais craignant qu'elle ne fût pas suffisante dans la cherté des vivres qui se trouvoit sur les lieux, je l'augmentai d'un sol pour fantassin et de trois pour cavalier: chose sans doute extraordinaire et que je reconnoissois même capable de tirer à conséquence, mais par laquelle je voulois faire voir à toute la terre, qu'il n'étoit point d'intérêt ni de considération que je ne surmontasse facilement, dans le desir que j'avois de procurer l'avantage et la commodité de ceux qui s'assuroient en mon assistance.

#### SUBSIDES ET PRÉSENS AUX ALLIÉS.

Je fis fournir aussi, dans le commencement de cette année, une somme considérable au roi de Pologne, pour lui donner moyen de soutenir la guerre contre ses sujets révoltés, et je fis payer des pensions à plusieurs des plus puissans de la noblesse du pays, pour faciliter l'exécution des projets que j'avois faits sur ce royaume.

J'avois donné ordre à mon ambassadeur de distribuer de l'argent aux principaux députés



des Provinces-Unies, et même dans les villes particulières, pour me rendre maître des délibérations et du choix de leurs magistrats ; croyant avoir intérêt d'en user ainsi, pour éloigner de toutes les charges publiques ceux de la faction du prince d'Orange, que je connoissois pleinement dévoués aux volontés du roi d'Angleterre.

• J'envoyai un présent à la reine de Suède ; et sachant que le grand-chancelier avoit le principal crédit en cet Etat, je pensai qu'il étoit bon de m'acquérir son suffrage par ma libéralité. Je fis faire aussi de semblables présens à la reine de Danemarck et à l'électrice de Brandebourg, ne doutant pas que ces princesses ne s'estimassent honorées du soin que je prenois de rechercher leur amitié, et que, par cette considération, elles n'entrassent plus volontiers dans mes intérêts.

Mais depuis, pour engager plus fortement encore cette électrice, je lui fis donner un fil de perles de grande valeur, et n'oubliai pas de faire tenter par mon envoyé les mêmes voies, pour acquérir aussi les suffrages du prince d'*Anhalt* et du comte de *Schwerin* qui avoient la principale part aux conseils de cette cour ; ce qui fut fait de telle sorte que, moyennant vingt-deux mille écus partagés entr'eux, ils me



servirent depuis avec tout le succès que j'en pouvois espérer.

#### UTILITÉ DE CERTAINES DÉPENSES.

Toutes ces dépenses particulières composoient ensemble un capital fort considérable, principalement dans une saison où ces nouvelles troupes que j'avois levées, les vaisseaux que j'avois équipés, les places que j'avois munies, et les sommes nécessairement déboursées dans les autres négociations dont je vous ai parlé auparavant, pouvoient me donner un peu plus de retenue.

Mais s'il est utile aux princes de savoir ménager leurs deniers, lorsque l'état paisible de leurs affaires leur en laisse la liberté, il n'est pas moins important qu'ils sachent les dépenser lorsqu'il est à propos pour l'avantage de leur couronne.

Les rois, que le ciel a fait dépositaires souverains de la fortune publique, font assurément contre leurs devoirs, quand ils dissipent la substance de leurs sujets en des dépenses superflues; mais ils font peut-être encore un plus grand mal, quand ils refusent de fournir ce qui serviroit à la défense de leurs peuples.

Il arrive souvent que des sommes médiocres dépensées avec jugement, épargnent aux états

des pertes incomparablement plus grandes. Faute d'un suffrage que l'on pourroit acquérir à bon marché, l'on s'attire imprudemment sur les bras des nations toutes entières. Un voisin qu'avec peu de dépense nous aurions pu faire notre ami, nous coûte quelquefois bien cher quand il devient notre ennemi. La moindre armée qui peut entrer sur nos terres, nous enlève en un jour plus qu'il n'eût été besoin pour entretenir dix ans d'intelligence; et les imprudens ménagers qui ne comprennent pas ces maximes, trouvent enfin tôt ou tard la punition de leur avare procédé, dans leurs provinces désolées, dans la cessation de leurs revenus, dans l'épuisement de leurs trésors, dans l'abandonnement de leurs alliés, dans le mépris et dans l'aversion de leurs peuples.

Bien loin d'avoir peine à déboursier l'argent pour les nécessités publiques, ce n'est que pour y satisfaire que nous devons prendre soin d'en recevoir. Aimer l'argent pour l'amour de lui-même, est une passion dont les belles ames ne sont pas capables; elles ne le considèrent jamais comme l'objet de leurs desirs, mais seulement comme un instrument nécessaire à l'exécution de leurs desseins. Le sage prince et le particulier avare sont absolument opposés dans leur conduite. L'avare cherche

toujours l'argent avec avidité , le reçoit avec un plaisir extrême , l'épargne sans discernement, le garde avec inquiétude , et n'en peut déboursier la moindre partie sans un insupportable chagrin ; au lieu que le prince vertueux n'impose qu'avec retenue , n'exige qu'avec compassion, ne ménage que par devoir , ne réserve que par prudence , et ne dépense jamais sans quelque contentement particulier , parce qu'il ne le fait que pour augmenter sa gloire , pour agrandir son Etat , ou pour faire du bien à ses sujets.

Toutes les dépenses qu'il falloit , se présentant presque à la fois , me donnèrent lieu de connoître combien c'étoit un grand bonheur pour l'Etat, que je me fusse appliqué de longue main à dégager le fonds de mes recettes, parce que, sans cela , j'eusse été contraint de tirer sur mes sujets , par des moyens longs et fâcheux , les sommes qui, par mon seul travail, se trouvèrent à jour nommé dans mes revenus ordinaires.

Je crus pourtant qu'en cette occasion il étoit à propos de les soulager , par un moyen qui se présenta de m'assurer *vingt-cinq millions* (1) dans une seule affaire , dont les peu-

---

(1) Ces mots sont raturés dans la minute , sans doute

ples ne portoient aucune part, qui fut de terminer les recherches de la chambre de justice par un édit, dont je vous ai tantôt expliqué plus au long les motifs et les avantages.

#### RÉDUCTION DES MONNOIES.

L'on peut aussi rapporter à cet endroit, quelques-uns des autres édits dont je vous ai parlé dans la fin de l'année 1665; car dès-lors considérant qu'il étoit bon, soit pour la facilité de mes propres affaires, soit pour la commodité des gens de guerre qui se voudroient équiper, de donner ordre qu'il se trouvât de l'argent dans le commerce, et que ceux qui en auroient besoin le pussent avoir à meilleures

---

parce que le roi ou son rédacteur s'est apperçu qu'elle étoit fort exagérée. Cette bonification ne peut en effet s'entendre que par ce que dit M. *Forbonnais*: « Le roi mit fin » aux poursuites de la chambre de justice; il accorda une » abolition entière à tous les comptables, à condition de » payer les taxes qui leur étoient imposées au conseil ». Mais on peut voir dans les Mémoires de Gourville, comment les anciens traitans savoient se soustraire à l'inquisition de la chambre de justice, et comment Colbert, malgré sa rigidité, vit qu'il n'avoit rien de mieux à faire qu'à transiger avec eux. Il en arriva de même sous la Régence. Les commissions érigées contre les gens de finances produisent peu, et conséquemment n'ont pas même l'avantage de les intimider pour l'avenir.

conditions que par le passé, je fis premièrement publier, comme vous avez vu, la diminution des espèces, qui fit ouvrir en un moment les bourses les mieux fermées, et ensuite je réduisis les intérêts du denier dix-huit au denier vingt (1).

#### LES PARLEMENS SOUMIS.

Les édits que j'avois fait publier sur la fin de l'année, et principalement celui qui regardoit la modération du prix des charges, causa du chagrin à tous les officiers. Je fus averti que les enquêtes du parlement demandoient l'assemblée des chambres, dans laquelle ils prétendoient, sous divers prétextes, rentrer indirectement en délibération sur ce sujet, et que le premier président persuadé de me faire service, pratiquoit avec soin divers délais, comme si les assemblées des chambres eussent encore eu quelque chose de dangereux.

---

(1) « Dans le plan qu'avoit formé M. Colbert, de détruire l'oisiveté, de favoriser l'industrie, et d'accroître les revenus publics sans surcharger le peuple par de nouveaux impôts, il ne pouvoit finir les travaux de cette année par une opération plus habile que la réduction des intérêts de l'argent du denier dix-huit au denier vingt ». (Recherches sur les Finances, tom. 1, pag. 385. L'édit de décembre 1665 qui y est rapporté, contient un très-beau préambule.)

Mais pour faire voir qu'en mon esprit elles passaient pour fort peu de chose, je lui ordonnai moi-même d'assembler le parlement, pour y dire seulement, que je ne voulois plus que l'on parlât en aucune façon des édits vérifiés en ma presence. Je voulois me servir de cette rencontre, pour faire un exemple éclatant, ou de l'entier assujétissement de cette compagnie ou de ma juste sévérité à punir ses attentats. Elle choisit le parti le plus avantageux pour elle ; et, se séparant sans oser rien tenter, fit bien voir que ces sortes de corps ne sont fâcheux qu'à l'égard de ceux qui les redoutent. Un exemple si public de soumission ne fut pas long-temps sans être imité dans les provinces même les plus éloignées, où la plupart des autres parlemens les plus éloignés vérifièrent, chacun dans leur ressort, l'édit concernant le prix des charges, qui fut un témoignage fort certain du parfait rétablissement de l'autorité royale ; puisque ceux même qui délibéroient se trouvant ensemble juges et parties, sans une puissante impression de respect, n'eussent pas prononcé directement contre leurs intérêts.

## MORT DE LA REINE-MÈRE.

Le dernier accès du mal de la reine (1) ma mère, et le funeste accident de sa mort me surprirent dans la chaleur de ces occupations, et me tinrent plusieurs jours attaché à la seule considération de cette perte.

Car quoique je vous aie dit ailleurs, qu'incontinent un prince doit sacrifier au bien de son empire tous les mouvemens particuliers, il est des rencontres où cette maxime ne se peut pratiquer du premier abord; l'on peut dire même que si jamais il fut permis de s'en écarter, ce fut en l'occasion dont je vous parle.

La nature avoit formé les premiers nœuds qui m'unissoient à la reine ma mère; mais les liaisons qui se font par le rapport des qualités de l'ame, se rompent avec bien plus de difficulté que celles qui ne sont produites que par le seul commerce du sang. Pour vous expliquer tout ensemble et la grandeur et la justice de mon ennui, il faudroit ici vous étaler tout le mérite de cette reine, qui seroit une entre-

---

(1) Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne, née le 22 septembre 1601, mariée en 1615 avec Louis XIII, déclarée régente par le parlement le 18 mai 1643, morte le 20 janvier 1666.



prise difficile. Les plus éloquens hommes du siècle que j'ai fait travailler sur ce sujet, ont eu bien de la peine à le remplir, et quelque effort qu'ils ayent fait, le simple récit que l'histoire fera des actions de cette princesse, surpassera toujours de beaucoup ce qu'ils ont pu dire à sa louange.

Dans la connoissance que vous devez avoir de la trempe de mon cœur (quand je n'aurois point d'autre excuse), il suffiroit, pour justifier la sensibilité que j'eus en la perte de cette reine, de vous faire souvenir de la grandeur des obligations que je lui avois, vous à qui j'ai dit tant de fois, que la reconnoissance des biens reçus est une des qualités les plus inséparables des ames bien nées.

Moi qui savois mieux que personne, que la vigueur avec laquelle cette princesse avoit soutenu ma dignité, quand je ne pouvois pas la défendre moi-même, étoit le plus important et le plus utile service qui me pût être jamais rendu.

Quelque grandeur de courage dont j'eusse voulu me piquer, il n'étoit pas possible qu'un fils attaché par les liens de la nature pût la voir mourir sans un excès de douleur, puisque ceux même contre lesquels elle avoit agi comme ennemie, ne purent alors s'empêcher de la re-

gretter et d'avouer qu'il n'avoit jamais été une piété plus sincère, une fermeté plus intrépide, une bonté plus généreuse.

Mais la conjecture la plus naturelle que je puisse vous fournir pour juger de l'affliction que me devoit causer sa mort, c'est de vous faire observer l'attachement que j'avois auprès d'elle pendant sa vie; car les respects que je lui ai toujours rendus n'étoient point de ces devoirs contraints que l'on donne seulement à la bienséance. Cette habitude, que j'avois formée de n'avoir ordinairement qu'un même logis et qu'une même table avec elle, cette assiduité avec laquelle on me voyoit la visiter plusieurs fois chaque jour, malgré l'empressement de mes plus importantes affaires, n'étoit point une loi que je me fusse imposée par raison d'État, mais une marque du plaisir que je prenois en sa compagnie; car enfin l'abandonnement qu'elle avoit si librement fait de l'autorité souveraine, m'avoit assez fait connoître, que je n'avois rien à craindre de son ambition, pour ne me pas obliger à la retenir par des tendresses affectées.

Après ce malheur, ne pouvant plus soutenir la vue du lieu où il m'étoit arrivé, je quittai Paris dans le même instant et me retirai premièrement à Versailles, comme au lieu où je

pourrois plus être en particulier , et quelques jours après à Saint-Germain. Les premiers momens où je pus me forcer à quelque sorte d'application , furent employés à m'acquitter du devoir auquel cet accident m'engageoit. La part que je fus obligé d'en donner à tous les princes de l'Europe , me coûta plus qu'on ne sauroit penser , et principalement les lettres que j'en fis à l'Empereur , au roi d'Espagne et au roi d'Angleterre, lesquelles , par bienséance, j'étois obligé d'écrire de ma main. Car , dans les premiers mouvemens d'une sensible douleur , il est mal-aisé de se contraindre à l'expliquer aux autres , sans la faire encore augmenter en nous par le souvenir de quelque nouvelle circonstance. Je fus ensuite visité par tous les corps du royaume qui sont admis à cet honneur , et peu de jours après je donnai audience aux ambassadeurs , pour recevoir les complimens de leurs maîtres.

#### DÉBAT ENTRE LE CLERGÉ ET LE PARLEMENT.

Cependant , ayant appris par le testament de cette princesse , quelles étoient ses dernières volontés , je commandai à ceux qu'elle avoit nommés pour cela , de les exécuter ponctuellement , excepté sur ce qu'elle avoit ordonné qu'on ne fit aucune cérémonie à ses

obsèques; car ne trouvant point d'autre soulagement à l'ennui que me causoit sa mort, que dans les honneurs qui se rendoient à sa mémoire, je commandai que l'on suivît en cette rencontre tout ce qu'elle-même avoit fait pratiquer à la mort du feu roi mon père.

Il étoit mal-aisé que dans la diversité des compagnies qu'il falloit assembler pour les services, qui se faisoient en public, il ne se trouvât quelques difficultés pour les rangs; mais celle qui fut la plus agitée, fut de savoir à qui l'on rendroit les premiers honneurs, ou au clergé, qui étoit alors assemblé, ou au parlement. Je décidai la question en faveur du clergé, et la chose fut exécutée à Saint-Denis, pour la première fois, avec beaucoup d'impatience de la part du parlement, lequel, prévoyant qu'il alloit recevoir encore dans Notre-Dame de Paris la même mortification, voulut tâcher à parer ce coup, en me députant les gens du roi. Ils me vinrent trouver à Versailles, où j'étois allé ce jour-là, et *Talon* (1), portant la parole, me remontra le droit et la possession que prétendoit avoir leur compagnie d'être saluée devant le

---

(1) Avocat-général, fils d'Omer Talou, plus habile encore et plus célèbre que son père.

clergé, m'en alléguant tous les exemples qu'ils avoient trouvés dans leurs registres, et son discours fut un peu long, parce qu'ils avoient peine à conclure à la proposition de laquelle il étoit chargé, qui étoit de me supplier de permettre, que le parlement ne se trouvât pas à la cérémonie, et véritablement il avoit raison de penser que ces sortes d'accommodemens n'étoient pas bons à négocier avec moi; mais quoique cette conclusion ne m'eût pas été fort agréable, je ne laissai pas de répondre sur-le-champ sur tous les points de son discours avec toute ma froideur ordinaire, et de m'expliquer même avec lui plus avant que je ne l'avois pensé, et ma raison fut, qu'ayant déjà jugé quelques autres différens contre les prétentions de cette compagnie, il étoit bon de lui faire voir que je ne décidois rien dont je ne fusse pleinement instruit; qu'elle ne se fit pas l'honneur de croire que je prisse intérêt à la ravalier; que les exemples qu'ils alléguoient en faveur de leur corps étoient véritables, et qu'ils auroient pu encore en alléguer quelques autres, dont je les fis souvenir, mais qu'il s'en trouvoit aussi plusieurs où les évêques avoient eu le dessus, comme au service du feu roi mon père; que ce qui s'étoit passé depuis dans les temps où l'on n'aimoit pas à contester

avec le parlement, ne devoit pas être tiré à conséquence ; que maintenant que chacun avoit une pleine liberté de poursuivre ses droits, j'avois cru qu'en attendant une plus expresse décision de cette affaire, il étoit juste de maintenir le clergé dans la possession où je l'avois trouvé à mon avènement à la couronne. Mais enfin, pour conclusion, répondant à ce qu'elle m'avoit proposé, de ne point aller à la cérémonie, je dis positivement que je voulois qu'on s'y trouvât, et même qu'il n'y manquât personne, et je fus obéi ponctuellement, mon dessein étant de faire voir à cette compagnie, que je ne prononçois entre elle et le clergé que comme entre deux particuliers, sans autre considération que celle de l'ordre public et de la justice de leur cause.

## PROCÉDÉS DU ROI ENVERS SON FRÈRE.

Dans le nombre des occupations que produisit la mort de la reine ma mère, je ne vous ai point parlé du partage de ses biens, parce qu'il se fit entre moi et mon frère en si peu de temps et avec si peu de travail, qu'il ne méritoit pas d'être compté pour quelque chose; mais j'aurois peut-être dû vous faire le récit d'une conversation que j'eus avec lui dans le plus violent accès de notre douleur commune, et

qui pouvoit mériter d'être observée, par les pressans témoignages d'amitié qu'en ce moment nous nous donnâmes l'un à l'autre.

Ce qui s'y passa de plus important, fut que je lui promis de ne rien diminuer de la familiarité dans laquelle j'avois vécu avec lui du vivant de la reine ma mère, l'assurant même que je prétendois la faire passer jusqu'à ses enfans; que je ferois élever et instruire son fils par le même gouverneur et le même précepteur que vous, et qu'en toutes les choses justes, il me trouveroit attaché à ses intérêts avec autant de chaleur qu'aux miens propres.

Le temps où je lui disois ces choses et l'état où j'étois en les lui disant, ne laissoient aucun lieu de douter que ma seule tendresse ne me les eût suggérées; car dans les violentes agitations de nos cœurs, on sait que la raison ne conserve pas assez de force pour pouvoir régler nos discours et nos actions sur les principes de la politique.

Mais il est pourtant vrai qu'ayant à vous faire ici remarquer toutes les choses dont vous pouvez tirer quelque lumière, je puis vous dire en passant que, quand j'aurois médité ce discours dans une pleine liberté d'esprit, je n'eusse pu rien penser de plus délicat que de faire à-la-fois à mon frère un honneur dont il



me devoit être obligé , et de prendre pour sûreté de sa conduite le plus précieux gage qu'il m'en pouvoit donner.

Car il faut convenir qu'il n'est rien de plus utile au bien public , rien de plus nécessaire à la grandeur de l'Etat , rien de plus avantageux à tous les membres de la famille royale , que la liaison qu'ils conservent avec celui qui en est le chef. Je pourrois vous faire connoître cette vérité , en vous faisant observer qu'alors les factieux voyant ces princes trop engagés , n'osent plus tenter de les séduire , et que , craignant de voir avorter ou même de voir punir leurs criminelles entreprises , ils sont forcés à demeurer dans le silence ; que les mécontents ne se pouvant rallier en aucun lieu , sont contraints de digérer leur chagrin dans leurs maisons particulières , et que les étrangers , privés du secours des intelligences qui seules ont pu leur donner quelque avantage dans cet état , sont plus retenus dans leurs desseins. Je pourrois vous dire que si l'on avoit toujours pris de semblables mesures , l'on n'auroit pas vu tant de riches fleurons de cette couronne détachés par la main de ceux qui sembloient les plus intéressés à la conserver , et qu'il y a long-temps que la France seroit la maîtresse du monde , si la division de ses

enfans ne l'avoit trop souvent exposée aux jalouses fureurs de ses ennemis.

POLITIQUE A SUIVRE AVEC LES PRINCES DE LA  
MAISON ROYALE.

Mais laissant à part ces raisons toutes publiques , et ne considérant que l'intérêt même des princes comme particuliers , je prétends seulement en cet endroit , vous montrer qu'il est de la bonté paternelle qu'un roi doit avoir pour tous ceux de sa maison , de les mettre, autant qu'il se peut , hors du danger de se laisser surprendre par les mauvais conseils de ceux qui veulent s'élever à leurs dépens. Car outre le tort qu'ils se font en affoiblissant l'éclat d'un diadème dont ils tirent toute leur grandeur , et en désolant un héritage dont eux ou leurs descendans peuvent un jour être légitimes possesseurs , la seule vue de ce qu'ils sont obligés de souffrir dans le temps même de leur emportement , fait voir qu'en ce point le crime et la punition sont de bien près attachés l'un à l'autre , et donne lieu de s'étonner comment il s'en est trouvé un si grand nombre, qui se soient voulu précipiter en de si grandes incommodités.

Quand un prince se met à la tête des factieux, pour un seul maître dont il fuit la présence , il se fait une infinité de compagnons

qui ne vivent pas même fort bien avec lui. Comme on ne voit en sa personne qu'un pouvoir emprunté, il ne trouve dans les autres que bien peu de déférence. La moindre chose qui manque à ses gens lui est incontinent imputée, et si par hasard il se trouve en état de faire quelque grace importante, pour un seul qu'à peine il satisfait, il s'attire le mécontentement de tous les autres. S'il peut avoir quelque heureux succès, chacun d'eux en veut être estimé l'auteur, et s'il lui arrive quelque disgrâce, il n'en est pas un qui ne pense à le quitter. L'on ne sauroit exprimer les défiances dans lesquelles il se trouve, pour peu que de lui-même il soit éclairé; car il n'est pas long-temps sans reconnoître, que ses principaux adhérens ne l'ayant suivi que par intérêt, sont toujours en état de l'abandonner dès-lors qu'ils y trouveront leur compte. Il apprend que chacun fait négociier par ses amis particuliers; le nombre des chefs et des soldats diminue à toute heure, et ceux qui demeurent auprès de lui, se tenant plus fiers de sa foiblesse et du besoin qu'il a d'eux, lui font acheter chèrement leurs services par les bravades qu'ils lui font essayer. On lui parle avec arrogance, on murmure avec liberté, et souvent même l'on perd pour lui l'estime aussitôt que le respect, parce que la

mauvaise démarche où l'on le voit engagé , fait soupçonner en lui quelque foiblesse.

Mais aussi à dire vrai , quelles considérations pourroient conserver pour un chef de révolte ceux qui l'ont déjà perdu pour leur légitime seigneur , et si lui-même a donné un exemple de désobéissance envers celui que les loix de l'Etat et les droits du sang lui avoient donné pour souverain , que doit-il attendre de ceux que le crime seul engage sous ses enseignes ?

Mais si les gens de guerre se comportent de cette manière à son égard , les peuples des villes et les principaux bourgeois lui montrent encore bien plus d'insolence. Il n'est point de magistrat qu'il ne soit obligé de flatter , et qui ne prétende aussitôt devenir son premier ministre ; point de capitaine de quartier qui ne lui obéisse que suivant son sens ; point d'habitant qui ne se donne la liberté de dire et de faire même devant lui tout ce qui lui vient en fantaisie ; et personne enfin qui ne desire malgré lui de faire la paix , dès-lors qu'il faut souffrir la moindre imposition pour l'entretien de la guerre. En sorte que, manquant bientôt de toutes les choses nécessaires, après avoir épuisé les biens de sa maison et la fortune de ses plus fidèles serviteurs , il se trouve souvent bien heureux qu'on lui permette de rentrer dans

son devoir à des conditions plus fâcheuses que celles qui l'en avoient fait sortir.

## PESTE A LONDRES.

La suite des matières à laquelle je m'attache ici plus souvent qu'à l'ordre des dates, m'avoit empêché de vous dire dès le commencement de l'année, comme, la peste continuant en Angleterre, j'avois eu sujet d'appréhender que ce qui nous restoit de commerce avec les habitans de cette île, ne nous fût plus préjudiciable que la guerre où nous allions entrer avec eux, vu même que ce mal étoit déjà passé sur nos côtes. Mais pour l'étouffer de bonne heure, j'envoyai *Talon*, secrétaire de mon cabinet, dans les lieux les plus exposés, avec des ordres qui réussirent de telle sorte pour la France, qu'ils la garantirent en fort peu de temps de toute la part qu'elle eût pu prendre à l'infortune de ses voisins.

J'avois dû vous marquer aussi dans le mois de janvier que, les *grands Jours* (1) étant expi-

---

(1) Les *grands Jours* étoient proprement une cour de justice spéciale et ambulante. Ce tribunal étoit composé d'un président à mortier et de plusieurs conseillers nommés par le roi, qui alloient dans les provinces du ressort, informer et rendre des jugemens sur les griefs qui leur

rés avant qu'ils eussent pu terminer une bonne partie des affaires dont ils avoient été chargés , j'en ordonnai la continuation pour un mois , après lequel je donnai la liberté aux commissaires de revenir , et leur témoignai que j'étois satisfait de leurs services.

Il se trouva pourtant un peu de difficulté sur quelques-uns des articles du règlement qu'ils avoient fait ; mais ne voulant pas les casser ouvertement , soit pour ne pas ôter le crédit au reste qui étoit bon , soit de peur de mortifier des gens dont la bonne intention m'étoit connue , je pris l'expédient de faire de ma propre autorité un règlement nouveau , dans lequel je compris les choses que j'approuvai , et laissai les autres sans en parler. Peu de temps après , m'ayant été rapporté qu'il se formoit un grand nombre d'instances en diverses

---

étoient attribués. La tyrannie que beaucoup de seigneurs et gentilshommes , enhardis par l'anarchie des guerres civiles , s'étoient accoutumés à exercer sur leurs vassaux et sur tout le peuple , fut l'objet des *grands Jours* établis dans l'année 1665. La commission du parlement de Paris s'établit d'abord en Auvergne ; celle du parlement de Toulouse au Puy en Velay. Beaucoup de gentilshommes furent sévèrement punis , ainsi que les juges particuliers qui étoient les instrumens de leurs violences. On frappa une médaille pour célébrer cet acte de justice.

Cours pour raison de la banqueroute des consignations, dont il arrivoit qu'une bonne partie du fonds qui eût pu rester aux créanciers se consumoit en frais inutiles, je renvoyai tout ce qui concernoit cette matière en la seule grand'chambre du parlement de Paris.

## AUTRES TRAVAUX.

Cependant je continuois de travailler, à certains jours réglés, au rétablissement général des ordonnances qui regardoient la justice, et à la réformation des abus qui s'y étoient introduits, ayant résolu que dès lors que j'aurois mis ensemble un nombre d'articles suffisans, je les enverrois vérifier dans les compagnies, pour donner en cela au public des marques certaines du soin assidu que j'avois de rechercher son soulagement, et lui faire voir que le tumulte des armes et les préparatifs que je faisois contre les étrangers, n'étoient pas capables de me détourner de l'attention que j'avois, à remettre dans mon Etat la pureté des lois et la discipline générale; mais comme ce soin universel me produisoit alors un plus grand nombre d'affaires, je crus que j'y devois donner aussi plus de temps, et pour cela je travaillois le plus souvent trois fois par jour. Le matin étoit, comme aupa-



ravant , destiné pour les conseils réglés de justice , du commerce , de finance et de dépêches ; l'après-midi pour le courant des affaires de l'Etat , et le soir , au lieu de me divertir comme j'avois accoutumé , je rentrois dans mon cabinet pour y travailler , ou au détail de la guerre avec Louvois qui en étoit chargé , ou aux autres affaires que j'avois résolu d'examiner moi seul ; et quand après cela j'avois quelques momens de reste , je les employois aux Mémoires que vous lisez maintenant.

PRÉTENTIONS DE MONSIEUR , FRÈRE DU ROI.

Mon frère qui , sans doute ( par la disposition où étoient les choses alors ) , ne pouvoit pas avoir des emplois si pressans , mais qui , même par sa propre humeur , sembloit ne s'attacher à pas une des occupations , soit utiles , soit agréables , auxquelles il eût pu donner son temps , se proposa , dans son loisir , de me faire une demande , qui fut que sa femme étant en présence de la reine , pût avoir une chaise à dos.

L'amitié que j'avois pour lui m'auroit fait souhaiter de ne lui refuser jamais aucune chose ; mais voyant de quelle conséquence étoit celle-ci , je lui fis entendre incontinent , avec toute la douceur possible , que je ne pou-

vois pas lui donner satisfaction, et que, pour tout ce qui pouvoit servir à l'élever au-dessus de mes autres sujets, je le ferois toujours avec plaisir; mais que ce qui sembleroit l'approcher de moi, je ne croyois pas le devoir jamais permettre; même afin qu'il ne s'engageât pas plus avant dans cette pensée, je tâchai de lui montrer, par beaucoup de bonnes raisons, combien je devois avoir d'égards au rang que je tenois, combien sa prétention étoit mal fondée, et combien il lui seroit inutile d'y persévérer.

Mais tout ce que je pus lui dire ne satisfit aucunement son esprit ni celui de ma sœur; en sorte que des prières on en vint aux plaintes, puis aux pleurs, puis enfin au dépit; et dès ce temps-là mon frère prit une certaine manière de vivre avec moi qui m'auroit pu faire appréhender de fâcheuses suites, si dans le fond je n'avois été fort assuré de la trempe de son cœur et de celle du mien. Sa passion lui faisoit même dire, que la reine ma mère avant que de mourir, avoit résolu de me parler de cette affaire; comme s'il eût prétendu se servir du nom de cette princesse et du respect que je portois à sa mémoire, pour me contraindre à faire ce qu'il desiroit, ou plutôt pour colorer sa prétention aux yeux de ceux

qui en avoient eu connoissance; car pour moi je savois trop bien que la reine ma mère n'avoit jamais été capable ni de faire ni d'approuver une pareille proposition, parce qu'elle avoit trop montré, dans tout le cours de sa vie, combien elle estimoit la royauté, pour laisser croire qu'à sa mort, elle en voulût affoiblir les principaux avantages. Il n'y a point de doute que nous n'avons rien dont nous devons être plus jaloux, que de cette prééminence qui fait la principale beauté de la place que nous tenons. Toutes les choses qui la marquent ou qui la conservent, nous doivent être infiniment précieuses; il n'y va pas seulement de notre propre intérêt, c'est un bien dont nous sommes comptables au public et à nos successeurs; nous n'en pouvons pas disposer comme bon nous semble, et nous ne devons pas douter, qu'il ne soit du nombre de ces droits de la couronne qui ne peuvent être valablement aliénés. Ceux-là s'abusent lourdement qui s'imaginent, que les prétentions de cette qualité ne soient que des affaires de cérémonie; il n'est rien en cette matière qui ne soit à considérer et qui ne tire à conséquence. Les peuples sur qui nous régnerons ne pouvant pas pénétrer le fonds des affaires, règlent d'ordinaire leurs jugemens sur ce qu'ils

voient au-dehors, et c'est le plus souvent sur les séances et sur les rangs qu'ils mesurent leurs respects et leur obéissance. Comme il est important au public de n'être gouverné que par un seul, il lui est important aussi que celui qui fait cette fonction soit élevé de telle sorte au-dessus des autres, qu'il n'y ait personne qu'il puisse ni confondre ni comparer avec lui, et l'on ne peut, sans faire tort à tout le corps de l'Etat, ôter à son chef les moindres marques de supériorité qui le distinguent des autres membres.

## LE RANG RELEVÉ PAR LA VERTU.

Mais souvenez-vous pourtant, mon fils, que de toutes les prééminences, celles que vous devez le plus rechercher et celles qui vous feront distinguer le plus avantageusement, ce seront celles qui viendront de vos qualités propres et personnelles.

L'élévation du rang n'est jamais plus solide ni plus assurée, que quand elle est soutenue par la singularité du mérite, et c'est sans doute ce qui a fait croire à quelques-uns, qu'il pouvoit être avantageux à celui qui règne de voir ceux qui le touchent de plus près par leur naissance, beaucoup éloignés de lui par leur conduite. Ce grand intervalle, que sa

vertu met entre eux et lui, l'expose en plus beau jour et avec plus d'éclat aux yeux de toute la terre. Ce qu'il a dans l'esprit d'élevation et de solidité, tire un lustre tout nouveau de la médiocrité de ceux qui l'approchent. Ce qu'on voit de grandeur et de fermeté dans son ame, est relevé par l'opposition de la mollesse que l'on trouve en eux ; et ce qu'il fait paroître d'amour pour le travail et pour la véritable gloire, est infiniment plus brillant, lorsqu'on ne découvre ailleurs qu'une pesante oisiveté ou des attachemens de bagatelles (1). Dans cette différence, tous les yeux sont attachés sur lui seul ; c'est à lui seul que s'adressent tous les vœux, lui seul reçoit tous les respects, lui seul est l'objet de toutes les espérances ; on ne poursuit, on n'attend, on ne fait rien que par lui seul. On regarde ses bonnes graces comme la seule source de tous les biens, on ne croit s'élever qu'à mesure qu'on s'approche de sa personne ou de son estime ; tout le reste est rampant, tout le reste est impuissant, tout le reste est stérilité, et l'on peut dire même que l'éclat qu'il a dans ses propres Etats, passe comme par com-

---

(1) Il est facile de voir que c'est son frère, MONSIEUR, que Louis XIV désigne dans ce parallèle étrange.

munication dans les provinces étrangères. La brillante image de la grandeur où il s'est élevé, se porte de toute part sur les ailes de la renommée. Comme il est l'admiration de ses sujets, il devient bientôt l'étonnement des nations voisines, et pour peu qu'il sache bien user de cet avantage, il n'est rien au-dedans ni au-dehors de son empire, dont, avec le temps, il ne puisse venir à bout.

Mais quoique ces raisons semblent assez plausibles, et que par la manière dont je vous les viens d'expliquer vous ayez peut-être lieu de croire qu'elles ne sont pas éloignées de mon sentiment, ne vous figurez pas néanmoins que si vous aviez un jour des frères, j'eusse pour vous une passion assez aveugle pour vouloir travailler moi-même à vous donner sur eux tous les avantages dont je viens de vous entretenir; au contraire, je tâcherois de vous donner à tous les mêmes enseignemens et les mêmes exemples; mais c'est à vous de vous distinguer des autres par le profit singulier que vous en ferez. Mon soin sera de les faire élever aussi bien que vous; mais le vôtre doit être de vous élever au-dessus d'eux, et de faire voir à toute la terre que vous méritez en effet, par votre vertu, ce rang qui ne semble être donné qu'à l'ordre de votre naissance.



## NÉGOCIATIONS.

Cet envoyé de l'évêque de Munster (1) dont on m'avoit parlé dès le mois de février, arriva dans le commencement de mars, chargé de propositions qui sans doute étoient à mon égard fort honnêtes et fort commodes. Mais je ne pus répondre autre chose à son compliment, sinon que n'ayant de mon chef aucune guerre avec son maître, ce n'étoit point à moi qu'il devoit s'adresser pour traiter de la paix; je lui offris pourtant de la faciliter de tout mon possible, en cas qu'il la voulût négocier avec les Etats de Hollande, auxquels je donnai part incontinent de ce qui s'étoit passé.

J'en avois usé de la même sorte avec eux-mêmes, peu de temps auparavant, dans une rencontre qui n'étoit pas de moindre importance; car l'ambassadeur du roi de Portugal en Angleterre, pour lors ici, étant persuadé que c'étoit l'avantage du prince qu'il servoit, d'établir la paix entre deux couronnes dont il tiroit son principal support, et ayant voulu nouer sur ce sujet une négociation, je ne voulus pas que la chose fût portée plus loin,

---

(1) Voyez ce que nous avons rapporté de cet évêque, dans la note 2, pag. 38.



sans la communiquer à celui qui résidoit à ma cour de la part des Provinces-Unies. Ce n'est pas que, dans l'une et dans l'autre de ces occasions, je n'eusse pu trouver en mon particulier, des avantages très-considérables ; car, en écoutant ce qui m'étoit proposé touchant la paix d'Angleterre, je voyois que la seule modération des dépenses que je faisois sur mer, m'eût pu fournir un fonds suffisant pour entretenir de grandes armées, desquelles sans doute je me fusse servi plus avantageusement en terre ferme dans la conjoncture où je me trouvois ; et en acceptant les offres qui m'étoient faites de la part de l'évêque de Munster, outre que j'aurois eu dès lors la liberté de retirer auprès de moi les gens que j'avois envoyés contre lui, j'aurois même pu disposer de ses propres troupes, qu'il me proposoit dès lors de prendre pour m'en servir en telle entreprise qu'il me plairoit. Mais ce qui me sembloit plus important, je voyois le marquis de Brandebourg, l'un des plus puissans princes de l'Allemagne, tout disposé à se joindre avec moi pour attaquer les Pays-Bas ; et j'étois averti par Colbert (1) que, dans le temps qu'il avoit été de ma part auprès de cet électeur, il

---

(1) M. de Croissi.

lui avoit ouï dire (apparemment avec dessein de se faire entendre), que si j'avois des prétentions sur le Brabant, il en avoit aussi sur le duché de Gueldres.

Cependant, malgré ces fortes considérations, étant déterminé à ne rien tenter de nouveau, qu'après avoir établi le repos de mes alliés par une paix qui leur fût agréable, je me contentai de répondre honnêtement aux choses qui m'étoient proposées de la part de ces différens princes, pour les entretenir seulement dans la bonne volonté qu'ils me témoignent.

Les Provinces-Unies, en faveur de qui je prenois ces résolutions, en furent dès lors suffisamment informées, et ne manquèrent pas à me témoigner aussi-tôt, par tous les remerciemens possibles, combien elles se sentoient obligées à la franchise de mon procédé. Le temps fera voir, par de plus solides preuves, quelle reconnoissance elles en auront en effet conçue. Mais au moins, quel qu'en soit l'événement, j'aurai toujours en moi toute la satisfaction que doit avoir une ame généreuse, quand elle a contenté sa propre vertu; car toutes les vertus, mon fils, trouvent sans cesse en elles-mêmes leurs délices et leur bonheur qui ne dépendent point du succès des actions qu'elles conseillent. Que le destin rende heu-

reux les projets qu'elles forment, ou qu'il les fasse avorter; que les hommes soient ingrats ou reconnoissans des bienfaits qu'elles répandent sur eux, le témoignage qu'elles se rendent en secret de l'honnêteté de leur conduite, leur fournit toujours de quoi se contenter intérieurement, et l'on peut dire même qu'au-dehors, elles manquent rarement à recevoir du public la louange qui leur est due.

## ÉLOGE DE LA BONNE-FOI.

Mais, sur toutes les autres, la probité ou bonne-foi, qui est celle dont j'entends ici vous parler, a des caractères particuliers qui la font reconnoître par les moins éclairés, et des charmes puissans qui la font aimer par toute la terre. Le monde, tout corrompu qu'il est, a conservé tant de vénération pour elle, que ceux qui ont le moins de pente à la pratiquer sont tous les jours obligés de la contrefaire, pour n'être pas absolument bannis de toute société. Dans celui qui ne l'aime pas, les qualités les plus éclatantes deviennent bientôt les plus suspectes; au lieu que chez ceux qui la suivent, on prend aisément toutes choses en bonne part, et les plus grands défauts trouvent presque toujours leur excuse. C'est la seule vertu dont tous les hommes générale-

ment se piquent en toutes rencontres ; il est beaucoup de gens qui savent bien que la magnificence ne leur est pas convenable ; il est des temps et des affaires où le bon sens fait voir que la clémence ne seroit pas de saison ; il est des professions où l'on croit n'avoir pas besoin de valeur, et il se trouve des âges et des pays où ceux même qui passent pour les plus honnêtes gens font vanité de tout ce qui blesse la tempérance ; mais il n'est point de temps, point de lieu, point de condition où l'on veuille être soupçonné seulement de pouvoir manquer de probité. Aussi peut-on dire que ce n'est pas sans raison qu'on estime tant cette vertu, puisque ce n'est que par son ministère que le monde reçoit tout ce qu'il a de doux et de commode. C'est elle qui établit le commerce entre les nations ; c'est elle qui met la société dans les villes ; c'est elle qui maintient l'union dans les familles, et c'est elle enfin qui nourrit l'amour et la confiance entre les princes et les sujets.

Mais pour revenir à ce qui me peut regarder en particulier, il faut demeurer d'accord que toute l'Europe étoit dès lors pleinement persuadée, de l'exacte religion avec laquelle je savois observer mes paroles ; et les Espagnols en donnèrent une assez grande preuve, quand

ils se résolurent à me confier la chose du monde qui , dans l'état où étoient alors les affaires , sembloit être la plus chère pour eux et la plus délicate pour moi ; je veux dire la personne de l'impératrice , pour laquelle ils me demandèrent passage et retraite dans mes ports , en cas qu'elle en eût besoin pour aller en Allemagne (1) ; ce que je leur accordai avec tout l'agrément qu'ils pouvoient attendre , donnant ordre par-tout où cette princesse pourroit aborder , qu'on la reçût avec les mêmes honneurs qu'on auroit pu rendre à ma propre personne.

#### MESURES CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE.

Cependant je ne laissois pas de me tenir prêt pour contraindre la maison d'Autriche à me faire justice , dès lors que j'aurois mis mes

---

(1) Il faut avouer qu'en cela les Espagnols prouvoient seulement , qu'ils ne croyoient point Louis XIV capable d'une atroce et inutile déloyauté , telle qu'auroit été celle de retenir prisonnière , en temps de paix , une princesse qui alloit épouser un prince alors ami , et dont on vouloit faire un allié. Sa justesse d'esprit ne se montre guère à faire tant valoir un procédé si simple. A l'égard de ces grandes louanges de la *bonne foi* , si la guerre de 1667 étoit injuste , comme on s'accorde assez à le penser , elles ne paroissent pas mieux placées.



affaires en état de la pouvoir demander de la bonne manière; et j'avançois incessamment par des moyens nouveaux toutes les choses qui pouvoient tendre à cette fin.

Les Etats de Hollande avoient, suivant mon avis, noué une conférence en Allemagne avec l'évêque de Munster, et j'y avois envoyé Colbert de ma part, pour chercher toutes les facilités qui se pouvoient apporter à cette paix, laquelle fut peu de temps après achevée.

D'autre part, la reine d'Angleterre (1), fâchée de voir divisées, presque sans sujet, deux couronnes pour lesquelles elle se trouvoit également intéressée, témoignoit une grande passion de les réunir.

Les Suédois avoient déclaré précisément à *Pompe*, qu'ils ne prendroient jamais d'intérêts contraires aux miens, et l'arrivée de Saint-Romain auprès du roi de Portugal, avoit fait rompre absolument le traité entre ce prince et les Espagnols. J'avois même, bientôt après, vu paroître un effet important de cette rupture. Le mariage de mademoiselle de Nemours ayant été absolument résolu, en

---

(1) C'est la reine douairière, Henriette-Marie, fille de Henri IV et veuve de Charles I, qui n'avoit pas voulu revoir l'Angleterre témoin de ses malheurs.

sorte qu'elle me vint dire adieu à Versailles, comme étant sur le point de faire voile en Portugal (1). Son voyage fut pourtant différé jusqu'au mois de juin, et l'on avisa de ne la marier que sur les vaisseaux, pour éviter les cérémonies.

Mais en ce qui me regardoit, il est constant que ce mariage ne pouvoit m'être que très-avantageux, puisqu'il mettoit un nouvel obstacle à la réconciliation des Espagnols et des Portugais, déjà naturellement fort animés d'une haine réciproque. D'ailleurs, j'avois un manifeste tout prêt, pour faire connoître au public les droits que la reine avoit sur le Brabant et sur quelques autres provinces, et je levois de bonnes troupes pour faire valoir mes raisons auprès de ceux qui ne les voudroient pas entendre à l'amiable.

#### INSPECTION DES TROUPES.

Mais ce n'étoit pas assez d'avoir ordonné ces levées, je savois qu'il étoit besoin d'observer comment elles s'exécutoient; et déjà pour faire que ceux à qui mes commissions avoient été délivrées, y travaillassent avec plus de soin, j'avois voulu qu'ils fussent de bonne

---

(1) Voyez la note ci-dessus, pag. 30.



heure avertis que je verrois exactement de quelle manière ils m'avoient servi; c'est pourquoi j'avois publiquement déclaré que je ferois chaque mois une revue de toutes les troupes que je pourrois commodément assembler. J'avois même déjà pris jour pour la première au 19 janvier. Mais tous les ordres étant donnés pour faire marcher les troupes vers Breteuil, et ma maison étant même partie pour s'y rendre devant moi, je fus inopinément arrêté par le fâcheux redoublement qui survint au mal de la reine ma mère; car quoique la chose ne semblât pas, aux yeux des médecins, si pressante qu'elle parut dans la suite, un secret pressentiment de la nature, ou plutôt un juste scrupule de tendresse, fit que jamais je ne pus me résoudre à quitter cette reine dans un si mauvais état. En sorte que je fus contraint, malgré moi, d'envoyer à ma place à Breteuil M. de Turenne avec Louvois, qui avoit alors le département de la guerre, les chargeant de me rapporter un contrôle exact de toutes les troupes qui s'y devoient rencontrer; ce qu'ils firent en effet avec tant de soin, qu'à peine en les voyant moi-même, en aurois-je pu prendre une connoissance plus parfaite que celle qu'ils m'en donnèrent.

Le mois de février, auquel j'avois résolu de voir, pour la seconde fois, mes troupes, s'écoula dans l'expédition des pressantes affaires dont je vous ai parlé chacune en son lieu; tellement que je fus obligé d'attendre jusqu'au mois de mars. Mais durant ce temps-là, je n'oubliois aucun des moyens que je croyois propres à mettre mes troupes en bon état; et ne me contentant pas de rapporter à ce point la plus grande partie des résolutions que je prenois dans mes conseils, je voulois même y faire servir mes plus ordinaires divertissemens. Les entretiens auxquels je me plaisois le plus, consistoient à louer ceux qui avoient soin des corps qu'ils commandoient, à m'informer particulièrement de tout ce qui se passoit en chaque quartier, ou à faire connoître les choses que je desirois que l'on pratiquât sur cette matière.

#### RÉFORMES DES DÉPENSES. RÉFLEXIONS.

Je retranchai dès lors ce que j'avois accoutumé d'employer chaque année en meubles, en pierreries, en tableaux, ou en autre chose de pareille nature, ne trouvant plus de dépense agréable que celle que je faisois pour l'armement, ou pour la commodité des gens de guerre; et au lieu de me divertir comme

auparavant à la chasse et à la promenade , j'employois souvent mes heures de loisir à faire exercer devant moi , tantôt un corps , tantôt un autre , et tantôt plusieurs ensemble.

C'est un avantage fort grand et fort singulier de pouvoir trouver notre satisfaction dans les choses qui servent à notre grandeur , et de savoir par étude nous faire une espèce de plaisir de la nécessité de notre ministère. Il n'est personne assurément d'assez mauvais goût pour ne pas trouver cette méthode très-bonne et très-utile ; mais il est peu de gens assez sages pour la savoir bien pratiquer , et peut-être même que l'on s'y applique plus rarement chez les souverains que chez les particuliers. Car à dire vrai , la douce habitude que les princes prennent à commander , leur rend plus incommode toute sorte de sujétion ; et se voyant élevés au-dessus des règles ordinaires , ils ont besoin de plus de force et de plus de raison que les autres , pour s'imposer eux-mêmes de nouvelles loix.

Les hommes privés semblent trouver un chemin tout frayé vers la sagesse , dans l'observance des ordres publics auxquels ils sont assujétis. La prudence de la loi qui leur prescrit ce qu'ils doivent faire , le concours de tout un peuple qui la suit , la crainte du châtement ,

et l'espoir de la récompense , sont des secours continuels attachés à la foiblesse de leur condition , et dont l'éclat de la nôtre nous a privés.

Peut-être qu'il y a beaucoup de bons sujets qui seroient fort mauvais princes ; il est bien plus facile d'obéir à son supérieur , que de se commander à soi-même ; et quand on peut tout ce que l'on veut , il n'est pas aisé de ne vouloir que ce que l'on doit. Pensez-y donc de bonne heure , mon fils ; et si vous sentez maintenant quelque répugnance à vous soumettre aux ordres de ceux que j'ai préposés pour votre conduite , considérez comment vous pourrez entendre un jour les avis de la raison lorsqu'elle vous parlera sans interprète, et qu'elle n'aura plus personne auprès de vous qui soit en droit de défendre ses intérêts. Profitez soigneusement des préceptes que je vous fais donner tandis qu'il vous est permis d'en recevoir ; et puisque dans la place qui vous attend après moi , vous ne pouvez plus , sans honte , être conduit par d'autres lumières , ni contraint par une autre autorité , accoutumez-vous , dès cette heure , à veiller sur vos propres actions , et à faire souvent essai sur vous-même du pouvoir souverain que vous devez exercer sur les autres.

## CAMP RASSEMBLÉ PRÈS DE COMPIÈGNE.

Le treizième de mars, je partis de Saint-Germain, et me rendis le quatorzième à Mouchi, pour commencer le jour suivant la seconde revue. Il sembloit que j'eusse dû aller loger dans Compiègne, à cause qu'il étoit plus proche du lieu où j'avois résolu de voir les troupes, et plus propre pour la commodité de toute ma cour, à laquelle il se trouvoit alors beaucoup de dames, parce que la reine avoit voulu venir avec moi.

Mais, considérant que la seule ville de Compiègne étoit capable de loger six mille hommes de pié, qui, répandus dans la campagne, eussent assurément vécu avec moins de retenue, je crus qu'il falloit pour cette fois passer par-dessus la complaisance que j'aurois eue pour les dames en une autre occasion, et qu'il valoit mieux leur donner sujet de se plaindre pour deux ou trois jours de mon austerité, que de causer aux habitans du pays une perte qui n'eût pas été sitôt réparée.

Le grand nombre de gens que j'avois fait assembler en cet endroit, et le dessein que j'avois pris de les considérer exactement, me firent donner à cette occupation trois jours entiers, qui furent encore à grand'peine suffi-

sans pour exécuter ce que je m'étois proposé, quoique je fusse demeuré toujours à cheval depuis le matin jusqu'au soir. Dans le premier jour, je vis toutes les troupes ensemble, et, après les avoir mises en bataille, je commençai à examiner en particulier le régiment d'infanterie qui servoit sous mon nom, lui faisant faire l'exercice en ma présence.

Les deux autres journées furent employées à voir séparément chacun des corps, chacune des compagnies, et, pour ainsi, chacun des hommes, et dans ce dénombrement que j'en fis, je trouvai, en..... compagnies d'infanterie, et..... cornettes de cavalerie.... hommes de pié, et..... chevaux (1), qui presque tous étoient de si bonne mine et si bien équipés, que la plupart eussent pu passer ailleurs pour des commandans.

Je fis paroître la satisfaction que j'en avois par les gratifications que je distribuai à un bon nombre de capitaines, voulant les récompenser par cette marque d'estime, de l'application particulière qu'ils avoient eue à me servir, et je me trouvai bien récompensé moi-

---

(1) Il eût été aussi inutile de rechercher les nombres omis en cet endroit.



même des soins que j'avois pris jusqu'alors, par l'heureux effet que je commençois d'en reconnoître.

AUTRES MOYENS DE SURVEILLANCE.

Mais il ne falloit pas en demeurer là, car, outre les troupes que j'avois fait venir en ce lieu, il y en avoit beaucoup d'autres que je ne pouvois pas voir sitôt, soit parce qu'elles étoient nécessaires à la garde des places, ou parce qu'étant trop éloignées, je n'aurois pu les faire approcher sans que leur route eût coûté de grandes sommes. Et cependant je comprenois bien qu'il seroit mal aisé de les remettre en l'état où elles devoient être, à moins d'y veiller continuellement. Je savois combien aisément les capitaines et les commissaires qui se croyoient hors de la portée de ma vue, pouvoient se relâcher de leurs devoirs, et combien leur propre intérêt étoit capable de les faire accorder ensemble, pour se partager le profit qui se pouvoit tirer aux dépens de mon service.

C'est pourquoi j'envoyai par-tout des hommes exprès; et l'ordre qu'ils avoient de moi étoit de surprendre d'abord les troupes, pour voir naïvement l'état où elles avoient été tenues jusquelà; ensuite de quoi ils faisoient savoir aux chefs



le sujet pour lequel ils étoient envoyés , les avertissant de remettre promptement les choses en meilleur ordre , et peu de temps après ils retournoient sur leurs pas, autant de fois qu'ils le jugeoient nécessaire , pour observer si l'on avoit profité de leurs avis ; faisant entendre aux commandans , que de temps en temps ils reprendroient la même route : méthode qui ne pouvoit être que fort utile ; car les capitaines voyant qu'ils étoient observés de près , étoient obligés à tenir incessamment leurs compagnies complètes , et les commissaires n'osoient plus , comme auparavant , grossir sur le papier les troupes dont ils faisoient la revue , ne pouvant douter que la fausseté de leur rapport ne se découvrit aussi-tôt après ; car les gentilshommes dont je me servois pour cette recherche , me rendoient à leur retour un compte exact de vive voix et par écrit , de tout ce qu'ils avoient vu , afin que je pusse à loisir pourvoir aux choses qui avoient besoin de mon autorité.

Je me donnois aussi le soin de distribuer moi-même jusques aux moindres charges , tant d'infanterie que de cavalerie ; ce que mes devanciers n'avoient jamais fait , s'en étant fiés de tout temps sur les grands officiers , à qui cette fonction étoit demeurée comme une dépendance de leur dignité ; enfin , je donnois les

quartiers aux troupes, je réglois les différens des corps et des simples officiers, et ne croyois me devoir assurer d'aucune chose que sur l'assiduité de mon propre travail. Aussi devez-vous être absolument persuadé, que l'application que nous avons pour les choses qui regardent ou le bien public ou l'avantage de notre service, est le seul moyen qui les puisse mettre en l'état où nous les desirons; et pour moi, je ne comprends pas comment les princes qui négligent leurs propres affaires, se peuvent imaginer que ceux sur la foi desquels ils s'en reposent, doivent en prendre plus de soin qu'eux.

#### EFFETS DE L'APPLICATION DU PRINCE.

Il est ordinaire aux sujets d'imiter leur monarque en tout ce qu'ils peuvent; mais il n'est rien en quoi ils suivent plus facilement son exemple, qu'en la négligence qu'il a pour ses propres intérêts. Quand les particuliers découvrent que le prince est sans application, que le bien et le mal qu'ils peuvent faire demeurent également inconnus; que faisant l'un ou l'autre ils seront également traités, et que celui-là pour qui seul tant de gens travaillent à-la-fois, ne se veut pas donner un moment de peine pour observer comment on le sert, ils contractent insensiblement une lâche indifférence

dans laquelle leur courage s'abat, leur vigueur se corrompt, leur esprit s'émousse et leur corps même s'appesantit. Ils perdent en peu de temps l'amour de leurs devoirs, l'estime de leur maître, la honte du blâme public, le desir de la gloire, et jusqu'à l'idée de la vertu; en sorte qu'ils ne travaillent plus dans leurs fonctions que de la manière qui leur est la plus commode, c'est-à-dire ordinairement de la plus mauvaise; car la perfection ne se trouve presque jamais sans quelque sorte de difficulté.

Mais, au contraire, quand on voit un prince attaché à rechercher ce qui peut être le mieux en tout ce qui s'exécute pour son service, quand on reconnoît que rien ne peut échapper à sa vue, qu'il discerne tout, qu'il pèse tout, et que tôt ou tard il punit ou récompense tout, il est impossible qu'il n'en soit à-la-fois mieux obéi et plus estimé. L'application que l'on voit en lui semble descendre de rang en rang, jusqu'au dernier officier de ses troupes; chacun craint dès lors qu'il se croit en faute; chacun espère dès lors qu'il a bien servi, et tous s'efforcent incessamment de faire leur devoir, comme étant le seul moyen de faire leur fortune; car il ne faut pas se promettre, quelqu'habiles que nous soyons, de pouvoir corriger cette pente naturelle qu'ont tous les

hommes à chercher leur propre intérêt. Mais il sera toujours assez glorieux pour nous, quand nous aurons fait en sorte qu'ils ne le puissent plus trouver que dans la pratique des choses honnêtes, dans le mérite des belles actions et dans l'observation des loix de la profession qu'ils ont embrassée.

PRÉCAUTION POUR LES GRANDES REVUES.

Je ne voulois pourtant pas que ces revues dont je vous ai parlé, tournassent à la charge particulière du pays où elles se faisoient ; mais comme le fruit qu'elles devoient produire regardoit le général de l'Etat, j'avois soin de faire aussi que tous les frais en fussent pris sur le trésor général de mes finances, et pour cela j'envoyois des hommes exprès en chacune des villes et villages où les troupes devoient passer, pour acheter au prix courant tout ce qui pouvoit servir à la subsistance des gens de guerre, afin de le distribuer après aux soldats sur un pié proportionné à la paie qu'ils touchoient ; en sorte que rien ne pouvoit manquer aux troupes, et rien ne se prenoit au paysan que pour le prix qu'il en eût pu tirer ailleurs : ordre qui fut toujours pratiqué de telle sorte, qu'à peine se trouva-t-il la moindre plainte ni des soldats ni des habitans.

## DÉSERTION.

Le règlement que je fis ensuite touchant la désertion, étoit plus difficile à concerter, et n'étoit pas de moindre nécessité dans sa pratique. On avoit reconnu de tout temps combien la liberté de désertir produisoit de pertes aux capitaines, d'affoiblissement dans les troupes et de libertinage chez les soldats, et cependant on n'y avoit point encore pu donner ordre. C'est pourquoi, me persuadant que l'entreprise que je ferois de remédier à tant de maux à-la-fois, seroit sans doute digne de mon application, je consultai sur cette matière ceux que j'estimai les plus capables de m'en donner leur avis; et après avoir examiné diligemment ce qui me fut proposé par eux, je fis une ample ordonnance, dans laquelle je pris contre cet abus toutes les précautions possibles, soit en prescrivant des règles aux chefs qui enrôloient de nouveaux hommes, pour reconnoître au vrai ceux qui avoient servi dans quelqu'autre corps, soit en imposant des peines sévères contre les capitaines ou les soldats qui, dans cette matière, auroient fait ou favorisé quelques surprises.

Il n'étoit pas moins important ni moins mal aisé d'établir l'ordre et la discipline, dans

les quartiers où les troupes faisoient leur séjour. J'avois , avant toutes choses , voulu qu'elles ne logeassent que dans les villes ou dans les bourgs fermés , comme étant les lieux où mes réglemens se pouvoient observer avec plus d'exactitude. Mais comme les vivres enchérissent naturellement par-tout où il arrive un surcroît de gens capables de les consommer , il se trouvoit , en beaucoup de lieux , que leur solde n'étoit pas suffisante pour les faire subsister commodément , et qu'ainsi on les voyoit souvent réduits à la nécessité de souffrir beaucoup , ou de faire beaucoup souffrir leurs hôtes.

#### EXACTIONS DES MILITAIRES RÉPRIMÉES.

Mais ce qui contribuoit le plus au désordre , étoit que les choses qui leur devoient être fournies sur les lieux , par forme d'ustensiles , n'étant point précisément limitées , s'éten-  
doient tantôt plus , tantôt moins , au gré des plus mauvais ; car , dans les quartiers auxquels les soldats étoient les plus forts ou les plus hardis , ils prenoient d'ordinaire , avec insolence , plus qu'il ne leur étoit dû ; et dans ceux où les habitans étoient en plus grand nombre et de plus mauvaise humeur , ils ne vouloient souvent pas fournir ce qui eût été



raisonnable : d'où il arrivoit qu'il y avoit toujours des plaintes à écouter de la part de quelque une des parties. C'est pourquoi je crus que l'on ne pouvoit établir un bon ordre, qu'en faisant une loi commune pour toutes les terres de mon obéissance; ainsi je fixai tout ce qui devoit être fourni aux gens de guerre, en quelque lieu que ce fût, à dix-huit deniers pour fantassin et trois sous pour cavalier; mais afin que chaque habitant s'en trouvât moins chargé, j'ordonnai qu'il n'en porteroit, pour sa part, qu'un tiers, et que, des deux autres, l'un seroit levé sur le corps de la ville, et l'autre sur le total de l'élection.

J'avois aussi été informé que certains chefs, abusant des ordres qui leur étoient donnés pour leur route, faisoient quelquefois contribuer, à leur profit particulier, les villes et les bourgs où ils devoient passer, sous prétexte de les exempter du logement ou du séjour des gens dont ils avoient la conduite, et je crus qu'il étoit nécessaire d'empêcher que cela ne continuât. C'est pourquoi, voulant faire d'abord connoître avec quelle sévérité je punirois de semblables exactions, je cassai, dès le temps de la revue, un capitaine du régiment d'Auvergne, parce qu'il avoit pris trois cents livres des habitans de Rethel, pour les exempter



d'un séjour qu'il devoit faire en leur ville, quoique ce fût d'ailleurs un assez bon sujet, et pour qui plusieurs personnes de ma cour témoignoiént de prendre intérêt. Mais j'étois résolu à ne ménager aucune chose pour rétablir, de tout point, la discipline dans les troupes qui servoient sous mon autorité.

DÉSORDRES CONTRAIRES AUX VRAIS INTÉRÊTS DU  
PRINCE.

Ce n'est pas que je ne susse bien, que l'esprit de libertinage est ordinairement l'un des motifs qui attirent le plus de gens à la profession militaire, et qu'il s'est trouvé des chefs, même de nos jours, qui se sont si bien prévalus de cette maxime, qu'ils ont long-temps entretenu des armées fort nombreuses, sans leur donner d'autre solde que la licence de piller par-tout. Mais je n'ai jamais cru que cet exemple dût être imité, sinon par ceux qui, n'ayant plus rien à perdre, n'ont plus aussi rien à ménager. Car tout prince qui chérira sa réputation avec un peu de délicatesse, ne doutera pas qu'elle ne soit aussi bien engagée à défendre le bien de ses sujets du pillage de ses propres troupes, que de celles de ses ennemis. Et celui qui aura des Etats et qui entendra ses affaires, ne manquera pas de s'appercevoir

que tout ce qu'il laisse prendre sur ses peuples, en quelque manière que ce puisse être, ne se prend jamais qu'à ses dépens.

Il se trouve une relation si parfaite entre le monarque et ses sujets, que le moindre particulier ne sauroit faire aucune perte qui, par un circuit nécessaire, ne porte aussi quelque dommage au souverain, et il n'est pas possible de s'empêcher de le voir; car enfin plus les provinces sont épuisées par les gens de guerre ou par quelqu'autre cause que ce soit, moins elles sont capables de contribuer aux autres charges publiques; en sorte que l'on peut dire avec vérité, que ce n'est pas seulement par justice, mais par intérêt même, que nous sommes obligés à tenir la balance égale entre le soldat et le paysan.

C'est une grande erreur parmi les princes, de s'approprier certaines choses et certaines personnes, comme si elles étoient à eux d'une autre façon que le reste de ce qu'ils ont sous leur empire. Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos Etats, de quelque nature qu'il soit, nous appartient à même titre, et nous doit être également cher. Les deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent entre les mains de nos trésoriers, et ceux que nous laissons dans le commerce de nos peuples,

doivent être par nous également ménagés. Les troupes qui sont sous notre nom, ne sont pas pour cela plus à nous que celles auxquelles nous avons donné des chefs particuliers; et tout de même ceux qui suivent le métier des armes, ne sont ni plus fidèles, ni plus obligés, ni plus utiles à notre service, que tout le reste de nos sujets. Chaque profession, en son particulier, contribue à sa manière au soutien de la monarchie, et chacune d'elles a ses fonctions, dont les autres auroient sans doute bien de la peine à se passer. Le laboureur fournit par son travail la nourriture à tout ce grand corps; l'artisan donne par son industrie toutes les choses qui servent à la commodité du public, et le marchand, par ses soins, assemble de mille endroits différens tout ce que le monde entier produit d'utile et d'agréable, pour le fournir à chaque particulier au moment qu'il en a besoin. Le financier, en recueillant les deniers publics, sert à la subsistance de l'Etat; les juges, en faisant l'application des lois, entretiennent la sûreté parmi les hommes; et les ecclésiastiques, en instruisant les peuples à la religion, attirent les bénédictions du ciel et conservent le repos sur la terre.

C'est pourquoi, bien loin de mépriser au-

cune de ces conditions, ou d'en élever une aux dépens des autres, nous devons prendre soin de les porter toutes, s'il se peut, à la perfection qui leur est convenable. Nous devons nous persuader fortement, que nous n'avons point d'intérêt à favoriser l'une plus que l'autre, et que celle que nous voudrions gratifier avec injustice, n'en aura pas plus de reconnoissance ni plus d'estime pour nous, pendant qu'à son occasion toutes les autres tomberont dans la plainte et dans le murmure; en sorte que le seul moyen de régner à-la-fois dans le cœur de toutes, c'est d'être le juge incorruptible et le père commun de toutes.

Si pourtant, malgré ces raisons, vous ne pouvez encore, mon fils, vous défendre de cette secrète inclination que les ames généreuses ont presque toujours pour les armes et pour ceux qui les suivent, prenez garde sur-tout que cette bienveillance particulière ne vous porte jamais à tolérer leurs emportemens, et faites que l'affection que vous avez pour eux, paroisse à prendre soin de leur fortune, plutôt qu'à laisser corrompre leurs mœurs.

## REFUS D'UN GOUVERNEMENT A MONSIEUR.

Mais il ne falloit pas que les affaires de la guerre m'occupassent tout entier ; l'administration d'un Etat demande incessamment des soins de différente nature , et celui qui la veut dignement contenir , doit se préparer à vaincre chaque jour de nouvelles difficultés.

La mort imprévue du prince de Conti (1) , qui arriva un mois après , sur la fin de février , fit naître à mon frère une nouvelle prétention pour le gouvernement de Languedoc. Car d'abord il se persuada que feu mon oncle l'ayant occupé , c'étoit un exemple inconteste pour y avoir naturellement quelque droit ; mais je ne crus pas encore lui devoir accorder ce point , étant persuadé que ( après les désordres que nous en avons vu naître si souvent dans le royaume, ) c'étoit manquer absolument de prévoyance et de raison , que de mettre les gouvernemens des provinces entre les mains des fils de France, lesquels, pour le bien de l'Etat , ne doivent jamais avoir d'autre retraite que la cour , ni d'autre place de sûreté que le cœur de leur aîné.

---

(1) Armand , prince de Conti , frère puîné du grand Condé. Il avoit joué un rôle dans la Fronde , et s'étoit réconcilié avec le cardinal Mazarin en épousant sa nièce.

L'exemple de mon oncle (1), qui sembloit être le principal titre de mon frère, étoit un grand enseignement pour moi, et ce qui s'étoit fait durant ma minorité, m'obligeoit à prévoir avec plus de soin ce qui pouvoit arriver dans la vôtre, si j'étois assez malheureux pour vous abandonner dans cet état, et de n'avoir pas le temps d'achever les établissemens que j'avois commencés pour la sûreté du royaume et pour celle de mes successeurs; à quoi l'on peut joindre qu'ayant résolu, par des considérations que vous avez lues, de ne plus donner les gouvernemens que pour trois ans (2), il ne sembloit pas qu'il fût à propos de les mettre entre les mains de personnes, que l'on pût être fâché d'en déposséder lorsque le terme seroit expiré. De quoi mon frère et ma sœur qui n'entroient pas dans tous ces raisonnemens-là, et qui en formoient d'autres en eux-mêmes, suivant leur avantage, étant peut-être encore aigris par les discours de quelques brouillons,

---

(1) Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, mort en 1660. On sait que pendant la minorité du roi, les factions s'étoient souvent servi de son nom pour entretenir la guerre civile.

(2) On voit que ce passage se rapporte à une partie des mémoires qui est perdue, comme on l'a dit dans l'aver-tissement.



témoignèrent être fort mécontents. Mais de ma part , ne doutant pas de la justice et du bon sens de mes résolutions , je crus que j'y devois demeurer inébranlable , et sans faire semblant de m'appercevoir de rien , je leur laissai tout le loisir de se reconnoître ; et en effet , ils revinrent d'eux-mêmes peu de temps après , et me demandèrent pardon tous deux de la chaleur qu'ils avoient montrée.

Cependant j'avois disposé du gouvernement ( de Languedoc ) en faveur du duc de Verneuil mon oncle , parce qu'il ne s'étoit jamais éloigné de la fidélité qu'il me devoit , et qui revenoit d'Angleterre (1) pour mon service ; et je le fis d'autant plus sûrement , que j'avois mis en cette province des intendans de qui les conseils lui pouvoient servir en toute rencontre à régler les affaires suivant mes desseins. Ainsi j'avois lieu de m'assurer pleinement, que mes affaires y seroient toujours fort bien administrées selon mes intentions.

---

(1) Il y avoit été envoyé comme ambassadeur avec M. de Courtin , pour essayer de concilier les différens entre les Provinces-Unies et la Grande-Bretagne. Il étoit fils naturel de Henri IV et de la marquise de Verneuil.

## AFFAIRES DU PORTUGAL.

Mais après avoir fait de cette manière perdre à mon frère sa prétention , j'eus à régler avec mes voisins plusieurs difficultés qui n'étoient pas moins embarrassantes.

Quoique *Saint-Romain* fût arrivé très-à-propos , pour dissiper la négociation déjà fort avancée entre l'ambassadeur d'Angleterre en Espagne et le roi de Portugal , cela n'avoit pu s'exécuter sans faire espérer à ce prince , qu'outre le secours indirect que j'offrois dès-à-présent de lui fournir sous le nom de *M. de Turenne* (1) , je me mettrois bientôt en état de l'assister ouvertement ; et comme ces propositions lui étoient infiniment agréables , il ne manqua pas d'en presser incessamment l'exécution avec toute la chaleur possible ; en sorte qu'outre les lettres de *Saint-Romain* qui me marquoient de jour en jour leur empressement , je le connus encore par deux visites que me rendit l'ambassadeur d'Angleterre qui se trouvoit alors à ma cour , à l'occasion du mariage

---

(1) Ce fut le comte , depuis maréchal de Schomberg , qui fut envoyé par le vicomte de Turenne , pour commander en Portugal un corps de quatre mille Français. Voyez tome 1.

de son maître ; et véritablement on ne doit pas s'étonner que cette nation , après tant de maux soufferts depuis vingt-six années , eût quelque avidité de profiter de la conjoncture favorable que la fortune lui présentait en ce temps-là ; car il est certain qu'alors la France et l'Espagne , portées par des intérêts contraires , semblaient rechercher cette couronne avec la même chaleur , l'une la sollicitant de lui donner la paix , et l'autre l'encourageant à faire la guerre.

Mais ne trouvant pas les choses disposées à faire sitôt ce qu'il desiroit de moi , je travaillois seulement à l'entretenir d'espérances , sans m'engager à rompre avant le temps les mesures que j'avois prises. J'avois une autre affaire du côté du Nord qui n'étoit pas plus facile à démêler.

#### AFFAIRES DU NORD DE L'EUROPE.

Je vous ai dit comme les Suédois m'avoient d'abord fait entendre , par *Pomponne* , qu'ils ne prendroient point parti contre moi , et néanmoins ils me déclarèrent depuis , que voyant tous leurs voisins armés , et principalement les Danois , ils ne pouvoient demeurer seuls sans armes , ni même s'empêcher de faire la guerre au roi de Danemarck , s'il la faisoit au roi d'Angleterre.

A cette nouvelle surprenante, considérant l'estime que la France avoit toujours faite des Suédois, et de quelle conséquence il étoit de rompre une liaison qui duroit depuis tant d'années, ou plutôt ayant lieu de douter si l'amitié des Suédois (qu'il s'agissoit alors de perdre,) ne me seroit point, à l'avenir, plus utile et plus sûre que celle des Hollandais, pour la conservation de laquelle se faisoit cette rumeur, j'eus quelque peine à déterminer ce que j'avois à faire; mais enfin, ne voulant, pour cela, me détourner de mes premières démarches, je donnai seulement ordre à mon ambassadeur, d'agir et de parler de telle sorte, qu'il pût arrêter les premiers mouvemens de cette nation, soit en témoignant d'abord de la fermeté, soit en faisant paroître un peu de condescendance, ou même en proposant, à l'extrémité, par manière de tempérament, que les vaisseaux de Danemarck ne se joindroient point à nos flottes, et ne feroient la guerre aux Anglais que dans la seule mer Baltique. Mais il ne fut pas nécessaire d'en venir jusque-là, parce que les Suédois s'adoucirent peu de temps après, comme vous le verrez en son lieu, par l'ambassade qu'ils m'envoyèrent.

Le roi de Danemarck, alarmé par l'appa-

reil que faisoient contre lui les Suédois , avoit envoyé *Annibal Schestelt* , son grand-trésorier , pour me presser de me déclarer en sa faveur contre la Suède. Et les Etats de Hollande , qui étoient bien aises de prendre cette occasion pour me faire rompre avec mes autres alliés , dont ils craignoient peut-être que je ne tirasse à l'avenir trop de secours , me faisoient des instances continuelles pour le roi de Danemarck ; et d'autre part , les Suédois me faisoient remontrer , que voyant tous leurs voisins armés , ils ne pouvoient pas seuls demeurer sans armes , et que même ils ne pouvoient pas s'empêcher de faire la guerre au roi de Danemarck , s'il se déclaroit contre le roi d'Angleterre , me priant de ne pas croire qu'en cela ils eussent intention de rien faire contre mes intérêts. La conjoncture étoit assurément délicate ; car de me déclarer contre la Suède pour plaire au roi de Danemarck et aux Hollandais , c'étoit rompre avec des alliés puissans et qui avoient été fort utiles à la France ; et de laisser aussi aux Suédois la liberté d'attaquer le Danemarck , c'étoit me priver de tout le fruit que j'avois prétendu tirer du traité fait nouvellement avec ce prince. C'est pourquoi , sans accorder alors précisément à l'une ni à l'autre des parties ce qu'elles

desiroient , je m'appliquai à chercher des voies de tempérament , durant lesquelles je fournis seulement au roi de Danemarck , en un seul paiement, les cent mille écus que je ne devois lui payer qu'en deux termes; mais , avec le temps , je trouvai moyen d'arranger la chose , et je tirai assurance des Suédois , qu'ils n'attaqueroient point le Danemarck.

NE POINT SE LAISSER DÉTOURNER DE SON BUT.

Ainsi , pendant que chacun , tendant à ses fins , s'efforçoit à me détourner de la mienne, mes yeux y demeuroient fixement toujours attachés, et les instances qui m'étoient faites de toutes parts, ne me pouvoient pas faire écarter tant soit peu de la route que je m'étois proposée; sur quoi on pourroit assez raisonnablement mettre en question, s'il ne faut pas autant de force au prince pour se défendre des prétentions différentes de ses alliés, de ses sujets, ou même de sa propre famille, que pour résister aux attaques de ses ennemis?

Et , en effet , qui considéreroit à combien de desirs , à combien d'importunités , à combien de murmures les rois sont continuellement exposés , s'estimeroit peut-être moins d'en voir quelques-uns se troubler dans un



bruit si tumultueux, et trouveroit plus dignes d'estime ceux qui, dans ces violentes agitations du dehors, peuvent garder au-dedans tout le calme nécessaire pour la parfaite économie de la raison. Il faut avoir bien de la force pour tenir toujours la balance droite, quand tant de gens entreprennent à-la-fois de la faire pencher chacun de son côté.

De tant de voisins qui nous environnent, de tant de sujets qui nous obéissent, de tant d'hommes qui nous font la cour, il n'en est peut-être pas un qui n'ait sa prétention formée, et chacun d'eux appliquant tout son esprit à donner à ce qu'il veut toutes les apparences de la justice, il n'est pas aisé que le prince seul, partagé par tant d'autres pensées, fasse toujours le discernement du bon d'avec le mauvais. Il est difficile de vous fournir sur cela des règles certaines dans la diversité des sujets qui se présentent tous les jours; mais il y a pourtant certaines maximes desquelles il est bon que vous soyez instruit.

La première est, que quand vous auriez pour tous une complaisance universelle, vous ne pourriez pas satisfaire à tous, parce que la même chose qui contente l'un, en fâche toujours plusieurs autres.

La seconde, qu'il ne faut pas juger de

l'équité d'une prétention par l'empressement avec lequel elle est appuyée ; mais , qu'au contraire , les demandes les moins raisonnables se poursuivent d'ordinaire plus chaudement que les plus légitimes , parce que la passion et l'intérêt ont naturellement plus d'impétuosité que la raison.

La troisième, que ceux qui vous approchent de plus près , et ceux même de qui vous prenez avis sur les prétentions des autres , sont ceux sur les prétentions desquels vous devez le plus vous consulter vous-même , ou prendre conseil d'autres gens qui ne soient pas au même degré qu'eux , de peur que , prenant avis de l'un sur l'affaire de l'autre , quoique d'ailleurs ils ne fussent pas amis , ils ne se favorisassent souvent , dans la pensée que l'accroissement de leur compagnon en feroit un pour eux-mêmes.

Et la quatrième , que le sage monarque doit toujours considérer les suites de la chose demandée , plus que le mérite de la personne qui demande , parce que le bien général lui doit être plus cher que la satisfaction des particuliers , et qu'il n'y a point d'Etat si puissant au monde , qui ne fût bientôt renversé , si celui qui le gouverne s'étoit résolu de tout donner aux gens de mérite.

Il est vrai que le prince fâche toujours ceux auxquels il refuse , et que les mécontents ne manquent jamais d'imputer à la mauvaise volonté ou au mauvais goût du souverain , tout ce qui s'est trouvé d'impossible dans leur demande ; je dirai plus , il est certain que l'on se fait toujours peine à soi-même en refusant , et qu'on trouve naturellement plus agréable d'attirer des remerciemens que des plaintes ; mais , en cet endroit , nous sommes obligés de sacrifier nos propres inclinations à la seule nécessité de notre propre ministère ; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce sacrifice, qui nous coûte d'ordinaire beaucoup, est aussi d'ordinaire fort peu prisé. Ce qui pourroit vous sembler en cela de plus étrange, c'est que la fermeté que nous y pratiquons , quoiqu'elle soit infiniment louable, est toujours fort peu louée ; en quoi le monde commet sans doute une grande injustice, car enfin il est constant, que la condescendance et la facilité que le prince fait paroître à donner et à faire ce que l'on veut, quoiqu'elle soit vantée par tant de bouches, n'offre d'ordinaire à celui qui la pratique , ni danger ni travail à surmonter, mais, au contraire, une satisfaction si douce et si pure , qu'au sentiment des âmes délicates, elle pourroit passer pour une vo-

lupté plutôt que pour une vertu ; au lieu que la résistance et la circonspection qui l'obligent à résister lui seul aux mouvemens de toute la terre , demande assurément en lui plus de force et de fermeté que tout le reste de sa conduite. Et à dire vrai , la plupart de ceux qui distribuent les louanges , ne prisent souvent entre les vertus , que celles qui leur sont utiles ; et parmi les belles choses qu'ils débitent dans le public , ils se dépouillent rarement du soin de leurs avantages particuliers.

ON ESSAIE SANS SUCCÈS DE TRAITER DE LA PAIX.

La reine ( douairière ) d'Angleterre continuant de témoigner beaucoup d'ardeur pour la paix , je voulus me servir de ce moyen pour me défendre de la prétention du roi de la Grande - Bretagne , lequel soutenoit que , lui ayant déclaré la guerre le premier , je devois aussi envoyer le premier dans ses Etats pour y négocier la paix.

Car je lui fis remontrer que la maison où cette princesse étoit logée , devoit passer entre nous pour un lieu neutre ; que le respect dû à sa dignité retrancheroit en un moment toutes ces questions préliminaires , qui souvent font autant de peine que la substance même des traités ; que l'affection que cette reine avoit

pour la paix, lui pouvoit fournir à toute heure des expédiens pour lever les difficultés qui s'y présenteroient, et qu'enfin elle en ayant fait la proposition, il étoit raisonnable de n'y travailler qu'en sa présence, pour ne lui pas dérober l'honneur du succès.

Mais la principale raison qui me faisoit affecter ce lieu, c'étoit l'avantage que j'espérois d'avoir par-là, d'instruire à toute heure les ministres dont je me servirois, sur chacune des choses qui se présenteroient dans le cours de la négociation.

Le roi d'Angleterre, qui sembla d'abord s'appercevoir de mon dessein, voulut quelque temps insister au contraire; mais enfin devenu plus traitable, il donna pouvoir d'agir pour lui à mylord Hollis, son ambassadeur, lequel se rendit le .... avril chez la reine d'Angleterre, où Lyonne se trouva de ma part, et, pour les Etats de Hollande, Van Beuningen leur envoyé. Ils se firent d'abord, de part et d'autre, beaucoup d'honnêtetés et beaucoup de démonstrations de souhaiter un bon accord; mais lorsque l'on fut entré en matière, l'ambassadeur d'Angleterre voyant qu'on ne lui proposoit autre chose, que ce qui avoit autrefois été proposé, témoigna qu'il ne pouvoit rien conclure, et peu de jours après, reçut ordre de se retirer

de ma cour, en laquelle il étoit jusque-là demeuré, nonobstant la guerre déclarée. Cependant la reine d'Angleterre se trouvoit pressée de partir pour aller aux eaux, avant que mylord Hollis eût appris les volontés de son maître; elle me pria que si le traité se continuoit, on continuât aussi de négocier dans son logis, comme si elle y eût été toujours présente.

Mais tandis que ces traités se rompoient avec nos voisins, il s'en présentoit d'autres à conclure avec des nations plus éloignées.

#### BARBARESQUES.

Les habitans de Tunis, fatigués des continuelles alarmes que leur donnoient mes vaisseaux, avoient désiré de faire la paix avec moi; et ceux d'Alger, poussés de la même envie, passoient encore plus avant, m'offrant de me servir de leurs propres forces contre l'Angleterre, contre laquelle, par ce moyen, j'avois liberté d'employer tous mes vaisseaux, ne me restant plus en mer d'autres ennemis à combattre.

Mais, à dire vrai, ce qui me persuada le plus puissamment d'entrer dans ces négociations, c'est que le succès en devoit être glorieux à cet Etat, et utile à toute la chrétienté



dont les négocians pourroient désormais , sous la bannière de France , mettre à couvert leurs personnes et leurs biens de la barbare fureur de ces corsaires. Outre que je délivrois dès lors , par ces mêmes traités , un nombre considérable de captifs , pour qui je sentoiss une compassion si grande que , au moment que les conditions furent accordées seulement avec ceux de Tunis , je fis partir du Moulin pour les dégager des mains des infidèles.

## ROME ET LE JANSÉNISME.

En ce même temps , le pape qui desiroit de voir en cet Etat l'entière exécution de ses bulles sur la doctrine de Jansénius , me pressoit de faire faire le procès aux quatre évêques qui avoient refusé de signer ce formulaire dont je vous ai déjà parlé (1). Mais la chose me paroissoit trop délicate , pour la résoudre sans y avoir délibéré mûrement. D'une part , je desirois contenter Sa Sainteté ; mais , de l'autre ,

---

(1) Autre article qui se trouvoit dans les cahiers perdus ou anéantis. Cette affaire duroit depuis l'année 1661. La querelle étoit dans sa plus grande chaleur en 1664. Voyez une note de la première partie , tom. 1. Il en sera encore parlé ci-après dans une note sur cette même année 1666.

je craignois de déroger aux prérogatives de ce royaume. Je ne manquois pas de connoître combien il est important d'exterminer de bonne heure toutes les nouveautés qui se forment en matière de religion ; mais je savois aussi , combien il est dangereux de fournir à la cour de Rome des exemples de juridiction , dont elle puisse après tirer de mauvaises conséquences ; et dans cette difficulté, ne voulant rien faire à la légère , je fus bien-aise de consulter les gens de mon conseil par l'entremise de mon chancelier ; le parlement , en la personne du premier président et des gens du parquet ; et le clergé même , par un certain nombre d'évêques dont je pris en secret le sentiment ; voulant voir , avant que de rien résoudre et de rien répondre , si , de quelque part , on ne me fourniroit pas un expédient propre à donner contentement au pape , sans blesser les droits de mon Etat.

PROMESSE INCONSIDÉRÉE DE LA COUR D'ESPAGNE.

La reine d'Espagne n'usa pas de tant de précautions dans la réponse qu'elle rendit à l'archevêque d'Embrun , sur une proposition que je l'avois chargé de faire à cette princesse, touchant les affaires de Portugal. Sachant que le roi d'Angleterre faisoit de continuels efforts

pour renouer quelque négociation entre les Espagnols et les Portugais, j'avois cru que le meilleur moyen pour rompre en cela ses mesures, étoit de me faire accepter pour médiateur ; et quoiqu'à bien examiner ce projet, je ne doutasse pas que les Espagnols n'y dussent faire quelque difficulté, je crus que je ne devois pas pour cela laisser de le tenter, puisque je ne risquois rien dans l'événement. Ainsi je fis savoir à mon ambassadeur les couleurs qu'il pouvoit donner à cette affaire, pour la rendre, s'il se pouvoit, agréable à la régente ; ce qui réussit en effet très-heureusement ; car cette reine accepta sur l'heure la proposition avec toute la facilité que je pouvois attendre d'elle. Mais il est vrai que depuis, elle ne s'en est pas voulu souvenir, peut-être à cause qu'elle s'y étoit trop légèrement engagée.

Il est certain qu'il n'y a rien de plus malhonnête, que de se dédire de ce que l'on avoit avancé. Souvenez-vous, mon fils, que le seul moyen de tenir inviolablement la parole que l'on a donnée, c'est de ne la jamais donner sans y avoir pensé mûrement. L'imprudencce attire presque toujours à sa suite le repentir et la mauvaise foi, et il est difficile d'observer fidèlement ce que l'on a promis mal à propos ; et toute personne qui peut s'engager sans

raison , devient en peu de temps capable de se rétracter sans honte.

## PRUDENCE DANS LES RÉOLUTIONS.

Délibérer à loisir sur toutes les choses importantes , et en prendre conseil de diverses gens , n'est pas , comme les sots se l'imaginent , un témoignage de foiblesse ou de dépendance , mais plutôt une marque de prudence et de solidité. C'est une maxime surprenante , mais véritable pourtant , que ceux qui , pour se montrer plus maîtres de leur propre conduite , ne veulent prendre conseil en rien de ce qu'ils font , ne font presque jamais rien de ce qu'ils veulent ; parce que dès lors que leurs résolutions mal digérées paroissent au jour , il s'y trouve de si grands obstacles , et on leur y fait remarquer tant d'absurdités , qu'ils sont contraints de les rétracter eux-mêmes , s'acquérant ainsi justement la réputation de foiblesse et d'incapacité , par les mêmes voies par lesquelles ils s'étoient promis de s'en garantir.

Les conseils qui nous sont donnés , ne nous engagent à les suivre , qu'en tant qu'ils nous paroissent raisonnables. Au lieu de partager ou d'affoiblir notre autorité , ils nous fournissent très-souvent les moyens de la relever , et nous ne devons pas même craindre qu'ils

diminuent en rien le mérite de nos actions, puisque tous les gens bien sensés sont d'accord que, quoi qu'il se fasse ou qu'il se propose de bien dans l'administration de l'Etat, c'est toujours la sagesse du prince qui seule en est la source et le fondement.

Ily a cette différence entre le sage monarque et le mal avisé, que ce dernier sera presque toujours mal servi, même par ceux qui passent pour honnêtes gens dans le monde, au lieu que l'autre saura très-souvent tirer de bons services et de bons avis de ceux même de qui l'intégrité pourroit être suspecte.

Car enfin, dans tout ce qui regarde la conduite des hommes, on peut établir par un principe général, qu'il n'y a presque personne qui n'ait naturellement une pente secrète vers son avantage particulier; ou s'il s'en trouve quelqu'un qui soit exempt de cette règle, on peut dire que c'est un bonheur tellement singulier, que la prudence ne permet pas qu'on se promette d'en jouir toujours, ni que l'on prenne ses mesures sur ce fondement. Ainsi la vertu des plus honnêtes gens est mal-aisément capable de les défendre contre leur propre intérêt, si elle n'est quelquefois soutenue par la crainte ou par l'espérance; d'où il arrive que le prince mal avisé, qui ne sait pas faire

jouer ces grands ressorts, et qui, sans distinguer le mal d'avec le bien, écoute et traite également tous ceux qui entrent dans les emplois, laisse presque nécessairement corrompre auprès de lui ceux même qui s'y étoient mis avec les meilleures intentions du monde; au lieu qu'auprès du prince intelligent, les plus intéressés même n'osent s'éloigner tant soit peu du chemin qu'ils doivent tenir, parce qu'au moindre égarement, ils craignent de perdre la confiance de leur maître, laquelle fait toujours leur principal intérêt. L'ambition de lui plaire, et la crainte de lui devenir suspects les obligent à veiller soigneusement sur eux-mêmes: ils ne se permettent rien, parce qu'ils croient que rien ne demeurera caché; ils ne se ménagent sur rien, parce qu'ils savent que nul mérite ne manquera de recevoir l'agrément qui lui est dû, et ils se persuadent fortement qu'ils ne sauroient faire la moindre démarche bonne ou mauvaise, qui ne les approche ou ne les éloigne du crédit qu'ils veulent acquérir.

Ces sentimens que la seule estime fait naître naturellement dans leurs esprits, sont encore entretenus par le sage monarque avec tout l'art qu'il juge à propos d'employer, dans une chose qui lui est de la dernière conséquence;



tantôt il cherche à faire croître en eux l'opinion qu'ils ont de sa capacité, soit en leur faisant voir comme il sait pénétrer dans les plus secrets sentimens des hommes, soit en leur montrant comme il sait trouver dans son propre fonds, ce qu'on n'eût jamais pu lui fournir d'ailleurs. Tantôt il les intéresse à son service, ou en prévenant leurs desirs par des graces qu'ils n'attendoient pas, ou en leur accordant avec facilité celles qu'ils desirent avec justice; et tantôt il les tient dans la retenue, en leur faisant connoître qu'il ne seroit pas sûr pour eux de sortir de leur devoir, ni de s'éloigner des bornes qu'il leur a prescrites, et en leur faisant voir qu'il n'est point d'obscurité si maligne, qui soit à l'épreuve des lumières qu'il a de lui-même, et qu'il reçoit incessamment de toute part. Enfin, dans sa propre économie, il trouve le moyen de profiter de ce qu'ils ont de bon, sans rien souffrir de ce qu'ils pourroient avoir de mauvais; il sait les rendre utiles à ses affaires, sans qu'ils soient à charge à ses sujets; il sait leur faire part de ses graces, sans les remplir de faste ni d'emportemens; il sait leur donner sa confiance, sans leur abandonner son autorité; il sait les rendre ses confidens, sans jamais cesser d'être leur maître. Après quoi je m'assure

que vous ne serez plus surpris de me voir soutenir, que tout ce qu'ils peuvent faire pour son service lui doit être absolument attribué, et que vous croirez aisément à cette heure ce que je vous ai d'abord avancé, que ce ne sont pas les bons conseils ni les bons conseillers qui donnent la prudence au prince; mais que c'est la prudence du prince qui seule forme de bons ministres, et produit tous les bons conseils qui lui sont donnés.

## DÉMARCHES EN FAVEUR DE LA RELIGION.

Pour ce qui regardoit la religion, je continuois en toute rencontre mes soins ordinaires.

Dans le même temps que j'envoyai *Saint-Romain* vers le roi de Portugal pour mes affaires, je fis passer aussi dans cette cour l'abbé de *Bourzeis*(1) pour l'intérêt du service de Dieu, lui donnant ordre de tenter toutes

---

(1) L'abbé de Bourzeis est celui que Voltaire crut l'auteur du Testament politique du cardinal de Richelieu. Au surplus, il ne réussit pas auprès de Schomberg, aussi bien qu'il avoit fait avec quelques autres hommes publics de ce temps. Cet habile général, lors de la révocation de l'édit de Nantes, quitta la France, se mit au service du prince d'Orange, et mourut âgé de plus de 50 ans, à la bataille de la Boyne en Irlande.

les voies imaginables pour convertir *Schomberg*, lequel méritoit sans doute que l'on prît un soin particulier et de sa fortune et de son salut, parce que c'étoit un homme d'un mérite extraordinaire.

Peu de temps après, ayant eu avis du terrible scandale qui s'étoit commis en Hollande, à l'occasion d'un aumônier de mon ambassadeur, j'obligeai les Etats à réparer aussi-tôt cette irrévérence, et à donner à l'avenir de tels ordres, que rien de pareil ne pût jamais arriver.

D'ailleurs, je chargeai le cardinal *de Retz* de chercher les moyens dont on se pouvoit servir, pour accommoder à Rome les affaires qui regardoient la Sorbonne, croyant que, comme il étoit lui-même docteur, il trouveroit plus aisément qu'un autre des expédiens convenables en cette matière; car à dire vrai, j'étois bien aise que cela se terminât au plutôt, étant persuadé que, dans les importantes occupations qui m'étoient préparées de toutes parts, il étoit toujours plus avantageux que cette cour me fût plus favorable que contraire.

Dans cette même vue, je me portai plus facilement à recevoir les excuses du cardinal *Ursin*, qui étoit venu pour se justifier auprès

de moi ; et après avoir effectivement reconnu qu'il étoit fâché de la mauvaise conduite qu'il avoit tenue dans l'affaire du duc de *Créqui* (1), je lui rendis avant son départ la *comprotection* que je lui avois ôtée.

## DES PRIVILÉGES DU CLERGÉ. NATURE DE SES BIENS.

J'eus dessein , peu de temps après , de régler un différent qui s'étoit mû sur le discours fait par *Talon* , mon avocat , dans l'affaire de l'évêque d'*Aleth* ; car des ecclésiastiques ayant été mal satisfaits de ce qu'il avoit dit en cette occasion , avoient attendu le temps de l'assemblée du clergé pour en témoigner leur ressentiment avec plus de force ; et là s'étant appliqués à l'examen de ce plaidoyer , peut-être avec un peu plus de sévérité qu'il n'eût été nécessaire , ils prononcèrent contre l'auteur une manière de censure de laquelle il désiroit d'être déchargé.

L'expédient que j'avois d'abord choisi pour accommoder la chose , étoit de commander à *Talon* , qu'il me vînt faire quelque espèce d'ex-

---

(1) On sait que la garde Corse du Pape ayant insulté violemment Madame de Créqui , Louis XIV en tira une satisfaction éclatante. Cét événement est de l'année 1662 , et la réparation de 1663.

cuse, dont les députés du clergé se pussent contenter lorsque je la leur rapporterois; mais voyant que l'assemblée vouloit encore entrer en discussion des termes de cette excuse, en sorte que cela eût été à l'infini, et sachant même qu'elle prétendoit qu'on ôtât des registres du parlement ce plaidoyer qui étoit déjà publié par tout le royaume, je crus que le plus court étoit, de leur laisser écrire ce qu'il leur plairoit dans leurs prétendus registres, lesquels n'étant, à vrai dire, que des mémoires particuliers, ne pouvoient jamais tirer à aucune conséquence.

Dans la fin du mois de mars, desirant de mettre bientôt un terme à cette même assemblée qui duroit depuis le commencement de juin, je voulus qu'elle arrêtât promptement le don extraordinaire qu'elle ne me fait que de cinq ans en cinq ans, et qu'elle fait toujours le plus médiocre qu'elle peut. Il fut pourtant cette fois-ci porté à huit cent mille écus; mais peut-être que ce fut en partie par les soins que je me donnai diverses fois, et même le jour qui précéda leur dernière délibération. Voyant qu'il y avoit un assez bon nombre de députés à ma messe, je leur dis en sortant, que je savois qu'ils devoient le lendemain traiter une affaire qui me regardoit, et que c'étoit

en ces sortes de rencontres que je pouvois connoître par les effets, ceux qui avoient une véritable affection pour mon service.

Je n'ai jamais manqué de vous faire observer, lorsque l'occasion s'en est présentée, combien nous devons avoir de respect pour la religion, et de déférence pour ses ministres dans les choses principalement qui regardent leur mission, c'est-à-dire la célébration des mystères sacrés et la publication de la doctrine évangélique. Mais parce que les gens d'église sont sujets à se flatter un peu trop des avantages de leur état, et qu'ils semblent quelquefois s'en vouloir servir pour affoiblir leurs devoirs les plus légitimes, je crois être obligé de vous expliquer ici brièvement ce que vous devez savoir sur cette matière, et ce qui pourra vous servir dans le besoin, soit pour prendre vos résolutions avec plus de certitude, soit pour les faire exécuter avec plus de facilité.

Vous devez donc premièrement être persuadé, que les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés, aussi-bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes, c'est-à-dire suivant le besoin général de leur Etat.



En second lieu, il est bon que vous appreniez, que ces noms mystérieux de franchises et de libertés de l'église, dont on prétendra peut-être vous éblouir, regardent également tous les fidèles, soit laïques, soit tonsurés, qui sont tous également fils de cette commune mère, mais qui n'exempte ni les uns ni les autres de la sujétion des souverains, auxquels l'évangile même leur enjoint précisément d'être soumis.

Troisièmement, que tout ce qu'on dit de la destination particulière des biens de l'église et de l'intention des fondateurs, n'est qu'un scrupule mendié, puisque ceux qui ont fondé des bénéfices, n'ont pas pu, en donnant leurs fonds, les décharger de la dépendance et de l'obligation qui leur étoit naturellement attachée, ni ceux qui les possèdent, ne peuvent prétendre de les tenir avec plus de droit et d'avantage que ceux même qui les leur ont donnés.

Quatrièmement, que si l'on a permis jusqu'à présent aux ecclésiastiques de fixer, dans leurs assemblées, la somme qu'ils doivent fournir, ils ne doivent pas attribuer à cet usage, aucun privilège particulier, puisque cela se pratique même envers les laïques en la plupart de nos provinces, et qu'il se pratiquoit ainsi par-tout, dans la probité des premiers siècles; car enfin en ce temps là le seul esprit de justice

excitoit suffisamment chaque particulier à faire ce qu'il devoit, selon ses forces, ce qui n'arriveroit pas sans doute à présent, et que néanmoins tout cela n'a jamais empêché, que l'on n'ait contraint et les laïques et les ecclésiastiques, lorsqu'ils ont refusé de s'acquitter volontairement de leur devoir.

Mais en dernier lieu, que s'il y avoit quelques-uns de ceux qui vivent sous notre empire, plus tenus que les autres à nous servir de tous leurs biens, ce devoit être sans doute les bénéficiers qui, ne les tenant que de notre nomination, se trouvent obligés à ce devoir, non-seulement comme le commun de nos sujets par leur naissance, mais encore par un motif particulier de reconnoissance. Les droits qui se perçoivent sur eux sont établis d'aussi longtemps que les bénéfices, et nous en avons des titres qui se sont conservés depuis le premier âge de la monarchie. Les papes même qui ont voulu dépouiller les souverains de cette autorité, pour s'en rendre les seuls arbitres, ont établi notre droit en voulant l'affoiblir, puisqu'ils ont été contraints de se rétracter précisément de leurs prétentions à l'égard de cette couronne.

Mais il n'est pas besoin ici d'histoire, de titres ni d'exemples, la seule équité naturelle

suffit pour établir ma proposition. Seroit-il juste que la noblesse donnât ses travaux et son sang pour la défense du royaume, et consommât si souvent ce qu'elle a de biens dans les emplois qui lui sont donnés; que le peuple qui, possédant si peu de fonds, a tant de têtes à nourrir et fournit tant de soldats, ne laissât pas de porter seul toutes les impositions ordinaires, et que les ecclésiastiques, lesquels sont exempts par leur profession des dangers de la guerre, des dépenses du luxe et du poids des familles, jouissent seuls dans leur abondance de tous les avantages du public, sans jamais rien contribuer à ses besoins?

PROJET D'EXPÉDITION EN POLOGNE.

Le roi de Pologne étant toujours troublé dans l'administration de ses Etats, par l'audace de ses sujets rebelles, la reine sa femme m'avoit fait à diverses fois, durant le cours de l'année dernière, de si pressantes instances de le secourir, que j'avois cru le devoir faire principalement dans un temps où je me voyois sans grandes occupations, et où l'on me donnoit espérance, de faire tomber dans peu cette couronne entre les mains d'un prince de ma maison; c'est pourquoi je m'étois alors proposé, d'envoyer ce printemps M. le Prince en Po-

logne, avec cinq cents chevaux et six mille hommes de pié (1), déclarant pourtant à ceux qui m'en sollicitoient, que je n'exécuterois ce projet qu'en cas que mes affaires demeuraissent en état de me le permettre.

Mais peu de temps après, ayant été contraint de déclarer la guerre aux Anglais, prévoyant les difficultés qui se rencontreroient infaillible-

---

(1) Il résulte d'une lettre du roi au comte d'Estrades, que l'on comptoit faire passer par la Hollande ce corps d'armée ; proposition qui parut suspecte, d'après les desseins connus de Louis XIV sur la Flandre. Aussi de Witt refusa-t-il même de s'en charger vis-à-vis des États-généraux. Ces soupçons n'étoient point fondés. On voit ici que Louis XIV pensoit sérieusement à secourir le roi Jean-Casimir, contre la confédération qui lui faisoit la guerre, et à la tête de laquelle étoit le prince Lubomirski. Le nom de *rebelle* qu'il donne à ces confédérés, montre qu'il connoissoit mal les gouvernemens et les pays étrangers. Ces Polonois armés par le droit que leur donnoient les lois de l'Etat, ne lui représentoient que des séditieux, des mutins, des frondeurs. Disons encore que le secours qu'il pensoit à donner au roi de Pologne, n'étoit pas tout-à-fait désintéressé. Jean-Casimir, à la persuasion de son épouse, Anne-Marie de Gonzague, sœur de la célèbre princesse Palatine, avoit formé le dessein d'abdiquer et de faire passer sa couronne sur la tête du duc d'Enghien, fils du grand Condé, lequel, à la tête d'une armée française, et soutenu de sa renommée, auroit aisément obtenu l'élection de son fils. Tous ces plans échouèrent.

ment pour le passage de mes troupes, sachant que j'en avois déjà un corps considérable occupé dans la Hollande, étant averti que les Suédois ne vouloient point s'engager à ce que l'on m'avoit fait espérer d'eux, et que la reine de Pologne elle-même ne prenoit aucune résolution positive sur cette élection dont elle nous avoit flattés, je crus qu'il n'étoit pas juste que je surmontasse moi seul tant d'obstacles, pendant que d'ailleurs on ne feroit rien pour nous; et néanmoins, afin que la reine de Pologne n'eût pas lieu de se plaindre pour cela, que je lui eusse trop long-temps permis de se nourrir d'une espérance inutile, je lui avois fait, dès le mois de janvier, une lettre expresse, par laquelle je l'avois avertie de toutes les difficultés qui se rencontreroient en ce qu'elle avoit désiré, la priant de ne s'y point attendre pour cette année.

Mais cependant, parce que je connoissois son besoin, je ne pus m'empêcher, quelque pressantes que fussent mes affaires, de lui fournir peu de temps après deux cent mille francs auxquels je ne m'étois jamais engagé.

#### NÉGOCIATION AVEC L'ÉVÊQUE DE MUNSTER.

En Allemagne, la paix étant accordée entre l'évêque de Munster et les Hollandais, toutes

choses paroisoient paisibles, et ce prince, qui n'avoit plus besoin de ses troupes, m'offrit de me fournir cinq mille chevaux pour m'en servir en tel lieu et en telle manière qu'il me plairoit. J'avois assurément des raisons qui me portoient à recevoir son offre, car je ne pouvois douter que dès-lors que je l'aurois refusée, ces gens, desquels il ne pouvoit plus soutenir la dépense, ne prissent aussi-tôt parti chez quelqu'un de mes voisins ou ennemis.

Je savois que Castel Rodrigo, Gouverneur des Pays-Bas, ne souhaitoit rien tant que de les attirer à son service, et j'avois même sujet de croire que l'empereur se porteroit aisément à les retenir. Mais d'ailleurs, en l'état où je me trouvois, voyant la négociation de paix rompue avec l'Angleterre, ne pouvant prévoir en quel temps l'occasion se présenteroit de me servir de mes propres troupes, craignant même que celles-ci n'augmentassent le soupçon que toute l'Europe avoit déjà de mes desseins; mais de plus, étant obligé de faire de grandes dépenses par mer, et ne voulant en aucune façon augmenter la charge de mes peuples, je crus qu'il n'étoit pas à propos de m'engager prématurément à l'entretien de ces étrangers.

Ainsi je résolus de ne faire autre chose pour lors, que de remercier cet évêque avec honné-



teté, afin de demeurer toujours en mesure de renouer avec lui quelque nouvelle négociation sur ce sujet, en cas qu'il arrivât quelque subit changement dans les affaires.

INTÉRÊTS DE LA FRANCE EN ALLEMAGNE ET DANS  
LE NORD.

Cependant le comte Guillaume *de Furstemberg* étant revenu d'Allemagne, m'avoit fait voir comme son voyage avoit eu le succès que je m'en étois promis, et m'avoit appris que tous les princes voisins de la Flandre, étoient prêts à s'unir dès maintenant, pour empêcher que l'empereur n'y fit passer aucunes troupes, pourvu que je fournisse à chacun d'eux les sommes nécessaires, pour entretenir le nombre de gens dont on étoit convenu; mais parce que cela montoit à deux millions quatre cent mille livres, j'estimai par les mêmes raisons dont je vous ai parlé dans l'article précédent, que je ne devois rien précipiter, et qu'il suffisoit pour cette heure, d'avancer environ quatre cent mille livres qui pouvoient servir à commencer les levées, me réservant à résoudre après tout à loisir, selon la disposition générale des choses, s'il seroit bon de retarder cette affaire ou de l'avancer.

Cependant le bruit que faisoit vers le Nord

la résolution que les Suédois sembloient avoir prise d'armer contre le Danemarck, avoit excité les Etats de Hollande, le marquis de *Brandebourg* et le duc de *Lunébourg* à faire entr'eux une ligue particulière pour empêcher que l'on n'entreprît rien de nouveau du côté de l'Allemagne (1). Dès lors que j'en eus avis, je ne doutai pas que cette liaison, quoique faite dans une autre vue, ne me pût incommoder moi-même, en cas qu'elle durât trop long-temps.

Car je savois combien les Etats de Hollande et la plupart des princes leurs voisins avoient les yeux attachés sur mes actions, et combien ils avoient de frayeur que je ne devinsse maître de la Flandre; mais comme ces raisons ne regardoient que l'avenir, je ne crus pas devoir, sur l'incertitude des événemens qui pouvoient arriver ou n'arriver pas, m'attacher à ruiner une ligue dont je tirois dans le temps présent une utilité considérable, puisqu'elle obligeoit visiblement les Suédois, menacés par tant d'autres forces, à cultiver avec plus de soin mon amitié. Ainsi, je me contentois alors de lever autant que je pouvois, à tous ces princes, le soupçon qu'ils avoient de mon dessein, en pa-

---

(1) Le roi de Danemarck entra lui-même dans cette alliance. Le traité se fit dans le mois d'octobre.

roissant m'appliquer tout entier aux affaires de l'Angleterre, et de leur ôter la crainte qu'ils avoient de l'accroissement de ma puissance, en leur donnant à toute heure de nouvelles marques de mon affection, sans m'exclure pourtant de travailler à rompre leur ligue lorsqu'elle auroit produit l'effet que je desirois, ou du moins lorsque je verrois mes affaires en un état où je pourrois apparemment recevoir quelque notable préjudice; car enfin, chez les princes habiles, c'est la différence de chaque conjoncture qui doit régler en chaque temps les demandes et les actions.

#### RÉFLEXIONS SUR LA VRAIE SAGESSE.

Il est des momens où, n'ayant besoin que de notre valeur pour le succès de notre entreprise, nous ne devons pas nous donner la peine de recourir à d'autres moyens; mais il en est d'autres où les seules voies de la prudence pouvant nous conduire à notre but, il semble que nous devions, pour la suivre seule, suspendre l'usage de toutes nos autres vertus. Il est des rencontres où nous sommes obligés d'étaler avec éclat tout ce que nous avons de puissance pour donner plus de terreur à nos ennemis; mais il en est d'autres, au contraire, où nous ne devons affecter que de la modération et de

la retenue , pour ne point donner de jalousie à ceux même qui paroissent dans nos intérêts. La sagesse consiste à choisir à propos tantôt un de ces partis , tantôt l'autre , et peut-être qu'il n'y a rien qui rende la fortune d'un prince plus stable et moins changeante , que l'habitude qu'il prend de changer ainsi quand il faut , de discours , de visage , de contenance et de mouvement.

Cette maxime bien entendue vous peut apprendre à connoître par la manière d'agir de chaque prince , ceux qui sont véritablement habiles , d'avec ceux qui ont seulement le bonheur de le paroître , quoiqu'en effet ils ne le soient pas ; car vous ne devez pas douter qu'il n'y en ait plusieurs dans le monde qui ont obtenu la réputation d'habileté , par le seul avantage qu'ils ont eu de naître en des temps où l'état général des affaires publiques avoit une juste proportion avec leur humeur ; en sorte que ce qu'ils faisoient naturellement étoit ce que la prudence leur eût dû faire faire , et l'on auroit peut-être vu ces mêmes hommes paroître dans la dernière imbécillité , si leurs affaires eussent tant soit peu changé de face , ou s'ils fussent nés dans une saison où il eût été besoin de tenir un procédé contraire à leur inclination naturelle ; car enfin ce n'est pas une

chose facile que de se transformer à toute heure en la manière que l'on doit. Comme la plupart des hommes sont accoutumés à se conduire par tempérament plutôt que par raison, comme ils n'ont le plus souvent dans leurs dessein que leur humeur et leurs passions pour guides, cette humeur, qui demeure toujours la même en eux, les entretient presque toujours dans le même procédé. Quelque désordre qu'ils voient dans leurs affaires, quelque malheur qui leur puisse arriver, ils n'ont pas assez de bon sens pour en rechercher la cause dans leur conduite; ils en imputent tout le mal aux seuls caprices de la fortune, et ne considèrent pas que, si dès lors qu'ils en ont senti les premiers coups, ils eussent pu se former une nouvelle façon d'agir avec elle, ils se seroient assurément garantis de la plus grande malignité; car il est certain que l'un des remèdes les plus sûrs contre ces changemens, c'est de savoir changer avec elle, et vous ne devez pas croire, mon fils, que la constance dont je vous ai parlé quelquefois ailleurs, s'oppose à la maxime que je vous établis en cet endroit.

Cette vertu ne consiste pas à faire toujours les mêmes choses, mais à faire toujours les choses qui tendent à la même fin. Et quoique cette fin, qui n'est autre que notre gloire et

la grandeur de notre Etat , soit effectivement la même en tout temps , les moyens que nous pouvons prendre pour y parvenir , ne sont pourtant pas toujours les mêmes. Il arrive souvent que ceux qui pouvoient être utiles en une saison , sont après nuisibles dans une autre. La face du monde où nous vivons , est sujette à des révolutions si différentes , qu'il n'est pas en notre pouvoir d'y garder longtemps les mêmes mesures. Il faut que l'habile monarque , aussi bien que le sage pilote , sache se servir de tous les vents pour s'avancer , de quelque façon que ce soit , vers le port où il s'achemine ; et l'expérience a fait voir , une infinité de fois , deux manières d'agir absolument opposées , s'accorder néanmoins entre elles par la seule différence des temps , et toutes deux enfin , dans la suite , produire heureusement le même effet.

#### OPÉRATIONS MARITIMES.

Ayant appris , sur la fin de janvier , que les Anglais étoient entrés dans la Méditerranée , je résolus , dès l'heure même , ou de les y combattre ou de les en chasser. Dans ce dessein , vers le commencement de février , j'envoyai mes ordres au duc de Beaufort , pour armer au plutôt ce qu'il pourroit mettre



de vaisseaux ensemble , afin d'aller trouver les ennemis ; mais comme l'équipage de mer consiste en beaucoup de choses différentes , tout le mois de mars s'écoula sans que mes gens fussent en état de sortir ; durant lequel temps les Anglais , bien avertis qu'on ne pouvoit pas sitôt aller à eux , faisoient de continuelles bravades , se vantant par-tout qu'aussitôt que mon amiral seroit hors de mes ports , ils viendroient eux-mêmes le chercher et lui présenter le combat.

Cependant je faisois travailler , avec toute la diligence possible , à me mettre en état d'éprouver quelle seroit en effet leur bravoure , et de l'éprouver , s'il se pouvoit , avec succès. Mais enfin , le mois d'avril , le duc de *Beaufort* ayant levé l'ancre , les Anglais ne se trouvèrent plus si vaillans qu'ils l'avoient été jusque-là ; et comme s'ils se fussent contentés des merveilles qu'ils avoient dites , sans se mettre en peine d'en faire , ils sortirent avec beaucoup d'empressement , de la mer Méditerranée.

C'étoit sans doute assez glorieusement commencer cette campagne navale , que d'avoir ainsi contraint des gens qui se croient les maîtres de la mer , à fuir devant ceux qu'ils avoient menacés ; mais ne voulant pas en de-

meurer là, je résolu de les faire suivre bientôt jusque dans la mer Océane. Il est vrai que le nombre de mes vaisseaux étant fort médiocre, j'avois d'abord résolu d'y joindre les huit que j'avois à la Rochelle pour le passage de la reine de Portugal, et déjà mes ordres étoient donnés pour les faire avancer, avec dessein pourtant de les faire revenir précisément au 15 juin, qui étoit le temps qu'on avoit déterminé pour le départ de cette princesse.

Mais l'ambassadeur de Portugal me témoignant, qu'il avoit peine à voir éloigner les vaisseaux qui devoient servir à son passage, et me disant qu'il espéroit se mettre en mer de jour en jour, je ne voulus, par aucune considération, retarder son embarquement, me persuadant, d'ailleurs, que ce qui me restoit de vaisseaux sous la conduite du duc *de Beaufort*, quoiqu'ils ne fussent qu'au nombre de trente-deux, seroient encore suffisans pour se défendre contre tous ceux qui voudroient les attaquer. Mais, durant ce temps-là, les Anglais étant retournés dans leurs ports, n'en voulurent plus ressortir qu'avec le gros de leur flotte, sans se mettre en peine de me contester le passage que j'avois entrepris.

Ils se remirent en mer ; avec toute leur puissance , le deuxième de juin , avec quatre-vingt-six vaisseaux , mais remplis de tant de fierté , que toute la terre ensemble n'eût pas semblé capable de résister à leurs efforts. Les Hollandais avoient levé l'ancre dans le même temps ; avec des forces presque égales ; mais leur flotte , quoique très-bien équipée , paroissoit tellement méprisable à nos communs ennemis , qu'ils ne croyoient avoir besoin , pour s'assurer une pleine victoire , que de les attirer au combat.

Ce fut vraisemblablement dans cette pensée que le prince *Robert* , avec vingt-trois vaisseaux des plus grands et des mieux armés de la flotte , se détacha du reste de ses gens , disant qu'il venoit au-devant du duc *de Beaufort* , et ne doutant pas que le reste des vaisseaux d'Angleterre ne fût plus que suffisant pour exterminer un beaucoup plus grand nombre de hollandais que celui qu'ils avoient devant eux.

Toute l'île attendoit avec empressement la nouvelle de cette double victoire ; les chefs l'avoient promise , le roi s'en croyoit assuré , les peuples en triomphoient par avance. Sur cet espoir , on avoit rompu toute sorte de négociation , et l'on ne doutoit pas d'établir

bientôt, par notre défaite, toutes ces prééminences que l'on prétend si vainement; mais le succès répondit mal à de si belles attentes. Le combat s'étant opiniâtré durant quatre jours, les Anglais furent, pour ainsi dire, quatre fois vaincus, et le prince *Robert*, prétendant rétablir les affaires de sa patrie avec les vingt-trois vaisseaux qu'il avoit détachés, fut enfin lui-même contraint de se retirer comme les autres, en sorte que j'eus l'entière satisfaction de voir, dès ce moment, la fortune d'accord avec mes souhaits, prendre le même parti que j'avois choisi, et donner cette fois, aux Etats de Hollande, la victoire qu'elle leur avoit d'abord refusée, mais si pleine et si complète, que les insulaires, après plusieurs vaisseaux perdus, étant tout-à-fait hors de combat, furent contraints de se cacher promptement dans les bords de la Tamise, pour y apprendre, tout à loisir, à ne pas se vanter sitôt des choses dont ils étoient si mal assurés; et ce qu'il y eut encore de plus singulier, c'est qu'il fallut que, dans leur pays, ils soutinssent la bravoure qu'ils avoient faite, et de peur que le peuple (qu'ils avoient flatté de l'espérance d'une victoire) ne se portât à quelque fâcheuse extrémité s'il étoit informé de la perte du combat, ils furent contraints de pu-

blier par tout le royaume qu'ils étoient revenus vainqueurs , et même d'en ordonner des feux de joie : feux qui , dans leur alégresse ridicule , ne firent voir que trop clairement , aux yeux de toute l'Europe , quelle étoit la mauvaise disposition de cet Etat, dans lequel , pour conserver un peu d'autorité , le prince étoit ainsi forcé de se réjouir de ses propres pertes , et de tromper si grossièrement ses sujets pour les empêcher de tomber dans une rébellion manifeste.

#### CONSÉQUENCES DE CE QUI PRÉCÈDE.

Pour vous , mon fils , le fruit que vous devez tirer de la vanité des Anglais et de la mortification qu'ils en ont reçue , c'est d'observer combien font une grande folie ceux qui se vantent avant le temps , des choses dont l'événement ne dépend pas d'eux.

Celui qui ne promet rien de soi , fait paroître beaucoup davantage ce qu'il exécute ; moins on attend les favorables événemens , plus ils sont agréablement reçus. Quiconque se vante trop tôt de l'avenir (quoi qu'il fasse après de louable) , dérobe du moins à son action la grace de la nouveauté , parce que le monde , préparé par ce discours , ne sauroit plus être surpris par les effets. Dans ce procédé vain ,

les commencemens ont d'ordinaire quelque chose d'agréable et de riant, mais l'issue en est ordinairement pleine de douleur et de honte. A l'abord, celui qui se remplit de ses belles illusions, se sent doucement flatté par les applaudissemens du peuple qu'il trompe; il se voit honoré par les caresses du prince, qui le croit, et il se tient assuré, dans la pensée qu'il a que ses bravades étonneront ses ennemis. Mais ces joies imaginaires passent en bien peu de temps, dès lors qu'il en faut venir aux mains. Ces gens, trop fort persuadés d'une victoire facile, trouvant une résistance qu'ils n'attendoient pas, sont surpris d'un subit étonnement; au lieu que les ennemis, irrités, plutôt qu'alarmés de ses menaces, en redoublent contre lui leur naturelle vigueur; il revient défait et confus; au lieu de revenir triomphant. Les vaines louanges, qu'il a prématurément obtenues du vulgaire, se changent en railleries et en imprécations, et le prince, dont il avoit surpris la créance et les faveurs à si mauvais titre, irrité de s'être laissé persuader trop aisément, n'a plus pour lui que de la haine et du mépris; si bien que, dans son infortune, il ne lui reste, pour tout fruit de sa vanité, que le dépit de s'être trompé soi-même, la honte d'avoir abusé les autres,



et le continuel remords d'avoir facilité sa propre défaite.

Mais si les chefs particuliers font une si grande faute, quand ils se laissent emporter trop loin par la folle opinion qu'ils ont de leur conduite ou de leur bonheur, le prince en fait une bien plus grande, quand il se laisse persuader aux vains discours de ces fanfarons; et cependant il s'en trouve encore tous les jours qui, sur la foi de ces promesses mal assurées, prennent leurs résolutions pour la guerre ou pour la paix, et qui veulent faire passer l'espoir de ces triomphes chimériques, pour des titres capables d'établir leurs plus vaines prétentions.

Le plus sûr moyen pour éviter cet inconvénient, c'est de ne croire personne de léger dans les choses qui sont importantes; mais de croire encore moins que les autres, ceux qui s'engagent si facilement à promettre tout, parce que d'ordinaire ceux qui savent faire le plus, sont ceux qui savent le mieux combien il faut peu promettre. Mais le point le plus délicat, et celui sur lequel nous devons le plus nous examiner en cette matière, c'est de savoir si la trop grande estime que nous avons de nous-mêmes, ou le trop grand amour de nos intérêts, n'est point en effet cause de la facilité

que nous avons à croire ce que l'on nous promet à notre avantage ; et si ce qui rend les autres si hardis à nous imposer , n'est point la connoissance qu'ils ont, que déjà nous nous sommes trompés nous-mêmes en notre faveur.

## SUITE DES AFFAIRES MARITIMES.

Pendant que les choses que je viens de vous dire, se passoient dans l'Océan , quoique mes vaisseaux eussent quitté la Méditerranée , mes galères seules ne laissoient pas d'être suffisantes pour y conserver la gloire du nom français.

Les habitans d'Alger , qui , touchés des mêmes considérations que ceux de Tunis , m'avoient fait , comme eux , proposer la paix , étoient alors convenus des conditions du traité, lesquelles furent les plus avantageuses qui eussent encore été faites avec ces barbares nations ; et l'un des principaux fruits que j'en tirois , c'étoit que je délivrois de leurs chaînes plus de trois mille esclaves français , moyennant une somme médiocre , laquelle je crus pouvoir imposer sans répugnance sur mon Etat , n'étant pas possible que la France fît un meilleur usage de ses deniers , que pour dégager un si grand nombre de ses habitans d'une servitude si misérable.

Cependant mes galères tenant cette mer, sans y trouver ni d'ennemis ni de concurrens, en rencontrèrent un jour sept du roi d'Espagne, dont il n'y en avoit que deux qui fussent armées. *Vivone* leur fit faire d'abord commandement de baisser l'étendard, suivant l'ordre général qu'il en avoit de moi; mais par la bizarrerie de celui qui les conduisoit, les galères espagnoles s'étant opiniâtrées à se laisser prendre, plutôt que d'obéir à ce qu'on leur ordonnoit, *Vivone* crut que ce seroit une victoire honteuse pour lui de triompher de deux galères avec douze qu'il commandoit; si bien que pardonnant à la témérité des Espagnols, en considération de leur foiblesse, il les vouloit bien laisser passer, en leur disant que lorsqu'ils seroient en plus grand nombre, il les feroit mieux obéir, et en leur ordonnant seulement, pour marque de la supériorité qu'il avoit sur eux, de passer au dessous du vent, et d'aller dans un de leurs ports qu'il leur marqua.

Il est vrai qu'il y avoit encore une autre raison qui le pouvoit empêcher de traiter ces galères avec la dernière rigueur; car elles lui remontrèrent qu'elles étoient chargées des hardes de l'impératrice, en faveur de laquelle il savoit que j'avois donné sur mes côtes, des ordres très-particuliers; d'où il conjectura sans

doute que je ne serois pas bien aise qu'il fût fait par mes sujets, aucun mauvais traitement à ceux qui la serviroient à son passage.

Mais durant ce temps-là , pensant aux vaisseaux que j'avois prêtés à la reine de Portugal , et considérant qu'ils avoient à se garder de deux sortes d'ennemis ensemble , c'est-à-dire des Anglais et des Espagnols , je me trouvois assez empêché à bien prendre mes sûretés contre les uns et contre les autres , et toutefois enfin je trouvai des expédiens pour tout. Premièrement , je confiai la conduite de cette escadre à *Ruvigny* (1), homme en qui j'avois une pleine créance , lui donnant même la qualité de lieutenant-général , afin qu'il ne se trouvât point embarrassé dans l'exécution de mes ordres , par la contestation d'aucun des officiers des vaisseaux qu'il devoit commander. Ensuite je trouvai un moyen fort sûr pour me mettre à couvert contre l'armée anglaise , sans que pourtant je parusse y contribuer , qui fut que la reine de Portugal demandât de son chef un passe-port au roi de la Grande-Bretagne pour le voyage et retour des vaisseaux qui la devoient servir en cette occasion ; ce que ce prince accorda sur l'heure avec tant

---

(1) Le marquis de Ruvigny dont il sera parlé ci-après.

de facilité, qu'il ne pensa pas même se précautionner contre un avantage que j'en aurois pu prendre sans rien hasarder. Car il est certain que mes vaisseaux, dans leur retour, rencontrant les Anglais plus forts, eussent pu se servir du passe-port qu'on leur avoit mis entre les mains, et les rencontrant plus foibles, étoient en liberté de les charger.

Mais si j'eus assez de lumières pour connoître que les Anglais n'étoient pas prudens, de n'avoir pris aucune garantie contre un cas si facile à prévoir, j'eus aussi trop de générosité pour vouloir en cela profiter de leur faute, ne desirant pas, même avec mes ennemis, rien faire ni rien ordonner dont la plus exacte bonne foi pût être tant soit peu blessée.

A l'égard des Espagnols, le remède étoit plus difficile à trouver, parce que j'avois eu avis qu'ils faisoient tenir dix-huit navires de guerre à l'entrée de la rivière de Lisbonne, et je ne pouvois douter que mes vaisseaux ne fussent de très-bonne prise pour eux, soit en allant, soit en revenant. Car s'ils les considéroient comme portant la femme du roi de Portugal, il n'y avoit point de difficulté qu'ils n'eussent droit de les prendre, puisque ce prince étoit leur ennemi déclaré; et s'ils les regardoient comme étant à moi, je n'avois

pas lieu pour cela de les revendiquer , attendu que j'avois un traité particulier avec l'Espagne , par lequel , sur les plaintes qu'elle avoit faites souvent du secours que les Portugais reçoivent de la France , j'avois consenti que l'on prît tous les vaisseaux que l'on trouveroit à cinquante milles près de la côte de Portugal.

Ainsi le seul expédient que je pus trouver pour garantir les miens de ce péril , fut de donner ordre au duc de Beaufort de les attendre à la rivière de Lisbonne , afin d'assurer par sa présence et leur arrivée et leur retour.

#### LES HOLLANDAIS FONT SORTIR LEUR FLOTTE.

Mais parce que cela pouvoit retarder la jonction de ma flotte avec celle des Etats , je dépêchai , peu de jours après , un courrier vers eux , pour empêcher qu'ils ne levassent l'ancre , leur faisant voir qu'il n'étoit pas besoin qu'ils s'exposassent à combattre seuls contre la flotte d'Angleterre , puisqu'en attendant tant soit peu , ils pouvoient être fortifiés par mes vaisseaux ou par ceux de Danemarck ; qu'après la jonction des uns et des autres , la victoire nous seroit infaillible , et qu'il n'étoit pas bon d'exposer au hasard ce que nous pouvions avoir avec sûreté. Mais qu'à bien juger



des choses, il ne seroit pas même besoin de combattre les Anglais pour les détruire ; qu'il suffisoit de les laisser consumer inutilement leurs provisions, pour les réduire dans la dernière extrémité ; étant certain qu'il ne leur seroit pas facile de tirer plusieurs fois de chez eux les fonds nécessaires pour se remettre en mer, sans causer beaucoup de rumeur dans cette île mal obéissante.

Mes avis furent pourtant sans effet ; car lorsque mon courrier arriva, les Hollandais s'étoient déjà mis à la voile ; et l'espérance de vaincre sans notre secours, leur avoit même fait hasarder le combat qui leur réussit, comme vous l'avez vu dans le cahier précédent.

Mais sans nous arrêter aux événemens qui, selon ce qu'il plaît au ciel, sont tantôt favorables et tantôt contraires, il est certain que, dans la portée du raisonnement humain, le parti que je leur conseillois de prendre étoit sans comparaison le meilleur, parce qu'il étoit absolument sans dangers ; que, quand il y a un parti sûr à prendre dans une affaire, c'est toujours mal fait d'en prendre un hasardeux.

A quelque but que l'on veuille parvenir, le chemin le plus sûr est toujours celui que l'on doit suivre. Les Hollandais pouvoient bien espérer d'être vainqueurs, puisqu'en effet ils

le furent cette fois ; mais ils pouvoient encore plus raisonnablement attendre la victoire de leur prudence , que du sort incertain des combats. L'espérance de vaincre même ordinairement tous les deux partis à la mêlée ; et cependant il y en a toujours l'un des deux qui demeure vaincu. Les Etats de Hollande , qui avoient été battus l'année dernière , pouvoient l'être encore celle-ci ; et peut-être même qu'étant de bonne-foi , ils avoueroient qu'il y eut en cette occasion plusieurs momens où la flotte ennemie pouvoit avoir l'avantage sur eux , si quelque secret destin favorable à notre cause , ne l'avoit empêchée d'en profiter. Il est bon de bien espérer de la fortune , quand on est contraint de se commettre à sa foi ; mais tandis qu'il nous est libre de prendre un parti plus sûr , c'est toujours une grande faute de ne s'y pas attacher.

L'espérance nous flatte bien agréablement ; mais elle nous trompe bien aisément : c'est elle qui nous excite aux choses les plus glorieuses ; mais elle nous en fait beaucoup entreprendre qui tournent à notre confusion ; et je crois que ce seroit une question fort difficile à décider de savoir , si , dans la conduite ordinaire des hommes , l'espérance produit plus de bien que de mal. Les douceurs qu'elle

leur fait goûter en idée , sont quelquefois suivies en effet de grandes amertumes ; le pouvoir qu'elle a de les élever au-dessus d'eux-mêmes, ne sert bien souvent qu'à les faire tomber de plus haut ; et comme pour l'accroissement de leur fortune et de leur vertu , il n'est rien qui leur soit plus nécessaire que d'être touché de quelque bel espoir , il n'est rien aussi dans toute leur conduite, en quoi ils paroissent plus dérégés et moins raisonnables, que dans les choses qu'on leur voit espérer.

Il n'y a personne qui , dans cette matière , puisse être si bon juge que nous, qui voyons tous les jours paroître à nos yeux des espérances de si différentes natures , et qui par-là reconnoissons clairement combien il s'en forme d'impertinentes , et combien elles font faire d'inutiles pas. Mais le plus salutaire fruit que nous puissions tirer de cette réflexion, c'est d'apprendre à faire un plus juste examen des nôtres mêmes , parce que , comme nous jugeons maintenant des autres, la postérité jugera quelque jour de nous ; et s'il est vrai que nos actions nous puissent promettre d'avoir quelque temps à vivre chez elle, nous ne devons pas négliger l'autorité de ses jugemens.

## MÉDIATION OFFERTE PAR LA SUÈDE.

Dans le temps même où le roi de Danemarck étoit le plus intimidé par les menaces des Suédois, ces derniers m'avoient envoyé *Konigsmarck*, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, avec charge de me faire de grandes honnêtetés, et de me demander ensuite quelque secours d'argent pour leur faciliter l'exécution de l'entreprise de Bremen. Je reçus les complimens de leur ambassadeur avec toute la civilité que je devois; mais sur la demande qu'il me fit de leur part, je crus pouvoir de mon côté, prendre occasion de les faire expliquer touchant les engagements où ils étoient entrés avec l'Angleterre; et pour mettre *Konigsmarck* dans la nécessité de me donner sur ce point l'éclaircissement que je desirois, je répondis à la proposition qu'il me faisoit, qu'il étoit bien mal aisé que je pusse me porter à fournir à la couronne de Suède le secours qu'elle desiroit de moi, tandis que j'avois si grand sujet de mettre en doute, si elle avoit résolu de tenir pour nous ou pour les Anglais.

Comme ce discours étoit pressant, l'ambassadeur fut obligé de répondre, que la Suède s'étoit toujours trop bien trouvée de l'union qu'elle avoit eue avec la France, pour s'en vou-

loir jamais détacher ; qu'en ce qui regardoit les démarches qu'elle avoit faites depuis peu contre le Danemarck en faveur du roi d'Angleterre, elle ne s'y étoit engagée que dans l'opinion qu'elle avoit eue que je prendrois aussi le même parti , et qu'elle s'étoit fondée à faire cette conjecture , tant sur l'étroite alliance que j'avois avec le roi de la Grande-Bretagne , que sur de certains discours que quelques-uns de mes ambassadeurs avoient tenus touchant ce sujet à des ministres suédois ; mais que néanmoins, quelque engagement que cette couronne pût avoir de ce côté-là, elle étoit si peu capable de se résoudre à prendre des intérêts contraires aux miens, qu'elle m'offroit dès cette heure sa médiation pour l'accommodement de notre querelle.

Cette offre me parut , à dire vrai , d'assez grande conséquence pour n'être pas négligée ; car les Suédois qui la faisoient , ne pouvant pas être à la fois juges et parties , les accepter pour médiateurs , c'étoit du moins ôter au roi d'Angleterre un secours dont jusqu'alors il avoit cru se pouvoir assurer. Mais pour tirer encore avec plus de certitude, le fruit que pouvoit produire cette proposition , et faire que les Suédois , demeurant neutres en apparence, ne prétendissent pas me pouvoir nuire indirectement

en faisant la guerre au roi de Danemarck , je dis à leur ambassadeur, qu'en ce qui me regardoit particulièrement, j'accepterois très-volontiers la médiation de la couronne de Suède ; mais qu'étant obligé à n'entrer dans aucun traité sur cette affaire, sans y comprendre le roi de Danemarck et les Hollandais, je le priois de me dire si la Suède ne prétendoit pas leur accorder aussi la médiation qui m'étoit offerte.

L'ambassadeur s'étoit assez expliqué durant notre conférence, pour me faire juger que son dessein étoit d'offrir aux Etats de Hollande la médiation que je desirois pour eux ; mais n'ayant pas en pouvoir de rien promettre à l'égard du Danemarck, il fut obligé de dépêcher en son pays, avant que de répondre à ma demande. Cependant, par la manière dont les choses se traitoient, le roi de Danemarck paroissant devoir être un peu rassuré de la crainte qu'il avoit eue, les Etats de Hollande me firent entendre qu'ou le pourroit persuader aisément de faire joindre ses vaisseaux aux nôtres ; et qu'avec ce renfort nous tiendrions les Anglais absolument enfermés dans leurs ports ; mais qu'étant une condition à laquelle ce prince n'étoit point obligé par le traité fait entre nous, il faudroit apparemment lui fournir quelque somme pour le dédommager des frais



qu'il seroit contraint de faire dans ce trajet , et pour entretenir dans nos mers ses vaisseaux qu'il ne devoit avoir qu'à l'entrée de la mer Baltique ; à quoi ils croyoient pouvoir avec bienséance me prier de contribuer de mes deniers , comme étant un effet important pour le bien de la cause commune. Mais je leur répondis que de ma part , ayant déjà fait de si grandes dépenses pour construire et pour équiper des vaisseaux , m'étant déjà soumis par un traité à fournir au roi de Danemarck des sommes importantes, et les ayant même fait payer par avance à leur sollicitation , ils ne pouvoient pas raisonnablement douter de la chaleur que j'avois pour le bien de la cause commune ; mais qu'ils devoient enfin considérer, qu'un prince aimant comme moi son Etat et ses sujets , n'étoit pas bien aise de s'engager en toute occasion à porter ainsi chez les étrangers ses plus clairs deniers , pendant qu'il en avoit besoin pour tant d'autres choses.

#### RELATIONS AVEC L'EMPEREUR.

Tandis que cela se négocioit à ma cour , il arriva que parmi les réjouissances qui se faisoient à Vienne , à l'occasion des noces de l'Empereur , on trouva mauvais que le chevalier *de Grémonville* , mon résident , ne voulût

pas y assister, et on lui en fit même quelqu'instance de la part de ce prince.

*Grémonville*, qui n'étoit pas persuadé que cette fête me fût fort agréable, se défendit de la proposition qui lui fut faite sur ce sujet, en disant à ceux qui lui en parlèrent, que la reine ma mère étoit morte depuis si peu de temps, qu'il auroit cru pécher contre la bienséance et contre son devoir, s'il avoit voulu sitôt prendre part aux réjouissances publiques.

Mais cependant la chose m'ayant été connue, je voulus bien avoir cette complaisance pour l'Empereur (1), et je mandai à *Grémonville* de quitter son deuil au plutôt, lui envoyant même quelque somme afin qu'il le pût faire avec plus de commodité.

#### VÉNALITÉ DES MINISTRES.

Les duchés d'Oppelen et de Ratibor que l'empereur Ferdinand second avoit cédés à Sigismond Casimir, pour le remboursement des deniers avancés pour son service dans la guerre contre les Suédois, ayant été nouvellement donnés par le roi et la reine de Pologne au duc

---

(1) On verra plus loin que cette complaisance pour l'Empereur, étoit conseillée par de grands intérêts politiques.

d'Enghien en faveur de son mariage , ce prince en demandoit à l'Empereur l'investiture ou le remboursement ; mais quoique sa demande fût raisonnable , il n'avoit pas cru avoir de son chef assez de crédit pour vaincre les difficultés que l'Empereur y apportoit , et il m'avoit prié d'interposer mon autorité , pour faire qu'on lui rendît enfin justice.

Je pensai que je ne devois pas refuser en cela mes assistances à un prince de ma maison ; et m'étant employé pour lui avec toute la vigueur qui fut nécessaire , la chose fut conduite à tel point que , pour ces deux duchés éloignés qui ne lui produisoient que trente-cinq mille livres de rente , l'Empereur lui en fit payer en France seize cent mille livres de remboursement , sans compter cent mille écus qui demeurèrent à son ministre \*\*\* , pour avoir fait fixer cette liquidation sur un pié si favorable ; en sorte que les deux terres rachetées revenoient à dix-neuf cent mille livres : savoir , seize cent mille livres pour le duc d'Enghien , et trois cent pour le ministre , auquel l'Empereur avoit confié le soin de ses intérêts.

En quoi vous voyez , mon fils , combien c'est un grand bonheur pour les princes d'avoir de fidèles serviteurs , ou plutôt combien il leur est important de les faire choisir désintéressés et

fidèles. Entre les ministres corrompus , il s'en trouve fort peu d'assez hardis pour mettre ouvertement la main dans la bourse de leur maître , et pour s'approprier directement le bien dont il leur laisse la direction , parce que ce seroit un crime dont ils seroient trop facilement convaincus et trop infailliblement punis ; mais la manière de voler qu'ils trouvent la plus commode et qu'ils croient la plus assurée contre toutes les recherches des temps à venir , c'est de prendre sous le nom ou par l'entremise d'autrui, ce dont ils ont dessein de profiter eux-mêmes. Les adresses qu'ils pratiquent en cela sont de tant d'espèces différentes , que je n'entreprendrai pas de les expliquer par le menu ; mais je vous dirai seulement qu'elles ont toutes cela de commun , qu'elles augmentent presque toujours le vol qu'elles veulent cacher.

Car enfin il est sans doute, que le particulier de qui le ministre se veut servir pour prendre ces sortes de profits indirects , ne se résoudroit jamais à se mêler dans ce commerce , à moins d'y trouver quelque'avantage de sa part ; et il faut , sous quelque forme que ce puisse être, que le prince aux dépens de qui se fait le traité , porte en même temps sur ses coffres , et le profit injuste que son ministre veut tirer ,

et le gain qu'il fait faire encore à celui qui lui fournit le prétexte de ce larcin. Mais il est certain de plus, que, de toutes ces conventions frauduleuses, il n'y en a point qui porte tant de préjudice au prince, que celles qui se traitent avec des étrangers, non-seulement parce que la perte qu'il y fait, sort de son état, mais parce que sa propre réputation se détruit ainsi parmi ses voisins, qui, par de semblables épreuves, ne connoissent que trop ouvertement le peu de soin ou le peu d'intelligence qu'il a de ses affaires.

Et cette seule considération me semble de tel poids, qu'elle devrait assurément donner plus de retenue à ceux qui font de semblables marchés; mais du moins doit-elle apprendre au prince à ne se pas contenter d'examiner les hommes avant que de les mettre dans l'emploi, parce que souvent ils se déguisent un temps pour parvenir au poste qu'ils desirent; mais qu'il faut les observer plus soigneusement encore, lorsqu'ils sont actuellement dans le maniement des affaires, parce qu'alors étant en possession de ce qu'ils desirent, ils suivent souvent avec plus de liberté leurs mauvaises inclinations, dont l'effet retombe toujours sur les affaires ou sur la réputation du maître qui les emploie. Cette observation continuelle fera

que , reconnoissant au vrai le fond de tous ceux qui le servent , on pourra cesser de s'en servir si ce sont des défauts trop considérables , ou s'il trouve en eux d'autres bonnes qualités qui l'obligent à les supporter , il saura du moins se garantir du préjudice qu'il en pourroit recevoir , parce que le fond lui en étant connu ; il distinguera facilement dans tout ce qu'ils lui proposent , ce qui pourra être de son service , d'avec ce qui sera de leur mauvaise inclination.

## PROJET SUR JERSEY.

Quoique par les diverses choses que je vous ai déjà fait voir durant le cours de cette année , il paroisse que je ne manquois pas alors d'emploi , je ne laissois pas de me préparer encore à toute heure de nouvelles occupations pour l'avenir.

L'île de Jersey , que les Anglais possédoient depuis plusieurs siècles , me paroissant située avantageusement , soit pour la guerre , soit pour le commerce , et la trouvant facile à conserver , à cause qu'elle est fort proche de la Bretagne , je pensois aux moyens de m'en saisir à la première occasion qui s'en offriroit ; mais à dire le vrai , mes principales pensées n'étoient pas alors tournées de ce côté-là ; car me per-



suadant par l'avantage que les Hollandais seuls avoient eu d'abord sur l'Angleterre, qu'elle ne seroit pas capable de résister long-temps à nos forces unies, je recommençois déjà de considérer avec plus d'attention qu'auparavant mes premiers projets sur la Flandre.

PROJETS POUR LA GUERRE DE FLANDRE.

J'avois eu depuis peu le plan de toutes les places de ce pays; mais de peur que celui qui me l'avoit donné, ne se fût mécompté en quelque chose, et que je ne fusse en danger de prendre de fausses mesures après lui, j'avois envoyé sur les lieux un nouvel ingénieur, avec ordre de vérifier ce que le premier m'avoit rapporté. J'avois même donné charge en particulier de reconnoître soigneusement le Bouchain, par où j'avois dessein de commencer, parce que ne pouvant tenter cette entreprise que vers la fin de l'été, j'avois cru ne devoir pas m'engager au siège d'une plus grande place, outre que celle-là même sembloit me pouvoir donner toute l'entrée que je pouvois desirer dans le pays, en me livrant un passage sur l'Escaut; mais en attendant l'exécution de ce projet, ayant déjà remarqué en diverses occasions combien les Hollandais montroient de répugnance à me voir entrer dans les Pays-Bas,

et pensant qu'il ne m'étoit pas avantageux d'avoir dans mes desseins cette république pour ennemie , je cherchois tous les jours en moi-même les moyens de l'attirer dans mes sentimens. Je voyois bien que la seule raison qui faisoit appréhender à ce peuple que je ne portasse mes armes de ce côté-là , c'étoit l'inquiétude que leur causoit le voisinage d'un prince trop puissant ; mais quoique la cause du mal fût facile à connoître , le remède n'en étoit pas moins difficile à trouver ; car cette frayeur étoit entrée si profondément dans leur ame , qu'il étoit presque impossible de l'en arracher ; et , ce qui sembloit la rendre mieux fondée , c'étoit que les pays sur lesquels j'avois le plus de droit , étoient en effet ceux pour lesquels ils pouvoient prendre plus de jalousie , comme étant ceux qui les touchoient de plus près , et dont eux-mêmes possédoient quelque portion. Ainsi je crus que s'il y avoit un expédient capable d'affoiblir leur crainte , ce seroit de leur faire voir que s'ils vouloient , au lieu d'attaquer les endroits qui leur pouvoient donner du soupçon , je cherchois à me récompenser de mes prétentions sur des lieux plus éloignés de leurs terres.

## OUVERTURE FAITE AUX HOLLANDAIS.

Mais parce que cette affaire se devoit traiter délicatement, je la fis tomber à propos dans une conférence que j'eus avec *Van Beuningen*, dans laquelle, prenant occasion sur quelque autre sujet, de blâmer la défiance que les alliés avoient les uns des autres, je lui dis que ces jalousies entre gens de même parti, ne pouvoient que porter un grand préjudice et au succès de leurs affaires communes, et même à leurs intérêts particuliers.

Sur quoi le Hollandais, rempli des sentimens qu'il voyoit à tous ceux de sa patrie, ne manqua pas de se jeter justement dans l'endroit où j'avois voulu le conduire, et me dit qu'il ne voyoit rien qui pût former des contestations entre moi et les Etats, que l'entreprise de Flandre; ce qui me donna lieu de lui répartir que quelquefois, faute de se bien accorder, on perdoit de part et d'autre des avantages importans; qu'encore que j'eusse des droits très-certains sur les provinces qui leur étoient voisines, je n'étois pas incapable de me résoudre à m'attacher à quelque autre endroit, leur faisant entendre de plus, qu'eux-mêmes pouvoient prendre occasion d'y trouver leur

compte, et que de ma part je ne serois jamais jaloux de leur accroissement.

Quoique ces choses ne fussent dites que par manière d'entretien, je les appuyai de telle sorte, que je ne doutai pas que Van Beuningen n'en dût donner part aux Etats pour lesquels il agissoit, et il me sembla même que cela pouvoit commencer à les mettre dans la disposition d'entendre à quelque traité sur ce sujet, lorsque l'occasion seroit venue d'en parler plus expressément (1).

#### PRÉPARATIFS POUR LA GUERRE DE FLANDRE.

Cependant je préparois de ma part avec toute la diligence possible les choses qui pouvoient contribuer à ce dessein, sans le découvrir aux yeux du public; car me servant à propos du prétexte de la guerre d'Angleterre, j'avois fait de grands magasins et de vivres et

---

(1) Il y avoit déjà plusieurs années que le grand pensionnaire de Witt, prévoyant les desseins de la France, avoit proposé différens plans, par lesquels les Pays-Bas seroient sortis du pouvoir de l'Espagne sans tomber sous celui de la France. Tel étoit celui d'en former une sorte de république indépendante. Le cabinet français affecta long-temps d'entrer dans ces vues, jusqu'à ce que la mort du roi d'Espagne lui permit de manifester toute son ambition. (Voyez *les négociations du comte d'Estrades.*)

de munitions en plusieurs endroits de mes côtes, mais principalement vers celles de Picardie, afin qu'ils me servissent à deux fins, c'est-à-dire sur mer, contre les Anglais, et par terre, contre les Espagnols, en cas que sur la fin de la campagne je pusse entreprendre contre eux quelque expédition. Et pour faire croire plus aisément aux étrangers que cet appareil étoit destiné pour la seule guerre maritime, j'avois donné mes ordres par-tout pour faire fournir aux vaisseaux hollandais les choses dont ils auroient besoin, comme on auroit pu faire aux miens propres.

Je m'étois mis aussi en état d'avoir un grand amas de farines, sans que cela pût être observé, parce que j'en faisois faire séparément une certaine quantité dans chaque place, sous prétexte de vouloir à mes frais, nourrir ce que j'avois de troupes durant tout le temps de l'hiver, sous couleur d'un campement de plaisir qui ne sembloit fait que pour divertir les dames; j'avois trouvé moyen de faire faire des tentes pour toute la cavalerie de ma maison et même pour quelques corps d'infanterie, et j'avois disposé de telle manière les troupes dans leurs garnisons, qu'en moins de..... jours, je pouvois, sans dégarnir aucune de mes frontières, mettre ensemble..... mille

hommes de pié et. . . . .chevaux. Ce n'est pas que j'oubliaisse pour cela tout-à-fait le soin de la guerre maritime ; car , quoique dans l'affoiblissement où me paroissoient en ce temps-là les Anglais , je n'eusse pas sujet de croire que je dusse avoir sitôt besoin d'un grand effort pour leur résister , je ne laissois pas de préparer de toute part les choses nécessaires pour construire et pour armer sans cesse de nouveaux vaisseaux.

Il y avoit plus de deux ans que je commençois à faire fondre du canon en divers lieux de mon royaume , et quoique durant ce temps il s'en fût fait pour le moins seize cents pièces , moitié de fonte et moitié de fer , cela ne me contentoit pas encore , et j'en avois commandé beaucoup d'autres vers le Nord , lesquelles , quoique déjà faites , n'avoient encore pu sans danger être amenées dans mes ports ; et enfin , parce que les magasins que j'avois établis pour les autres choses de la marine , étoient alors épuisés , je faisois travailler incessamment à les regarnir avec la même diligence que si j'eusse été menacé de quelque danger bien pressant. Prévoyance qui , par l'événement , me fut utile , parce que la fortune ayant bientôt après semblé changer de parti entre la Hollande et l'Angleterre , il étoit bon que je



fusse en état de résister seul à mes ennemis, s'ils eussent eu l'audace de m'attaquer.

RÉFLEXIONS SUR LA PRÉVOYANCE ET LES INCONVÉNIENS DE LA PRÉCIPITATION.

On dit que les rois ont les mains longues, mais il est important qu'ils ayent la vue longue aussi, et qu'ils prévoient les affaires longtemps auparavant qu'elles puissent arriver. Car, soit que les choses se fassent par nos ordres ou qu'elles arrivent malgré nous, il est toujours également avantageux de les avoir observées de bonne heure. Ce qui doit partir de nous est plus achevé, quand nous avons eu le temps de le méditer, et ce qui vient de nos ennemis est beaucoup affoibli, quand nous avons pu nous préparer à leur faire résistance. Tout ce qui nous arrive de contraire, soit en attaquant, soit en défendant, ne nous arrive presque jamais que faute d'avoir vu les choses d'assez loin, ou de les avoir assez mûrement digérées.

On doit pardonner à la foiblesse des esprits médiocres, s'ils ne pensent pas à l'avenir, parce qu'ils ne sont déjà que trop occupés par les soins du présent; mais les génies plus vastes et plus élevés, auxquels la direction de leurs affaires ordinaires ne peut passer que pour une occupation sans effort, doivent se servir du

temps qu'ils ont de reste , pour jeter sans cesse les yeux devant eux , parce qu'ainsi , découvrant les objets de plus loin que les autres , ils ont plus de loisir à penser comment ils doivent les recevoir , et ne se trouvent jamais réduits à la malheureuse nécessité de prendre des résolutions précipitées.

L'empressement et la précipitation , ou nous donnent toujours de mauvais conseils , ou ne nous peuvent pas fournir les moyens nécessaires pour exécuter les bons ; au lieu que la prévoyance et la réflexion , faisant un effet tout contraire , préviennent les maux avant qu'ils soient nés , ou du moins trouvent toujours quelque secret pour les adoucir , quand il ne leur est pas permis de les empêcher de naître. Quelqu'opinion que nous puissions avoir de notre suffisance , il faut convenir qu'il n'est point de si grand homme d'état qui puisse voir d'abord dans une affaire tout ce que lui-même y découvreroit , s'il avoit un temps plus long pour y penser.

Comme toutes les choses du monde ont différentes faces , il les faut regarder plusieurs fois pour les connoître parfaitement , et dans les plus grandes difficultés , il arrive d'ordinaire que le même expédient que nous avons en vain cherché durant plusieurs jours , se

présente enfin à notre esprit sans aucun effort, quand il nous est permis d'y penser avec tout le loisir nécessaire. Je sais bien que l'on pourroit objecter à ceci, que les desseins qui s'exécutent aussitôt qu'ils sont formés, n'ayant pas le temps de se divulguer, surprennent davantage les ennemis, et les trouvent en plus mauvaise défense. Mais bien loin de convenir que cette maxime soit toujours véritable, je suis persuadé que le plus souvent il en arrive tout au contraire. Comme les choses que nous voulons conduire avec trop de précipitation, ne se peuvent mener sans beaucoup de bruit, notre ennemi, qui ne peut pas manquer d'en entendre quelque chose, veille incontinent pour son salut; et s'il n'a pas d'abord toutes les choses nécessaires à sa défense, il est certain que nous n'avons pas lors aussi tout ce qui seroit propre à le bien attaquer. Au lieu que les projets qui se concertent de longue main, sont maniés si doucement et colorés de tant de prétextes, que, malgré tous les avis qu'on en reçoit et tous les soupçons que l'on en forme, l'on ne manque presque jamais de s'y trouver encore surpris. Il est arrivé presque toujours que les projets qui ont été le plus heureusement exécutés, ont été ceux-là même qui avoient été le plus long-temps médités.

Les desseins importans qui se divulguent , se découvrent presque toujours aux premières démarches que l'on fait pour les exécuter ; car sans compter la trahison ou l'indiscrétion de ceux dont on se sert dans les préparatifs , la seule connoissance grossière que les particuliers ont des plus apparens intérêts des princes, fait qu'entre mille conjectures impertinentes qui se débitent , quelqu'un soupçonne par hasard la vérité ; ce quelqu'un qui la dit innocemment , la fait croire à plusieurs autres qui en reconnoissent aussitôt la vraisemblance ; il s'en forme en peu de temps un bruit confus. Mais quand on a la prudence de le négliger et la patience d'attendre , il se passe pour l'ordinaire aussi facilement qu'il s'est élevé. Quand on ne nous voit pas exécuter d'abord ce que l'on avoit cru, l'on se persuade insensiblement que l'on s'étoit mépris , et outre tout ce que nous pouvons faire par adresse pour ôter le soupçon de notre dessein , le temps seul ne manque jamais de produire naturellement des conjectures contraires. Tandis que notre projet se mûrit dans notre esprit , il s'efface peu à peu de celui des autres. Nos adversaires qui , dans leur première émotion, s'étoient précautionnés avec ardeur , s'ennuyent avec le temps de se tenir inutilement sur leurs gardes. Leurs

craintes s'affoiblissant chaque jour, laissent affoiblir leur vigilance ; et enfin , lorsque nous avons mis les choses en état de les attaquer avec plus de force , c'est alors quelquefois qu'ils sont les moins préparés à nous résister.

DÉMÊLÉ AVEC LA PORTE AU SUJET DE L'AMBASSADEUR LAHAYE.

Sur la fin de l'année dernière j'avois envoyé en Turquie *Lahaye*, le fils, et je ne pouvois apparemment choisir personne plus propre que lui pour cet emploi, puisqu'il n'y avoit aucun de mes sujets qui pût mieux connoître que lui les mœurs de cette nation mal polie, avec laquelle il avoit déjà long-temps négocié sous la conduite de son père. J'avois même pris en cela toute la précaution que la prudence me pouvoit suggérer ; car, avant que de le faire partir d'ici, j'avois fait demander précisément au grand-visir s'il n'auroit point de répugnance pour sa personne. Mais dans l'extrême envie qu'avoit ce ministre ottoman de revoir un ambassadeur français à la Porte, il ne m'avoit voulu faire aucune difficulté, cachant de telle sorte l'aversion qu'il avoit pour *Lahaye*, que ceux qui lui parlèrent de ma part, n'eurent pas même lieu d'en former le moindre soupçon. Cependant il ne sut pas

toujours si bien se contraindre ; car , dès lors qu'il vit cet ambassadeur arrivé , faisant naître des difficultés à toutes les choses qui lui furent demandées de sa part , il sembla rechercher ouvertement les moyens de lui faire connoître sa haine. L'origine en étoit pourtant tirée d'assez loin. Le père du grand-visir ayant exercé cette même charge pendant que *Lahaye* père étoit ambassadeur , ils avoient eu quelques démêlés ensemble , dont le souvenir s'étoit conservé trop vivement dans l'ame du grand-visir d'aujourd'hui. Il prétendoit même que *Lahaye* fils s'étoit trouvé personnellement engagé dans une intrigue des Vénitiens ; sur quoi il s'étoit figuré que cet homme haïssoit mortellement toute la nation ottomane , jusqu'à penser que ce n'étoit que par ses conseils que j'avois envoyé mes troupes en Hongrie , et que j'avois permis aux corsaires français de faire , depuis quelque temps , des courses dans l'Archipel , courses qui avoient été fort incommodes au commerce de cette mer. Le visir ayant ces sentimens dans l'esprit , et mon ambassadeur en ressentant à toute heure les effets , il ne faut pas s'étonner si , dès la première conférence , il parut peu d'agrémens entre ces deux ministres , et si les choses , continuant à s'aigrir de part et d'autre , elles éclatèrent



enfin à leur seconde entrevue. Ce qui donnoit le plus de matière à leurs contestations, c'étoit qu'un ambassadeur, arrivé depuis quelques mois d'Allemagne, ayant reçu du même visir de fort honorables traitemens, le mien prétendoit, avec raison, qu'il en devoit recevoir encore de meilleurs; à quoi le grand-visir, mal affectionné, faisant tous les obstacles possibles et se servant de termes mal séans contre *Lahaye*, ce dernier, vivement touché, soit de mon intérêt ou plutôt du sien propre (car il s'appercevoit bien que c'étoit à leur querelle particulière que cela devoit s'imputer), se transporta de telle sorte, que non-seulement il protesta de se retirer à ma cour, mais il jeta brusquement les capitulations qu'il tenoit roulées, si proche du grand-visir, qu'il prétendit en avoir été frappé.

Ce ministre qui, faisant seul aux yeux du public toutes les fonctions souveraines, reçoit aussi dans son pays tous les honneurs dus aux souverains, fut terriblement surpris de cette action; et croyant être offensé, tant en l'honneur de son maître, dont on avoit jeté le sceau par terre, qu'en sa propre personne, sur laquelle le coup avoit été porté, fit, au sortir de la conférence, retenir *Lahaye* dans un des appartemens de la maison où elle avoit

été tenue. Mais incontinent après, faisant une plus sérieuse réflexion sur la conséquence de son procédé, sur le caractère dont *Lahaye* étoit revêtu, et sur ce qui se disoit de moi par le monde, il commença d'appréhender l'effet de mon mécontentement, dont il ne doutoit point que les suites ne lui fussent imputées par tous les siens. Il étoit même confirmé dans cette crainte, et par les fâcheuses inquiétudes qui déjà se formoient sur ce sujet dans l'esprit du grand-seigneur, et par les discours qui se tenoient publiquement dans Constantinople, où l'on disoit avec liberté que ce ministre, ayant assez de peine à défendre l'empire ottoman contre une troupe de pêcheurs (1), n'agissoit pas dans les règles de la prudence, de se brouiller si mal à propos avec un prince tel que moi. De sorte qu'étant alarmé de toute part, il crut qu'il seroit bon de raccommo-der au plutôt cette affaire; et le premier expédient dont il se voulut servir pour cela, fut d'envoyer solliciter *Guitry*, maître de ma garde-robe, qui, par simple curiosité, étoit alors en ce pays-là, de se charger de la négociation de mes affaires en la place de l'ambassadeur, lui promettant qu'il

---

(1) Les Vénitiens.

seroit traité de telle manière, que toute la terre connoîtroit dans peu que ce n'étoit qu'à la seule personne de *Lahaye* que les difficultés étoient attachées, et non pas au rang du prince qui l'avoit envoyé.

Mais *Guित्रy* n'ayant pas jugé à propos qu'il dût, sans ordre, s'ingérer d'une chose de cette nature, le visir fut obligé de chercher d'autres expédiens; et après diverses contestations entre ses amis et dans sa famille, le moyen qu'il choisit enfin fut d'envoyer le premier pacha, son beau-frère, pour appaiser mon ambassadeur, avec des excuses très-honnêtes, ensuite desquelles, incontinent après, il lui rendit aussi lui-même tous les honneurs qu'il lui avoit jusque-là refusés.

Mais comme le point qui leur paroissoit le plus important, étoit de faire en sorte, que je ne me pusse fâcher de tout ce qui s'étoit passé, ils travaillèrent à le colorer, en me faisant dire qu'ils ne l'avoient ainsi fait, que pour empêcher que *Lahaye*, dans la chaleur qu'il avoit témoignée, ne revînt trop brusquement auprès de moi, et que, me rapportant les choses avec la même altération qui avoit alors paru dans son esprit, il ne m'excitât à me départir des capitulations qui duroient depuis si long-temps entre la France et la Porte. C'est

ce que *Guitry* lui-même, ayant su démêler de ses propres yeux, me rapporta bientôt après, et ce qui me fut aussi confirmé par diverses lettres de *Lahaye*; en quoi jugeant des choses sainement, je crus que j'avois quelque sujet d'être satisfait de la considération que le grand-visir avoit enfin montrée pour moi, laquelle paroissoit d'autant plus singulière, que l'aversion qu'il avoit pour mon ambassadeur étoit plus violente, puisque, forçant pour moi seul ses sentimens naturels, il avoit fait, à celui même qu'il haïssoit, tous les honneurs qu'il auroit pu faire à l'homme du monde pour lequel il eût eu le plus d'estime et d'inclination. Outre qu'à dire le vrai, ce n'est pas la méthode ordinaire de ces gens-là, de se relâcher si facilement dans les choses qu'ils ont entreprises, et principalement en celles où ils se croient engagés à soutenir les prérogatives que leur fierté pense mériter au-dessus des autres nations.

Cependant cette aventure ne manqua pas d'être tournée malignement par ceux qui n'étoient pas de nos amis, et particulièrement par la république de Gênes. L'intérêt qu'elle y prenoit, étoit fondé sur la nouvelle entreprise qu'elle avoit faite de négocier à la Porte des traités particuliers, d'y vouloir tenir des

ambassadeurs de son chef, et d'y trafiquer, sous sa propre bannière, contre l'ancien usage de la chrétienté, laquelle n'avoit, de tout temps, fait aucun trafic dans les terres du Turc que sous la bannière de France.

Mais aussi je résolus de m'opposer à cette nouveauté, dès le moment qu'elle me fut connue; car, encore que l'intérêt que j'avois en cela ne parût pas de soi fort important au succès de mes autres affaires, néanmoins, parce qu'il regardoit en quelque façon la gloire du nom français et l'augmentation du commerce de ce royaume, auquel j'étois dès lors fort appliqué, je me crus obligé d'y travailler avec tout l'effort que la distance des lieux et l'humeur peu traitable de cette nation me pouvoient permettre. La conduite que je crus devoir tenir, fut de donner ordre à mon ambassadeur de demander chaudement sur ce point l'exécution des capitulations qui s'étoient de tout temps pratiquées; et en cas que l'on fit difficulté de l'accorder, qu'il menaçât ouvertement de s'en revenir, mais qu'il ne revînt pas pourtant sans nouvel ordre, lequel il pouvoit attendre fort honnêtement sous couleur de vouloir avoir un de mes vaisseaux pour son passage.

## RÉFORME DE L'ORDRE DE CÎTEAUX (1).

Ce fut à-peu-près en ce temps-là que je voulus terminer ce qui regardoit la réforme de l'ordre de Cîteaux. C'étoit une entreprise que l'on avoit commencée dès l'année 1633. Le cardinal *de la Rochefoucault*, homme de très-bonne intention, y avoit dès lors travaillé avec zèle; mais tout ce qu'il avoit pu faire de mieux, avoit plutôt achevé de brouiller cet ordre, qu'il n'avoit contribué à le régler. Déjà, sur les différens qui en étoient nés, on avoit fatigué toutes les juridictions du royaume, et déjà même Rome en avoit entendu parler plus d'une fois; lorsque je résolus de m'en charger; et ce qui m'y porta, fut que je considérai combien cet ordre étoit célèbre dans mon Etat, et combien même il s'étendoit dans les pays étrangers; que le tumulte qui s'y étoit fait depuis ces dernières contestations avoit été scandaleux à la vue des peuples, et que souvent les rois mes prédécesseurs s'étoient chargés avec succès de pareilles fonctions; d'où je conclus que ce seroit une application louable pour moi, de remettre un corps si

---

(1) Il est singulier que cet article se trouve entièrement omis dans les Mémoires chronologiques du P. d'Avrigny.



célèbre dans la sainteté de son premier établissement. Il est vrai que dès l'entrée de cette affaire, connoissant combien elle étoit embarrassée, je crus que, dans les grandes occupations dont j'étois chargé, je ne devois pas prétendre d'en faire, par mes yeux propres, la première et la plus pénible discussion; mais je renvoyai ce soin-là au pape, comme à celui qui, sans doute, est plus expérimenté qu'aucun autre en des contestations de cette qualité; me réservant, lorsque j'aurois appris son avis par ses bulles, de le faire exécuter en ce que je jugerois conforme à la raison et aux anciennes libertés de cette monarchie. Mais, à dire vrai, cet expédient ne me délivra pas de beaucoup de peine, car encore que le pape eût fait, en exécution de mon renvoi, tout ce qui se pouvoit pour être bien instruit de l'affaire, et que, dans une assemblée des plus doctes cardinaux, il eût en effet réglé les choses dans la manière la plus conforme à la présente disposition de ce corps, il sembla qu'à la vue de son bref, les contestations se fussent de nouveau rallumées, les uns voulant exécuter cette bulle ponctuellement en la forme où elle se trouvoit, et les autres en demandant une toute différente.

Les premiers, qui paroissent les plus sin-

cères, avoient pour eux l'autorité de leur général, et sembloient en effet ne rechercher autre chose que de rassembler tous les membres désunis, sous l'autorité de leur véritable chef; les derniers, qui vouloient paroître les plus zélés, mais qui peut-être n'étoient que les plus factieux, avoient à leur tête quelques abbés particuliers, et demandant avec chaleur une réforme plus austère, se promettoient apparemment de couvrir, sous un prétexte si spécieux, la cabale qu'ils avoient formée pour s'affranchir de la juridiction du général. Ainsi je me vis obligé de faire entièrement rapporter l'affaire en ma présence, et il arriva même que, par le grand nombre des raisons ou des recommandations que les parties avoient recherchées, mon conseil se trouva partagé en opinions, en sorte que je fus réduit à la nécessité de décider la chose par mon seul suffrage, ce qui ne m'arrivoit que rarement; car, quoique dans le vrai mes décisions n'eussent pas besoin d'être autorisées par le nombre, j'étois toujours bien aise de les régler selon la pluralité des voix. Mon jugement fut en faveur de la bulle et du général, en quoi, outre les raisons du fond qu'il seroit ennuyeux de vous rapporter, je considérai qu'il étoit avantageux à l'état de conserver, sous l'obéissance de ce

chef d'ordre, tous les étrangers qui offroient de s'y ranger aux conditions portées par le bref; qu'après avoir renvoyé ce différent au pape, qui l'avoit en effet très-bien discuté, il ne lui falloit pas faire l'injure de rendre inutile son jugement, et qu'enfin il étoit temps de ramener cette communauté religieuse sous l'autorité de son supérieur. Mais pour venir à l'instruction particulière que nous pouvons tirer de cet endroit, sachez qu'en de pareilles occasions vous devez, comme moi, tenir pour maxime d'établir toujours, autant qu'il se peut, l'autorité de ceux qui commandent, contre ceux qui, par cabale ou par sédition, s'efforcent de se tirer de leur puissance. Les affaires, soit publiques, soit privées, ne s'entretiennent dans leur cours ordinaire, que par cette générale subordination des différentes personnes dont un Etat est composé.

Comme il est certain que les rois ne peuvent pas porter immédiatement leurs ordres dans tous les endroits où s'étend leur pouvoir, ni veiller de leurs propres yeux sur tous les sujets qui sont soumis à leur empire, il est, sans doute, qu'ils ont besoin, pour maintenir la discipline publique, de prêter avec vigueur le secours de leurs bras à ceux qui, dans chaque ministère, agissent sous leur autorité. Le

même esprit de sédition qui porte un subalterne à se commettre contre celui qui lui doit commander, le porteroit assurément à cabaler contre nous-mêmes, s'il étoit en mesure de nous choquer. L'exemple du libertinage autorisé est de la plus dangereuse conséquence du monde; il est injuste de tolérer l'oppression des foibles, mais il est périlleux de soutenir l'audace des mutins. Un inférieur à qui son supérieur fait violence, doit trouver, dans la suprême autorité des rois, un refuge toujours assuré; mais ceux qui, par la seule espérance de se faire valoir, se mêlent de ce qui n'est pas de leur portée, ou veulent affoiblir la réputation des gens qui leur sont préposés, doivent rencontrer en nous du mépris et des châtimens, plutôt que de l'accueil et des récompenses.

Je sais bien qu'il s'est trouvé des princes qui n'ont pas été dans ces sentimens, et qui même ont pris plaisir à porter en secret des gens de basse extraction contre les supérieurs dont ils dépendoient, prétendant sans doute tirer de ces esprits intéressés, des lumières utiles à leur service. Mais outre que je tiens cette voie trop basse pour des ames d'un rang élevé, je suis persuadé de plus qu'elle ne réussit que fort rarement. Les rapports que nous font ces sortes

de gens , et qu'ils couvrent du zèle de notre service , sont tellement corrompus par l'intérêt et par la passion , qu'il est impossible d'en tirer aucune connoissance certaine. Le prince qui s'y veut arrêter , s'en trouve bien plus embarrassé qu'éclairci. Les défiances dans lesquelles ils le jettent , lui sont mille fois plus fâcheuses , que les lumières qu'il en reçoit ne lui peuvent être profitables ; et à moins que ces prétendus avis ne regardent les choses de la dernière importance , le parti le plus sûr et le plus honnête , est de n'en point faire de cas.

#### L'ÎLE DE SAINT-CHRISTOPHE ENLEVÉE AUX ANGLAIS.

Peu de temps après que la guerre eut été déclarée aux Anglais , ne doutant point que dans les îles , où mes sujets étoient mêlés avec eux , on n'en vînt aux derniers actes d'hostilité , j'avois fait promptement embarquer huit cents hommes , lesquels même j'avois tirés des places les plus voisines de la mer , afin qu'ils arrivassent plutôt au secours de leurs compatriotes ; mais j'appris peu de temps après que , quelque diligence qu'ils eussent pu faire , mes vœux et ma fortune étoient arrivés plutôt qu'eux à la défense de ces colonies. Il s'étoit rencontré , par je ne sais quelle aventure , que dans l'île de Saint-Christophe , les Français et

les Anglais en même temps avoient appris la déclaration de guerre ; mais comme l'état de leurs affaires étoit fort différent , ils avoient pris aussi des résolutions très-différentes. Les Français qui ne se pouvoient compter plus de seize cents dans toute l'île , avoient jugé qu'il leur seroit plus avantageux d'entretenir la paix que d'en venir aux mains , et en avoient même fait faire quelque ouverture qui fut méprisée par les Anglais ; car ceux-ci qui étoient pour le moins six mille , ne doutant pas qu'ils ne fussent être les plus forts , s'étoient incontinent résolus à passer au fil de l'épée tous les Français qu'ils rencontreroient dans le pays , et cela même leur avoit été commandé par leur vice-roi , comme on le reconnut après la mêlée (l'ordres'en étant trouvé en original dans la poche de l'un des morts). Mais cette résolution si facile à prendre , ne se trouva pas si facile à exécuter ; car les Français , encouragés par la grandeur du péril , se comportèrent en cette occasion avec tant de valeur et de diligence , qu'ayant en un même jour rendu quatre combats différens contre diverses troupes des ennemis , ils les désifèrent en toutes recontres , et après en avoir tué mille des plus vaillans , se trouvant enfin sans force et sans poudre , ils témoignèrent néanmoins tant de résolution ,



qu'ils contraignirent ce qui restoit d'ennemis à capituler à des conditions honteuses pour des gens qui étoient encore trois fois plus forts que nous. Les principales furent , qu'ils rendroient à l'instant tous les forts qu'ils tenoient, et qu'ils sortiroient de l'île entière, ou me prêteroiient serment de fidélité. Mais dans ce choix qui leur étoit laissé , la plupart aima mieux sortir , et vendant aux Français leurs biens à vil prix , se retira paisiblement dans les autres îles voisines. Après lequel succès , les huit cents hommes dont je vous ai déjà parlé , arrivant encore pour renfort aux colonies françaises , je ne devois plus douter que cette île ne demeurât incommutablement en leur possession.

#### GOUVERNEMENT DE L'INTÉRIEUR.

Ainsi ces nouvelles de guerre étrangère ne m'empêchaient pas de faire jouir mes peuples au-dedans de tous les avantages de la paix ; car outre les établissemens que j'avois déjà faits pour le commerce et pour les manufactures que j'augmentoïis continuellement , je recherchois encore à faire de nouveaux ports ou à rendre meilleurs ceux que j'avois , soit dans l'Océan , soit dans la Méditerranée. Je pris même un dessein plus singulier et plus important , qui fut de joindre les deux mers

ensemble (1), et cette entreprise me paroissoit d'autant plus glorieuse, qu'ayant été tant de fois méditée dans les siècles passés, elle n'avoit jamais été portée à sa dernière perfection. Mais je ne me contentois pas de procurer à mes sujets toutes sortes de biens, je prenois soin aussi de les garantir de tous les maux qui les pouvoient menacer.

---

(1) M. de Forbonnais place cet événement sous l'année 1664. « Ce fut en cette année (dit-il), qu'il (Colbert) fit arrêter le projet magnifique de joindre les deux mers par le canal de Languedoc. Cette entreprise avoit déjà été proposée dès le règne de François 1, en faisant un canal de quatorze lieues de Toulouse à Narbonne, d'où l'on eût navigué par la rivière d'Aude dans la Méditerranée. Henri-le-Grand et son ministre y avoient aussi pensé ; mais la gloire en étoit réservée à ce règne, dont il fait une des merveilles. Son exécution a été plus grande, puisqu'on a donné à ce canal soixante-quatre lieues de longueur, afin de favoriser la circulation d'un plus grand nombre de denrées ; l'ouvrage dura vingt ans, et M. Colbert n'eut pas la satisfaction d'en jouir ». (*Recherches sur les Finances*, tom. 1, pag. 377.) La médaille frappée pour cet événement est de l'année 1667. Le mérite du plan et de l'exécution avoit été attribué au célèbre Riquet, jusqu'à ces derniers temps. Mais dans son Histoire du Canal du Midi, M. le général Andreossy en a réclamé la plus grande part pour un ingénieur de son nom et son aïeul. Les descendants de Riquet l'ont réfuté. — L'opinion n'est point encore fixée sur ce procès intéressant.

Ayant appris que dans quelques endroits de mes frontières , comme Dunkerke et Grave-line , la peste commençoit à se faire sentir , je secourus ceux qui s'y trouvèrent, avec tous les soins et toutes les dépenses que me put suggérer la charité paternelle que j'ai pour mes peuples. Mais comme le point le plus important étoit d'empêcher que l'air ne s'en communiquât dans les autres provinces du royaume , je ne donnai pas seulement pour cela les ordres que l'on a coutume de donner en ces occasions, mais je commandai même que, dans les places infectées, l'on augmentât de deux sols par jour la paie de chaque soldat , afin que les garnisons attachées par cet intérêt, ne prissent pas si facilement la résolution de désertir , et d'aller infecter les places voisines.

Dans ce même esprit , lorsque je voulus rappeler les troupes que j'avois envoyées en Allemagne pour le service des Hollandais , j'ordonnai à Pradelle (1) qui les conduisoit , de prendre toutes les précautions possibles pour empêcher qu'elles n'apportassent ici quelque air des maladies contagieuses dont tous nos voisins

---

(1) Ce nom est ainsi écrit dans le manuscrit , quoique par-tout on ait imprimé Pradel. C'étoit un excellent officier-général , fort estimé de Turenne , et formé par lui.

étoient infectés ; ce qu'il exécuta très-punctuellement.

Le même Pradelle étant arrivé à ma cour , je lui donnai une audience particulière , pour apprendre de lui plus exactement les choses qui s'étoient passées durant son voyage , voulant savoir au vrai de quelle manière mes troupes avoient vécu ; comment chacun des officiers s'étoit comporté ; quel traitement leur avoient fait nos alliés ; en quel état étoient les gens et les places des pays qu'il avoit vus ; quels défauts ou quels bons usages il y avoit remarqués ; et enfin toutes les choses dont je croyois pouvoir tirer quelque profit , soit pour l'avantage de mes affaires , ou pour la discipline de mes troupes.

#### AUGMENTATION DE LA MAISON MILITAIRE DU ROI.

Le soin particulier que je prenois de celles qui servoient auprès de ma personne , faisoit que la plupart des jeunes gentilshommes français souhaitoient passionnément d'y venir apprendre leur métier , et que même plusieurs officiers réformés avoient passion de rentrer dans un service où l'on étoit exposé de si près à mes yeux ; d'où il arrivoit que j'étois pressé sans cesse de mille endroits , pour donner des places dans mes Gardes du Corps , et sans

doute que de mon côté j'avois aussi trouvé beaucoup de satisfaction à pouvoir favoriser en cela tous ceux qui m'en paroisoient dignes ; mais le nombre des places étant toujours plus que rempli, et les grandes dépenses de l'état me faisant trouver de la difficulté à les augmenter dans un temps où les affaires ne pressoient pas encore, il arrivoit que, pour un à qui j'avois le plaisir d'accorder cette grace, j'avois le chagrin de la refuser à cent. C'est pourquoi je me résolus d'y faire dès lors quelqu'augmentation, avec le plus de ménage qu'il se pouvoit.

CONCILIATION DE PLUSIEURS DIFFÉRENS CHEZ LES ALLIÉS. HOLLANDAIS. MAYENCE. SAVOIE. MANTOUE.

Cependant il sembla naître une division chez mes alliés, qui pouvoit nuire à nos affaires communes, si elle n'eût été promptement apaisée. Le succès du dernier combat qui s'étoit donné entre les flottes d'Angleterre et de Hollande n'ayant pas été favorable aux Hollandais, leurs principaux chefs étoient en dispute pour savoir à qui le mal s'en devoit imputer ; et quoique, dans la vérité, le vice-amiral *Tromp*, ayant entrepris sans l'ordre de son supérieur, une chose qui avoit mal réussi, sembloit être manifestement en faute, la ré-

putation de valeur qu'il s'étoit acquise parmi ceux de sa nation , avoit formé en sa faveur une espèce de parti , dont on avoit lieu de craindre quelques désordres. C'est pourquoi je m'entremis avec soin pour adoucir les choses de part et d'autre ; et si je ne pus pas absolument empêcher que cette république ne donnât à *Tromp* quelque marque de mécontentement , j'eus du moins la satisfaction de voir que cette affaire se porta dans un tempérament qui ne produisit aucun éclat.

D'un autre côté , voyant que la querelle émue entre les électeurs de Mayence et le Palatin, pour ce droit de *wildfangiat* , dont je vous ai déjà dit quelque chose , s'échauffoit de jour en jour jusqu'à tel point , qu'elle pouvoit en peu de temps consumer les forces de ces deux princes , j'envoyai devers eux *Courtin* (1), l'un des maîtres des requêtes de mon hôtel , pour chercher de ma part les moyens de les remettre en bonne intelligence.

J'avois depuis peu terminé un autre diffé-

---

(1) On a vu que M. de Courtin avoit été récemment adjoind à l'ambassade d'Angleterre. Il y retourna depuis comme négociateur en chef. Il eut d'autres missions importantes , et il devint l'ami de Louvois , au point que celui-ci , lors de la disgrâce de M. de Pomponne , s'efforça , mais sans succès , de lui faire donner la place de secré-



rent de moindre importance, mais qui sembloit me regarder de plus près. Incontinent après le mariage du duc de Savoie, il s'étoit formé une difficulté sur le traitement que mon ambassadeur devoit recevoir de la duchesse sa femme, et ce qui faisoit la contestation, c'étoit que cette princesse desiroit avoir en toutes choses les mêmes honneurs, qui avoient autrefois été rendus à la feue duchesse ma tante, comme étant, disoit-elle, dans les mêmes droits. Mais je fis considérer au duc de Savoie, qu'encore que sa femme portât, dans ses états, le même titre qu'y portoit sa mère, il ne devoit pas pourtant se persuader qu'on les considérât, dans le reste du monde, comme des personnes de même rang; que la qualité de fille de France donnoit de certaines prérogatives que pas une des autres princesses n'avoit lieu de s'attribuer; que même, dans les premiers temps, à quelque prince qu'elles fussent mariées, elles conservoient toujours dans leurs titres celui de reine, que le sang leur

---

taire d'état des affaires étrangères. C'étoit un homme habile et très-lettré. Il donna la première traduction du *Droit de la guerre et de la paix*, par Grotius; mais il écrivoit pesamment, et ses dépêches même sont tout-à-fait privées de cette aisance noble qui distingue la plupart des écrits de ce temps.

donnoit , et que si dans les derniers siècles on leur avoit retranché cette qualité , on leur en avoit néanmoins laissé la plupart des cérémonies , en sorte que les respects qui leur étoient rendus par cette considération , ne devoient point être tirés à conséquence ; et ces raisons parurent enfin si bonnes au duc , qu'il ne crut pas se devoir opiniâtrer plus long-temps à la prétention de sa femme.

La duchesse de Mantoue ayant eu depuis quelque démêlé avec le pape , sur le sujet d'un inquisiteur , et chacune des deux parties ayant pris soin de m'instruire de ses prétentions , j'avois résolu de m'employer à terminer cette affaire par mon entremise , quand d'elle-même elle s'accommoda.

MAINTENIR L'UNION ENTRE LES SUJETS PUISSANS.  
RÉFUTATION DE LA MAXIME CONTRAIRE.

Enfin cette même conduite que je tenois à l'égard de mes voisins , je la pratiquois aussi entre mes propres sujets , ne laissant naître aucun différent entre les gens de considération , que je ne tâchasse d'appaiser sur l'heure , ou par raison ou par autorité ; car , pour moi , je n'ai jamais pensé que l'on dût tenir pour une bonne maxime celle qui met le principal art de régner , à jeter la division et le désordre

X N.B.

par-tout. Les querelles qui se forment entre nos alliés, nous engageant tôt ou tard à prendre un parti, nous font des affaires d'autant plus fâcheuses, qu'elles nous détournent des nôtres propres; et les démêlés que nous tolérons entre nos principaux sujets, obligeant chacune des parties à se fortifier contre son ennemi, les détournent toutes deux également de l'application qu'elles auroient à notre service. Je sais bien qu'il est des princes foibles et mal établis, qui, ne se pouvant pas soutenir par leurs propres forces, croient trouver un grand secours dans les animosités des particuliers, et qui, n'étant pas capables de se faire obéir par autorité, tâchent au moins de se rendre nécessaires par intrigue; mais quel que soit en cela leur raisonnement, je ne saurois être de leur avis. Ce raffinement de politique qu'ils mettent à faire naître des différens entre leurs sujets pour en devenir les arbitres, peut véritablement leur attirer, en certain temps, des déférences plus soumises qu'à l'ordinaire, mais ils ne sauroient manquer de leur produire tôt ou tard des conséquences très-dangereuses. Dès lors que deux hommes de qualité se sont choqués, ils ont de part et d'autre leurs amis qui prennent leur querelle; il n'est personne dans l'Etat qui

ne s'offre à l'un d'eux; chacun des partis tient ses conseils et ses assemblées; ceux qui sont dans les mêmes intérêts, s'unissent de jour en jour plus étroitement; le prince même ne sauroit parler à personne, de qui les discours ne penchent de quelque côté. Les délibérations de son conseil se trouvent le plus souvent partagées; mais, qui plus est, lui-même est souvent obligé de se partager, et de défaire en faveur de l'un, ce qu'il avoit fait en faveur de l'autre; en sorte que, ne pouvant avoir rien d'assuré ni de constant dans sa conduite, il ne peut jamais aussi rien exécuter d'utile ni de glorieux.

Cependant, s'il s'élève d'ailleurs quelque mouvement intestin, les séditeux, toujours favorisés de l'une ou de l'autre des cabales, y trouvent des chefs déjà tout reconnus, des conseils tout formés, des lieux d'assemblées tout choisis. Et s'il se présente un ennemi du dehors, celle des deux factions qui se voit la plus foible, est toujours capable de lui tendre les bras, dans l'espérance d'en être appuyée; car enfin, s'étant nourrie dès long-temps dans la haine de ses adversaires, elle trouve honnêtes tous les moyens qu'elle juge capables de leur nuire, et ne craignant rien tant que la nécessité de leur céder, elle aime mieux tra-

vailler de ses propres mains à la désolation de sa patrie, que de la voir fleurir sous leur autorité. Comme nous l'avons trop bien reconnu par l'exemple de la Navarre, que *Ferdinand* (1) n'eût pas usurpée, comme il fit, presque en un seul jour, si la division des *Grammont* et des *Beaumont* ne l'eût, sans danger et sans peine, mis en possession de tout le pays. Et quoiqu'à dire vrai, mon fils, dans la puissance où vous semblez destiné, vous n'avez pas auparavant sujet de craindre de pareils inconvéniens, il est pourtant toujours beau de nous assujettir aux maximes dont je vous instruis, quand ce ne seroit qu'en vue de la gloire que vous trouverez à les pratiquer, et de l'amour qu'ainsi vous mériterez sans doute de vos alliés et de vos sujets.

ACTION SINGULIÈRE DU DUC DE LA FEUILLADE (2).

Un peu auparavant le temps dont je vous parle, j'avois appris une action assez extraor-

---

(1) Ferdinand-le-Catholique, roi d'Arragon, « fameux, » dit Voltaire, par la religion et la bonne foi dont il parloit sans cesse et qu'il violoit toujours ».

(2) Cette aventure chevaleresque fit la fortune de ce courtisan, dont les assiduités et même les exploits militaires restèrent long-temps sans récompense. Les Mémoires de Choisy et ceux de Saint-Simon en racontent des traits

dinaire que *la Feuillade* avoit faite, sans m'en parler, dans le milieu même de l'Espagne; car sachant que *Saint-Aunay*, homme déterminé, qui, par mauvaise humeur, s'étoit retiré de mon royaume, avoit écrit à *Letellier* une lettre dont je ne devois pas être satisfait, et ayant ouï dire que depuis il avoit pris encore une devise fort insolente, il alla secrètement le trouver à Madrid, pour l'obliger à se battre ou à se dédire. De quoi *Saint-Aunay* surpris donna sur l'heure un billet de sa main, par lequel il désavouoit la devise qui lui étoit imputée. Mais l'affaire ne fut pas entièrement terminée pour cela; car *Saint-Aunay* ayant voulu depuis expliquer mal cet écrit (1), il se trouva d'autres Français encore qui retournèrent à Madrid sans mon congé, pour le faire parler plus expressément; et en effet ils l'intimidèrent de telle sorte, qu'il me fit aussitôt des soumissions, que je ne desirois nullement

---

curieux. Malgré cette flatterie, à laquelle il faut ajouter la statue qu'il érigea à ses frais, dans la place des Victoires, Louis XIV ne l'estimoit pas et ne l'aimoit guère; mais il n'en conserva pas moins un crédit très-grand, et n'en fut pas moins un des mauvais généraux les plus employés.

(1) Les Mémoires de La Fare disent que Saint-Aunay étoit vieux et goutteux, et qu'il nia le fait pour éviter d'en rendre raison.



de lui. Dans ce zèle commun à tous mes sujets, j'apprenois de tout côté le soin que les commandans de mes troupes avoient de les tenir en bon état, par la seule pensée de me plaire; en sorte qu'il s'en trouvoit même plusieurs qui entretenoient un plus grand nombre de gens que celui que j'avois résolu de leur payer.

#### NÉGOCIATION AVEC LA SUÈDE.

Ce fut en ce temps-là que la reine *Christine*, ayant pris résolution de s'approcher de la Suède pour y solliciter ses intérêts, me pria de les appuyer par mes offices; et pour lui faire plaisir, je donnai ordre à mon ambassadeur d'agir en cela sur les lieux suivant les intentions qu'elle m'avoit fait connoître. Mais pour lui témoigner encore une plus grande application à la servir, je voulus même en parler ici de vive voix à celui que la couronne de Suède entretenoit à ma cour; sur quoi il eut charge de m'assurer, que l'on favoriseroit cette reine dans toutes les choses qui ne seroient point contraires au bien de l'Etat (1).

---

(1) Voyez dans le recueil des Lettres, troisième partie de cette collection, celles qui concernent cette reine. Voyez aussi, dans la cinquième partie, plusieurs pièces historiques et anecdotiques.

Cependant j'avois alors des affaires plus importantes à négocier avec cette couronne, sur lesquelles ses ministres ne se déclaroient pas si nettement ; mais pour presser la lenteur de leurs délibérations, je différois aussi de ma part l'exécution des choses qu'ils desiroient le plus de moi, ne leur faisant aucune réponse sur le secours d'argent qu'ils me demandoient, pour l'entreprise de Bremen ; et retardant de jour en jour à leur faire payer une somme de cent mille écus qui leur étoit due de reste de quelques anciens traités, parce que je ne doutois pas que l'intérêt qu'ils avoient dans l'une et dans l'autre de ces affaires, ne fût plus puissant sur eux, que n'auroient été tous les autres moyens que j'aurois pu mettre en usage. Et en effet, bientôt après ils me firent savoir leurs résolutions sur ce qui regardoit le roi de Danemarck, me donnant plein pouvoir d'assurer ce prince, qu'ils n'entreprendroient rien sur ses Etats, en quoi on ne pouvoit pas douter qu'ils ne se fissent une notable violence pour l'amour de moi, parce qu'outre l'engagement contraire qu'ils avoient avec l'Angleterre, cette assurance qu'ils donnoient de leur part, les obligeoit à me demander une pareille garantie de la part de la couronne danoise ; chose qu'ils croyoient fort honteuse

pour eux, n'estimant pas qu'ils dussent traiter avec tant d'égalité des gens qui leur étoient inférieurs en puissance.

Ce point étant réglé, je leur fis payer les cent mille écus que je devois; mais pour les tenir toujours intéressés sur les autres articles qui restoient à résoudre entre nous, je persistois encore à ne me point déterminer touchant le secours demandé contre Bremen, sans pourtant qu'ils eussent lieu de se plaindre de moi; car je leur faisois voir, que la saison étant déjà fort avancée, il n'y avoit plus d'apparence de rien exécuter d'important; que le retardement qui étoit arrivé en cela, étoit venu purement d'eux et non pas de moi; que de ma part, j'avois pressé de tout mon pouvoir leurs ministres d'avancer la conclusion de notre traité, dont cet article pouvoit naturellement faire partie; qu'eux n'avoient pas seulement communiqué à mes députés les articles de leurs prétentions, qui m'eussent été jusqu'alors inconnus, si, par l'honnêteté particulière de leurs ambassadeurs, je n'en avois eu depuis peu une copie; que sur cette copie, j'avois aussitôt envoyé mes réponses sur les lieux, afin d'épargner le temps qu'il eût fallu pour attendre que mes agens me les eussent envoyé demander dans les formes; et qu'ainsi

la couronne de Suède ne me pouvoit imputer aucun retardement, ne devant se plaindre que de soi-même touchant la lenteur qui se rencontroit dans la conclusion de cette affaire.

Ce n'est pas que je ne commençasse à voir dès lors dans les Suédois une grande disposition à ce que je pouvois desirer; car ils s'étoient suffisamment déclarés sur le point le plus important, qui étoit de vouloir bien entrer en ligue avec moi contre ceux de la maison d'Autriche. — Déjà ils me faisoient dire par leurs ministres, qu'ils ne desiroient rien tant que de voir mes armées dans les Pays-Bas, pour entrer aussi de leur part dans l'Allemagne; et c'étoit pour avancer l'exécution de ce dessein, qu'ils s'employoient sérieusement à procurer la paix entre nous et l'Angleterre, et qu'ils avoient envoyé leur ambassadeur vers le roi de la Grande-Bretagne, afin de lui offrir leur médiation comme ils l'avoient offerte à moi et à mes alliés. Mais les esprits de cette île n'étoient pas encore en disposition de recevoir agréablement de pareilles offres; car quoiqu'ils fissent paroître, par leurs discours, qu'ils les vouloient accepter, ils y mettoient en effet une condition dont ils savoient bien qu'on ne tomberoit pas aisément d'accord, qui

étoit que l'on fût obligé d'aller négocier sur leurs terres.

Les Suédois prirent inutilement le soin de leur représenter, que cette affaire se devant négocier avec moi, il n'y avoit pas d'apparence à me faire une pareille proposition ; car les Anglais mal-intentionnés répandoient, que cette querelle n'étant pas la mienne, mais seulement celle des Etats, ils croyoient être bien fondés à prétendre sur eux cette prérogative. Mais dans la vérité cette chicane étoit l'effet du secret dépit que le roi de la Grande-Bretagne avoit alors contre les Suédois, lesquels il ne pouvoit encore prendre pour médiateurs, ayant si récemment espéré de les avoir pour associés.

La Suède s'étoit pourtant excusée de l'inexécution du traité fait entr'eux, en disant qu'elle ne s'étoit engagée à les servir contre le Danemarck, qu'en cas qu'elle n'eût point d'ailleurs d'autres affaires, et que cette obligation ne pouvoit pas subsister alors, parce qu'étant tous les jours sur le point d'être attaquée par les Moscovites, elle ne croyoit pas qu'il fût juste qu'elle quittât le soin de sa défense propre, pour songer à celle de ses voisins. Mais le prétexte des Moscovites paroissoit aux yeux de toute la terre si visiblement recherché, qu'en-



core que les Anglais ne pouvant faire mieux , eussent été contraints de s'en contenter en apparence , ils ne laissoient pas de conserver au fond de leur cœur , un cuisant chagrin de se voir sitôt abandonnés par ceux qui leur avoient promis de les assister.

RÉFLEXIONS SUR CE QUI PRÉCÈDE. PARALLÈLE ENTRE  
LA POLITIQUE DES MONARQUES ET CELLE DES  
ÉTATS RÉPUBLICAINS.

Cet exemple doit apprendre deux choses , mon fils ; l'une , que des paroles données ne sont pas assez fortes pour retenir ceux qui naturellement sont de mauvaise foi ; et l'autre que , dans l'exécution de nos desseins , nous ne devons faire de fondement solide que sur la connoissance de nos propres forces. Encore qu'il soit de la probité d'un prince d'observer indispensablement ses paroles , il n'est pas de sa prudence de se fier absolument à celle d'autrui ; et quoiqu'on ne se sente pas capable de tromper personne , il ne faut pas se persuader qu'on ne soit pas capable d'être trompé.

Dès lors qu'on a pris la résolution de se dédire , on en trouve aisément le prétexte. Il n'est point de clause si nette , qui ne souffre quelque interprétation ; chacun parle dans les traités suivant ses intérêts présents ; mais la



plupart tâchent après d'expliquer leurs paroles suivant les nouvelles conjonctures qui se présentent ; et quand la raison qui a fait promettre, ne subsiste plus, on trouve peu de gens qui fassent subsister leurs promesses. Mais on peut dire même ici, pour votre instruction particulière, que cette façon d'agir est plus à craindre dans les Etats qui se conduisent par les suffrages de plusieurs, qu'en ceux qui sont gouvernés par un seul.

Les princes chez qui l'éclat de leur naissance et l'honnêteté de leur éducation ne produisent d'ordinaire que des sentimens nobles et généreux, ne peuvent laisser tellement altérer ces bons principes, qu'il n'en demeure toujours quelque impression dans leur esprit. Cette idée de vertu, quelque effacée qu'elle puisse être, donne toujours même aux plus mauvais une espèce de répugnance pour le vice. Leurs cœurs, formés de bonne heure aux sentimens de l'honneur, s'en font une telle habitude, qu'ils ont peine de la corrompre entièrement ; et le desir de la gloire qui les anime sans cesse, les fait passer en beaucoup de choses par-dessus le penchant de leur intérêt ; en sorte qu'il n'est presque point de perte qu'ils puissent appréhender à l'égal du blâme qui doit suivre un manifeste manquement de foi. Mais on ne

trouve pas les mêmes dispositions dans ces gens de condition médiocre , par qui les Etats aristocratiques sont gouvernés. Les résolutions qui se prennent dans leurs conseils , ne sont fondées sur autre principe que sur celui de leur utilité. Ces corps, formés de tant de têtes, n'ont point le cœur qui puisse être échauffé par le feu des belles passions. La joie qui naît des actions honnêtes , la honte qui suit les lâchetés , la reconnoissance des bienfaits et le souvenir des services , lorsqu'ils sont partagés entre tant de personnes, s'affoiblissent enfin à tel point, qu'ils ne produisent plus aucun effet , et il n'y a que l'intérêt seul qui , regardant les particuliers aussi bien que le général de l'Etat , puisse donner quelque règle à leur conduite. De ces vérités , mon fils , l'instruction que vous pouvez tirer, n'est pas que l'on ne se doive point servir du tout de l'alliance de ces sortes d'Etats ; car, au contraire, je tiens qu'un prince habile doit savoir mettre toutes choses en usage pour parvenir plus sûrement à ses fins ; mais il faut seulement savoir que, dans les sociétés que nous faisons avec les républiques ou les autres Etats qui leur ressemblent, nous devons nous proposer pour fondement que, quoi que nous puissions faire pour eux de fâcheux ou d'obligeant, ils ne

manqueront jamais de nous rechercher toutes les fois que nous leur ferons voir un profit considérable, et ne balanceront aussi jamais à nous quitter, dès lors qu'ils verront quelque danger à nous suivre.

TRAITÉ AVEC LES PRINCES ALLEMANDS. BATAILLE  
NAVALE.

Tandis que je travaillois, comme je vous ai dit, à presser la conclusion du traité qui se négocioit entre moi et le roi de Suède, me promettant qu'il feroit une puissante diversion des secours que la Flandre attendoit de l'Empereur, j'en faisois un autre, pour le même sujet, avec tous les princes d'Allemagne dont les Etats sont voisins des Pays-Bas : et déjà il étoit signé par quelques-uns des plus puissans et prêt à signer par les autres. Le principal article étoit de ne laisser passer aucunes troupes, des Etats tenus par l'Empereur, dans ceux que les Espagnols occupoient en Flandre.

Mais ces pensées furent un peu interrompues par l'événement du second combat qui se donna entre la Hollande et l'Angleterre ; car après que les Hollandais victorieux eurent tenu les ennemis comme assiégés dans les bords de la Tamise, durant tout le mois de juillet, les Anglais enfin pressés par les murmures de

toute leur île, furent contraints de se mettre en mer ; et ayant hasardé un nouveau combat, y furent plus heureux que la première fois. La seule cause de leur avantage fut que le vice-amiral Tromp, voulant poursuivre trop loin une escadre anglaise qui fuyoit devant lui, mena inconsidérément à sa suite une bonne partie de la flotte hollandaise, en sorte que l'amiral Ruyter se trouvant en nombre fort inégal à celui des ennemis, fut contraint de se retirer devant eux. Ce n'est pas que, dans sa retraite, il n'eût gardé tout l'ordre possible, et qu'il n'eût fait aux ennemis presque autant de dommage qu'il en avoit reçu ; mais enfin il n'avoit pu empêcher que la plupart de ses vaisseaux maltraités n'eussent besoin d'un temps considérable pour se réparer, durant lequel les Anglais, sans compétiteurs, demeu- roient maîtres de toute la Manche.

#### INTELLIGENCES AVEC LES MÉCONTENS D'ANGLETERRE.

Mais tandis que cette aventure sembloit nous ôter le moyen de nous joindre pour les attaquer ouvertement, je cherchois de ma part des moyens secrets pour les affoiblir : d'une part, je ménageois les restes de la faction de Cromwel, pour exciter par leur crédit quelque nouveau trouble dans Londres ; et d'autre

côté , j'entretenois des intelligences avec les catholiques irlandais , lesquels , étant toujours fort mécontents de leur condition , sembloient aussi toujours prêts à faire un effort pour la rendre plus supportable.

Sur ces différentes pensées , j'écoutai les propositions qui me furent faites par Sidney (1), gentilhomme anglais , lequel me promettoit de faire éclater dans peu quelque soulèvement , en lui faisant fournir cent mille écus ; mais je trouvai la somme un peu trop forte , pour l'exposer ainsi sur la foi d'un fugitif , à moins de voir quelque disposition aux choses qu'il me faisoit attendre ; c'est pourquoi je lui offris de donner seulement vingt mille écus comptant , avec promesse d'envoyer après aux soulevés

---

(1) C'étoit Algernon Sidney , célèbre par ses écrits et par son attachement inébranlable au gouvernement républicain ; toute sa vie fut employée à en poursuivre le succès dans sa patrie. Il mourut en 1683 sur l'échafaud , comme l'un des chefs de la conspiration qui venoit d'éclater contre Charles II. On voit par les lettres de l'ambassadeur de Louis XIV , Barillon , quelle estime et quelle crainte il avoit inspirées à Charles , qui n'en parloit jamais qu'en disant , *un homme de tête et de cœur*. Il s'étoit réfugié en France , et vivoit en Languedoc depuis l'anéantissement de la république ; mais il venoit souvent à Paris pour conférer avec les ministres , auxquels il prétendoit persuader , qu'il étoit de l'intérêt de la France , que l'Angleterre ne fût



tout le secours qui leur seroit nécessaire , aussitôt qu'ils paroïtroient en état de s'en pouvoir servir avec succès.

## MESURES D'ÉCONOMIE.

Ce fut en ce temps-là que je renvoyai *Truber* pour traiter avec ceux de Tripoli et avec le roi de Tafilet , lequel , ayant depuis peu battu *Gaysland*, nouvel allié des Anglais de Tanger , me sembloit ensuite fort capable de s'unir avec moi , pour leur faire la guerre en Afrique.

Cependant les grandes et continuelles dépenses qui se présentoient à faire en ces divers projets , jointes à celles que je faisois nécessairement d'ailleurs , et sur mer et sur terre , m'obligeoient à me défendre soigneusement

---

point une monarchie. On écoutoit , suivant les temps , ces sortes de propositions , comme on l'avoit fait sous Richelieu et sous Mazarin. Une lettre de Colbert de Croissi , d'août 1670 , au roi , montre que Sidney étoit encore à Paris à cette époque. Au surplus , M. Dalrymple , qui a donné des détails et des documens si curieux sur les intrigues de la France en Angleterre pendant les règnes de Charles II et de Jacques II , paroît n'avoir pas remonté assez haut. Ces liaisons avec les mécontents , dès l'année 1666 , lui ont échappé. (*Voyez les Mémoires de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, dans l'édition anglaise , et non dans la traduction , qui est aussi incomplète qu'infidèle.)



des frais qui me paroissoient moins utiles. Dans cette vue, je réduisis à six deniers l'ustensile, que j'avois auparavant réglé à un sol par fantassin, et je mis celui des cavaliers à deux sous, au lieu de trois; je supprimai la plus grande partie des commissaires des guerres, lesquels par le mauvais ménage du temps passé avoient été multipliés beaucoup au-delà des besoins; je différâi même les bâtimens du Louvre; et voyant mes galères de retour dans la fin du mois d'août, je ne voulus pas faire la dépense de les équiper de nouveau, n'en voyant point d'occasion pressante.

## AMBASSADE DE POLOGNE.

Je vis arriver à ma cour un gentilhomme dépêché par le roi de Pologne, pour me demander de nouveaux secours. Prévoyant la difficulté qui se devoit trouver à sa demande, il avoit fait expédier deux différentes commissions, l'une de simple envoyé, sous prétexte de me faire compliment sur la mort de la reine ma mère, et l'autre d'ambassadeur extraordinaire, pour me faire la demande dont je vous ai parlé, laissant au porteur la liberté de se servir de l'une ou de l'autre, selon l'espérance qu'il pourroit avoir de faire réussir cette négociation. Dès lors que je fus informé de ces

particularités , ne desirant pas que le roi de Pologne fît éclater une ambassade pour ne rien obtenir de ce qu'il desiroit , je fis donner conseil à son ministre de ne paroître auprès de moi que comme envoyé ; mais soit que ce gentilhomme voulût contenter sa vanité particulière par un titre plus relevé , ou bien qu'il s'imaginât en tirer pour son roi quelque autre avantage qui ne me fût pas connu , il ne voulut pas suivre ma pensée , et prit incontinent la qualité d'ambassadeur.

Je le reçus de ma part avec tous les honneurs accoutumés ; et quoique j'eusse pris la résolution de ne lui pas octroyer ce qu'il demandoit , je ne pus néanmoins m'empêcher de lui accorder une somme très-importante ; car l'évêque de Béziers , mon ambassadeur , me fit savoir que l'armée de Lithuanie , dans laquelle consistoit tout ce qui restoit de force et d'autorité au roi de Pologne , étant sur le point de se mutiner , il avoit cru devoir même sans mon ordre , s'engager à lui payer un quintal , c'est-à-dire une certaine portion de sa solde , et j'avoue que je ne devois le dédire d'une parole donnée par une si puissante raison. Et véritablement j'eus bientôt occasion d'en être satisfait , puisque l'attachement que cette armée continua de témoigner au service

de son prince , produisit incontinent après son effet , ayant été l'une des principales raisons qui forcèrent ses sujets *rebelle*s à rentrer dans l'obéissance qu'ils lui devoient.

Je fis payer même dans ce temps-là vingt-cinq mille écus , pour les arrérages de certaines pensions que je donnois à quelques seigneurs de ce royaume , de qui les suffrages me pouvoient servir à mettre un jour la couronne de Pologne sur la tête d'un prince de mon sang.

Les affaires ne sembloient pourtant pas encore alors fort disposées à faire réussir ce dessein ; car les états de Pologne , agités par diverses factions , témoignoit une répugnance extrême à faire , du vivant de leur roi , l'élection de son successeur , et cela fit que leur ambassadeur extraordinaire , dans l'une des conférences que j'eus avec lui , me proposa brusquement une question , laquelle auroit pu mettre en peine un prince qui n'eût pas eu dans sa propre tête la meilleure partie de son conseil. Sa demande étoit de savoir si je prétendois encore insister à l'élection que j'avois jusque-là sollicitée , ou si j'étois résolu de m'en désister. La proposition étoit délicate d'elle-même , mais elle sembloit le devenir encore davantage par l'humeur de celui qui la faisoit ; car j'étois averti de bonne part que c'étoit un

esprit difficile ; c'est pourquoi , pensant ne pouvoir parler avec trop de circonspection , je lui dis simplement que , dans l'état présent des affaires , je ne voyois pas lieu de poursuivre ce dessein ; mais que si quelque jour , comme j'espérois , les choses pouvoient changer de face , je croirois pouvoir aussi changer de sentiment ; et c'étoit , ce me semble , ce que j'avois précisément à lui répondre , puisqu'à dire plus , je pouvois donner à cet esprit chagrin de quoi me brouiller avec les états de Pologne , et à dire moins , je renonçois trop aisément à une prétention pour laquelle j'avois déjà fait des démarches assez importantes ; au lieu que de la manière dont je parlai , je ne pouvois blesser ni l'humeur de cette nation , ni les espérances de la France : et sur cet exemple , je prendrai sujet de vous faire observer , combien les paroles des princes sont d'un grand poids , pour le succès ou la ruine de leurs affaires ; car , quoique je vous parle tous les jours des conférences que j'ai avec les ministres étrangers , je ne prétendrois pas donner conseil indifféremment à toute sorte de souverain de s'exposer à cette épreuve ; et je tiens que ceux dont le génie est médiocre , font bien plus sagement de s'abstenir de cette fonction , que d'y vouloir établir leur foiblesse à la vue de tous leurs voi-

sins. Beaucoup de monarques seroient capables de se gouverner sagement dans les choses où ils ont le temps de prendre conseil , qui ne seroient pas pour cela suffisans pour soutenir eux-mêmes leurs intérêts contre des hommes habiles et consommés , qui ne viennent jamais à eux sans préparation , et qui cherchent toujours l'occasion de prendre les avantages de leurs maîtres. Quelque notion que l'on puisse nous avoir donnée en général du sujet qui se doit traiter , un ministre étranger peut chaque jour , ou par hasard ou par dessein , vous proposer de certaines choses sur lesquelles vous ne sauriez être préparé ; et ce que j'y trouve de plus délicat , c'est que les fausses démarches que fait alors un souverain , ne peuvent être désavouées par lui comme celles que feroit un de ses ministres ; mais que , dans une rencontre de cette nature , il faut ou qu'il souffre misérablement ce à quoi il s'est imprudemment engagé , ou qu'en se rétractant honteusement , il confesse à la vue de toutes les nations , son incapacité.

RÉFLEXIONS SUR LA RÉSERVE NÉCESSAIRE AUX PRINCES.

Mais ce n'est pas seulement dans les importantes négociations , que les princes doivent



prendre garde à ce qu'ils disent, c'est même dans les discours les plus familiers et les plus ordinaires ; c'est une contrainte sans doute fâcheuse, mais absolument nécessaire à ceux de notre condition, de ne parler de rien à la légère. C'est une chose étrange qu'un souverain, parce qu'il a l'autorité de tout faire, n'ait aussi la liberté de tout dire ; au contraire, plus il est grand et respecté, plus il doit être circonspect. Les choses qui ne seroient rien dans la bouche d'un particulier, deviennent souvent importantes dans celle du prince. La moindre marque de mépris qu'il donne d'un particulier, fait au cœur de cet homme une plaie incurable. Ce qui peut consoler quelqu'un d'une raillerie piquante ou d'une parole de mépris que quelqu'autre a dite de lui, c'est ou qu'il se promet de trouver bientôt occasion de rendre la pareille, ou qu'il se persuade que ce que l'on a dit, ne fera pas d'impression sur l'esprit de ceux qui l'ont entendu. Mais celui de qui son souverain a parlé, sent son mal d'autant plus impatiemment, qu'il n'y voit aucune de ces consolations ; car enfin il peut bien dire du mal du prince qui en a dit de lui, mais il ne l'oseroit dire qu'en secret, et ne peut pas lui faire savoir ce qu'il en dit, qui est la seule douceur de la vengeance ; il ne peut pas non



plus se persuader que ce qui a été dit , n'aura pas été approuvé ni écouté , parce qu'il sait avec quels applaudissemens sont reçus tous les sentimens de ceux qui ont l'autorité en main.

« Et les rois ne doivent pas se flatter, sur cette matière, jusqu'à penser que ces sortes d'injures s'oublient par ceux auxquels elles sont faites, ni qu'elles leur puissent demeurer inconnues. Nous avons dit ailleurs que tout ce qu'ils font et tout ce qu'ils disent, est toujours connu tôt ou tard ; mais ce que l'on peut dire de particulier, c'est que ceux même devant lesquels ils parlent et qui feignent d'applaudir à leurs railleries, sont souvent offensés dans leur ame, principalement lorsque le prince les fait contre des gens qui sont attachés à son service, parce qu'ils appréhendent de lui le même traitement (1) ».

---

(1) Ce paragraphe se trouve en marge de la minute, et tout annonce qu'il a été ajouté depuis qu'elle avoit été écrite, comme une réflexion survenue, en relisant tout ce morceau. On en juge par l'écriture qui est la même que celle de la minute, mais dont le caractère est moins bon, tracé avec une mauvaise plume, à la hâte et probablement sous la dictée. Ceux qui ont eu la curiosité ou quelque intérêt de rechercher ces détails, savent que Louis XIV écrivoit beaucoup, mais qu'il dictoit aussi très-souvent.

Le prince peut-il prononcer un seul mot indifférent, dont quelqu'un de ceux qui l'entendent, n'applique le sens ou à soi ou à quelqu'autre, auquel souvent on ne pense pas? Et quoiqu'à dire vrai, nous ne soyons pas obligés d'avoir égard à toutes les conjectures impertinentes que chaque particulier peut former en de pareilles occasions, du moins cela nous doit obliger, en général, à nous précautionner davantage dans nos paroles, et à ne pas donner de raisonnable fondement aux pensées que l'on pourroit concevoir de là au désavantage de notre personne.

L'un des meilleurs expédiens que l'on peut pratiquer pour cela, c'est d'écouter plus souvent que de parler, parce qu'il est très-mal-aisé de parler beaucoup sans dire quelque chose de trop. Le plaisir qu'on prend à discourir des choses même qui semblent sans conséquence, engage quelquefois insensiblement dans celles que l'on vouloit le plus cacher; et la démangeaison de parler, à ceux qui en sont malades, ne s'arrête presque jamais où ils avoient résolu. Il y a fort peu d'occasions dans lesquelles, pour avoir dit moins qu'il ne falloit, on ait souffert un dommage considérable, parce qu'on peut, presque toujours, redire dans une seconde conversa-

tion ce qu'on avoit omis à la première ; mais il s'est trouvé mille fois que , pour avoir trop dit , on est tombé dans des malheurs sans remède , parce que les choses qui sont une fois déclarées , ne peuvent plus redevenir secrètes comme elles étoient.

Enfin, l'on ne peut pas douter que l'une des plus dangereuses habitudes que puissent former les princes , ne soit celle de beaucoup parler , puisqu'il est constant que le succès de leurs plus grands desseins dépend ordinairement du secret , et que cependant tous ceux qui les environnent, font de continuels efforts pour pénétrer leurs résolutions , comme celles de qui dépendent également et le sort des particuliers et la fortune publique. Car , quoique le respect empêche qu'on ne leur fasse directement des questions , il n'est point de manière adroite dont on ne se serve pour les engager à découvrir ce qu'ils pensent , et il est impossible qu'ils se puissent toujours garantir de ce piège , que par une très-grande retenue à parler. Mais cette retenue ne vous sera pas difficile à acquérir , si vous considérez combien elle nous conserve le respect , et combien la trop grande liberté nous met en danger de le diminuer ; car enfin il est sans difficulté , que les grands parleurs disent souvent de

grandes *badineries* (1), et que beaucoup de gens qui pourroient, s'ils ne parloient point, être pris pour des gens de bon sens, se détruisent eux-mêmes par les impertinences qu'ils disent, inconvénient sans doute bien plus fâcheux en un prince qu'en un particulier. Le souverain doit, par toute voie, conserver ou même accroître l'estime que l'on a pour lui.

## RAPPORTS AVEC L'ESPAGNE.

L'impératrice trouvant un temps favorable pour aller à Final, y passa sans avoir besoin de mouiller à nos côtes, sur lesquelles j'avois pourtant ordonné qu'on lui fit toute la bonne réception possible.

Ce n'est pas que la conduite des Espagnols m'obligeât tout-à-fait à cette civilité. L'on me faisoit tous les jours des plaintes nouvelles des mauvais traitemens que recevoient ceux de mes sujets qui étoient obligés de voyager en Flandre, et l'on ne doutoit pas qu'il n'y

---

(1) Ce mot s'employoit alors pour exprimer des choses frivoles et peu sensées, des bagatelles. Suivant cette acception, on peut dire très-sérieusement des *badineries*. Tel est encore le sens que lui donne le Dictionnaire de l'Académie.

eût en cela quelque ordre secret de *Castel Rodrigo*, qui en étoit gouverneur ; car, soit que l'on volât ou que l'on assassinât un Français, il n'en étoit jamais fait aucune justice. Mais après avoir employé tous les moyens imaginables pour faire cesser un si mauvais traitement, je ne fus pas fâché que l'on volât aussi quelques-uns des courriers espagnols qui passoient tous les jours par la France, et néanmoins, lorsque l'on faisoit cette espèce de représaille, je ne laissois pas de commander à mes officiers qu'ils procédassent contre les voleurs, suivant les lois ordinaires ; mais comme ils n'étoient jamais bien précisément connus, ils n'étoient jamais aussi punis.

Dans ce même temps, étant bien informé qu'il se traitoit une ligue offensive et défensive entre les Espagnols et les Anglais, et sachant combien elle pouvoit apporter de préjudice à mes affaires, je m'avisai, pour en retarder la conclusion, d'employer à tout hasard un moyen sur lequel je ne faisois pas un solide fondement, mais dont la proposition ne pouvoit du moins m'apporter aucun préjudice ; c'étoit de faire offrir aux Espagnols, de ma part, la même ligue que les Anglais leur offroient, et même à des conditions plus avantageuses, parce que j'y comprenois aussi le Portugal.

Ce n'est pas qu'en faisant cette ouverture, je ne visse bien qu'aussitôt qu'elle seroit approfondie, les gens de bon sens pourroient aisément s'appercevoir que je ne la faisois pas sérieusement, parce qu'elle ne s'accordoit en aucune sorte avec mes véritables intérêts; mais je pensai qu'il pourroit du moins se faire que les plus simples du conseil s'y amuseroient durant quelque temps, pendant lequel il pourroit arriver des choses nouvelles : et l'expédient réussit en effet plus avantageusement que je n'eusse osé me le promettre; car non-seulement cela partagea le conseil d'Espagne durant quelques jours, mais il se trouva même des gens à Madrid qui, sans en être sollicités, examinèrent, par de longues dissertations, lequel seroit le plus expédient à leur prince, de faire ligue avec moi ou avec le roi de la Grande-Bretagne.

Sur ces entrefaites, le duc *de Beaufort* parut avec ma flotte à l'entrée de la rivière de Lisbonne, où il trouva dix-huit vaisseaux espagnols qui baissèrent pavillon aussitôt qu'ils le virent, et le saluèrent de leur canon aussitôt qu'il leur en eut fait le commandement. Le duc leur répondit de son artillerie; mais pour le pavillon, il ne voulut ni le baisser comme eux, ni seulement le *fresler*, de quoi les Es-



pagnols furent sans doute peu contents ; mais ils n'en osèrent pourtant rien témoigner ; ils firent même une autre chose qui marquoit davantage leur étonnement : car s'étant auparavant saisis des Berlingues, qui sont deux îles situées à l'embouchure de cette rivière, ils les abandonnèrent aussitôt, quoique mon amiral n'eût fait aucune contenance de les attaquer, et qu'au contraire, en étant sommé par les Portugais, il l'eût refusé positivement, disant, comme il étoit vrai, qu'il n'avoit aucun ordre de ma part d'agir hostilement contre les sujets du Roi Catholique. Cependant ma flotte fut reçue du Portugal avec tout l'honneur et toute la joie possible ; et à dire vrai, je n'étois pas fâché qu'on vît en ce pays-là que l'Angleterre n'étoit pas seule capable de mettre des vaisseaux en mer. Mon amiral fit là quelque séjour, parce que je lui avois donné ordre de ne point revenir, que la reine de Portugal ne fût arrivée, ayant intérêt non-seulement de voir terminer le mariage de cette princesse, mais encore de ramener en sûreté les vaisseaux que je lui avois prêtés.

JONCTION DE LA FLOTTE FRANÇAISE AVEC CELLE  
DES HOLLANDAIS (1).

Cependant , j'avois sur les bras les Hollan-  
dais qui , par des instances réitérées , me  
pressoient continuellement de faire avancer ma  
flotte , à quoi , sans doute , j'aurois eu peine à  
consentir avant l'arrivée de la nouvelle reine ,  
si la nécessité n'eût en cela prévenu l'ordre de  
mes résolutions. Mais les vivres du duc *de*  
*Beaufort* s'étant consommés durant la longue  
navigation de cette princesse , et ceux que les  
Portugais lui offroient , n'étant pas de bonne  
qualité , il fut contraint de lever l'ancre le  
vingt-deuxième juillet , pour venir à la Ro-  
chelle , où il arriva le vingt-troisième du mois

---

(1) Cet article et ceux qui le suivent concernant le même  
objet , feroient croire que Louis XIV avoit de bonne foi  
voulu que sa flotte joignit celle des Hollandais. On sait que  
ceux-ci crurent le contraire ; et leurs historiens n'ont pas  
hésité à adopter leurs soupçons. D'un autre côté , Louis  
paroît croire que la jonction n'avoit manqué que par leur  
mauvaise volonté. Telle étoit la défiance mutuelle de ces  
alliés , que tout mal-entendu leur sembloit trahison. Ce-  
pendant il faut avouer que le roi se montre ici tellement  
intéressé à laisser le plus long-temps possible l'Angleterre  
aux prises avec la Hollande , qu'il étoit naturel de douter  
d'un pareil auxiliaire.

suis. Or , quoique dans le vrai, comme vous voyez , ce retour n'eût pas été avancé par la considération des Etats de Hollande , je crus pourtant que j'en devois tirer quelque mérite auprès d'eux , et je voulus même travailler à faire qu'il leur fût utile en effet.

Pour cette raison , dès lors que j'en eus avis , je les en fis avertir par un courrier exprès , et afin d'être plutôt en état de les aller joindre , je fis promptement regarnir mes vaisseaux , par des barques chargées depuis long-temps à cet effet , de toutes les choses nécessaires.

Je changeai aussi en leur faveur la résolution que j'avois prise auparavant , de ne faire avancer ma flotte que jusqu'à Brest ou à Bellile , et lui commandai de marcher droit à la rencontre de nos alliés ; ce qui fut exécuté avec tant de bonne-foi , que l'escadre qui avoit conduit la reine de Portugal , étant revenue durant cette navigation , et se trouvant dépourvue de toutes choses , on ne voulut pas arrêter un moment pour la ravitailler , et l'on tira des provisions des autres vaisseaux , pour fournir à ceux-là ce qui leur étoit nécessaire. Enfin , pour ne laisser aucun sujet de retardement , j'avois eu la précaution de faire régler toutes les questions qui se pouvoient présenter entre nous sur le sujet de la jonction , et tout ce que

l'une et l'autre des parties avoit à faire en chacune des rencontres qui pouvoient arriver.

Cette négociation ayant été commencée d'abord par lettres, j'avois envoyé depuis *Bellefonds* (1) en Hollande pour la continuer; et, lorsque le duc de *Beaufort* arriva dans mes ports, il n'y avoit plus rien à régler que le salut qui lui devoit être fait par la flotte hollandaise. L'amiral *Ruyter* prétendoit que, après avoir fait le premier salut, on le devoit resaluer de la même manière; mais cela étant peu important avec des gens qui n'étoient pas en mesure de contester de dignité avec moi, je l'aurois aisément terminé de quelque manière que ce fût. D'ailleurs, pour leur faire plaisir en tout ce qui dépendoit de moi, j'avois donné ordre dans tous mes ports que l'on y reçût leur flotte marchande, qu'ils attendoient alors avec grand empressement, envoyant même au-devant d'elle plusieurs petites barques pour l'en avertir, afin qu'elle y vînt mouiller avec plus de confiance; et pour dire en un mot, je n'avois rien oublié de tout ce qui pouvoit en cela servir, soit à l'avantage particulier des

---

(1) Le marquis de Bellefonds, (Bernardin Gigaut de), maréchal de France en 1668; mort en 1694. Il en sera beaucoup parlé dans les commentaires de M. de Grimoard sur les Mémoires militaires de Louis XIV.

Hollandais ou au bien de notre cause commune.

Ce fut encore pour ce même sujet que j'envoyai *Bellefonds*, qui avoit arrêté avec eux les articles de la jonction, dans le vaisseau du duc de *Beaufort*, afin qu'il l'en pût informer plus exactement, et j'ordonnai de plus, qu'il demeurât près de lui durant toute cette campagne au lieu de *Terron*, que j'avois auparavant choisi pour cela; car, quoique *Terron* eût déjà très-bien servi sur mes vaisseaux, en qualité d'intendant, je ne voulus pas l'y renvoyer, parce que le duc de *Beaufort* avoit pris quelque jalousie contre lui, estimant qu'en une occasion de cette conséquence, il n'étoit pas à propos de donner matière à des démêlés, qui pouvoient divertir l'un et l'autre de l'application qu'ils devoient avoir à mon service.

J'avois dans le même temps donné ordre dans toutes mes places maritimes, que l'on fit sans cesse croiser la mer par des petits bâtimens, à tout risque, afin d'avoir continuellement nouvelle des ennemis, et j'avois commandé que, de chaque endroit, on donnât promptement avis à mon amiral de ce que l'on pourroit apprendre, afin qu'en quelque lieu qu'il se trouvât, il vît, sans sortir de son bord, ce

qui se passoit en toute la Manche; et d'autre part, pour empêcher que les ennemis ne fussent informés de sa navigation, j'avois fait fermer tous mes ports au moment qu'il devoit partir; mais j'en révoquai l'ordre bientôt après, parce qu'il me parut trop préjudiciable au commerce.

Peu auparavant, ayant sujet de penser que nous aurions infailliblement combat avec la flotte d'Angleterre, j'avois commandé six cents hommes de ma maison, pour monter sur mes vaisseaux, et j'avois ordonné au duc de *Beaufort* de les venir prendre à Dieppe; mais il eût été obligé d'en embarquer un bien plus grand nombre, si je n'avois retenu la plupart de ma noblesse, qui me demanda incontinent congé pour y aller; il y en eut quelques-uns même qui, voyant que je refusois cette permission à tous ceux qui me la demandoient, se hasarderent à partir sans m'en avoir parlé, pensant qu'après la chose faite, ils me la feroient aisément approuver; mais je leur fis connoître qu'elle ne me plaisoit pas, et quoique, dans le fond, je visse bien que cela ne pouvoit être parti que d'une louable envie de me servir et de se distinguer de leurs semblables, je crus que je ne devois pas le tolérer, parce qu'on l'avoit entrepris sans mon ordre. Ainsi, pour



les mortifier , j'envoyai deux courriers après eux , dont l'un fit arrêter prisonniers à Péronne le chevalier *de Lorraine* et le marquis *de Villeroy* (1), qui s'alloient embarquer sur la flotte de Hollande ; l'autre portant ordre à mes vaisseaux pour faire emprisonner le duc *de Foix* , le comte *de Saux* et le marquis *de Ragny* ; l'avis qu'ils en eurent les fit revenir à Paris , où ils furent mis pour quinze jours à la Bastille. J'attendois cependant des nouvelles avec impatience de ce qui arriveroit touchant la jonction : car j'avois avis de divers côtés , que mes vaisseaux étoient entrés dans la Manche ; mais l'on vint me dire premièrement que les Anglais et les Hollandais étoient aux mains , sur laquelle nouvelle je dépêchai aussitôt au duc *de Beaufort* pour l'avertir de ne se pas avancer sans précaution , et de prendre garde

---

(1) Le chevalier de Lorraine étoit celui qui prit depuis un ascendant si grand sur Monsieur , que Louis XIV fit enfermer et ensuite exila , le regardant comme la cause du mauvais ménage que ce prince faisoit avec son épouse , Henriette d'Angleterre.

Le marquis de Villeroy , fils du maréchal qui avoit été gouverneur de Louis XIV , devint depuis une sorte de favori. Son impéritie , soutenue par sa jactance , fut souvent funeste aux armées françaises qu'il commandoit pendant la guerre de la succession d'Espagne.

que, si les ennemis avoient le dessus, ils ne vinsent fondre sur lui avec toute leur puissance. Mais cet avis se trouva faux dès le jour suivant, et fut suivi d'un autre beaucoup plus capable de me donner de l'inquiétude; car j'appris que les deux flottes, quoique très-proches l'une de l'autre, s'étant néanmoins séparées sans combat, les Anglais s'étoient allés poster à l'île de Whigt, laquelle étoit tout à l'entrée de la Manche; et qu'au contraire les Hollandais s'en étoient retirés de plus de trente lieues. Ces nouvelles étoient d'autant plus étonnantes, qu'il n'eût pas été possible à toute la prudence humaine de les prévoir, après les conventions que j'avois faites si récemment avec les Etats de Hollande.

Je fis partir aussitôt des courriers divers, pour donner avis au duc *de Beaufort* d'une si surprenante aventure; mais voyant que vraisemblablement, il ne pourroit pas recevoir mes ordres à temps, et que, tombant seul et sans être averti, entre les mains des Anglais beaucoup plus forts, il étoit menacé d'une défaite, j'envoyai *la Feuillade* vers les Hollandais, pour tâcher de les rappeler, et pour les sommer de remplir les choses auxquelles ils s'étoient obligés.

Et, à dire le vrai, on ne peut pas s'imagi-

ner une plus expresse contravention , que celle qu'ils faisoient en cela aux résolutions que nous avions prises , dont l'une des principales étoit que les Etats feroient le plus de diligence possible pour marcher au-devant du duc de *Beaufort* , avant que les ennemis se pussent mettre entre deux ; et que si , malgré nos efforts communs , les Anglais se trouvoient au milieu de nous , la flotte de Hollande les suivroit pas à pas pour les tenir toujours en inquiétude , et pour empêcher qu'ils ne pussent user contre mes vaisseaux de tout l'avantage que le nombre leur donnoit ; au lieu que les Etats avoient fait précisément le contraire ; car , quoiqu'ils fussent en mer quelques jours avant les Anglais , et qu'ils pussent , par conséquent , s'avancer si fort devers ma flotte , qu'il n'eût pas été au pouvoir des ennemis de les empêcher de s'y joindre , ils se laissèrent devancer par la flotte anglaise , et même , la voyant passer devers nous , se retirèrent aussitôt vers leurs côtes , comme s'ils leur eussent voulu laisser une entière commodité de nous charger.

*La Feuillade* , rencontrant les Hollandais près de Boulogne , travailla , selon mes ordres , à leur faire voir le tort manifeste qu'ils avoient ; mais ce fut inutilement qu'il leur en parla , parce que Ruyter , leur général , étant malade ,

ils ne se croyoient pas en état de rien entreprendre avec succès, et étoient tombés dans un abattement si terrible que, ne se tenant pas même en sûreté au lieu où ils étoient, ils levèrent l'ancre en présence de mon envoyé, pour se retirer plus près de leur côte. *Villequier*, capitaine de mes Gardes (1), que j'avois dépêché depuis pour le même effet, fut contraint d'aller jusqu'en Hollande pour s'acquitter de sa commission, et n'y fit pourtant rien davantage, que celui qui étoit parti devant lui.

Mais durant ce temps-là, quoique j'eusse donné ordre dans toutes les places maritimes, de tenir mon amiral averti de tout ce qui se passeroit, et que, de ma part, je lui eusse dépêché plusieurs courriers, j'appris que, sans avoir reçu aucun avis, il étoit passé brusquement à la vue de l'île de *Whigt*, et s'étoit venu rendre à Dieppe, suivant les premiers ordres que je lui avois donnés, pour y prendre ma Gendarmerie.

Ce m'étoit sans doute quelque satisfaction que ma flotte, passant en si petit nombre à la vue des ennemis si puissans, ils n'eussent pas eu la hardiesse de l'attaquer; mais, d'ailleurs,

---

(1) C'étoit le fils du maréchal d'Aumont.

j'étois justement inquieté , quand je considé-  
rois qu'aussitôt qu'ils seroient revenus de leur  
première surprise , et qu'ils auroient fait ré-  
flexion sur l'avantage qu'ils avoient , ils ne  
manqueroient pas , sans doute , de tâcher de  
s'en prévaloir.

Je voyois que de la rade de Dieppe , où mes  
vaisseaux étoient arrêtés , ils ne pouvoient aller  
joindre la flotte hollandaise sans passer au Pas-  
de-Calais , où les Anglais pouvoient arriver  
long-temps devant nous. Mais je savois , de  
plus , que je n'avois point de port sur cette  
côte , dans lequel ma flotte pût entrer , et que,  
demeurant où elle étoit , elle seroit sans cesse  
exposée au caprice de la mer et aux insultes  
des ennemis , lesquels , se pouvant tenir à cou-  
vert tant qu'il leur plairoit , auroient la com-  
modité d'attendre à loisir un vent favorable  
pour venir fondre sur mes vaisseaux.

Dans cette pressante perplexité , ma résolu-  
tion fut de mander au duc *de Beaufort* , qu'il  
levât l'ancre le plutôt qu'il seroit possible , et  
que , selon les avis qu'il pourroit avoir de la  
contenance des ennemis , il prît son parti pour  
aller vers la Hollande ou pour venir du côté de  
Brest ; mais ce duc , n'ayant pu rien apprendre  
qui fût capable de le déterminer à l'un ni à  
l'autre de ces deux desseins , ma fortune le fit

heureusement pencher du bon côté, et retournant sur ses pas vers la côte de Bretagne, il y passa sans danger, au lieu que les vaisseaux hollandais qu'il avoit avec lui ayant, contre son sentiment, pris la route opposée, il en tomba une partie entre les mains de l'ennemi, pendant que l'autre, pour s'en sauver, fut contrainte de se venir échouer à mes côtes. Des miens, il y en eut sept qui, dans le premier trajet, n'ayant pu suivre leur amiral, se trouvèrent en fort grand danger; mais deux des sept, qui étoient bons voiliers, passèrent heureusement en Hollande sans pouvoir être joints par les ennemis; quatre autres, s'étant engagés dans l'escadre anglaise dite *du Pavillon blanc*, laquelle ils prenoient pour mon armée, s'en dégagèrent à coups de canon, et traitèrent si mal les frégates que l'on avoit envoyées après eux, qu'elles se lassèrent enfin de les suivre, et le dernier, nommé *le Rubis*, commandé par le capitaine *Laroche*, se trouvant trop avancé pour pouvoir se retirer, crut qu'il devoit du moins vendre cher sa prise, et, s'étant approché du vaisseau amiral de cette escadre, déchargea sur lui tout son canon, ne se rendant qu'à la dernière extrémité. Tellement qu'après tant de risques et d'inquiétudes, la France ne perdit qu'un seul vaisseau, et



s'acquit une gloire très-singulière d'avoir entrepris, pour le secours de ses alliés, de passer, avec un nombre si disproportionné, à la vue de toute la flotte anglaise, sans que, du parti contraire, personne eût osé s'y opposer.

INCENDIE DE LA VILLE DE LONDRES (1).

Il est vrai que la plupart de ceux qui sont jaloux de la réputation de cette couronne, ont voulu attribuer le succès de cette navigation à l'embrasement de Londres, qui arriva, par hasard, dans le même temps, et qui ayant duré trois jours entiers, consuma les trois quarts de cette grande ville. Mais comme l'un de ces événemens n'a pas grande relation avec l'autre, je ne tiens pas qu'il y ait raison de les confondre dans le jugement que l'on en fait. Ce n'est pas qu'à dire le vrai cet incendie n'ait produit une furieuse désolation dans l'Angleterre; et, pour moi, le mal m'en parut si grand, que malgré la guerre que j'avois avec le roi de la Grande-Bretagne, je crus être obligé de lui en témoigner quelque douleur, comme je fis en visitant, deux jours après, la reine sa mère. Le compliment que je lui fis

---

(1) Il arriva le 11 septembre : il consuma plus de treize mille maisons et près de cent églises. Il dura cinq jours.

sur ce sujet fut en substance, qu'en tout ce qui se passoit entre son fils et moi, je saurois toujours distinguer les intérêts de nos Etats, d'avec ceux qui pouvoient regarder ou sa personne, ou sa fortune, et que j'aimois à conserver pour lui, dans le plus fort de nos différens, toute l'estime qu'on peut avoir pour un prince de très-grand mérite.

Mais enfin, à considérer les choses suivant la politique, il n'y avoit point de doute que cet accident ne dût, par ses conséquences, être avantageux à l'Etat français, puisqu'il affoiblissoit une nation qui, de tout temps, étoit son ennemie. Son commerce et ses manufactures ne pouvoient qu'ils n'eussent souffert une grande altération, par la perte que les marchands avoient faite, et par la dissipation qui étoit arrivée dans les ouvriers, ce qui sembloit d'autant plus ruineux à cette île, qu'elle est d'ailleurs obligée à beaucoup de dépenses nécessaires, manquant naturellement de quantité de marchandises, qu'elle est contrainte d'acheter chez ses voisins. Mais il me semble qu'en son particulier ce roi même y souffroit alors quelque dommage, non-seulement en ce qu'un si grand nombre d'ouvriers sans ouvrage, pouvoit aisément se porter à des nouveautés, mais parce

qu'il s'étoit consumé dans Londres une grande quantité de munitions nécessaires à la guerre , et que le seul appauvrissement de cette ville lui ôtoit l'unique ressource qu'il pouvoit avoir contre les étrangers dans les pressantes nécessités de son Etat.

Vous me direz peut-être , que cette affaire peut avoir ses avantages aussi bien que ses incommodités ; que souvent , de la grandeur des villes trop peuplées , il est arrivé de grands inconvéniens ; que celle même dont nous parlons , en fournit d'assez funestes exemples , et que ce n'est pas une grande infortune au roi d'Angleterre , d'avoir perdu une ville qui le pouvoit perdre , puisqu'elle avoit bien perdu son père.

Mais à cela je vous répondrai , que si nous voulions nous priver de toutes les choses aussitôt qu'il nous en peut arriver du mal , nous serions bientôt dépouillés , non-seulement de tout ce qui fait notre grandeur et notre commodité , mais encore de ce qui est le plus nécessaire à notre subsistance. Les alimens que la nature produit pour la nourriture de l'homme , servent quelquefois à l'étouffer ; les remèdes les plus salutaires nuisent infiniment quand ils sont mal administrés ; les loix les plus prudentes font naître souvent de nou-

veaux abus; et la religion, qui ne devrait être que l'objet de nos plus profonds respects, est elle-même sujette à souffrir les plus terribles profanations du monde; et cependant il n'est personne qui osât conclure pour cela, qu'il fût avantageux d'être privé de l'usage des viandes et des remèdes, des loix et de la religion.

Dieu nous a donné la raison et la prudence, pour nous aider à faire un bon usage de tous les autres présens qu'il nous a faits. Un prince qui, manquant de tête ou de cœur, ne sait ni se conduire lui-même, ni gouverner les autres, seroit peut-être aussi facilement déconcerté par la mutinerie de paysans, que par la révolte de ses meilleures villes; au lieu que celui qui a de la sagesse et de la vigueur, se possède également dans les plus grands périls et dans les moindres; et souvent même, par la seule force de son nom, s'épargne de dompter les soulèvemens, parce qu'il les empêche de naître. Il ne trouve dans son Etat aucune différence entre les plus foibles et les plus puissans, parce que tous ont la même soumission pour lui, et il ne sauroit jamais voir ni ses villes trop riches, ni ses provinces trop peuplées, parce qu'il sait l'art de faire servir et le nombre et l'opulence de ses sujets, à sa gloire et au bien de son royaume.

Mais pour finir cette considération par quelque chose qui tombe encore plus dans le dessein que j'ai, de vous instruire en cet ouvrage, remarquez, mon fils, dans le subit embrasement d'une si grande et si superbe ville, que ce roi voit périr au milieu de son Etat, combien sont peu solides en effet ces biens que nous croyons les plus assurés, et combien le ciel a de moyens extraordinaires pour abattre notre fierté, lors même que nous la croyons la mieux fondée.

#### RÉGLEMENT POUR LA GRANDE ÉCURIE.

Dans la revue continuelle que je faisois, de tout ce qui se passoit dans mon royaume et dans ma maison, je vis que ma grande écurie, quoiqu'elle me coûtât tous les ans une somme considérable, étoit tombée pourtant dans une si pitoyable décadence, qu'un homme de qualité ne croyoit plus y pouvoir entrer; car non-seulement il y avoit peu de chevaux, mais on y avoit introduit, par des recommandations mendiées, des pages de toutes conditions, desquels on exigeoit, sous prétexte de droit d'entrée, de certains petits tributs qui se partageoient entre les officiers subalternes.

Dans la vue de ces choses, que je trouvois peu convenables à la grandeur d'une maison

comme la mienne, je crus qu'il étoit nécessaire d'y remédier au plutôt; et il me sembla qu'il seroit beau, de faire instruire en cet endroit un nombre plus considérable de gentils-hommes, lesquels me pourroient après servir ailleurs: outre que, dans les projets que je faisois continuellement pour la guerre, il étoit nécessaire d'avoir toujours une quantité de chevaux en état. Ainsi je résolus d'entretenir cent chevaux de manège, de choisir cinquante pages des meilleures maisons du royaume, et de leur donner des écuyers et des maîtres excellens, en toute sorte d'exercices, qui ne toucheroient d'appointemens que de moi seul. Et parce que je sus que ce qui avoit auparavant facilité l'entrée de ces places à divers gens qui ne les méritoient pas, c'étoit qu'ils n'approchoient que fort rarement de ma personne, à cause que la petite écurie étoit seule en possession de me servir dans toutes les fonctions ordinaires, j'arrêtai qu'à l'avenir les pages de la grande et petite écurie me serviroient tous de même façon.

#### FABRIQUES DE SOIERIES ET AUTRES.

Dans le même temps, ayant fait réflexion sur les sommes immenses qui se dépensent tous les ans par mes sujets dans l'achat des



passemens de Gènes, Venise, Flandre et autres lieux, qui étoient autant de perdu pour la France, je crus qu'il étoit important d'en établir des fabriques dans le royaume, afin que mes peuples pussent eux-mêmes faire le gain que les étrangers faisoient sur nous. Mais dans cette résolution, je prévis bien que les marchands, de long-temps accoutumés au commerce de ces ouvrages, feroient leur possible pour traverser l'établissement que je méditois, comme croyant trouver mieux leur compte sur des marchandises venant de loin, et dont la juste valeur étoit inconnue, que sur celles qui se fabriqueroient ici à la vue de tout le public. C'est pourquoi je crus, qu'il seroit nécessaire de trancher par autorité toutes les difficultés que leur artifice y eût pu faire naître; et pour leur ôter néanmoins tout sujet de plainte, je fis publier, dès le mois de juin, la résolution que j'avois prise à ce sujet, et en même temps fis défense à toute personne de faire désormais trafic en mes Etats de ces marchandises étrangères.

Mais comme beaucoup de négocians ne crurent pas que ces fabriques fussent sitôt en état, ils pensèrent qu'ils trouveroient toujours moyen de débiter en secret les marchandises défendues, et ne laissèrent pas d'en faire venir

de divers endroits : en quoi ils furent trompés dans leurs conjectures ; car ceux que j'avois chargés de veiller sur cet établissement , y firent si bonne diligence , qu'au mois de septembre suivant , les magasins se trouvant remplis , j'ordonnai qu'on les ouvreroit en octobre , et aussitôt je fis arrêter chez tous les marchands , ce qu'ils avoient fait venir depuis ma défense : et en effet , il étoit juste que j'en usasse ainsi , non-seulement pour punir en eux une désobéissance si manifeste , mais encore pour empêcher que ceux qui , par mon commandement , avoient fait leurs avances dans ce trafic , ne demeurassent pas inutilement chargés des marchandises qu'ils avoient préparées.

Il s'établissoit aussi , dans le même temps , en divers autres endroits de mon royaume , d'autres sortes de manufactures et de travaux qui ne semblaient pas moins nécessaires , comme des draps , des verres , des bas de soie , des cristaux et d'autres choses de différente nature , qui , toutes jointes ensemble , épargnoient sans doute , au corps de l'Etat , plus de douze millions par an ; somme considérable , qui , ayant accoutumé de sortir de France , et s'y trouvant à présent retenue , ne peut qu'y produire , avec le temps , une abondance toute extraordinaire.

Outre qu'en ces nouveaux ouvrages qui s'établissoient, je trouvois un assuré moyen d'occuper tous ceux de mes sujets qui manquent d'emploi, et de les retirer d'une oisiveté qui ne pouvoit que corrompre leurs mœurs, aussi bien qu'affoiblir leur fortune.

DIMINUTION DES FÊTES (1).

Mais tandis que j'étois appliqué à cette considération, j'observai que le grand nombre des fêtes, qui s'étaient, de temps en temps, augmentées dans l'Eglise, faisoit un préjudice considérable aux ouvriers, non-seulement en ce qu'ils ne gagnoient rien ces jours-là, mais en ce qu'ils y dépensent souvent plus qu'ils ne pouvoient gagner dans les autres; car enfin c'étoit une chose manifeste, que ces jours, qui, suivant l'intention de ceux qui les ont

---

(1) Cette réforme, aussi bien que la création des fabriques, étoit l'ouvrage de Colbert. On verra plus loin qu'il recula l'âge des vœux monastiques, et mit des obstacles à l'établissement de couvens nouveaux. Dans son utile passion pour les progrès du commerce et de l'industrie, il eût voulu extirper tous les empêchemens du travail, tous les prétextes de la paresse. Louis XIV alors entroit volontiers dans ces vues. Mais Colbert eut le chagrin avant de mourir, de voir la persécution des protestans détruire une grande partie de son ouvrage.

établis, auroient dû être employés en prières et en actions pieuses, ne servoient plus aux gens de cette qualité, que d'une occasion de débauche, dans laquelle ils consommoient incessamment tout le fruit de leur travail. C'est pourquoi je crus qu'il étoit tout ensemble, et du bien des particuliers, et de l'avantage du public, et du service de Dieu même, d'en diminuer le nombre autant qu'il se pourroit; et faisant entendre ma pensée à l'archevêque de Paris, je l'excitai comme pasteur de la capitale de mon royaume, à donner en cela l'exemple à ses confrères, de ce qu'il croiroit pouvoir être fait; ce qui fut par lui, bientôt après exécuté de la manière que je l'avois jugé raisonnable (1).

PRIVILÉGE DES HUGUENOTS ÉLUDÉ (2).

Cependant les impiétés et les autres crimes

(1) On retrancha dix-sept fêtes. C'étoit un ancien projet dont il est parlé dans l'Histoire du président de Thou et dans les Lettres du cardinal d'Ossat.

(2) Rhulière, dans ses *Eclaircissemens sur la cause des protestans*, a remarqué que cette année produisit beaucoup de réglemens qui portoient atteinte à leurs privilèges; mais il prétend et prouve assez bien, qu'en cela Louis XIV ne suivoit pas un système conçu depuis longtemps, et qu'alors il étoit fort éloigné des préventions qui l'amènèrent à révoquer l'édit de Nantes. Il seroit difficile de décider si la manière dont le roi s'exprime en cet endroit, est contraire ou favorable à l'opinion de Rhulière.

qui se commettoient depuis long-temps dans le Vivarais et dans les Cévennes , me firent penser à y faire tenir des grands jours , ainsi que j'avois fait en Auvergne ; et pour cela , je nommai par une déclaration , des commissaires du parlement de Toulouse , dans le ressort duquel ces lieux étoient compris. J'y trouvai pourtant dès l'heure même , un peu de difficulté de la part de la chambre mi-partie de *Castres* qui , avec quelque apparence de fondement , me remontoit qu'elle y auroit dû être employée ; disant , qu'il étoit indubitable que , dans ce qui se traiteroit dans ce tribunal , les gens de la religion prétendue réformée seroient fort souvent intéressés ; et cette difficulté , par-dessus laquelle j'aurois pu passer plus légèrement , si elle se fût présentée en une autre saison , sembloit être alors de plus grande conséquence ; car ayant la guerre avec les Anglais , il étoit bon de ne pas faire paroître aux huguenots , que l'on voulût en rien déroger aux privilèges que les édits de pacification leur avoient accordés.

Mais je trouvai néanmoins une manière pour éluder insensiblement leur prétention , sans avoir besoin de la condamner expressément ; car cherchant à toute heure , de nouveaux prétextes pour différer la décision de ce

qu'ils proposoient , je fis , de jour en jour , passer le temps , durant lequel enfin l'affaire se trouva consommée , sans qu'aucun d'eux y eût été appelé.

## ESCLAVES DÉLIVRÉS.

*Dumoulin* , dont je vous ai déjà parlé , étoit alors revenu de l'Afrique , d'où il avoit heureusement ramené un grand nombre d'esclaves chrétiens , délivrés à mes frais du pouvoir des Barbares , en exécution de la paix que la terreur de mes armes leur avoit fait desirer. Car quoiqu'entre le temps de la conclusion du traité et celui de son exécution , le roi de *Tunis* eût été empoisonné par ceux de la faction contraire qui , par conséquent , avoient intérêt de renverser tout ce qui avoit été fait de son temps , ils ne laissèrent pas d'accomplir à mon égard tout ce dont nous étions convenus ensemble.

## JANSÉNISME (1).

Mais j'avois encore voulu , depuis peu , travailler , dans la France même , sur un point

---

(1) En 1665 , le pape avoit dressé lui-même un nouveau formulaire , pour la condamnation des cinq propositions attribuées à Jansénius. On le disoit plus clair que celui du



qui ne regardoit pas moins la religion ; car j'avois eu dessein d'achever ce qui étoit nécessaire pour l'entière extirpation de la secte des jansénistes ; et pour cet effet , après avoir tenu divers conseils , et pris les avis de tous ceux du royaume que je crus les plus instruits de ces matières , j'avois enfin fait prier Sa Sainteté de donner des commissaires aux quatre évêques qui avoient refusé de satisfaire à sa bulle et à ma déclaration , afin de leur faire leur procès , conformément aux anciens privilèges de ce royaume.

Et à dire vrai , je n'eusse pas estimé que le pape , intéressé , comme il le doit être , dans les affaires de cette qualité , eût pu apporter aucun retardement à cette demande ; néanmoins , la proposition lui en ayant été faite , j'appris que , de sa part , on y faisoit de fort grandes difficultés ; et enfin , je découvris que la cour de Rome , s'imaginant que j'étois fort inquieté par les pratiques du jansénisme ,

---

clergé de France , dont il a été parlé dans une note précédente. Mais les quatre évêques qui avoient refusé l'un , ne rejetèrent pas moins l'autre. Cette misérable querelle fut assoupie en 1669 , par une bulle conciliatoire de Clément IX , successeur d'Alexandre VII. Cette trêve théologique fut appelée du grand nom de *paix de l'église*. On sait que la duchesse de Longueville en fut la médiatrice.

s'étoit, sur ce fondement, persuadée qu'elle me pourroit vendre à tel prix qu'elle voudroit, les expéditions que je desirois; jusqu'à me faire insinuer de permettre, en contre-échange, que l'on abattît la pyramide qu'elle avoit été obligée de me bâtir pour réparation du crime des Corses. Mais afin de faire voir à la cour de Rome, que je ne prenois en cela, autre intérêt que celui de l'Eglise même, et que, dans ce qui regardoit mon autorité, je n'avois nulle appréhension des jansénistes, je donnai ordre au duc *de Chaulnes*, mon ambassadeur (1), de leur dire simplement, qu'après avoir requis Sa Sainteté d'agir en cela, suivant les formes ordinaires, je croyois avoir satisfait à mon devoir, et que ce seroit désormais au pape même à faire le sien, quand il lui plairoit.

Ce duc étoit arrivé quelques mois auparavant à Rome, où il avoit été reçu très-honorablement, parce que le pape étoit alors en mauvaise disposition, et que sa famille, inquiétée touchant l'événement de son mal, avoit un peu moins de fierté qu'à son ordinaire. Mais le pape, reprenant depuis sa première

---

(1) C'est le même dont il est tant parlé dans les lettres de madame de Sévigné, et qui alla de nouveau à Rome après la mort d'Innocent XI, en 1690.

santé, les choses revinrent au point où elles avoient coutume d'être.

RÉFLEXIONS SUR CE QUI PRÉCÈDE.

C'est un défaut assez ordinaire à ceux qui ne sont pas nés dans la grandeur, d'en être éblouis lorsqu'ils y parviennent, et de ne savoir soutenir ni l'éclat dont elle est ornée, ni les orages qui la peuvent menacer. Comme c'est une nouveauté pour eux d'être grands, ils ne connoissent pas à quel point ils le doivent paroître. Voulant relever le défaut de leur naissance par une trop grande fierté, ils font toutes choses de si mauvaise grace, qu'ils désoblignent ceux-là même qu'ils avoient dessein de se rendre amis, et ne pouvant se mesurer ni selon leur fortune présente, ni selon celle dont ils sont venus, ils ne parviennent ordinairement qu'à se faire mépriser de ceux dont ils voudroient gagner l'amitié. Manquant dans toutes leurs démarches, de naturel et d'instruction, ils s'avancent ou se reculent toujours hors de propos. Ils ne font jamais que trop ou trop peu; et dans l'inégalité de leur conduite, ce qu'il y a de plus uniforme et de plus constant, c'est qu'ils s'enorgueillissent toujours avec excès dans la bonne fortune, et tombent

dans le dernier abatement, aussitôt qu'elle leur redevient contraire.

Mais les princes doivent assurément être fort éloignés de ce défaut, parce que tenant toujours de leur mérite ou de leur naissance la principale cause de leur grandeur, tout ce que la fortune leur ôte ou leur donne, semble n'être pas suffisant pour les faire changer, ni de contenance, ni de sentimens. Quand ils sont dans la prospérité, ils se doivent prévaloir des avantages qu'elle leur offre, non pas pour s'enfler en eux-mêmes d'une folle vanité, mais pour se rendre plus utiles à ceux qui leur sont assujétis; et quand ils sont en disgrâce, ils sont obligés de se servir de la grandeur de leur propre courage, pour se soutenir sans abatement, et pour ne rien faire ni rien souffrir qui soit indigne de leur caractère: et c'est par-là sans doute, mon fils, que se peuvent distinguer véritablement les princes d'avec les autres hommes, bien mieux que par la foule qui les suit et par le bruit qui les environne. En sorte que je prétends vous faire un plus grand bien, quand par mes leçons, je m'efforce d'exciter en vous ces pensées, que quand par mes armes, je tâcherai d'étendre les bornes de l'héritage que nous ont laissé nos aïeux.

## SUITE DES ÉVÉNEMENS DE LA GUERRE.

Ma flotte arriva heureusement à Brest le.... octobre, et, peu de jours après, j'envoyai mes ordres pour la désarmer. Je résolus pourtant de retenir armée une escadre de douze vaisseaux, pour faire, durant tout l'hiver, la guerre aux sujets de l'Angleterre, et j'accordai au duc de Vendôme la permission qu'il me demandoit d'en armer encore deux à ses frais.

Mais sur l'avis qui me fut alors donné, que les Anglais devoient envoyer vingt frégates pour escorter certains navires marchands qui alloient du côté de Tanger, et pour en ramener encore plusieurs autres qui, depuis quelque temps, les attendoient là pour repasser en Angleterre, je fis savoir aux Etats-généraux que, s'ils vouloient aussi de leur part armer une escadre considérable, nous pourrions aisément, étant joints ensemble, ou surprendre les ennemis dans leur passage, ou les contraindre à demeurer dans leurs ports; ce qui seroit toujours un effet très-utile par ses conséquences.

Car, en effet, il n'y avoit point de doute que, si nous eussions pu traverser le commerce des Anglais, jusqu'à leur ôter la liberté de paroître même dans la Manche, nous ne les eussions

bientôt réduits dans les dernières extrémités , et que nous n'eussions vu , dans cet état déjà fort brouillé , naître de nouvelles mutineries.

Mais les Hollandais , ou lassés des efforts de la campagne précédente , ou se voulant bien préparer à commencer celle qui suivoit , ne voulurent pas prendre ce parti , et à dire vrai ; ils m'avoient donné tout récemment une marque assez singulière du dessein qu'ils avoient de bien vivre avec moi ; car ils avoient condamné à mort *Dubuat* , gentilhomme du prince d'Orange , pour avoir projeté avec les Anglais une espèce d'accômodement , dans lequel je ne devois pas être compris (1).

Pour moi , je me préparois à faire l'année

---

(1) Dubuat eut la tête tranchée , et sa sentence énonçoit en effet son crime tel que le roi le rapporte. Cependant on comprend difficilement , que vouloir procurer une paix quelconque , puisse jamais mériter la mort , et Louis XIV auroit dû avoir horreur d'une telle satisfaction , au lieu de s'en féliciter. A la paix de Westphalie , les Hollandais auroient apparemment décerné des récompenses publiques à ce négociateur , puisqu'ils trouvèrent bon alors de traiter sans la France. La vérité est que Dubuat , sous le voile d'une correspondance avec les ministres anglais pour procurer la paix , en avoit lié une autre pour renverser De Witt et le parti républicain , et mettre le prince d'Orange à la tête de l'Etat. On peut voir dans l'Histoire de Louis XIV , de Pellisson , les détails curieux de cette aventure.



suivante un effort considérable , ou pour contraindre l'Angleterre à faire la paix , ou pour lui faire supporter les dommages de la guerre ; et à ce dessein , je formois sans cesse de nouveaux et de grands projets et , entr'autres , j'avois depuis long-temps dans la pensée de m'emparer de l'île de Whigt , qui , par son avantageuse position , voit toute l'entrée de la Manche , et d'où j'aurois pu , avec mes vaisseaux , donner incessamment la chasse à tout ce qui fût sorti des ports anglais. Déjà , pour favoriser ce dessein par quelque sorte de diversion , j'avois fait embarquer quatre cents hommes , avec ordre de descendre en Irlande , aussitôt qu'ils pourroient y être reçus par la faction des catholiques ; résolu de les soutenir après d'un plus grand secours , s'ils se mettoient en état d'en avoir besoin.

#### MARINE. RÉGLEMENT EN FAVEUR DES MATELOTS.

Cependant , afin que ma flotte se pût remettre en mer plus promptement dans la campagne prochaine , je résolus de faire hiverner sur les lieux les troupes dont elle étoit armée , et d'entretenir même , durant l'hiver , tout ce qui s'y trouvoit d'officiers mariniers et bons matelots. Je tâchai même de les attacher plus fortement à mon service , en faisant en leur faveur un

réglement sur une matière qui leur tenoit fort au cœur.

Ils s'étoient plaints presque de tout temps que les capitaines des vaisseaux retenoient une partie de leur solde, et pour cette raison, demandoient à n'être plus payés par leurs mains; mais les capitaines, insistant au contraire, soutenoient qu'il étoit de l'honneur de leur charge, et même du bien de mon service, qu'ils payassent par leurs mains les matelots qui étoient sous leur commandement; et, en effet, ceux à qui j'en voulus demander avis, ne se trouvèrent pas tous dans la même pensée; mais, pour moi, voyant que la justice étoit du côté des matelots qui, apparemment, ne se plaignoient pas sans cause, et considérant qu'à tout balancer, j'avois plus besoin d'eux que d'aucun autre dans la guerre maritime que j'avois à soutenir, j'ordonnai qu'ils seroient payés à la banque. Pour les soldats, comme je me voyois en disposition de mettre au printemps prochain beaucoup plus de vaisseaux en mer, que je n'en avois eu l'année précédente, j'avois fait dessein de me servir des troupes que j'entretencis sur terre, en cas que je n'eusse pas d'affaire ailleurs. En quoi je trouvois un double avantage, puisque d'un côté, j'accoutumois une partie de mes

troupes au service de la mer, et que de l'autre, je ménageois ce qu'il en eût coûté à les nourrir dans les provinces.

PORTUGAL.

Durant ce temps, comme j'appris que les Anglais, favorisant les desseins de l'Espagne, pressoient incessamment le roi de Portugal d'entendre aux propositions de paix, je donnai ordre à Saint-Romain de traverser cette négociation par tous les moyens imaginables, et je lui mandai même qu'il tâchât de pénétrer quels pouvoient être sur ce point les sentimens du premier ministre, afin que, s'il le trouvoit porté à l'accommodement, il en tint promptement la reine avertie, et la fit user de tout son crédit pour en détourner l'effet. En quoi je connus bientôt que cette princesse avoit suivi mes intentions avec chaleur; car j'appris peu de temps après, qu'elle s'étoit fortement brouillée avec le ministre du roi son mari.

SUCCÈS DANS LE CANADA.

Ce fut à-peu-près en ce temps-là que je fus informé de l'heureux succès de mes armes en Canada, et que je sus combien j'avois sujet d'être satisfait du zèle de ceux que j'y avois

envoyés ; car les fatigues qu'ils y avoient supportées , étoient au-dessus de celles que nous voyons dans les expéditions militaires de l'antiquité.

En une seule année , ils avoient fait trois marches différentes , de plus de trois cents lieues chacune , chargés de leurs vivres et de leur équipage , par des lieux sauvages et inhabités , marchant tout le jour sur la neige , et y couchant à découvert toutes les nuits ; mais comme ces fatigues avoient été grandes , le fruit en parut grand aussi , parce que la fierté des Iroquois , les seuls ennemis que la France et la religion aient en ces lieux , en fut tout-à-fait humiliée , n'ayant jamais eu pour fondement que l'opinion que ces peuples avoient d'être dans un pays inaccessible. Ainsi après qu'ils eurent vu par mes gens leurs villages brûlés , leurs grains pris , leurs enfans enlevés au plus fort de leurs retraites , ils demandèrent la paix à mes lieutenans avec toute l'instance possible.

Mais tandis qu'ainsi je tâchois à procurer quelque tranquillité à ces colonies éloignées , je fus averti qu'en diverses provinces de mon Etat , le menu peuple étoit tourmenté par l'avarice de quelques officiers subalternes qu'appuyoit l'autorité des gouverneurs , et j'y don-

nai aussitôt les ordres nécessaires, en établissant dans chaque *détroit* (1) des surveillans habiles et fidèles, pour être ponctuellement informé de tout ce qui se passeroit.

## OBSERVATEUR ENVOYÉ EN ALLEMAGNE.

Je sus aussi, vers la fin de l'automne, que la ligue des princes d'Allemagne, dont je vous ai déjà parlé, avoit enfin été signée de tous ceux qui devoient y entrer; et d'ailleurs, sachant la négociation qui se faisoit au camp devant Bremen, j'envoyai *Milet* pour résider de ma part, près de *Wrangel*, connétable de Suède, par qui cette affaire se manioit.

Le principal ordre que je lui avois donné, étoit d'observer ce qui se passeroit en cette négociation et chez les princes circonvoisins, non-seulement pour m'en donner avis, mais pour en faire part à *Pomponè*, qui traitoit pour moi avec les Suédois, et à l'évêque de Béziers, qui manioit mes affaires en Pologne; afin que chacun d'eux, en sa fonction, prît plus sûrement ses mesures, étant plus particulièrement informé de ce qui se passoit entre tous les princes des environs.

---

(1) On disoit autrefois *détroit* pour *district*, arrondissement, ressort d'une juridiction.

## NÉCESSITÉ D'ÊTRE BIEN INSTRUIT. RÉFLEXIONS.

Il n'est rien si nécessaire à ceux qui travaillent aux affaires importantes, que de savoir au vrai ce qui se fait dans tous les lieux où ils peuvent avoir des intérêts. Ni les ministres que nous employons, ni nous-mêmes, ne pouvons délibérer de rien sûrement, si nous n'avons une connoissance très-exacte de tout ce qui se passe autour de nous; et comme la raison même, qui tient l'empire sur toutes les facultés de l'homme, ne peut régler ses opérations que sur le rapport des sens, les souverains ne peuvent agir dans leurs conseils, que sur les nouvelles que leurs agens leur envoient sans cesse du dehors.

Tout homme qui est mal informé, ne peut s'empêcher de mal raisonner; et si vous voulez rechercher dans les siècles passés toutes les fautes remarquables que l'on impute aux souverains, à peine en trouverez-vous une seule, qui ne soit rapportée au défaut d'avoir su quelque chose qu'il devoit savoir. D'où il arrive que, parmi les hommes en général, il n'est point de façon plus commune de s'excuser de quelque manquement que ce puisse être, que de dire : *je ne savois pas* ou *je ne pensois pas*.



Toutes les fois qu'après avoir terminé une affaire, nous apprenons quelque circonstance qui nous étoit inconnue, nous remarquons incontinent que, si nous l'avions su plutôt, nous aurions fait quelque chose de plus ou de moins, et pour dire en un mot, je crois que quiconque seroit bien averti et bien persuadé de tout ce qui est, ne feroit jamais que ce qu'il doit.

Mais pour moi, je fis encore alors une réflexion plus étendue; car je crus que ce n'étoit pas assez pour un prince qui se veut distinguer de ses pareils, de savoir tout ce qui se passe en son siècle; mais qu'il falloit être informé de tout ce qui s'étoit fait de remarquable dans les temps même les plus reculés. Je considérai que la connoissance de ces grands événemens que le monde a produits en divers siècles, étant digérée par un esprit solide et agissant, pouvoit servir à fortifier sa raison dans toutes les délibérations importantes; que l'exemple de ces hommes illustres et de ces actions singulières que nous fournit l'antiquité, pouvoit donner au besoin des ouvertures très-utiles, soit aux affaires de la guerre ou de la paix, et qu'une ame naturellement belle et généreuse, s'entretenant dans l'idée de tant d'éclatantes vertus, étoit toujours de plus en plus excitée à les pratiquer.

J'avois ouï dire que tous ces héros de qui la gloire a passé jusqu'à nous, étoient parfaitement instruits dans les belles-lettres, et qu'ils devoient une partie de leurs bonnes qualités aux réflexions que l'étude leur avoit fournies. Mais sur-tout j'étois persuadé qu'il y alloit un peu de ma gloire, tenant dans le monde le rang que j'y tenois, de ne pas savoir ce que la plupart du monde savoit; que s'il y avoit quelque peine à l'apprendre si tard, il y avoit encore plus de honte à l'ignorer toujours; et je me souvenois même d'avoir vu louer un de mes devanciers, de ce que, par la négligence ou par la jalousie de son père (1), ne sachant pas seulement lire lorsqu'il commença de régner, il n'avoit pas pour cela négligé de s'appliquer à l'étude.

Enfin considérant que, par mes travaux passés, j'avois mis une telle netteté dans mes affaires, et m'étois acquis une si grande facilité à les manier, que je pouvois dès lors disposer d'une bonne partie de mon temps; je crus qu'il me seroit ensemble utile et glorieux d'en tirer quelques heures à mes divertissemens, pour les donner à des connoissances si utiles. De quoi j'ai bien voulu vous informer,

---

(1) C'étoit Charles VIII, fils de Louis XI.

pour vous faire comprendre avec quel soin vous devez étudier, maintenant que vous n'avez rien de meilleur à faire, puisque, dans le temps même où mon esprit étoit partagé entre tant de différentes occupations, je n'ai pas cru me pouvoir dispenser de celle-là.

Tandis que l'on est enfant, l'on considère l'étude comme un pur chagrin; quand on commence à entrer dans les affaires, on la regarde comme une bagatelle; mais quand la raison est dans sa maturité, l'on reconnoît enfin, mais trop tard, combien il étoit important de s'y appliquer, lorsqu'on en avoit un plein loisir.

#### POLOGNE ET SUÈDE.

Comme je saçois bien que ce qui avoit le plus retardé l'exécution du dessein que j'avois eu sur le royaume de Pologne, et ce qui pouvoit encore y faire plus d'obstacle à l'avenir, c'étoit la cabale de *Lubomirsky*, je pris résolution de faire avec lui quelques conventions particulières, par lesquelles je prétendois l'engager à suivre en cela mes intentions.

Ce fut en partie dans cette même vue, que je me portai plus promptement à donner aux Suédois le subside qu'ils m'avoient en vain demandé jusque-là pour l'entreprise de Bremen.

Leur ambassadeur extraordinaire, qui m'en avoit souvent pressé de leur part, étoit encore alors à ma cour; mais voulant régler cette affaire suivant l'état de celles qui se négocioient vers le Nord, ou même selon le besoin d'argent qu'avoit effectivement cette couronne, je crus qu'il seroit mieux de faire passer mes offres par la voie d'*Andilly* (1), qui voyoit les choses de plus près, que de les régler ici par moi-même avec l'ambassadeur de Suède.

Ainsi je me contentai de répondre à ce ministre, que j'étois bien fâché de n'être pas en disposition de terminer cette affaire avec lui, parce que je ne doutois pas que, de sa part, il n'y eût apporté toute l'honnêteté possible; mais que je me promettois que, sur ce point, la couronne de Suède seroit satisfaite de ce que je lui ferois savoir. Et en effet, j'envoyai aussitôt mes ordres à *Andilly*, pour offrir aux Suédois cent mille écus comptant, à la charge néanmoins de les déduire sur les subsides que je leur accorderois par le traité général de la ligue, qui se devoit faire entre nous.

Car, à dire vrai, ce traité dès lors étoit fort avancé; j'avois déjà fourni mes réponses sur

---

(1) Le marquis de Pomponne.

les articles de leurs prétentions, et je les voyois d'ailleurs assez disposés à ne pas s'éloigner des miennes. Mais ce qui arriva peu de temps après, sembla me donner une nouvelle occasion de me persuader de cette alliance ; car l'accord de Bremen (1), étant consenti par eux, je voyois entre leurs mains beaucoup de troupes dont j'avois la liberté de disposer, soit sous leur nom ou sous le mien, contre la maison d'Autriche, ou pour l'élection de Pologne.

#### CONSIDÉRATIONS POLITIQUES.

D'autre part *Ruvigny* (2), par mes ordres, avoit toujours entretenu un secret commerce

(1) Cette ville anséatique, avoit prétendu étendre son territoire aux dépens de quelques portions du duché de Bremen, que possédoit alors la Suède.

(2) Le marquis de *Ruvigny* étoit député des églises réformées près de la cour, d'ailleurs homme d'esprit, habile politique, ami de Turenne, et général distingué. Il avoit des liaisons d'amitié et de parenté avec des familles illustres de l'Angleterre, notamment avec les Bedford. Il y traita beaucoup de grandes affaires pour le roi. Après la révocation de l'édit de Nantes, son fils, qui n'avoit guère moins de mérite, se retira à Londres, plutôt que d'abjurer; et il se signala dans les armées sous le nom de lord Galloway.

en Angleterre , avec le comte *de Saint-Alban* , qui s'entremettoit de la paix , laquelle , à ne point mentir , je desirois alors avec passion , comme étant un acheminement aux autres desseins que j'avois formés. Mais l'une des plus grandes incommodités que j'avois dans cette pensée , c'étoit que je n'osois en presser l'exécution aussi fortement que je l'eusse désiré , parce que , du côté des Espagnols , cela les excitoit à se tenir plus sur leurs gardes ; du côté des Anglais , cela leur faisoit prétendre des avantages plus grands ; et sur-tout de la part des Etats de Hollande , cela leur en faisoit craindre la conclusion , parce qu'étant fort défiants d'eux-mêmes , et découvrant en moi cette chaleur , ils ne doutoient point que , voulant terminer cette guerre , je n'eusse une forte résolution d'en recommencer une autre dans leur voisinage , où ils n'avoient point envie de me voir établir.

PRÉPARATIFS POUR LA GUERRE DES PAYS-BAS.

Cela ne m'empêchoit pas pourtant , de faire en secret mes préparatifs pour cette entreprise , soit en France ou dans les pays étrangers. J'entretenois quelque correspondance dans la Hongrie , pour y faire naître des affaires



à l'Empereur, aussitôt qu'il se voudroit mêler des miennes.

J'avois plusieurs fois consulté les meilleurs capitaines de mon Etat, pour résoudre à loisir de quelle façon je me conduirois dans cette entreprise. L'on m'apportoit de jour en jour de nouveaux plans des forteresses de la Flandre, et j'avois principalement commandé que l'on m'informât de l'état où étoit Charleroi. Pour mes troupes, je les tenois presque toutes sur les frontières des Pays-Bas, pour les y pouvoir conduire plus promptement; mais je les y tenois avec tant d'ordre, qu'encore qu'il y eût plus de cinquante mille hommes en une province ou deux, les habitans n'en pouvoient souffrir aucun dommage, mais plutôt en tiroient une espèce de profit, en ce que les soldats consommoient sur les lieux, en nature, ce que les paroisses m'eussent dû payer en argent.

Pour éloigner cependant les esprits du public, de la connoissance de mes pensées, je parlois fort souvent du voyage que j'avois eu dessein de faire à Brest, en cas que la guerre de mer durât; et déjà même, à toutes fins, j'avois compté mes journées et réglé les troupes qui me devoient accompagner. J'avois considéré que, dans cette marche, si je me-

nois toute ma maison, je ne pouvois tenir moins de quinze lieues de largeur, et qu'ayant résolu de visiter, au retour, toutes mes côtes, cela feroit, sur une si grande longueur, une étendue prodigieuse de pays, dont les habitans ne pouvoient qu'ils ne souffrissent quelque chose, parce que, dans un passage, il n'étoit pas aisé de régler la dépense des gens de guerre, comme l'on peut faire dans un séjour.

C'est pourquoi j'avois résolu de ne mener avec moi que ma Gendarmerie, laquelle je prétendois faire incessamment camper à la porte de mon logis, ou loger dans les grosses villes, pour y vivre des provisions que je ferois tenir prêtes à cet effet, sans que les habitans des lieux fussent obligés de leur fournir, ni vivres, ni ustensiles.

Mais, dans la vérité, j'espérois toujours de plus en plus de n'être pas obligé à faire ce voyage, parce que l'on écrivoit d'Angleterre que le comte *de Saint-Alban* en devoit bientôt partir, et sous prétexte de venir voir ici la reine sa maîtresse (1), apporter les pou-

---

(1) Il s'agit encore de la reine douairière, veuve de Charles I, qui vivoit en France, et à laquelle étoit attaché ce comte de Saint-Alban. C'est une anecdote peu connue, mais qui paroît vraie, qu'il avoit épousé secrètement celle que Louis XIV appelle sa maîtresse.

voirs nécessaires pour terminer entièrement le traité de paix, que je méditois de faire avec le roi de la Grande-Bretagne.

Cependant, plus la chose me paroissoit avancée, plus je m'efforçois de la cacher, et pour cela, j'amusois encore les Espagnols par la proposition de ligue dont je vous ai déjà parlé, et me servant du prétexte de la guerre anglaise, ou de quelques autres que je prenois selon les diverses occasions qui se présentoient, je fortifiois insensiblement mes troupes et faisois les autres préparatifs que je croyois les plus importans. Suivant cette pensée, je mis mes gardes à huit cents maîtres sans les officiers, avec résolution de les tenir toujours effectifs, sans qu'une seule place pût être vacante, ayant toujours des surnuméraires préparés pour entrer au lieu des absens; et ce corps étoit d'autant plus considérable, qu'à la réserve de vingt cadets que j'avois gardés pour chaque compagnie, tout le reste étoit composé d'officiers réformés, ou du moins de cavaliers qui s'étoient distingués au service.

Mais de plus, aussitôt que j'eus avis de l'accommodement de Bremen, je donnai ordre à *Andilly*, de demander aux Suédois les troupes dont ils n'avoient plus besoin, résolu de m'en

servir, suivant mes intérêts, ou en Pologne, ou en Allemagne.

Sur-tout, comme j'estimois que le meilleur moyen d'exécuter quelque chose d'important, étoit de surprendre les ennemis par ma diligence, et d'entrer armé dans leur pays, avant qu'ils pussent être en état de me résister, je dispois insensiblement toutes choses pour commencer cette campagne beaucoup plutôt qu'on n'avoit accoutumé. Ainsi j'amassois dans chaque place, des blés, des farines, des fourrages, de la poudre, des boulets, des canons, et toutes les autres choses dont le manquement auroit pu retarder la marche ou les entreprises de mon armée. Mais, sur-tout, je continuois à exercer soigneusement les troupes qui étoient auprès de ma personne, afin que, par mon exemple, les autres chefs particuliers apprissent à prendre le même soin de celles dont ils avoient le commandement, et il est certain qu'en ce temps-là cette précaution étoit d'autant plus nécessaire, que, depuis sept ans de paix dont la France jouissoit, les plus vieux soldats de mes troupes avoient presque oublié leur métier. Mais c'étoit un travail encore bien plus important pour les compagnies nouvellement levées, lesquelles, n'ayant jamais vu de guerre, se seroient assurément trouvées fort

surprises dans l'occasion, si, par des exercices continuels, je n'avois tâché de leur faire voir, par avance, quelque image des combats effectifs où ils se devoient un jour trouver.

CONSIDÉRATIONS SUR L'AVANTAGE DES TROUPES  
BIEN EXERCÉES.

Car enfin, ces essais fréquens qui se font en temps de paix par forme de plaisir, accoutument peu à peu l'esprit et le corps à ce qui se doit faire à la guerre. Quelque vertu dont les hommes soient pourvus, il est mal-aisé qu'ils répondent absolument des premiers mouvemens de leur imagination dans les choses qui leur sont nouvelles. Les plus hardis peuvent être étonnés par les objets qui leur sont inconnus, au lieu que les plus timides ne s'alarment presque plus des choses les plus terribles, quand ils sont accoutumés à les voir; l'habitude est la plus sûre et la plus commode maîtresse que nous puissions avoir pour nous rendre toutes choses faciles. Les travaux les plus rudes en eux-mêmes, deviennent presque insensibles à ceux qui s'y sont assujétis depuis long-temps, et les périls qui, d'abord étonnent le plus, font si peu d'effet sur ceux qui s'y sont accoutumés, que souvent ils y demeurent sans aucune réflexion.

Mais quand il n'y auroit que la seule habitude qu'il faut donner aux troupes de bien marcher, elle mériteroit bien que l'on s'appliquât à les tenir dans un continuel exercice. C'est une maxime dont les plus grands capitaines conviennent maintenant, qu'il se gagne beaucoup plus de batailles par le bon ordre et la bonne contenance, que par les coups d'épée et de mousquet. La marche des troupes fait paroître en elles une assurance qui donne de la terreur aux ennemis; et le plus souvent c'est assez de paroître braves, parce que nos adversaires nous croyant tels, ne nous attendent pas d'assez près pour reconnoître si nous le sommes en effet.

Ainsi, ce n'est pas sans raison que l'on attribue souvent au seul capitaine l'événement bon ou mauvais des combats, puisqu'il dépend, pour l'ordinaire, du soin qu'il a pris de discipliner ses troupes. C'est une erreur manifeste d'attribuer la fortune ou la bravoure des armées au climat ou à la naissance, puisque les mêmes nations qui, dans de certains siècles, ont été la terreur et l'admiration de l'univers, sont devenues depuis les plus lâches et les plus méprisées de la terre. Les Macédoniens, qu'à peine le monde connoissoit, sont, par la vertu de deux rois seulement, parvenus à l'empire



du monde entier ; et les Romains , qui avoient assujéti tant de peuples par leur valeur , sont enfin devenus le jouet de toutes les nations barbares.

Ainsi , pourvu qu'un prince ait des sujets , il doit avoir des soldats ; et quiconque , ayant un Etat bien peuplé , manque d'avoir de bonnes troupes , ne se doit plaindre que de sa paresse et de son peu d'application.

---

## ANNÉE 1667.

### ÉLOGE DE LA REINE.

Cette année commença par les couches de la reine , lesquelles paroissant un peu trop avancées , me donnèrent une juste appréhension pour elle ; car je puis dire qu'elle méritoit le soin que j'en avois , et que le ciel n'a peut-être jamais assemblé dans une seule femme plus de vertu , plus de beauté , plus de naissance , plus de tendresse pour ses enfans , plus d'amour et de respect pour son mari. Mais enfin ma crainte finit par la naissance d'une fille.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. ALLEMAGNE. PORTUGAL.  
POLOGNE.

Ce fut dans le commencement de cette même année, que je fis mettre la dernière main au traité qui se négocioit en Allemagne, pour empêcher le passage des troupes de l'Empereur.

J'en avois aussi projeté un avec le roi de Portugal, par lequel il me promettoit de ne traiter de quatre ans avec l'Espagne; mais, avant que nous l'eussions signé, nous eûmes occasion d'en faire un autre, dont je vous parlerai en son temps.

Cependant la reine de Pologne continuoit à me demander du secours: mais sur-tout après la mort de *Lubomirski*, comme elle croyoit voir plus de jour que jamais au rétablissement de ses affaires, elle me pressa plus fortement, et me dépêcha *Morstein*, son grand-référendaire, par lequel elle me fit entendre que si je voulois, sous prétexte de la secourir contre le Turc, lui envoyer un corps de troupes françaises, commandé par le prince de Condé, elle pourroit calmer son royaume, et faire réussir l'élection du duc d'Enghien.

La proposition étoit glorieuse et bien pensée; mais, dans la conjoncture où je me trou-

vois , l'exécution en étoit difficile. J'avois encore la guerre avec les Anglais ; j'étois près de la commencer avec les Espagnols ; je ne doutois point du parti que prendroit l'Empereur ; je savois la répugnance que les Hollandais avoient à mon accroissement , et j'étois toujours en doute de la Suède ; si bien que devant mettre dans mes seules forces tout l'espoir du succès de mes desseins , il étoit fâcheux de les diminuer. Et néanmoins , sollicité vivement par le desir d'augmenter la gloire de ma couronne , je consentis à ce que l'on desiroit , et les principales raisons qui m'y portèrent , furent qu'en effet la guerre du Turc étoit un prétexte très-favorable pour faire passer le prince *de Condé* ; que le roi de Pologne , déjà incommodé , venant une fois à mourir , la reine , sa femme , seroit sans puissance ; que cette princesse même , ayant été menacée depuis peu d'apoplexie , pouvoit nous manquer dans le besoin ; que les Suédois sembloient alors en disposition de l'assister de leur part. Mais , au vrai , la considération qui me touchoit le plus , étoit qu'on trouvoit rarement occasion de faire présent d'une couronne *et de l'assurer à la France* (1).

---

(1) Ces mots ont été ajoutés par Louis XIV et de sa main ,

Suivant cette résolution , j'avois aussitôt fait demander passage à l'électeur de Brandebourg, et me disposois à faire partir mes troupes par terre ou par mer , selon que j'aurois la guerre ou la paix avec l'Angleterre ; mais bientôt après j'appris d'Allemagne que l'on n'accordoit point les passages (1) ; de Suède , que l'on ne vouloit en rien contribuer à cette entreprise ; et de Pologne même , que la reine ne croyoit pas pouvoir faire proposer l'élection : sur quoi , je pensai qu'il n'étoit pas à propos que j'entreprisse tout de ma part , *tandis* (2) que d'ailleurs on ne vouloit rien faire (3).

---

sur la minute originale. Ce passage et les deux notes ci-après sont précieux , comme preuves que Louis revisoit lui-même et par conséquent adoptoit les mises au net , comme il avoit dicté ou corrigé les minutes.

(1) La dernière syllabe du mot *passages* , le *ges* est corrigé entre ligne de la main du roi. Par méprise on avoit mis *passagers* dans la minute.

(2) A la place de ce mot *tandis* , Louis XIV avoit mis entre ligne *pendant* ; puis il a rayé sa correction et rétabli à la marge le mot *tandis*.

(3) On pouvoit ajouter que la proposition de faire passer la petite armée française par la Hollande , étoit malaccueillie. Telle étoit la défiance contre le cabinet de Versailles , que De Witt déclara qu'il se perdrait sans fruit , s'il se chargeoit seulement de proposer d'introduire les troupes d'un allié , qu'on regardoit comme un ennemi secret. Nous avons déjà parlé de cet incident.

## POLICE DE PARIS.

Cependant je mêlois le soin des affaires du dedans à celles du dehors. Pour remédier aux désordres qui arrivoient ordinairement dans Paris, j'en voulus rétablir la police; et après m'être fait représenter les anciennes ordonnances qui ont été faites sur ce sujet, je les trouvai si sagement digérées, que je me contentai d'en rétablir plusieurs articles abolis par la négligence des magistrats; mais j'y ajoutai quelques précautions pour les faire mieux observer à l'avenir, principalement sur le port des armes, sur le nettoyage des rues, et sur quelques autres points particuliers, pour l'exacte observation desquels je formai même un conseil exprès.

## RÉGLEMENT POUR DIMINUER LE NOMBRE DES RELIGIEUX.

Je crus aussi qu'il étoit de la police générale de mon royaume, de diminuer ce grand nombre de religieux, dont la plupart, étant inutiles à l'église, étoient onéreux à l'Etat. Dans cette pensée, je me persuadai que, comme rien ne contribuoit tant à remplir les couvens, que la facilité que l'on apportoit à y recevoir les

enfans de trop bonne heure , il seroit bon à l'avenir de différer le temps des vœux ; qu'ainsi les esprits irrésolus , ne trouvant pas sitôt la porte des cloîtres ouverte , s'engageroient , en attendant , en quelque autre profession , où ils serviroient le public ; que même la plus grande partie , se trouvant dans un établissement , y demeureroit pour toujours , et formeroit de nouvelles familles , dont l'Etat seroit fortifié ; mais que l'église même y trouveroit son avantage , en ce que les particuliers , ne s'engageant plus dans les couvens sans avoir eu le loisir d'y bien penser , y vivoient après avec plus d'exemple. Mon conseil , auquel j'avois communiqué ce dessein , m'y avoit plusieurs fois confirmé par ses suffrages ; mais , sur le point de l'exécution , je fus arrêté par ces sentimens X de respect que nous devons toujours avoir pour l'église , en ce qui est de sa véritable juridiction , et je résolus de ne déterminer ce point que de concert avec le pape ; et néanmoins , en attendant que je l'en eusse informé , je voulus empêcher le mal de croître par tous les moyens qui dépendoient purement de moi. X Ainsi je défendis tous les nouveaux établissemens de monastères , je pourvus à la suppression de ceux qui s'étoient faits contre les formes , et je fis agir mon procureur-général pour



régler le nombre des religieux que chaque couvent pouvoit porter.

## ORDONNANCES CIVILES.

A l'égard du règlement général de la justice, dont je vous ai déjà parlé, voyant un bon nombre d'articles rédigés en la forme que j'avois désirée, je ne voulus pas plus long-temps priver le public du soulagement qu'il en attendoit ; mais je ne crus ni les devoir simplement envoyer au parlement, de peur que l'on n'y fit quelque chicane qui me fâchât, ni les porter aussi d'abord moi-même, de crainte que l'on ne pût alléguer un jour qu'ils auroient été vérifiés sans aucune connoissance de cause ; c'est pourquoi, prenant une voie de milieu, qui remédioit à-la-fois à ces deux inconvéniens, je fis lire tous les articles chez mon chancelier, où se trouvoient les députés de toutes les chambres, avec des commissaires de mon conseil ; et quand, dans la conférence qu'ils y faisoient, il se formoit quelque difficulté raisonnable, elle m'étoit incontinent rapportée pour y pourvoir ainsi que j'avisais ; après laquelle discussion, j'allai enfin, en personne, en faire publier l'édit.

EXPÉDITION DES DEMANDES ET AUDIENCES  
PARTICULIÈRES.

Je réformai aussi dans le même temps la manière dont j'avois moi-même accoutumé de rendre la justice à ceux qui me la demandoient immédiatement ; car je ne trouvois pas que la forme en laquelle j'avois jusque-là reçu leurs placets, fût commode ni pour eux ni pour moi. Et, en effet, comme la plupart des gens qui ont des demandes ou des plaintes à me faire, ne sont pas de condition à obtenir des entrées particulières auprès de moi, ils avoient peine à trouver une heure propre pour me parler, et demeuroient souvent plusieurs jours à ma suite, éloignés de leurs familles et de leurs fonctions.

C'est pourquoi je déterminai un jour de chaque semaine, auquel tous ceux qui avoient à me parler, ou à me donner des mémoires, avoient la liberté de venir dans mon cabinet, et m'y trouvoient précisément appliqué à écouter ce qu'ils desiroient me dire (1).

---

(1) On trouve dans une autre minute ce paragraphe, qui paroît avoir été rejeté comme surabondant :

« Et même afin que chacun d'eux pût retourner plutôt  
» à son emploi, je résolus que peu de jours après leurs  
» placets présentés, ils leur seroient rendus avec ma ré-

## BIENFAITS PARTICULIERS. ZÈLE GÉNÉRAL.

Mais, outre ces soins qui regardoient le public, je ne manquois aucune occasion de gratifier les particuliers avec justice.

Ayant augmenté le nombre de mes Gardes-du-corps, je pris occasion d'y créer de nouvelles charges, en faveur de plusieurs hommes qui m'avoient bien servi. Me souvenant de ce que La Feuillade avoit fait en Hongrie, je consentis à faire passer en sa personne, la qualité de duc de Roannais, dont la terre lui avoit été cédée par mariage, et lui donnai même quelque argent, pour faciliter l'exécution de ce contrat.

Je permis à mon procureur-général de résigner à son fils cette charge, qui n'avoit pas coutume de passer ainsi de père en fils.

Je soulageai en ce que je pus, et de mon autorité et de mes finances, plusieurs négocians, dont la guerre de mer avoit mis les affai-

---

» pense, laquelle je faisais toujours la plus favorable que  
 » je pouvois; estimant qu'il n'y avoit rien de plus satisfai-  
 » sant que de pouvoir faire du bien avec justice ».

Au surplus, il est bon de relire ce que Louis XIV avoit dit sur le même sujet, au commencement des Mémoires de l'année 1661.

res en désordre. Je secourus aussi, par divers moyens, ceux dont le receveur des consignations avoit emporté depuis peu les deniers, et j'accordai un long et fâcheux différent qui s'étoit formé entre les trois communautés de carmélites de Paris.

Mais il est vrai que mes sujets faisoient chaque jour, paroître de leur part, plus d'ardeur et plus d'empressement pour mon service.

La négligence qu'on avoit eue de tout temps pour la marine, m'avoit quelquefois fait appréhender de ne pas trouver tous les matelots nécessaires pour armer le nombre de vaisseaux que j'équipois. Mais, au moindre témoignage que je donnai de ma volonté, il s'en trouva plus que je n'en voulus; des provinces entières m'ayant offert d'abandonner, pour mon service, leurs maisons et de n'y laisser que les femmes et les enfans.

Au premier bruit de la guerre de Flandre, ma cour se grossit, en un instant, d'une infinité de gentilshommes qui me demandoient de l'emploi. Les capitaines de tous les vieux corps me supplièrent, de leur permettre de faire des recrues à leurs frais. D'autres ne demandoient que ma simple commission, pour lever des compagnies nouvelles; et tous, dans

leurs divers emplois, cherchoient à l'envi les moyens de me faire connoître leur zèle (1).

RÉFLEXIONS SUR LA RÉPUTATION DES PRINCES.

Il est agréable assurément, de recevoir de pareilles marques de l'estime et de l'affection de ses sujets ; tous les princes demeurent d'accord, que c'est le trésor le plus précieux qu'ils puissent jamais posséder : tous l'estiment, tous le desirent, mais tous ne recherchent pas assez les moyens de l'acquérir. Car pour y parvenir, mon fils, il faut diriger à cette fin toutes nos actions et toutes nos pensées ; il faut la préférer seule à tous les autres biens, et fuir, comme le plus grand mal du monde, tout ce qui peut nous en éloigner.

C'est aux hommes du commun, à borner leur application dans ce qui leur est utile et agréable ; mais les princes, dans tous leurs conseils, doivent avoir pour première vue, d'examiner ce qui peut leur donner ou leur ôter l'applaudissement public. Les rois, qui

---

(1) Tout ce qui précède depuis ces mots : *Ayant augmenté le nombre de mes Gardes. . . .* se trouve dans une autre minute avec des particularités minutieuses, qui sans doute avoient depuis fait réduire le morceau tel qu'on le voit ici. Mais pour ne rien perdre, on donnera toute cette *variante* à la fin des Mémoires de cette année.

sont nés pour posséder tout et commander à tout, ne doivent jamais être honteux de s'assujétir à la renommée; c'est un bien qu'il faut desirer sans cesse avec plus d'avidité, et qui seul, en effet, est plus capable que tous les autres, de servir au succès de nos desseins. La réputation fait souvent elle seule plus que les armées les plus puissantes. Tous les conquérans ont plus avancé par leur nom, que par leur épée; et leur seule présence a mille fois abattu sans efforts, des remparts capables de résister à toutes leurs forces assemblées.

Mais ce qu'il y a d'important à remarquer, c'est que ce bien, si noble et si précieux, est aussi le plus fragile du monde; que ce n'est pas assez de l'avoir acquis, si l'on ne veille continuellement à sa conservation; et que cette estime, qui ne se forme que par une longue suite de bonnes actions, peut être en un moment détruite par une seule faute que l'on commet. Encore n'attend-on pas toujours que nous ayons failli, pour nous condamner. C'est souvent assez que notre fortune s'affoiblisse, pour diminuer l'opinion de notre vertu; et comme il arrive à l'homme heureux, que tous les avantages qu'il a reçus du hasard, tournent chez les peuples à sa gloire, il arrive de même aux infortunés, qu'on leur impute à



manque de prudence, tout ce qui se fait contre leurs desirs. Le caprice du sort, ou plutôt cette sage Providence qui dispose souverainement de nos intérêts par des motifs au-dessus de notre portée, se plaît quelquefois à rabattre ainsi le faste des hommes les plus élevés, pour les obliger, au milieu de leurs plus grands avantages, à reconnoître la main dont ils tiennent tout, et à mériter, par un continué aveu de leur dépendance, le concours nécessaire au succès de leurs desseins.

VENISE. LE PAPE MOURANT.

En ce même temps, les Vénitiens, menacés de perdre Candie, donnèrent ordre à leur ambassadeur de se faire assister par le nonce du pape, pour me demander quelque secours ; mais je ne leur pus faire de réponse favorable, parce que les grands engagements où je me trouvois, ne me permettoient pas de leur donner alors un corps de troupes considérable ; et je crus que de leur en donner un foible, c'étoit perdre inutilement les gens que j'y enverrois, étant certain que les petits corps ne reviennent jamais de ces longs voyages.

Ce n'est pas que, dans le vrai, je n'eusse bien désiré de les assister ; car, outre les intérêts communs du christianisme, j'avois, en

mon particulier, été si mal satisfait de la Porte touchant l'entreprise des Génois, que je m'étois résolu de n'y plus parler de cette affaire; me réservant à en tirer raison de Gènes même, lorsque j'aurois le loisir d'y penser.

La nouvelle qui arriva, dans ce temps-là, de l'extrémité du pape, me fit donner ordre aux cardinaux français d'être toujours prêts à se mettre à la voile, en cas qu'il survînt quelque chose de plus fâcheux, comme, en effet, il arriva bientôt après; et les soins que je pris en cette occasion, contribuèrent assurément à bien remplir cette grande place.

#### DISPOSITIONS A LA PAIX.

Cependant les Hollandais me faisoient continuellement demander, qu'on réglât l'article qui étoit indécis sur le salut de nos amiraux, et coloroient leur empressement des plus belles raisons du monde, quoique la seule véritable fût qu'ils étoient persuadés, que la guerre de mer duraut encore, me pouvoit porter à quelque condescendance pour eux, au lieu qu'après la paix faite, je conserverois avec plus de fermeté les avantages qui m'étoient dus; mais comme leur pensée m'étoit connue, je les remettois de jour en jour, étant bien

informé que, chez eux-mêmes, ils étoient fort pressés de faire la paix.

Déjà quatre de leurs provinces avoient déclaré, qu'elles ne fourniroient plus aux frais de la guerre, et les autres étoient partagées sur ce sujet, parce que comme les politiques, par l'appréhension qu'ils avoient de mon accroissement, s'opposoient à la conclusion du traité, le peuple, au contraire, qui desiroit sur-tout le rétablissement de son commerce, vouloit que l'affaire se terminât; et cela même passa si loin, que je craignis de voir diviser cette république, et fus obligé d'employer mon entremise, pour mettre la modération dans les esprits. Au reste, il n'y avoit plus qu'un seul article à régler, touchant l'île de Poloron. Les Anglais prétendoient, de leur part, qu'elle devoit leur être rendue, par les termes exprès du traité de 1662; et les Hollandais soutenoient, au contraire, qu'ils y avoient pleinement satisfait, en livrant alors l'île contestée; mais que les Anglais l'ayant abandonnée bientôt après, ils avoient pu, de nouveau, s'y établir, comme dans une terre qui étoit sans seigneur.

Mais quoi qu'il en fût en effet, elle étoit d'une valeur fort médiocre; il ne sembloit pas que ni l'une ni l'autre des parties s'y dût for-

tement attacher; si bien que la paix déjà sembloit infaillible. Aussi la maison d'Autriche ne pouvant plus s'imaginer d'autre expédient pour la rompre, me fit proposer la médiation de l'Empereur, prétendant que, dans le détail des articles qui restoient encore à digérer, ses agens trouveroient peut-être moyen d'exciter quelque nouvelle contestation. Mais comme le motif de cette proposition n'étoit pas difficile à pénétrer, je ne manquai pas de prétexte pour m'en défendre, disant que les Suédois avoient été déjà reçus pour médiateurs, tant par moi que par les autres parties qui avoient intérêt dans ce traité; et qu'après que les choses avoient été portées par leur entremise, au point où elles étoient alors, il n'étoit pas juste de leur donner un associé qui partageât avec eux la gloire du succès. A quoi le résident de l'Empereur ne manqua pas de répartir; mais je sortis de cette conversation, en rejetant toujours ses offres avec toutes les honnêtetés possibles.

Les Espagnols, pour me détourner par une autre voie, de porter mes armes contre eux, me firent proposer un traité de commerce; et depuis encore, dans le même dessein, le marquis de *Fuente* prenant congé de moi, me dit, de la part de la reine régente, tout

ce qu'il put de plus engageant, afin d'attirer de moi de pareilles civilités, desquelles aussitôt après, il tâcha de prendre avantage, en faisant entendre dans le public, que je lui avois positivement promis de ne point rompre avec les Espagnols, comme s'il eût espéré par là m'engager à ne le pas dédire; mais parce que, dans le vrai, je ne lui avois dit que des civilités fort générales. Je fis fort peu de cas de tous ses discours, travaillant sans cesse à me tenir prêt, et pour la guerre de mer, et pour celle de terre, selon ce qui pouvoit arriver.

SE DÉFIER DE SOI-MÊME, ET CONSULTER.

Car enfin je craignois toujours que, comme j'avois beaucoup de passion pour faire réussir la paix d'Angleterre, je me pouvois tromper plus aisément qu'un autre, dans les apparences que j'y croyois voir, et je tenois pour maxime, qu'en tout ce qui est douteux, le seul moyen d'agir avec assurance, est de faire son compte sur le pis. Il n'est que trop naturel aux hommes de se promettre avec facilité, ce qu'ils desirent avec ardeur; et nous ne saurions nous garantir d'un défaut si commun, qu'en nous défiant de nos propres pensées, dans toutes les choses où nous avons trop de penchant.

Il n'est rien de si important ni de plus difficile au prince , que de savoir combien et jusqu'où il doit estimer sa propre opinion. Je vous ai dit ailleurs , et il est vrai , qu'un souverain peut avoir cette persuasion en faveur de lui-même , que , comme il est d'un rang au-dessus des autres hommes , il voit aussi les objets qui se présentent d'une manière plus parfaite qu'eux , et qu'il se doit plus fier à ses propres lumières qu'aux rapports qui lui sont faits du dehors. Mais je vous avertis ici , que cette maxime ne se doit pas appliquer également à toutes nos différentes fonctions. Il en est sans doute de certaines , où tenant , pour ainsi dire , la place de Dieu , nous semblons être participans de sa connoissance , aussi bien que de son autorité , comme , par exemple , en ce qui regarde le discernement des esprits , le partage des emplois et la distribution des graces , dans lesquelles choses nous décidons avec plus de succès , par notre propre suffrage , que par celui de nos conseillers ; parce qu'étant postés dans une sphère supérieure , nous sommes plus éloignés qu'eux des petits intérêts qui nous pourroient porter à l'injustice. Mais il faut confesser de bonne foi , qu'il se trouve aussi d'autres rencontres où quitant , ce semble , le personnage de souverains



et d'indépendans , nous devenons aussi intéressés , et peut-être même davantage que les moindres particuliers , parce que , plus les objets où nous aspirons , sont grands et relevés , plus ils sont propres à troubler la tranquillité nécessaire pour former un juste raisonnement. Le feu des plus nobles passions , comme celui des plus obscures , produit toujours un peu de fumée , qui offusque notre raison. On admire souvent que , de plusieurs qui voient et entendent la même chose , à peine en est-il deux dont le rapport se trouve conforme l'un à l'autre , et cependant cette variété ne vient que de la différence des intérêts et des passions qui se trouvent toujours entre les hommes , lesquels , même sans s'en appercevoir , accommodent tout ce qu'ils voient au dehors , au mouvement qui domine dans leur ame.

C'est une des plus fortes raisons qui a obligé de tout temps les princes à tenir auprès d'eux des conseillers , et qui les doit même porter à entendre plus favorablement que les autres , ceux qu'ils ne rencontrent pas de leur sentiment. Tandis que nous sommes dans la puissance , nous ne manquons jamais de gens qui s'étudient à suivre nos pensées et à paroître en tout de notre avis. Mais nous devons craindre

de manquer au besoin, de gens qui sachent nous contredire , parce que notre inclination paroît quelquefois si à découvert , que les plus hardis craignent de la choquer , et cependant il est bon qu'il y en ait qui puissent prendre cette liberté. Les fausses complaisances que l'on a pour nous en ces occasions , nous peuvent nuire beaucoup plus que les contradictions les plus opiniâtres. Si nous nous trompons en notre avis , celui qui nous adhère , achève de nous précipiter dans l'erreur , au lieu que , lors même que nous avons raison , celui qui nous contredit , ne laisse pas que de nous être utile , quand ce ne seroit qu'à nous faire chercher des remèdes aux inconvéniens qu'il a proposés , et à nous laisser , en agissant , la satisfaction d'avoir auparavant examiné toutes les raisons de part et d'autre.

#### NÉGOCIATION AVEC L'ANGLETERRE.

Dans l'accommodement que je desirois faire avec l'Angleterre , le point qui m'arrêtoit le plus , étoit que , les Anglais encore affligés d'avoir perdu les îles occidentales , prétendoient sur-tout y être rétablis ; car outre l'intérêt général que la France y pouvoit avoir , j'étois particulièrement touché par la considé-

ration de la nouvelle compagnie que j'avois formée pour ce commerce.

Mais d'autre part , considérant aussi la conjoncture où je me trouvois , la Flandre dépourvue d'argent et d'hommes , l'Espagne gouvernée par une princesse étrangère , l'Empereur incertain dans ses résolutions , la maison d'Autriche réduite à deux têtes , ses forces épuisées par diverses guerres , ses partisans presque tous refroidis , et mes sujets pleins de zèle pour mon service , je crus que je ne devois pas perdre une occasion si favorable d'avancer mes desseins , ni mettre en comparaison le gain de ces îles éloignées , avec la conquête des Pays-Bas. C'est pourquoi je pris en moi-même la résolution d'accorder la demande qui m'étoit faite , et néanmoins , pour ne la pas déclarer sans en tirer quelque fruit important , je fis demander au roi de la Grande-Bretagne , si , moyennant la parole secrète que je lui donneroie de passer cet article dans le traité , il voudroit aussi de sa part me promettre de ne prendre d'un an aucun engagement contre moi (1).

---

(1) Cette démarche peut être regardée comme le germe des liaisons secrètes par lesquelles Louis XIV sut , peu d'années après , faire concourir le roi d'Angleterre , Charles II,

Mais tandis que cela se négocioit entre nous, il me donna sujet de défiance, par la proposition qu'il fit à mon insu aux Etats, d'aller traiter la paix à la Haye; car, comme cette ville étoit pleine d'un fort grand peuple et fort facile à émouvoir, je ne doutai point que ce ne fût un choix fait avec l'Espagne, dans le dessein d'y faire tramer des brigues par leurs ministres, soit pour rétablir l'autorité du prince d'Orange, ou pour détacher cette république d'avec moi; mais j'éludai leur artifice, en le faisant connoître aux Etats, qui, par mon avis, répondirent au roi d'Angleterre que, s'il vouloit, on iroit traiter en son royaume, ou que, s'il aimoit mieux négocier chez eux, ils lui donnoient le choix de Breda, de Boisleduc ou de Maestricht, parce que, disoient-ils, la Haye n'étant pas fermée, ne pouvoit donner aux

à la ruine des Hollandais et au démembrement de la monarchie espagnole. Le chevalier Dalrymple paroît, dans ses *Mémoires de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, avoir ignoré ces commencemens de l'histoire curieuse qu'il a si bien développée. Il ne les voit qu'au traité d'Aix-la-Chapelle, au lieu que, d'après Louis XIV lui-même, ils datent du traité de Breda. Au surplus, les historiens n'ont rien connu ni de cette convention secrète des deux princes, ni du moyen secret qu'on prit pour le conclure, et qu'on va trouver ci-après.

députés la sûreté convenable à leurs fonctions.

Mais le roi de la Grande-Bretagne , qui reconnut incontinent le véritable sujet de cette réponse , fut si fâché de voir son dessein découvert , qu'il ne voulut d'abord accepter aucune des places proposées , et néanmoins , bientôt après , il choisit Breda , témoignant même que c'étoit en ma considération qu'il apportoit cette facilité aux affaires.

Ainsi , nos agens assemblés commencèrent à travailler ouvertement à la paix , et je repris aussi , de ma part , la négociation commencée en secret , pour m'assurer au plutôt de ce qui pouvoit regarder mon dessein ; car , comme je ne doutois pas que dans les divers intérêts des différentes parties , il ne se formât de jour en jour des contestations qui tireroient les choses en longueur , je crus que j'avois intérêt de me détacher de l'affaire , pour profiter d'un temps qui m'étoit précieux.

La principale condition à laquelle je m'obligeois dans ce traité , étoit de rétablir les Anglais dans les îles occidentales ; et , de leur part , ils me promettoient que l'article de l'île de Poloron n'empêcheroit point la paix générale , et que , quand même elle ne seroit pas conclue dans un an , ils ne traverseroient en rien mes projets. Pour dérober aux Etats de



Hollande la connoissance de ces conventions , elles ne furent exprimées que dans des lettres missives écrites de ma main et de celle du roi d'Angleterre , à la reine ma tante et sa mère (1), qui en demuroit dépositaire entre nous ; et cela fait , je commençai à me préparer ouvertement à la guerre de Flandre (2).

---

(1) Nous avons déjà parlé de cette reine douairière qui se nommoit Henriette-Marie , épouse de Charles I , fille de Henri IV , bien digne de son père par son courage et par ses talens. Elle avoit préféré de rester en France , près de sa fille , mariée à *Monsieur*, frère du roi. Elle demuroit à Chaillot près Paris.

(2) Il s'offre ici une variante dans les brouillons ou premières minutes. Nous l'insérons pour plus grande exactitude.

« Vous avez toujours vu comme depuis la mort de Philippe IV , roi d'Espagne , mon principal dessein avoit toujours été de me mettre en possession des Etats qui , suivant leurs propres coutumes , appartenoient légitimement à la reine , et que le seul obstacle qui jusqu'alors m'avoit empêché d'y travailler , étoit la guerre qui m'étoit survenue contre le roi d'Angleterre. Pour faire cesser cet empêchement , j'avois fait commencer la négociation de Breda ; mais voyant combien elle tiroit en longueur , par les contestations nouvelles qui la traversoient de jour en jour , et combien pourtant m'étoit précieux le temps qu'elle faisoit perdre , je crus que ce me seroit un grand avantage , si en attendant la fin du traité général , je pouvois au moins convenir avec l'Angleterre de certaines conditions par les-



Avant que de partir pour l'armée, j'envoyai un édit au parlement. J'érigeois en duché la terre de *Vaujours*, en faveur de mademoiselle de la *Vallière* (2), et reconnoissois une fille que j'avois eue d'elle; car, n'étant pas résolu d'aller à l'armée pour y demeurer éloigné de

---

quelles je pusse être pleinement assuré, qu'elle ne traverseroit point mon entreprise. Mais comme ce projet extraordinaire n'étoit pas facile à conduire, sans donner ensemble beaucoup d'ombrage aux Etats de Hollande, et beaucoup d'avantage aux Anglais, je fus obligé d'y travailler avec une circonspection particulière.

» Pour ce qui concernoit les Anglais, ayant remarqué le desir extrême qu'ils avoient d'être rétablis dans les îles occidentales, dont mes sujets les avoient chassés, je me servis de cette occasion pour les engager au traité que je voulois faire avec eux, et l'affaire me réussit; en sorte que leur donnant seulement assurance de leur accorder par le traité général la restitution qu'ils demandèrent, ils me promirent dès lors que, quoi qu'il pût arriver, ils ne prendroient d'un an aucun parti contre moi. . . . »

(1) Cet article est à-la-fois l'un des plus extraordinaires et des plus intéressans de ces Mémoires, par la foule de résultats aussi justes que bien approfondis qu'il présente.

(2) Le roi partit le 16 mai; ce fut trois jours auparavant, qu'il fit duchesse cette intéressante personne, dont la modestie et l'amour rendoient la foiblesse si excusable.

tous les périls , je crus qu'il étoit juste d'assurer à cet enfant l'honneur de sa naissance , et de donner à la mère un établissement convenable à l'affection que j'avois pour elle depuis six ans (1).

J'aurois pu , sans doute , me passer de vous parler de cet attachement , dont l'exemple n'est pas bon à suivre ; mais après vous avoir tiré plusieurs instructions des manquemens que j'ai remarqués dans les autres, je n'ai pas voulu vous priver de celles que vous pouviez tirer ici des miens propres.

Je vous dirai premièrement que , comme le prince devoit toujours être un parfait modèle de vertu , il seroit bon qu'il se garantît absolument des foiblesses communes au reste des hommes , d'autant plus qu'il est assuré qu'elles ne sauroient demeurer cachées. Et néanmoins , s'il arrive que nous tombions malgré nous dans quelqu'un de ces égaremens , il faut du moins , pour en diminuer la conséquence , observer deux précautions que j'ai toujours pratiquées , et dont je me suis fort bien trouvé.

La première , que le temps que nous donnons à notre amour , ne soit jamais pris au pré-

---

(1) Il résulte de cet aveu , que Louis XIV s'attacha à mademoiselle de la Vallière peu de mois après son mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche.

judice de nos affaires ; parce que notre premier objet doit toujours être la conservation de notre gloire et de notre autorité, lesquelles ne se peuvent absolument maintenir que par un travail assidu ; car , quelque transportés que nous puissions être , nous devons , par le propre intérêt de notre passion , considérer qu'en diminuant de crédit dans le public , nous diminuerions aussi d'estime auprès de la personne même pour laquelle nous nous serions relâchés.

Mais la seconde considération, qui est la plus délicate et la plus difficile à conserver et à pratiquer , c'est qu'en abandonnant notre cœur , il faut demeurer maître absolu de notre esprit ; que la beauté qui fait nos plaisirs , n'ait jamais part à nos affaires , et que ce soient deux choses absolument séparées. Vous savez ce que je vous ai dit en diverses occasions contre le crédit des favoris , celui d'une maîtresse est bien plus dangereux.

On attaque le cœur d'un prince comme une place. Le premier soin est de s'emparer de tous les postes par où on y peut approcher. Une femme adroite s'attache d'abord à éloigner tout ce qui n'est pas dans ses intérêts ; elle donne du soupçon des uns et du dégoût des autres , afin qu'elle seule et ses amis soient favorablement écoutés , et si nous ne sommes

en garde contre cet usage, il faut, pour la contenter elle seule, mécontenter tout le reste du monde.

Dès lors que vous donnez à une femme la liberté de vous parler de choses importantes, il est impossible qu'elle ne vous fasse faillir (1).

La tendresse que nous avons pour elles, nous faisant goûter leurs plus mauvaises raisons, nous fait tomber insensiblement du côté où elles penchent; et la foiblesse qu'elles ont naturellement, leur faisant souvent préférer des intérêts de bagatelles aux plus solides considérations, leur fait presque toujours prendre le mauvais parti.

Elles sont éloquentes dans leurs expressions, pressantes dans leurs prières, opiniâtres dans leurs sentimens, et tout cela n'est souvent fondé que sur une aversion qu'elles auront pour quelqu'un, sur le dessein d'en avancer

---

(1) Il est à remarquer que les développemens qui suivent, se trouvent dans la minute, sur-ajoutés à *la mise au net* du commencement, d'une écriture très-courue et chargée de ratures; que plusieurs paragraphes même ont été depuis barrés, peut-être parce que le roi fit réflexion que ce portrait si piquant d'une maîtresse de roi, convenoit trop peu à la duchesse de la Vallière qui semble en fournir les idées.

un autre, ou sur une promesse qu'elles auront faite légèrement.

Le secret ne peut être chez elles dans aucune sûreté ; car si elles manquent de lumières, elles peuvent, par simplicité, découvrir ce qu'il falloit le plus cacher ; et si elles ont de l'esprit, elles ne manquent jamais d'intrigues et de liaisons secrètes. Elles ont toujours quelque conseil particulier pour leur élévation ou pour leur conservation, et elles ne manquent point d'y étaler tout ce qu'elles savent, autant de fois qu'elles en croient tirer quelques raisonnemens pour leurs intérêts.

C'est dans ces conseils qu'elles concertent chaque affaire, quel parti elles doivent prendre, de quels artifices elles doivent se servir pour faire réussir ce qu'elles ont entrepris, comment elles se déferont de ceux qui leur nuisent, comment elles établiront leurs amis, par quelles adresses elles nous pourront engager davantage et nous retenir plus long-temps ; enfin, tôt ou tard elles font réussir toutes choses, sans que nous nous en puissions garantir, que par un seul moyen, qui est de ne leur donner la liberté de parler d'aucune chose, que de celles qui sont purement de plaisir, et de nous préparer avec étude à ne les croire en rien de ce qui peut concerner nos affaires,

ou les personnes de ceux qui nous servent.

Je vous avouerai bien qu'un prince dont le cœur est fortement touché par l'amour, étant aussi toujours prévenu d'une forte estime pour ce qu'il aime, a peine de goûter toutes ces précautions; mais c'est dans les choses difficiles, que nous faisons paroître notre vertu; et d'ailleurs, il est certain que c'est faute de les avoir observées, que nous voyons dans l'histoire tant de funestes exemples de maisons éteintes, de trônes renversés, de provinces ruinées, d'empires détruits (1).

---

(1) Comme Louis XIV paroît avoir puisé, du moins en partie, ses opinions sur les femmes dans les instructions particulières que le cardinal Mazarin commença à lui donner quelque temps avant sa mort, on placera ici une conversation de ce ministre sur le même sujet, et qui est rapportée pages 289, 290 et 291 de la première partie des Mémoires de M. Lenet, conseiller d'état, qui en fut témoin. Le cardinal s'entretenant, pendant la négociation des Pyrénées en 1659, avec don Louis de Haro, premier ministre de Philippe IV, lui dit que la duchesse de Longueville, la duchesse de Chevreuse et la princesse Palatine étoient capables de renverser dix Etats, et ajouta ensuite : « Vous êtes bien heureux en Espagne; vous avez, comme par-tout ailleurs, deux sortes de femmes : des coquettes en abondance et fort peu de femmes de bien; celles-là ne songent qu'à plaire à leurs galans, et celles-ci à leur mari; les unes et les autres n'ont d'ambition que pour le luxe et la



## COMMENCEMENT DE LA GUERRE DE FLANDRE.

Mais , afin de ne rien oublier qui pût justifier mon procédé , je fis publier un écrit où

---

vanité. Elles ne savent écrire, les unes que pour des poulets, les autres que pour leur confession; les unes ni les autres ne savent comme vient le blé, et la tête leur tourne quand elles entendent parler d'affaires. Les nôtres, au contraire, soit prudes, soit galantes, vieilles, jeunes, sottes ou habiles, veulent se mêler de toutes choses. Une femme de bien ne coucheroit pas avec son mari, ni une coquette avec son galant, s'il ne leur avoit parlé ce jour-là d'affaires d'état. Elles veulent tout voir, tout connoître, tout savoir, et qui pis est, tout faire et tout brouiller. Nous en avons trois entr'autres ( en nommant celles qu'on vient de citer, ) qui nous mettent tous les jours en plus de confusion qu'il n'y en eut jamais à la tour de Babel. — C'est dommage, repartit don Louis, de ce que vous n'êtes pas de l'humeur de la plupart des Italiens, car vous n'auriez pas de peine à les châtier sans regret; mais vous êtes civil, honnête et galant, et vous les traitez doucement. Graces à Dieu, les nôtres sont de l'humeur dont vous les connoissez. Pourvu qu'elles manient de l'argent, soit de leur mari, soit de leurs galans, elles sont satisfaites; et je suis bien heureux de ce qu'elles ne se mêlent pas d'affaires d'état, car elles gâteroient assurément tout en Espagne, comme elles font en France. De l'humeur dont je suis, j'aurois peine à me résoudre à leur faire du mal; et quand je le voudrois, le roi mon maître, qui a été galant toute sa vie, me disgracieroit. J'ai connu madame de Chevreuse

mes droits étoient établis (1), et envoyai nouvel ordre en Espagne, pour demander les Etats qui m'appartenoient, et pour déclarer que, si on les refusoit, je m'en mettrois en possession moi-même, ou du moins de quelque chose d'équivalent.

La reine régente répondit, que le testament du feu roi son mari, défendant expressément l'aliénation de toutes les terres qu'il avoit possédées, elle ne pouvoit passer par-dessus cette loi. Mais Castel-Rodrigo, qui me voyoit de plus près qu'elle, ne témoigna pas tant de fermeté; car, à peine étois-je parti de Saint-Ger-

à notre cour, où elle a un peu fait de séjour; nous avons fait un traité avec madame de Longueville, et madame la Palatine a fait quelque séjour dans notre Bourgogne ».

(1) Connu sous le titre de *Traité des droits de la reine Marie-Thérèse, sur divers Etats de la monarchie espagnole*. Paris, 1667. On disoit à tort que l'abbé de Bourzeis y avoit travaillé, celui qu'employoit long-temps auparavant le cardinal de Richelieu, et que pour cette raison Voltaire appelle un *colletet politique*. On l'a aussi attribué mal à propos à l'avocat *Aubery*. Les Espagnols publièrent en français et sur-tout en italien plusieurs réfutations aussi savantes que volumineuses, dont Giannone donne la notice dans son Histoire de Naples. Le baron de l'Isola, franc-comtois, ministre de l'empereur Léopold à la Haie, se distingua dans cette guerre de plume, que le canon même ne suspendit point.

main , que je reçus de lui une lettre , par laquelle , après quelques remontrances assez mal digérées , il me proposoit de nommer des députés ; s'assurant , disoit-il , que la reine sa maîtresse entreroit dans un raisonnable accommodement. Mais comme il étoit aisé de voir que la seule crainte de mes armes lui faisoit faire cette proposition , je ne fis autre réflexion , que pour y remarquer la frayeur dont celui qui l'écrivoit étoit saisi.

Je me rendis le 19 mai dans Amiens , où j'avois résolu devoir faire l'assemblée de mes troupes ; et parce que je savois que les Espagnols manquoient principalement de gens de guerre , je leur voulus donner une égale terreur de tous côtés , afin qu'étant obligés de partager dans un grand nombre de garnisons le peu de forces qu'ils avoient , ils demeurassent par-tout également foibles.

Dans ce dessein , je faisois marcher un corps vers la mer , sous le maréchal *d'Aumont* ; le marquis *de Créqui* en menoit un autre du côté du Luxembourg ; il s'en formoit un troisième sous *Duras* , aux environs de la Fère , et j'en assemblois moi-même un quatrième vers Amiens. Ma première pensée fut toujours de commencer par Charleroi ; car de l'importance dont étoit cette place , j'étois bien aise de m'en

emparer , tandis que les fortifications , encore nouvelles , étoient plus faciles à ruiner ; et quoique , dès Amiens , je fusse averti que les Espagnols la ruinoient , je ne changeai pas pour cela de dessein , parce qu'en même temps j'appris que ceux auxquels la démolition en avoit été commandée , avoient eu tant d'impatience d'en sortir , qu'ils avoient laissé les dehors entiers.

Ainsi , j'envoyai devant moi le comte *de Sault* avec quinze cents hommes d'infanterie , et *Podwils* avec quinze cents chevaux , pour s'en saisir , lesquels je suivis aussitôt avec mon armée ; en sorte que , dès l'ouverture de la campagne , je profitai , sans coup-férir , de la dépense et des soins que *Castel-Rodrigo* avoit employés depuis deux ans à bâtir cette place.

Cependant , le maréchal d'Aumont ayant ordre d'aller à Bergues , la prit l'épée à la main , d'où passant aussitôt à Furnes , il ne trouva guère plus de résistance. Armentières et la Bassée ayant été abandonnées avant qu'on les attaquât , j'avois envoyé trois cents hommes pour se saisir de la première , à cause de son pont sur la Lys ; mais , comme j'appris qu'elle étoit en tel état que j'y pouvois rentrer à toute heure , je ne voulus pas y laisser des hommes qui me pouvoient servir autre part.

De Charleroi, j'avois eu dessein d'aller d'abord à Bruxelles; mais voyant que mon infanterie, composée la plupart de nouveaux soldats, pourroit se rebuter ou se ruiner par un siège de longue durée, je résolus depuis d'attaquer Tournai, qui se pouvoit prendre en bien moins de temps, et qui ne laissoit pas d'être une grande ville, et très-avantageusement située.

Mais la difficulté étoit, qu'ayant fait premièrement état de m'avancer dans le Brabant, mon canon et mes vivres avoient marché de ce côté-là; en sorte que, sur le changement de ma résolution, il fallut donner de nouveaux ordres, afin que, ni dans la marche qu'il falloit faire au travers du pays ennemi, ni dans le siège que je formerois ensuite, mes gens ne pussent manquer de rien.

Car ce n'est pas assez, mon fils, de faire de vastes entreprises, sans penser comment les exécuter. Ces projets que forme notre valeur, nous semblent d'abord les plus beaux du monde; mais ils ont peu de solidité, s'ils ne sont soutenus par une prévoyance qui sache disposer en même temps toutes les choses qui doivent y concourir.

C'est en ce point sans doute que se peut voir une des principales différences qui sont entre

les bons et les mauvais capitaines, et jamais un habile général n'entreprend une affaire de durée, sans avoir examiné par le menu, d'où il tirera toutes les choses nécessaires pour la subsistance des gens qu'il conduit. Dans les autres désastres qui peuvent ruiner une armée, on peut presque toujours accuser ou la lâcheté des soldats, ou la malignité de la fortune; mais, dans le manquement de vivres, la prévoyance du général est la seule à qui l'on s'entend; car, comme le soldat doit à celui qui commande, l'obéissance et la soumission, le commandant doit à ses troupes le soin de leur subsistance. C'est même une espèce d'inhumanité de mettre des honnêtes gens dans un danger dont leur valeur ne les peut garantir, et où ils ne peuvent se consoler de leur mort par l'espérance d'aucune gloire.

Mais, outre ces considérations, qui sont communes à tous les généraux, le prince qui commande en personne, en doit avoir de toutes particulières. Comme la vie de ses sujets est son propre bien, il doit avoir bien plus de soin de la conserver; et comme il sait qu'ils ne s'exposent que pour son service, il doit pourvoir avec bien plus de tendresse à tous leurs besoins.

Pendant que l'on exécutoit les ordres que



j'avois donnés sur ce sujet , ne voyant rien à faire dans mon camp , je pris le temps de revenir sur ma frontière , où la reine se rendit de son côté.

SUITE DE LA GUERRE. TOURNAI ET DOUAI PRIS.

Durant ce temps-là , le duc de Lorraine témoignoit une grande irrésolution , touchant les troupes qu'il m'avoit promises ; car , dans le fond , il eût bien voulu se dispenser de me tenir parole , et n'osoit néanmoins ouvertement y manquer. D'une part , il se figuroit qu'étant si près de l'Empereur , et n'ayant plus de places fortes à lui opposer , il demeureroit sans armes , exposé au ressentiment de ce prince ; mais d'autre part , il voyoit aussi qu'après s'être engagé envers moi , il étoit dangereux de se dédire , puisque j'étois alors , plus que personne , en état de m'en ressentir ; tellement que , sans se déterminer ni d'un côté ni d'autre , il répondoit toujours ambigument. Mais enfin , comme je connoissois la trempe de son esprit , je me persuadai que , si je pouvois une fois le mettre dans la nécessité de choisir sur-le-champ , il n'auroit pas assez de hardiesse pour se résoudre absolument à me fâcher ; ainsi je lui fis dire un jour , qu'il falloit précisément que ses troupes partissent d'auprès de lui le lendemain , parce

que mes mesures étoient prises là-dessus : à quoi il obéit , comme je l'avois prévu.

Après avoir été quatre jours auprès de la reine, je retournai au camp de Charleroi, et pris ma route par le milieu du pays ennemi , pour donner une égale terreur à toutes leurs places.

Cependant mes ordres étoient donnés pour investir Tournai de trois endroits différens. Du côté de la mer , le maréchal *d'Aumont* y marchoit avec sa cavalerie ; les Lorrains que j'avois envoyés en Artois , s'y devoient rendre de ce côté-là , et j'y venois en personne du côté de Bruxelles : en quoi nos marches se trouvèrent si bien concertées , que nous nous y présentâmes tous à peu d'heures près les uns des autres. En passant , je me saisis d'Ath , petite place à la vérité , mais d'une situation avantageuse pour faciliter à mes gens le passage dans le pays , et pour incommoder les villes espagnoles au milieu desquelles elle est située.

Je ne crus pas devoir faire de circonvallation devant Tournai , tant parce que j'étois persuadé que le siège seroit de peu de durée , que parce qu'il y avoit des watergans (1) que je

---

(1) Ce mot flamand , qui est tout-à-fait défiguré dans la minute , signifie une sorte de canal ou réservoir d'eau , qui se trouve communément dans les parties littorales de la Flandre.

fis joindre avec peu de travail. Mais je fis faire deux ponts sur l'Escaut, pour donner communication aux divers quartiers qui étoient séparés par la rivière.

Ainsi, étant arrivé le 21 juin devant la place, je fis dès le 22 ouvrir la tranchée. La nuit du 23 au 24 les habitans demandèrent à capituler; la ville me fut livrée le 25, et la garnison retirée dans le château, en sortit le 26.

Je marchai le même jour vers Courtrai, desirant que les ennemis vissent en un même jour, la perte de la première place et le siège de la seconde. Mais en chemin, je fis réflexion que cette place, dégarnie comme elle étoit, ne méritoit pas que j'y fusse en personne, et que d'ailleurs Tournai se trouvant fort avancé dans le pays, il étoit besoin, pour le conserver, d'avoir quelqu'autre ville qui le joignît aux places de mon obéissance.

Douai me parut incontinent la plus commode pour ce dessein, et je crus qu'il étoit important de l'attaquer avant que les Espagnols s'en doutassent, parce que, s'ils eussent pu jeter dedans quelques troupes, et tenir le moindre corps du monde en campagne pour la rafraîchir, il eût été presque impossible de la prendre, vu l'étendue de la circonvallation

qu'il eût fallu garder pour enfermer la ville et le château, qui sont fort éloignés l'un de l'autre. Ainsi, jugeant la chose de conséquence, je cachai mon dessein aux ennemis, en faisant semblant d'aller à Lille, avec tant de succès, qu'arrivant à Douai, je n'y trouvai pour toute garnison, que six-vingts chevaux et sept cents hommes d'infanterie.

Il est vrai que le nombre des habitans étoit infiniment plus grand, et qu'ils témoignent d'abord avoir intention de se bien défendre, tirant un si grand nombre de canons, que jamais place n'en a tant tiré en si peu de temps.

Mais après trois jours de tranchée ouverte, les Suisses s'étant logés dans le premier fossé, les habitans demandèrent à capituler, quoiqu'il y eût encore un second fossé à gagner; et depuis les otages donnés, les régimens de Lyonnais et de Louvigny, qui se trouvoient dans une autre attaque, ayant passé le premier fossé sans savoir la capitulation, le peuple de la ville fit mille cris, et m'envoya supplier humblement de faire cesser ce travail. Le fort où la garnison s'étoit retirée, se rendit huit heures après; de sorte que le siège n'ayant en tout duré que quatre jours, j'entrai le sixième juillet dans la place. Mon dessein étoit d'aller, dans ce moment, recommencer quel-

que nouveau siège; mais M. de Turenne me remontra qu'il falloit donner du repos à mon armée, pendant que je ferois prendre Courtrai, par celle du maréchal d'*Aumont* (1); et les considérations qu'il m'allégua pour cela, étant effectivement très-fortes, je m'y rendis, persuadé que, quelque envie qu'on ait de se signaler, le plus sûr chemin de la gloire est toujours celui que montre la raison.

Cependant, pour éviter l'oisiveté, je vins faire un tour à Compiègne, où je reçus la visite de l'abbé *Rospigliosi*, de la part du pape (2) son oncle, au sujet de sa promotion; mais je refusai les harangues que me voulut faire le parlement, pour me congratuler de mes conquêtes, qui ne me sembloient pas encore assez grandes pour en recevoir des applaudissemens publics.

---

(1) Voici une variante de ce passage : « Après le siège de Douai, mon sentiment étoit d'aller en personne assiéger Courtrai, pour ne laisser échapper aucune des occasions où il y avoit quelque travail à prendre ou quelque honneur à s'acquérir. Mais M. de Turenne m'allégua tant de raisons contre ce dessein, que je résolus, suivant son avis, de donner du repos à son armée ».

(2) Clément ix, tout récemment élevé au souverain pontificat.

SÜITE. PRISE D'OU DENARDE. SIÉGE DE DENDER-  
MONDE ABANDONNÉ.

Après quoi , ayant expédié les affaires qui regardoient le dedans de l'Etat , je voulus même que mon voyage pût servir au-dehors à faciliter le succès de mes armes, et pour cela je menai , à mon retour , la reine avec moi , à dessein de la faire voir aux peuples des villes que je venois d'assujétir ; de quoi ils se ressentirent tellement obligés, qu'après avoir tout mis en usage pour la bien recevoir, ils témoignèrent encore qu'ils étoient fâchés de n'avoir pas eu plus de temps pour s'y préparer. Je la conduisis dans les meilleures villes ; et ce fut une chose assez singulière , de voir des dames faire ce trajet avec autant de tranquillité qu'elles eussent pu faire au centre de mon royaume. Cependant , pour me porter toujours plus avant chez les ennemis , je résolus de tenter si je pouvois prendre Dendermonde , qui , par sa seule situation , les auroit fort incommodés, et m'auroit donné de grands avantages.

En chemin faisant je pris Oudenarde , qui sembloit utile au succès de ce dessein , et ensuite Alost se rendit à moi. De là je fis avancer *Duras* , lieutenant-général , avec deux mille chevaux , sur les avenues de Bruxelles , d'où



je prévoyois que le secours pouvoit venir , et je marchai par un autre chemin , pour reconnoître la place en personne.

Mais comme je vis alors les choses de mes propres yeux , plus exactement qu'elles ne m'avoient été présentées , je trouvai , d'une part , que la rivière de l'Escaut étoit si large , que , n'ayant pas de bâtimens propres à fermer entièrement son canal , il étoit absolument impossible , quelque garde que l'on fit sur les bords , d'empêcher que l'on ne passât dans le milieu avec le vent ou la marée ; et , d'autre part , j'appris que *Duras* , n'ayant pas fait assez de diligence , avoit manqué de six heures les Espagnols , qui avoient jeté quinze cents hommes dans la place.

Ces deux considérations jointes ensemble , me persuadèrent de quitter mon dessein ; et je ne crois pas , ni en l'entreprenant , ni en l'abandonnant , avoir rien fait que je ne vous puisse donner pour exemple en de pareilles occasions ; car , d'un côté , ayant des avis certains , que cette place étoit dégarnie de monde , c'étoit peu , sans doute , de hasarder une marche de quelques journées , contre l'un des meilleurs postes du pays. Comme , au contraire , apprenant ensuite qu'il y étoit entré du secours , et voyant qu'il y en pouvoit entrer

encore à toute heure, je ne pouvois m'obstiner à l'assiéger, qu'en hasardant d'y consommer sans fruit, tout le reste de la campagne. Ce n'est pas que je ne sache bien que l'on a parlé diversement de ma retraite; et je vous dirai même, pour votre instruction, que, dès lors que je m'y résolus, je vis tout ce qui s'en est dit depuis, et le méprisai comme je devois.

Car enfin, j'étois convaincu, qu'aussitôt qu'on raisonneroit de bon sens sur cette affaire, l'on considéreroit que la prudence des hommes n'est pas toujours maîtresse des événemens, et qu'après avoir, en si peu de jours, exécuté si heureusement tant de choses, il n'étoit pas merveilleux que je me fusse déporté d'une seule, pour m'occuper plus utilement ailleurs (1); qu'il n'étoit pas même possible de m'attribuer un autre motif en cette action, puisque toute la terre savoit que, ni dans ce temps-là, ni dans tout le reste de la campagne, les ennemis ne pouvoient être assez forts pour me faire retirer malgré moi; et qu'enfin, comme le commun des hommes censure avec plaisir ce qui est au-dessus d'eux,

---

(1) Il y a une *variante* sur cet article; mais comme elle ne contient que les mêmes idées moins bien exprimées, nous ne nous faisons aucun scrupule de l'omettre.

Les mêmes gens, qui nous blâmeroient d'avoir quitté *Dendermonde* sans l'attaquer, me condamneroient avec bien plus de sujet, si je l'attaquois sans la forcer, ou si, même en la prenant, je ruinois mon armée (1).

D'où vous pouvez conclure, mon fils, qu'il ne faut pas toujours s'alarmer des mauvais discours du vulgaire. Ces bruits, qui s'élèvent avec tumulte, se détruisent bientôt par la raison, et font place aux sentimens des sages, qui, reconnus enfin pour vrais du peuple même, fondent, par un consentement universel, la solide et durable réputation. En attendant que le monde se détrompe de ses erreurs, ce doit être assez pour nous, du témoignage que nous nous rendons à nous-mêmes; et c'est ce qui a fait que, repassant quelquefois mon esprit sur la retraite dont nous parlons, loin d'en être mal satisfait, je l'ai regardée comme la seule action de cette campagne où j'eusse

---

(1) On verra dans le précis que M. de Grimoard a fait de la campagne de 1667, pour servir de supplément aux Mémoires militaires, que cet événement agita beaucoup les esprits, et que les ministres, jaloux du crédit de Turenne, essayèrent d'en tirer avantage contre lui. C'est de ce même incident qu'il est parlé dans la conversation ou discours de Louis XIV, tenu au siège de Lille, qui est inséré à la suite de ces Mémoires.

véritablement fait quelque épreuve de ma vertu ; car enfin , dans toutes les autres , quoique peut-être , elles aient eu plus d'éclat , si j'ai fait quelque chose qu'on ait approuvé , ce n'a été que suivre les mouvemens ordinaires à ceux de ma qualité ; et si j'ai eu quelques succès avantageux , la fortune y pourra prétendre autant ou plus de part que moi ; au lieu que je ne dois tout le fruit de celle-ci , qu'à la violence que je me fis à moi-même , en méprisant tous les discours que je prévoyois.

## LILLE ASSIÉGÉE.

Pour faire cesser la joie que les Espagnols faisoient éclater sur cette affaire , je résolus aussitôt après , d'attaquer une de leurs meilleures places ; et je me déterminai , par mon propre sentiment , à choisir Lille.

Les ennemis , qui connoissoient de quelle importance elle étoit , et combien , tombant entre mes mains , elle affermissoit mes autres conquêtes , rassemblèrent tout ce qu'ils avoient de troupes , pour y jeter du secours. Il y avoit même des gens en mon camp , à qui la grandeur de la ville , le peuple dont elle étoit remplie , la force de la garnison , et l'étendue des lignes qu'il falloit garder , faisoient concevoir quelque doute du succès , et néanmoins mes

ordres furent exécutés avec tant de zèle , que la ville fut réduite aux dernières extrémités , avant que les Espagnols pussent apprendre seulement qu'elle fût en danger. Mais cette ignorance où ils étoient , me fit naître la pensée de leur donner un nouvel échec , en les allant attaquer où ils étoient , sitôt que la ville seroit à moi. Pour cet effet , dès lors que l'on capitula , je fis , par divers chemins , passer deux de mes lieutenans généraux , *Créqui* et *Bellefonds* (1), lesquels je suivis de près moi-même , ne m'arrêtant dans la ville rendue , qu'autant de temps qu'il fallut pour remercier Dieu de l'avoir mise en mon pouvoir.

Les ennemis , qui avoient enfin su l'état des choses , marchèrent déjà pour se retirer ; mais comme notre route alloit à couper leur marche , ils furent trouvés , en même jour , par *Créqui* et par *Bellefonds* , devant lesquels , quoique trois fois plus forts en nombre , ils ne laissèrent pas de fuir , apprenant que je venois avec toute l'armée. Ils y perdirent environ deux mille hommes , en comptant les morts , les prisonniers , et ceux que la fuite dissipa ; mais la joie que devoit me donner leur défaite,

---

(1) Tous deux furent faits maréchaux de France l'année suivante.

fut modérée par le chagrin que je sentis, d'avoir eu si peu de part en l'exécution d'une entreprise dont j'avois seul formé tout le dessein.

Ce n'est pas que , dans le vrai , je ne susse bien que j'avois fait toute la diligence possible pour y arriver à temps , jusqu'à faire dire même à ceux qui vouloient adroitement me taxer d'imprudence, qu'à la première nouvelle de l'ennemi , j'y avois couru mal accompagné. Ce bruit étoit fondé sur ce qu'en effet j'avois été des premiers à cheval , et avois même marché fort vite ; et la raison que j'en avois , étoit , parce qu'au sortir de mon quartier, il y avoit un grand défilé, dans lequel , si mes troupes qui sortoient du camp de toutes parts, fussent entrées avant moi , j'eusse perdu trop de temps à gagner la tête. Mais dès lors que le défilé fut passé , je mis tous mes gens en bataille , et les fis marcher avec tout l'ordre possible. Après cela , je ne crus pas devoir entreprendre de nouveau siège ; et les raisons que j'en eus , furent que les ennemis qui n'avoient osé paroître devant moi toute la campagne , étant encore affoiblis par ce combat , jetteroient leurs troupes dans leurs villes ; que , m'engageant à camper dans une mauvaise saison, je perdrais un si grand nombre d'hommes , que la prise de la place même ne m'en pourroit



pas dédommager ; qu'à mesure que l'hiver s'approcheroit, mon armée seroit plus abattue par les fatigues, et les Espagnols plus encouragés par l'espérance de nous rebuter ; et qu'enfin, ayant à ménager les esprits de tous mes voisins, et à pourvoir au recouvrement des deniers, des hommes et des munitions nécessaires pour l'achèvement de mon entreprise, je ne pouvois pas trouver, dans la chaleur d'une expédition, le loisir de penser à tant de choses.

NÉGOCIATION DE BREDA. VICTOIRE DES HOLLANDAIS.  
AFFAIRES D'ANGLETERRE.

Durant que je portois la guerre en Flandre, la paix qui se traitoit à Breda, reçut un nouveau retardement ; car les Anglais voyant que par mon entremise, ils avoient presque obtenu tout ce qu'ils desiroient, s'avisèrent de redemander deux vaisseaux pris sur eux par les Hollandais, et qui avoient servi de prétexte à la déclaration de la guerre ; sur laquelle demande, les esprits s'échauffant déjà, pouvoient en venir à une entière rupture. Mais comme je voyois l'importance de l'affaire et la modicité de la somme dont il s'agissoit, qui n'alloit qu'à cent mille francs, je résolus d'en fournir plutôt la moitié que de laisser la chose indéci- sée ; et néanmoins,

parce que je ne voulus pas faire connoître ouvertement l'intérêt que j'y prenois, je fis faire l'offre par *Letellier*, comme si de son chef il se fût porté à rendre ce service aux deux Etats. Mais il arriva dans le même temps, que la flotte des Hollandais entra dans la Tamise, et qu'ayant pris ou brûlé plusieurs vaisseaux, elle jeta dans toute l'île une si furieuse consternation, que les Anglais se résolurent à conclure aussitôt le traité, sans qu'il fût besoin de la somme que j'avois offerte.

Cet accord sembloit d'une part me donner plus de jour à les tirer dans mon parti; mais d'ailleurs, comme ils n'avoient été portés à se relâcher de leurs demandes, que par l'insulte qu'ils avoient soufferte, et que ce malheur ne leur étoit arrivé que parce qu'ils n'avoient pas osé mettre leur flotte en mer, de peur que je ne joignisse la mienne aux Hollandais, il y avoit apparence qu'ils en garderoient du ressentiment contre moi; et je savois de plus que le roi de la Grande-Bretagne étoit sollicité par les Espagnols et par les Etats même de Hollande, lesquels, quoique je les eusse récemment secourus, travailloient pourtant à former contre moi une ligue de toute l'Europe.

Ainsi je crus qu'il seroit bon de lui envoyer *Ruvigny*, pour faire, ou qu'il se déclarât en

ma faveur, ou que du moins il demeurât neutre, comme il sembloit naturellement devoir faire, vu les fâcheuses nouveautés qui renaissoient à toute heure dans son Etat. Car il venoit encore tout nouvellement d'être forcé à bannir son chancelier de ses conseils (1); et bien qu'il fût vrai que ce ministre, pour avoir voulu prendre trop d'élévation, se fût de lui-même attiré beaucoup d'envie, il y a pourtant lieu de penser que la mauvaise volonté des Anglais ne se bornoit pas tout-à-fait à sa personne, puisque

---

(1) Ce fut le parti Whig qui précipita et poursuivit ensuite avec acharnement ce ministre, plein de lumières et de vertus, mais non exempt de fautes. Ce que dit Louis XIV de sa chute montre bien peu de connoissance de la situation du gouvernement anglais à cette époque; sur-tout la réflexion par laquelle il termine ce morceau, et que, par cette raison, je croirois être de Pellisson plutôt que du roi; car ce lieu commun sur *l'ambition des ministres*, ne convient guère à l'homme dont il s'agit, et n'explique point sa disgrâce. Pour en donner des idées plus précises, nous transcrivons le jugement de deux auteurs modernes, également profonds dans l'histoire de leur pays.

« Clarendon, dont la profession avoit rétréci les vues, et dont l'ame étoit affoiblie par ses craintes, répandoit sans cesse dans le parlement et dans la nation des bruits de complots et de révoltes. Il troubloit ainsi la tranquillité publique par excès d'attention à la conserver; et il rendoit plus vif le souvenir de divisions, qui n'auroient dû être rappelées que par les récits de leurs effets. Du silence même

ni son entière déposition, ni son exil volontaire, ne furent pas suffisans pour les contenter, mais qu'ils voulurent lui faire son procès sur des crimes qui sembloient lui être communs avec son maître.

D'un si notable événement, les ministres des rois peuvent apprendre à modérer leur ambition, parce que, plus ils s'élèvent au-dessus de leur sphère, plus ils sont en péril de tomber. Mais les rois peuvent apprendre aussi à ne pas laisser trop agrandir leurs créatures,

des partis, il tiroit des preuves de sédition. *Novum seditionis genus*, (disoit-il d'après Tite-Live,) *silentium otiumque inter cives*. Les attroupemens étoient traduits en émeutes et les émeutes en révoltes concertées. Dans ces temps de soupçons, toutes les prisons du royaume étoient remplies de prisonniers d'état; et malgré l'état de paix, la cour fourmilloit de délateurs et le pays d'espions. Par ce langage, par de telles mesures, nombre de personnes bien intentionnées furent poussées hors du juste milieu qu'elles avoient gardé, du moment qu'elles virent que leur amour de la liberté n'étoit imputé qu'à leur haine de la cour ». (*Memoirs of the Great Britain and Ireland*, by sir John Dalrymple. London, 1771.)

*N. B.* Nous avons suivi pour cette version l'original anglais, la traduction française étant, comme nous l'avons dit, aussi inexacte que négligée.

L'autre jugement est extrait de l'ouvrage rare et singulier d'Horace Walpole, que nous avons déjà cité.

« Edward Hyde, comte de Clarendon. On l'a appelé le

parce qu'il arrive presque toujours qu'après les avoir élevées avec emportement, ils sont obligés de les abandonner avec foiblesse, ou de les soutenir avec peine ; car pour l'ordinaire ce ne sont pas des princes fort autorisés ou fort habiles, qui souffrent ces monstrueuses élévations.

MESURE A GARDER QUANT A LA CONFIANCE.

Je ne dis pas que nous ne puissions, par le propre intérêt de notre grandeur, désirer qu'il en paroisse quelque épanchement sur ceux qui

---

*chancelier de la nature humaine*, sans doute à cause de la connoissance profonde de l'homme que dénotent sa conduite et ses écrits. Tel étoit son patriotisme, qu'il refusa l'extension de prérogative, qu'à la restauration (de la royauté, dans la personne de Charles Stuart II) une nation infatuée vouloit prodiguer au roi et à son ministère. S'il n'eût rien voulu que le pouvoir, son pouvoir n'eût jamais cessé. Comme la Justice elle-même, il tint la balance entre le peuple et le magistrat suprême. Quels furent ceux que la nation échangea pour un Clarendon ? Buckingham, Shaftesbury, Lauderdale, Arlington et d'autres hommes abominables. Quant à son Histoire, son défaut capital est qu'il en a fait une apologie complète de Charles I. Aucun homme ne débita tant de vérités avec si peu de sincérité. On peut dire de lui comme homme d'état et comme historien : *Il agit pour la liberté ; il écrivit pour la prérogative* ». (*A Catalogue of the royal and noble Authors of England.*)

ont part en nos bonnes grâces ; mais il faut prendre soigneusement garde que cela n'aille pas jusqu'à l'excès , et le conseil que je vous puis donner pour vous en garantir , consiste en trois observations principales.

La première est que vous sachiez vos affaires à fond , parce qu'un roi qui ne les sait pas , dépendant toujours de ceux qui le servent , ne peut bien souvent se défendre de consentir à ce qui leur plaît.

La seconde , que vous partagiez votre confiance entre plusieurs , d'autant que chacun de ceux auxquels vous en faites part , étant par une émulation naturelle opposé à l'élévation de ses rivaux , la jalousie de l'un sert souvent de frein à l'ambition de l'autre.

Et la troisième , qu'encore que dans le secret de vos affaires ou dans vos entretiens de plaisir ou de familiarité , vous ne puissiez admettre qu'un petit nombre de personnes , vous ne souffriez pas pourtant que l'on se puisse imaginer que ceux qui auront cet avantage , soient en pouvoir de vous donner à leur gré , bonne ou mauvaise impression des autres ; mais qu'au contraire , vous entreteniez exprès une espèce de commerce avec tous ceux qui tiendront quelque poste important dans l'Etat ; que vous leur donniez à tous la même liberté de vous



proposer ce qu'ils croiront être de votre service ; que pas un d'eux , en ses besoins , ne se croie obligé de s'adresser à d'autres qu'à vous ; qu'ils ne pensent avoir que vos bonnes grâces à ménager ; et qu'enfin les plus éloignés comme les plus familiers , soient persuadés qu'ils ne dépendent en tout que de vous seul.

Car vous devez savoir que cette indépendance sur laquelle j'insiste si fort , étant bien établie entre les serviteurs , relève plus que toute autre chose l'autorité du maître , et que c'est elle seule qui fait voir qu'il les gouverne en effet , au lieu d'être gouverné par eux ; comme au contraire , d'abord qu'elle cesse , on voit infailliblement les brigues , les liaisons et les engagemens particuliers grossir la cour de ceux qui sont en crédit , et affoiblir la réputation du prince.

Mais principalement , s'il en est quelqu'un qui , par notre inclination ou par son industrie , vienne à se distinguer de ses pareils , on ne manque jamais de penser qu'il est maître absolu de notre esprit ; on le regarde incontinent comme un favori déclaré ; on lui attribue quelquefois des choses dont il n'a pas eu la moindre participation , et le bruit de sa faveur est infiniment plus grand dans le monde , qu'elle ne l'est en effet dans notre cœur. Et cependant

ce n'est pas en cela, mon fils, qu'on peut mépriser les bruits populaires; au contraire, il faut y remédier sagement et promptement, parce que cette opinion, quoique de soi vaine, peut en durant trop, nuire à votre réputation, et augmenter effectivement le crédit de celui même qui l'a fait naître. Car, comme chacun s'empresse à devenir de ses amis, il trouve souvent moyen de faire par les autres ce qu'il n'eût jamais entrepris de son chef, et parce qu'on s'imagine qu'il peut tout, on veut lui plaire par toutes voies.

Même ceux à qui nous donnons le plus de familiarité auprès de nous, cherchent à se fortifier par son appui. On prend avec lui des engagements secrets qu'on couvre, en certaines occasions, d'une indifférence affectée, pendant que, dans les choses qu'il affectionne, on l'informe de tout ce qu'on voit, on nous parle toujours dans ses sentimens, on approuve ou blâme ce qu'il veut, on éloigne ce qui lui déplaît, on facilite ce qu'il desire; en sorte que, sans qu'il paroisse y contribuer, nous nous trouvons comme par merveille, mais merveille presque infaillible, portés dans tous ses sentimens; et cela, mon fils, est d'autant plus à remarquer, que c'est par où naît et s'établit d'ordinaire la puissance des favoris, et par où

l'on parvient insensiblement à gouverner la plupart des princes.

Car enfin, ce qu'on appelle être gouverné, ce n'est pas toujours d'avoir un premier ministre en titre, à qui l'on renvoie ouvertement la décision de toutes choses; chez les esprits éclairés, c'est assez pour cela d'avoir une ou plusieurs personnes, de quelque qualité qu'elles soient, qui, séparées ou jointes ensemble, puissent nous mettre dans l'esprit ce qu'elles veulent, qui sachent, selon leurs intérêts, avancer ou reculer les affaires, et qui puissent, sans que nous y fassions réflexion, approcher de nous les personnes qu'elles favorisent, ou nous dégoûter de celles qu'elles n'aiment pas.

#### DISTRIBUTION DES COMMANDEMENS D'ARMÉES.

Après avoir entretenu mon armée de mer jusqu'au mois d'octobre, je l'avois licenciée, à la réserve d'une escadre, à qui je fis passer le détroit pour incommoder les côtes d'Espagne. A l'égard de celle de terre, j'en avois laissé le commandement à M. *de Turenne*, lequel, bientôt après mon départ, marcha vers Alost, où les ennemis avoient remis des troupes, prit la place et la démantela. Après quoi, voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire autre chose, il prit, suivant mes ordres, les quartiers d'hiver

les plus étendus qu'il put pour resserrer d'autant plus les ennemis, et, revenant auprès de moi, laissa les troupes partagées entre quatre lieutenans-généraux, qui tous, ayant leur département séparé, avoient pourtant ordre de s'aider réciproquement en ce qui seroit de mon service.

*Du Passage* commandoit à tout ce qui étoit depuis la mer jusqu'à la Lys. *Duras* avoit Tournai avec tous les postes avancés au-delà de l'Escaut. *D'Humières* (1) tenoit sous sa charge Lille et le plat pays qui étoit entre ces deux rivières. *Bellefonds*, détaché de tous les autres, veilloit sur les places qui étoient entre la Sambre et la Meuse, où il fit, dès son arrivée, une action très-remarquable, ayant avec huit cents chevaux défait quinze cents hommes des ennemis, qui avoient infanterie et cavalerie, et étoient épaulés d'un bois.

Ce que j'avois le plus expressément ordonné à tous les commandans des places et aux officiers généraux, c'étoit de conserver les hommes que je leur laissois, et d'empêcher que l'on ne

---

(1) Louis de Crévant, marquis d'Humieres, maréchal de France en 1668, mort en 1694. Il est cité comme ayant le premier fait servir sa table en vaisselle d'argent, à l'armée comme à la ville; et d'ailleurs sa réputation militaire n'a rien qui balance ce reproche.

fit aucun tort aux habitans des villes. Mais, pour y contribuer aussi de ma part, en ce que je pouvois, j'eus soin que les troupes reçussent exactement leur solde, et fis même augmenter d'un tiers celle des officiers subalternes, afin qu'ils pussent commodément subsister sans être à charge aux gens du pays. Mais je crus faire encore pour le bien des peuples, aussi bien que pour la sûreté de mes conquêtes, de bâtir des citadelles dans les plus grandes places, comme Lille et Tournai, parce que cela me dispensoit de la nécessité d'y tenir de si fortes garnisons, et les délieroit de la crainte qu'ils avoient d'être pris ou repris toutes les campagnes. Ce n'est pas que je ne donnasse bon ordre à les exempter de cette frayeur; car, bien loin de laisser aux ennemis la pensée de reprendre ce que je tenois, je me mettois en état de leur ôter une bonne partie de ce qui leur restoit.

#### MESURES POUR LA CAMPAGNE SUIVANTE.

Mon projet, en général, étoit de mettre le printemps suivant quatre armées en campagne, dont l'une, sous mon frère, devoit passer en Catalogne, pour attaquer les Espagnols dans l'Espagne même; la seconde, sous le prince *de Condé*, se devoit porter sur les bords du Rhin, afin d'arrêter ou de combattre ce

qui viendroit d'Allemagne ; et les deux autres devoient être dans la Flandre , sans autres généraux que moi et M. de Turenne ; car je ne voulois demeurer aucun moment sans occupation , et je desirois trouver toujours une armée fraîche , quand l'autre auroit besoin de se reposer. Suivant ces projets , je faisois faire de nouvelles levées , non-seulement dans mes Etats , mais en Allemagne , en Suisse et en Angleterre , d'où je tirai même plusieurs cavaliers licenciés de la compagnie des Gendarmes du Roi , parce qu'ils étoient catholiques.

M. de Lorraine vouloit , après la campagne finie , reprendre les troupes qui étoient à lui ; mais je lui en fis parler de telle sorte , qu'il fut obligé de s'en désister , et de me les laisser autant que je voulus.

Pour faire subsister tant de forces , je pris soin de faire remplir mes magasins , que l'été passé avoit dégarnis , et je fis un état exact de la recette et de la dépense que j'avois à faire l'année prochaine. Mais , durant tous ces préparatifs de guerre , on ne laissoit pas de parler de paix. Les Hollandais , sollicités par leur propre appréhension , me pressoient sans cesse d'y consentir.



ENTREMISE DES HOLLANDAIS ET DU PAPE POUR  
LA PAIX.

Dès le temps que j'étois à Avesnes, *Van Beuningen* (1) s'y étoit rendu pour cela, et demandoit même à me suivre en mon camp ; mais je n'estimai pas que je le dusse permettre, parce que, dans un si grand assemblage de gens, il est mal-aisé que toujours quelqu'un n'ait ou ne croie avoir sujet de se plaindre, et je ne voulois pas que cela fût observé de si près par un homme dont les pensées n'étoient pas conformes aux miennes. Ainsi je l'envoyai à Paris pour traiter avec *Lyonne*; et à mon retour, reprenant moi-même cette négociation, je résolus enfin de faire voir à toute l'Europe la modération de mon esprit, en offrant de me contenter, pourvu qu'en échange des terres qui m'étoient échues, l'on me cédât seulement ce que j'avois pris, si l'on n'aimoit mieux me donner la Franche-Comté ou le Luxembourg,

---

(1) Van Beuningen, ambassadeur des Provinces-Unies, ami de Jean de Witt, l'un des chefs du parti anti-stadhoudérien. C'est pour lui qu'on supposa qu'avoit été frappée la médaille injurieuse à Louis XIV, représentant *Josué arrêtant le soleil dans sa course*; médaille qui n'a jamais existé. Il paroît même que Van Beuningen s'appeloit *Conrad* et non *Josué*.

avec Aire, Saint-Omer, Douai, Cambrai et Charleroi; consentant de plus que les Espagnols eussent trois mois de temps pour en délibérer, durant lesquels je n'attaquerois aucune de leurs places où il fût besoin de canon (1).

Le pape travailloit avec beaucoup de zèle à faire réussir cet accord; et sa médiation ayant été acceptée par moi, dès-lors que son neveu me vit à Compiègne, les Espagnols n'avoient pas osé la refuser. Mais, comme ils voyoient que l'affaire ne se termineroit pas sans qu'il leur en coûtât quelque chose, ils avoient peine de venir à la conclusion, et affectoient diverses chicanes, tantôt sur le temps, tantôt sur le lieu de l'assemblée, pour voir si mes voisins, jaloux de mon accroissement, ne se ligueroient point avec eux. Cependant toute ma cour n'étoit pas aussi d'un même avis sur cette affaire; et plusieurs réglant leurs pensées sur leurs intérêts, trouvoient des raisons pour la paix ou pour la guerre, selon que l'une ou l'autre pouvoit augmenter ou leur fonction ou leur crédit.

Mais, comme leurs motifs m'étoient connus, leurs raisonnemens ne faisoient d'impression

---

(1) On trouvera ci-après un mémoire du roi et la réponse de M. de Turenne, relativement à ces négociations.

sur mon esprit qu'autant qu'ils tendoient au bien de mes affaires, et ne me tiroient jamais de l'égalité que je m'étois proposé de garder en mon jugement; ou du moins si l'on me voyoit pencher quelquefois tant soit peu plus du côté des armes, ce n'étoit ni par la faveur, ni par l'adresse de ceux qui pouvoient y avoir intérêt, mais seulement par l'inclination que j'avois pour la gloire qui, sans doute, par cette voie semble s'acquérir avec plus d'éclat.

ALLEMAGNE. INTÉRÊTS DES PRINCES ET DE  
L'EMPEREUR.

A l'égard des princes d'Allemagne, je crois qu'il y en avoit qui desiroient la continuation de la guerre, comme il y en avoit qui demandoient la paix; mais, à parler généralement, tous me traitoient sur ce sujet avec la plus grande honnêteté du monde. J'envoyai vers ceux qui s'étoient nouvellement engagés à défendre le passage du Rhin contre les troupes impériales, pour leur persuader de joindre leurs forces à celles du prince *de Condé*, que j'envoyois à même dessein.

Pour l'Empereur, je lui avois fait donner avis du *voyage* (1) que je faisais en Flandre,

---

(1) Cette expression, outre qu'elle est de la part de

et il l'avoit reçu avec moins de chaleur que je ne m'étois figuré, me répondant seulement qu'il me prioit de me contenter de choses raisonnables; et même le comte *de Furstemberg* lui ayant fait quelque proposition touchant le traité éventuel (1), il témoigna ne s'en éloigner que par la peine qu'il auroit d'en faire l'ouverture aux ministres d'Espagne, avant que le cas fût arrivé.

Mais cela ne m'empêchoit pas de prévoir, que ma querelle continuant avec les Espagnols, ce prince les assisteroit sans doute; et faisant mon compte là-dessus, je recherchois tous les expédiens qui pouvoient divertir ses forces ailleurs.

#### ABDICATION DU ROI DE POLOGNE.

Le dessein que j'avois eu de donner à la Pologne un prince de ma maison, ayant été traversé par la mort de la reine, sur laquelle il

Louis XIV un aveu naïf de la facilité de ses conquêtes, paroît encore plus remarquable quand on voit que Voltaire, qui certainement ne connoissoit pas cette partie des Mémoires, donne le même nom à la campagne de 1667.

« Cette campagne, faite au milieu de la plus grande abondance, parmi des succès si faciles, parut *le voyage d'une cour* ».

(1) Il sera parlé plus loin de ce traité remarquable.

étoit principalement fondé , le duc de Neubourg me fit prier de favoriser sa prétention : et le prince de Condé à qui j'en fis parler , m'ayant répondu avec toute l'honnêteté et la soumission possibles, je promis au duc ce qu'il me demandoit ; même , pour le servir suivant ses intentions , je fis proposer le mariage de sa fille avec le roi nouvellement veuf , lequel je tâchai de dissuader de l'abdication qu'il avoit projetée ; mais depuis , ayant entendu qu'il n'avoit aucune inclination pour ce mariage , et voyant que le duc de Neubourg ne viendrait pas aisément à bout de son projet , je m'avisai de tirer un autre fruit de cette conjoncture. J'accommodai aussitôt ma conduite à ce nouveau dessein , et je résolus de favoriser moi-même l'abdication que j'avois auparavant retardée , afin que les contestations qu'elle produiroit , attirassent les armes des Allemands , pendant que je m'établirais en Flandre (1).

---

(1) Jean-Casimir abdiqua en effet le 16 septembre de l'année 1668 , et peu de temps après se retira en France , où il vécut des revenus de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés qu'on lui avoit donnée. Au surplus , cet endroit est remarquable , en ce qu'il montre des vues politiques de la France , qui n'avoient , que je sache , été soupçonnées par aucun historien.

Quant aux Suédois, j'eusse bien désiré m'en assurer auparavant que la guerre fût déclarée; mais, étant certain que comme de leur part ils pouvoient être utiles à mes desseins, mon alliance leur apportoit aussi des avantages qui ne devoient pas être négligés, et voyant que, plus on les pressoit, plus ils reculoient, je voulus tenter si, en leur témoignant plus de froideur, ils ne s'avanceroient pas davantage, et depuis, voyant encore que ce remède n'opéroit pas, et ne voulant pas épargner des démarches de cérémonies pour venir à de plus solides fins, je leur fis reparler de nouveau, mais ce fut toujours inutilement (1).

C'est pourquoi j'envoyai de nouveaux ordres à mon ambassadeur, touchant cette négociation, lui commandant de s'y porter en apparence avec toute la froideur qu'il pourroit affecter, sans nuire absolument au succès de l'affaire.

Car ce n'est pas en matière de traités, qu'il se

---

(1) Les réflexions qui suivent, jusqu'à ces mots *que je vous aurai donnés*, et qui se trouvent dans une des premières minutes, avoient été élaguées de la mise au net de Pellisson. Mais d'abord elles sont très-judicienses; de plus la phrase qui se trouve à la fin et que nous avons soulignée, les rend précieuses à conserver dans leur vraie place.



faut piquer de diligence. Celui qui veut y aller trop vite, est sujet à faire bien des faux pas. Il n'importe point dans quel temps, mais à quelles conditions une négociation se termine. Il vaut bien mieux achever plus tard les affaires, que de les ruiner par la précipitation; et il arrive même souvent que nous retardons par notre propre impatience, ce que nous avons voulu trop avancer.

La trop grande passion que nous témoignons de conclure, donne toujours à ceux avec qui nous traitons, ou de la crainte d'être surpris, ou du desir de se prévaloir de notre envie: Comme il est certain que dans les négociations chacune des parties est attentive à ménager ses propres intérêts, et à profiter aux dépens des autres, nous n'y saurions faire paroître le moindre empressement, qui ne nous porte un notable préjudice. C'est assez que nous semblions affecter une chose, pour nous la faire acheter au-delà de son prix. On ne regarde plus combien elle vaut, mais combien nous l'estimons, et après nous l'avoir long-temps fait souhaiter, ou l'on nous la refuse tout-à-fait, ou l'on nous la cède enfin à des conditions si dures, qu'elles nous ôtent le plaisir d'en jouir.

Ainsi, quelque juste que soit notre impa-

tience, le plus sûr moyen de la contenter, c'est de la tenir soigneusement cachée; et dans les choses que nous desirons avec plus de raison, le seul secret de les obtenir, c'est de les poursuivre de telle manière, que nous paroissions résolu à nous en passer, dès lors qu'on nous les voudra faire trop valoir.

J'ai cru, mon fils, vous devoir donner cet avertissement, parce que c'est un défaut attaché à la jeunesse, et *principalement à ceux qui, comme vous, sont d'un tempérament plein de feu* (1), de desirer trop âprement ce qu'ils souhaitent, et même de laisser trop ouvertement paroître leurs desirs; c'est un vice du tempérament, que la seule raison peut corriger; mais celle qui ne vient aux autres que par un long temps ou après des expériences fâcheuses, je serois bien aise que vous la trouviez dans ces enseignemens que je vous aurai donnés.

---

(1) Cette phrase remarquable a été ajoutée par renvoi à la marge. Quoiqu'elle ne soit pas de la main de Louis XIV, comme feu M. le Grand d'Aussy paroît l'avoir cru (d'après sa note sur ce manuscrit), il n'en est pas moins évident qu'elle ne peut être de Pellisson qui l'a écrite. Elle montre deux choses; d'abord que le roi se jugeoit bien; ensuite qu'il jugeoit très-mal son fils, qui fut, comme tout le monde sait, d'un caractère froid et indolent.

## AUTRES NÉGOCIATIONS.

Je reçus du roi de Danemarck des offres fort civiles ; mais , parce qu'il ne me sembloit pas en état de rien faire d'important pour moi , je me contentai de lui répondre avec une honnêteté réciproque.

J'entretenois avec plus de soin les bonnes intentions du duc de Savoie , auquel j'avois d'abord donné part de mon dessein , et parce qu'il pouvoit m'être utile en Italie , je tâchois de l'attacher à mes intérêts, en lui faisant toutes les propositions que je croyois capables de lui plaire.

Les Hollandais , qui ne pensoient peut-être pas que je connoissois les brigues qu'ils faisoient contre moi , me parloient toujours avec la même liberté de ce qui regardoit leurs avantages , et s'efforcèrent de m'engager à ne rien conquérir près de leurs frontières ; mais je leur refusai précisément ce point , et même les trois mois , que par leur entremise j'avois donnés de surséance aux Espagnols , étant expirés vers la fin de décembre , je déclarai que je ne prétendois plus la continuer , et , en effet , m'ennuyant déjà de demeurer en repos , je fis observer de divers côtés s'il n'y avoit rien que l'on pût exécuter brusquement ; et entr'autres, lorsque

le prince *de Condé* alla tenir les Etats en Bourgogne, je le chargeai de reconnoître ce qui se pourroit faire dans la Franche-Comté.

## RÉVOLUTION DE PORTUGAL.

J'avois depuis peu conclu un nouveau traité avec le roi de Portugal, par lequel il s'obligeoit à ne faire ni paix ni trêve, sans mon exprès consentement, et je lui promettois aussi de ne me point accommoder avec l'Espagne, sans lui faire accorder le titre de roi, qu'on lui avoit jusque-là refusé. Mais vers la fin de cette année, il arriva une révolution dans cet Etat, qui rompit absolument mes mesures; car le roi qui, de sa personne, étoit fort incommodé, s'étant rendu plus insupportable encore par ses mœurs, fut dépossédé et fait prisonnier dans son propre palais, sans que, de tout ce qu'il avoit de sujets ou de domestiques, aucun se mît en devoir d'empêcher un si détestable attentat; aventure tellement singulière, que l'histoire des siècles passés ne nous peut fournir rien de pareil (1).

Mais tandis que le reste des hommes se con-

---

(1) Dans la cinquième partie de cette collection, on trouvera des détails et des pièces concernant cette révolution singulière.

tente d'admirer cet événement, il est bon que vous tâchiez d'en profiter, en observant quelles en ont été les causes.

Il faut assurément demeurer d'accord que ; quelque mauvais que puisse être un prince, la révolte de ses sujets est toujours infiniment criminelle. Celui qui a donné des rois aux hommes, a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenans, se réservant à lui seul le droit d'examiner leur conduite. Sa volonté est que, quiconque est né sujet, obéisse sans discernement ; et cette loi, si expresse et si universelle, n'est pas faite en faveur des princes seuls ; mais est salutaire aux peuples mêmes auxquels elle est imposée, et qui ne la peuvent jamais violer sans s'exposer à des maux beaucoup plus terribles, que ceux dont ils prétendent se garantir.

Il n'est point de maxime plus établie par le christianisme, que cette humble soumission des sujets envers ceux qui leur sont préposés ; et en effet, ceux qui jetteront la vue sur les temps passés, reconnoîtront aisément combien ont été rares, depuis la venue de Jésus-Christ, ces funestes révolutions d'Etats, qui arrivoient si souvent durant le paganisme.

Mais il n'est pas juste que les souverains, qui font profession de cette sainte doctrine,

se fondent sur l'innocence qu'elle inspire à leurs peuples, pour vivre, de leur part, avec plus de dérèglement; il faut qu'ils soutiennent, par leurs propres exemples, la religion dont ils veulent être appuyés, et qu'ils considèrent que, leurs sujets les voyant plongés dans le vice et dans le sang, ne peuvent presque rendre à leur personne le respect dû à leur dignité, ni les reconnoître pour les vivantes images de celui qui est tout saint, aussi bien que tout-puissant.

Je sais bien que ceux qui sont nés, comme vous, avec des inclinations vertueuses, ne s'emportent jamais à ces scandaleuses extrémités, qui blessent ouvertement la vue des peuples; mais il est bon pourtant que vous sachiez que, dans le haut rang que nous tenons, les moindres fautes ont toujours de fâcheuses suites. Celui qui les fait, a ce malheur, qu'il n'en connoît jamais la conséquence que quand il n'est plus temps d'y remédier. L'habitude qu'il prend au mal, le lui fait voir de jour en jour plus excusable et moins connu, tandis qu'il paroît, aux yeux du public, plus honteux et plus manifeste; car c'est une des plus grandes erreurs où puisse tomber un prince, de penser que ses défauts demeurent cachés, ni qu'on se porte à les excuser.



Les rois , qui sont les arbitres souverains de la fortune et de la conduite des hommes , sont toujours eux-mêmes les plus sévèrement jugés , et les plus curieusement observés. Dans le grand nombre de gens qui les environnent , ce qui échappe aux yeux de l'un , est presque toujours découvert par un autre. Le moindre soupçon que l'on conçoit d'eux , passe aussitôt d'oreille en oreille , comme une nouvelle agréable à débiter ; celui qui parle , faisant toujours vanité de savoir plus que les autres , augmente les choses au lieu de les affoiblir ; et celui qui entend , prenant un plaisir malin à voir abaisser ce qu'il croit trop au-dessus de lui , apporte toute la facilité possible à se persuader de ce qu'on lui dit.

Plus le prince dont on s'entretient , a d'ailleurs de mérite et de vertu , plus l'envie prend à tâche d'en obscurcir l'éclat ; en sorte que , bien loin de dissimuler ses fautes , on lui en suppose même quelquefois dont il est absolument innocent : d'où vous devez conclure , mon fils , qu'un souverain ne sauroit mener une vie trop sage et trop innocente ; que , pour régner heureusement et glorieusement , ce n'est pas assez de donner ordre aux affaires générales , si nous ne réglons aussi nos propres mœurs ; et que le seul moyen d'être vrai-

ment indépendant et au-dessus du reste des hommes , c'est de ne rien faire , ni en public ni en secret , qu'ils puissent légitimement censurer (1).

*Variante qui se rapporte à la page 276.*

« Ce fut dans ce même esprit que , prenant sujet des diverses augmentations que j'avois faites dans les compagnies de mes Gardes-du-corps , j'y créai de nouvelles charges de lieutenans , d'enseignes et d'exempts , en faveur de plusieurs hommes de mérite , lesquels je crus ne pouvoir mieux gratifier qu'en les approchant plus près de moi.

» Tous ceux que je pris pour lieutenans avoient été longtemps capitaines de Chevaux-légers , et avoient même commandé divers corps dans lesquels ils s'étoient fait remarquer par des actions fort singulières ; comme Chaseron , à la défense d'Ypres et au siège d'Arras ; Lançon , à . . . . . ; Visé , au siège de Barcelonne , où il avoit

---

(1) Ici se termine tout ce qu'on a pu recueillir des Mémoires sur l'année 1667. On trouve la raison de leur brièveté , dans ce paragraphe détaché que nous fournissent les brouillons ; il semble fait pour servir de transition à une suite d'articles sur les événemens et l'administration de l'intérieur. « L'application que j'ai eue durant cette campagne , à m'acquitter d'un emploi qui m'étoit nouveau , » et le grand nombre d'affaires différentes que j'ai trouvées à mon retour , m'ont ôté le loisir de rapporter ici » les circonstances particulières que j'avois coutume de » vous expliquer ».

perdu un œil ; Brissac (1), à Dunkerque et dans la révolte de la garnison de Menin, et ensuite près de Paris, où il passa la Seine à la nage à la vue d'une armée ennemie. Ceux que je choisis pour enseignes étoient Neuchelle, Dupas, d'Amblis et Busca, dont quelques-uns n'étoient guère moins dignes de recommandation que les lieutenans, et ne furent pas moins mis en cette place, que parce que je n'en avois point alors de plus importante à leur donner. Saint-Germain fut le seul que je pris sans avoir encore servi, et la raison qui m'y porta, fut qu'il étoit homme de qualité, et qu'il m'avoit fait paroître une extrême passion de servir près de ma personne.

» Pour la charge de major, je l'avois donnée, dès l'année précédente, au chevalier de Forbin, homme dont la sagesse et la valeur étoient également singulières, comme il l'avoit fait voir principalement et dans les deux voyages de Naples et dans le siège d'Alexandrie.

» Quant aux places d'exempts, elles furent par moi distribuées, partie à d'anciens et braves officiers, et partie à

(1) Albert de Grillet de Brissac, n'ayant aucun rapport avec les ducs de ce nom de la maison de Cossé; il mourut le 11 février 1713, âgé de 86 ans. Louis XIV l'avoit nommé lieutenant-général de ses armées le 30 mars 1693. Saint-Simon rapporte quelques anecdotes qui montrent tout à-la-fois la confiance que lui accorderoit Louis XIV et le ton de liberté sur lequel il s'étoit mis à la cour. Dans le temps que tout le monde, hommes et femmes, affectoit la plus grande assiduité à la chapelle, seulement pour y être vus du maître, Brissac, peu de momens avant le salut, paroît à la tribune du roi, et annonce que sa majesté ne viendra pas ce soir. A l'instant, presque tous les dévots et dévotes se retirent. Le roi arrive, s'étonne de la solitude, et rit, lorsque Brissac lui raconte comment il a fait désertter tous les assistans.

de jeunes gentilshommes que je prétendois, par cette grace, exciter plus fortement à la vertu.

» Je gratifiai, presque en même temps, Artagnan de la charge de capitaine lieutenant d'une de mes deux compagnies de Mousquetaires, qu'il avoit méritée par beaucoup de services importans ; et je lui donnai pour sous-lieutenant, Jouel, homme d'une valeur extraordinaire, et qui, l'ayant autrefois employée contre mon service, m'en avoit depuis fait paroître un très-sensible repentir.

» Environ le mois de mars, s'étant présenté pour la Feuillade un mariage, par lequel on lui cédoit une terre érigée en duché (1), je lui voulus bien donner des lettres pour faire passer cette dignité dans sa personne, et lui fis même présent de quelque somme de deniers dont il avoit besoin pour accomplir son traité, étant bien aise de trouver une pareille occasion de récompenser ce qu'il avoit fait en Hongrie pour la gloire du nom français.

» Mais ce n'étoient pas seulement les gens de guerre que je tâchois de gratifier. Ayant appris que, par la diminution qui étoit arrivée dans le commerce depuis la guerre commencée par mer, il étoit arrivé quelques banqueroutes dans Paris, je fis tout ce qui étoit en ma puissance pour en détourner le mal, et ne me contentant pas d'employer à cela mon application et mon autorité, je voulus encore aider de mes finances ceux qui me parurent dans la bonne foi.

» Je permis à mon procureur-général au parlement, de résigner à son fils cette charge qui n'avoit coutume de passer de père en fils, et qui se peut dire la seconde entre celles de cette compagnie ; et enfin j'étendis mes soins bien-faisans jusque dans les communautés religieuses ; et se

---

(1) De Roannais. La Feuillade prit ce nom.

trouvant plusieurs couvens de Carmélites dans Paris, qui avoient entr'elles des contestations fort opiniâtres, je voulus travailler à les mettre d'accord, d'autant plus que j'avois appris qu'outre les procédures ordinaires qu'elles avoient faites réciproquement, tantôt à Rome et tantôt ailleurs, il y avoit eu quelques invectives publiées qui ne convenoient pas à la sainteté de leur profession.

» C'est pourquoy, ayant nommé des commissaires pour prendre connoissance de leurs différens, je m'en fis faire le rapport, et réglai les choses de telle manière que toutes les parties y trouvèrent leur satisfaction.

» Mais il faut avouer en cet endroit, comme j'ai déjà fait ailleurs, que si de ma part je travaillois avec ardeur, soit pour le bien général de mon royaume, soit pour l'avantage des particuliers, la plupart de mes sujets témoignent aussi une passion toute extraordinaire dans l'exécution des choses que je desirois.

» Au premier bruit de la guerre de Flandre, je vis en un instant grossir ma cour d'une infinité de gentilshommes qui me demandoient de l'emploi. Les capitaines de tous les corps d'infanterie eurent tant de passion de les mettre en bon état, qu'ils me demandèrent la liberté de faire des recrues à leurs propres frais, et elles se trouvèrent monter pour quelques régimens à trois et quatre cents hommes, sans que je leur fournisse rien qu'une route pour se rendre à leurs garnisons. Plusieurs autres se présentèrent pour lever des compagnies entières sans me rien demander; et tous d'une ardeur commune ne desiroient que l'occasion de servir, se confiant de telle sorte en ma conduite, qu'ils ne doutèrent pas seulement de l'heureux succès de mes armes.

» Une des choses que j'avois estimée la plus difficile pour mon armement de mer, avoit été de lever tous les

matelots nécessaires pour équiper la quantité de vaisseaux dont je voulois grossir ma flotte (1). Car la négligence qu'on avoit eue jusqu'ici pour la marine, avoit fait que fort peu de gens s'étoient adonnés à ce métier, ou que ceux même qui s'y étoient appliqués, étoient passés dans les provinces étrangères. Et néanmoins au moindre témoignage que je donnai de ma volonté, il s'en trouva une si grande abondance, qu'au lieu de soixante vaisseaux que j'équipois, j'en aurois pu armer plus de cent; des provinces presque entières s'étoient aussitôt offertes à me servir, avec protestation que si je voulois, (pour se rendre en plus grand nombre sur ma flotte,) ils ne laisseroient dans les maisons que les femmes et les enfans.

» Il est agréable sans doute de recevoir des marques de l'affection et de l'estime de ses sujets; mais en considérant le plaisir sensible qu'un prince vertueux peut avoir dans la possession d'un bien si doux, il se faut de bonne heure exciter à faire effort pour l'acquérir, parce que, comme il n'est rien de plus précieux, il n'est rien qui demande une plus grande application. Il faut diriger à cette seule fin toutes nos actions et toutes nos pensées. Quoi que vous vous proposiez de faire ou de commander, vous ne devez pas considérer seulement si la chose vous est agréable ou si elle doit être utile, mais vous devez examiner quel effet elle pourra produire dans le monde pour ou contre votre réputation, et vous souvenir qu'en quelqu'établissement que vous puissiez être, vous ne trouverez jamais

---

(1) « Telle avoit été l'activité et l'économie de M. Colbert, » qu'en moins de cinq ans, trente-six vaisseaux avec quinze » brûlots dans la Méditerranée, quatorze vaisseaux de ligne et » cinq brûlots dans l'Océan, parurent des spectacles nouveaux » et inopinés ». (*Recherches sur les Finances*, t. 1, p. 389.)



rien qui contribue efficacement , ni au progrès de vos affaires , ni à votre propre satisfaction , que la bienveillance publique et l'estime générale des honnêtes gens. Elles seules faciliteront les succès de tous vos desseins , et détourneront tous les inconvéniens qui vous pourroient nuire. Il n'est point de base sur laquelle votre autorité puisse être ni plus sûrement ni plus agréablement appuyée. Quelque puissant que fût un prince , il seroit sans doute fort embarrassé , s'il étoit obligé d'user à toute heure de tout son pouvoir , pour maintenir ses peuples dans l'obéissance , et ses voisins dans la considération qu'ils doivent avoir pour lui ».

---

## A N N É E 1668.

### CONTINUATION DE LA GUERRE POUR LES DROITS DE LA REINE. CONQUÊTE DE LA FRANCHE-COMTÉ.

LES médiateurs voyant finir , au commencement de cette année , les trois mois que je leur avois accordés pour faire déterminer la reine d'Espagne à l'une des deux propositions de paix auxquelles je m'étois fixé , me demandèrent encore les trois mois suivans ; et malgré toute ma répugnance , je ne pus m'empêcher de les donner , principalement aux instances du pape.

L'on me pressoit fort aussi d'accorder une suspension d'armes pour le même temps ; mais , dans la résistance que j'y faisois , je fus

heureusement secondé par la fausse bravoure de Castel-Rodrigo qui, recevant avec froideur cette proposition (1), me donna prétexte de la refuser. Ainsi, continuant à faire observer de tous côtés, ce qui se pouvoit exécuter avec diligence, je faisois mon compte, que ce que je prendrois, serviroit toujours, ou à rendre ma condition meilleure, si la guerre duroit; ou à faire éclater davantage ma bonne foi, si je le rendois par la paix.

L'on me proposa quelques entreprises sur Ypres, sur Namur, et sur quelques autres places; mais je ne trouvai rien de si faisable, ni de si avantageux, que ce que j'avois moi-même pensé touchant le Comté de Bourgogne, principalement depuis que le prince de Condé l'ayant observé de plus près, m'eut rendu compte de l'état où il étoit. Car je considérois que c'étoit une province grande, fertile et importante qui, par sa situation, par sa langue, et par des droits aussi justes qu'anciens, devoit faire partie de ce royaume, et par qui, m'ouvrant un nouveau passage en

---

(1) Castel-Rodrigo disoit que c'étoit une offre à la turque, et qu'il ne vouloit point accepter comme grace cette suspension, que la nature lui procureroit malgré qu'on en eût. L'expédition de Franche-Comté en plein hiver fut la réponse à cette saillie.

Allemagne, je le fermois en même temps à mes ennemis.

Je voyois de plus, que moi l'attaquant en cette saison, elle pouvoit mal-aisément être secourue; que le gouverneur-général des Pays-Bas avoit peu de forces, et en étoit fort éloigné; que le marquis d'Yenne, qui en avoit le gouvernement particulier, étoit homme de médiocre intelligence et de plus médiocre crédit; que toutes les forces du pays consistoient en certaines milices, dont il ne falloit pas craindre grand effet, et que toute l'autorité se trouvoit alors entre les mains du seul parlement qui, comme une assemblée de simples bourgeois, seroit facile et à tromper et à intimider. La plus grande difficulté de l'entreprise étoit d'en conserver le secret, parmi tous les préparatifs qu'il falloit faire; car M. le Prince ne demandoit pas moins de quatorze mille hommes pour l'exécuter, avec de l'artillerie et toutes les autres choses nécessaires pour les campemens et pour l'attaque des places.

Mais après y avoir pensé, je trouvai moyen de faire assembler dix-huit mille hommes, sans qu'eux-mêmes se pussent appercevoir de mon dessein; car les uns étoient commandés pour aller en Catalogne avec mon frère; les autres, pour se rendre à la Marche, où s'étoit fait une

mutinerie de peu d'importance; les autres, pour se rendre à Metz, où je feignois de me rendre moi-même; et leurs routes étoient tellement ajustées, qu'à considérer le lieu d'où ils partoient, et celui où ils avoient ordre d'aller, la Bourgogne se trouvoit naturellement dans leur passage; je faisois même qu'ils y étoient arrêtés par M. le Prince, sous prétexte d'un défaut de formalité; car comme il étoit gouverneur de la province, il leur refusoit son attache pour passer outre, feignant qu'il n'avoit point eu avis de leur route. Il n'y eut que les troupes de ma maison avec lesquelles il fallut en user autrement; car je leur donnai d'abord une route pour aller jusqu'à Troyes, où je leur fis porter un second ordre pour se joindre aux autres; mais cela ne se fit que dans un temps où il n'y avoit plus rien à ménager.

Cependant le canon et les munitions, tant de bouche que d'artillerie, se portoient ou se préparoient dans la même province, sous des noms supposés et des raisons apparentes; tandis que j'amusois ceux qui pouvoient y avoir le plus d'intérêt, par des propositions fort éloignées de mon dessein. Il se rencontra par bonheur, que les Francs-Comtois alarmés de la campagne passée, avoient depuis peu fait demander qu'on renouvelât la neutralité qu'ils

avoient souvent obtenue ; et je crus que cette négociation seroit bonne à occuper leurs esprits, pendant que je ferois mes préparatifs.

Mais pour en tirer à la fois, tout le fruit qui s'en pouvoit raisonnablement espérer, je la fis passer des mains de *Moulier*, mon résident en Suisse, par qui elle avoit été commencée, dans celles du prince *de Condé* qui, par ce moyen, pouvoit sans soupçon, envoyer et renvoyer dans le pays, autant de fois qu'il en seroit besoin, pour prendre toutes nos mesures ; ce qui fut si bien ménagé par lui, que les Francs-Comtois venant le trouver, et lui renvoyant à son tour chez eux, il apprit et régla tout ce qui étoit nécessaire, les entretenant toujours en tel état, qu'il sembloit ne tenir plus qu'à eux, que la neutralité ne se conclût ; d'où il arriva que, non-seulement ils ne prirent aucune sorte d'alarme ; mais qu'entendant même la vérité, par ces bruits incertains qu'on ne peut empêcher de courir dans les choses les plus secrètes, ils les prirent pour un artifice étudié, à dessein de leur faire augmenter leurs offres. Leur sécurité fut si grande, que les Suisses qui avoient déjà conçu quelque soupçon des démarches qui se faisoient, se rassurèrent, par la tranquillité de ceux qui avoient le premier intérêt dans l'affaire.

Castel-Rodrigo même , auquel ils donnoient part de ce qu'ils négocioient , en fut long-temps abusé comme eux , et avec lui tous mes autres voisins , quoique , par les ministres qu'ils avoient à ma cour , ils observassent de plus près ma conduite ; car , encore qu'il ne fût pas possible d'empêcher que quelqu'un ne s'imaginât ce qui étoit , je faisois voir tant d'apparences contraires , que ceux même qui l'avoient cru les premiers , cessoient quelquefois de le penser , et ceux auxquels on l'avoit dit , n'y pouvoient ajouter aucune foi.

Mais enfin , étant près de partir , je voulus donner moi-même avis à tous les Etats de l'Europe , d'une chose que je ne pouvois plus leur cacher , et de peur que les plus mal intentionnés ne tirassent avantage de cette entreprise pour amener les autres dans leurs sentimens , je déclarai que , quel qu'en pût être le succès , il ne m'empêcheroit point de garder les paroles que j'avois données.

Je partis accompagné de tout ce qu'il y avoit de noblesse à ma cour , excepté de mon frère à qui je refusai la permission , parce qu'alors j'avois le dessein qu'il se préparât pour aller commander en Catalogne ; et enfin les Francs-Comtois furent tirés de leur assoupissement , soit par le bruit de mon voyage , soit par les



avis de Castel-Rodrigo , ou même par la déclaration du prince de Condé qui , prenant occasion de quelque difficulté qu'ils faisoient , rompit brusquement avec eux.

Aussitôt ils demandèrent du secours en Flandre , envoyèrent offrir de grandes sommes aux Suisses pour en tirer des troupes , et convoquèrent leurs propres milices pour le huitième de février ; mais tout cela étoit trop tard , car j'avois donné mes ordres au prince *de Condé* pour entrer dès le quatrième du même mois dans le pays , et pour se saisir de certains postes qui empêchoient à-la-fois et la jonction des milices , et la communication des principales villes. J'avois même résolu que l'on attaqueroit en même temps Besançon et Salins , afin que l'une et l'autre fussent prises avant qu'il leur pût venir aucun secours , et ne me souciai pas que l'on attendît pour cela mon arrivée , préférant le solide avantage que cette diligence me donnoit , à la vaine satisfaction qu'un autre eût peut-être trouvé à faire dire , qu'il se fût lui-même rencontré à ces deux attaques. Ce n'est pas que ce ne fussent en effet deux places de réputation ; car Besançon , se prétendant ville impériale , ne reconnoissoit le roi d'Espagne que pour protecteur , et passoit pour la plus peuplée du pays ; comme aussi Salins étoit sans diffi-

culté la plus riche, par les fontaines qui lui fournissoient le sel. Mais après tout, en l'état où étoient alors l'une et l'autre de ces places, il étoit mal-aisé qu'elles se défendissent long-temps.

Le prince *de Condé* marcha lui-même sur Besançon, n'ayant au plus que deux mille hommes, et la somma néanmoins si fièrement de se rendre, que les habitans, persuadés qu'il étoit suivi de toute mon armée, capitulèrent dès le même jour, tandis qu'il envoyoit le duc *de Luxembourg* à Salins, où la consternation se trouvant pareille, on lui rendit sans combat la ville et les deux forts.

Ces deux nouvelles m'arrivèrent le même jour à Auxonne, d'où je partis le lendemain pour attaquer Dôle, quoiqu'à dire le vrai, la chose ne fût pas sans difficulté, car le plan de la place me faisoit voir qu'elle étoit garnie de sept grands bastions, la plupart bâtis sur le roc. L'histoire m'apprenoit qu'elle avoit deux fois résisté à de puissantes armées, et la saison où nous étions, m'avertissoit qu'il n'étoit pas possible de camper long-temps. Mais d'autre part, je voyois aussi le peu de monde qui étoit dans la place, la consternation générale dont tout le pays étoit saisi, l'ardeur que mes gens témoignent pour cette entreprise, et le bonheur qui m'avoit suivi dans toutes les autres.

Ainsi j'envoyai mes ordres à M. le Prince, pour la venir investir du côté de Besançon. J'y fis marcher..... du côté de..... et je marchai moi-même du côté où j'étois.

J'employai presque un jour et demi à reconnoître la place en personne, persuadé que ce temps n'étoit pas perdu, parce que du bon ou mauvais choix des attaques, dépend presque toujours le succès d'un siège.

Je ne peux oublier la preuve que me donna de son zèle la seconde compagnie de mes Mousquetaires qui, sans avoir reçu l'ordre de moi, s'alla poster exprès à la vue de la place, pour attirer sur elle une partie de la mousquetterie et du canon qui venoit auparavant de tous côtés, sur la petite troupe qui m'accompagnoit.

Enfin, je résolus que l'on feroit trois attaques, et que, pour ménager le temps, on marcheroit droit à la contrescarpe. Les deux attaques des Gardes et de Picardie, firent ce qui leur étoit commandé; mais celle de Lyonnois, passant au-delà de mes ordres, après avoir gagné le chemin couvert, entreprit de monter à la demi-lune, la força et s'y logea.

Ce fut une terreur inconcevable aux habitans de nous voir ainsi, dès le premier jour, postés au pié de leurs murailles; et cela fit que le comte *de Grammont*, s'étant offert à

leur aller proposer de se rendre, je crus qu'il pouvoit réussir dans son dessein.

Il eut quelque peine à parvenir jusqu'à la ville; mais il en eut peu à persuader les bourgeois de la part desquels il m'amena des otages, ensuite de quoi l'on capitula. Cependant, pour ne rien laisser dans la province qui pût y redonner entrée aux Espagnols, je voulus m'assurer de plusieurs villes et châteaux qui tenoient encore pour eux.

J'envoyai pour cela mes ordres à *Noisy*, gouverneur de Salins, lequel sut si bien se prévaloir de l'autorité de mon nom et de la frayeur des ennemis, qu'avec six-vingts hommes ou guère plus, il réduisit en deux jours six places, dont quelques-unes avoient souffert des sièges réguliers, sur-tout les châteaux de Saint-Anne et de Joux passaient pour imprenables dans le pays, et le marquis d'Yenne, retiré dans ce dernier, sembloit le fortifier encore par sa présence; mais soit par le mécontentement qu'il avoit de l'Espagne, soit par le peu d'espoir d'en être secouru, ou même par la crainte d'y être quelque jour châtié d'avoir si mal gardé cette province, il se laissa persuader de se rendre à moi, et de me venir trouver devant Gray, où j'avois marché dès lors que j'avois pris Dôle.

Je reçus avec joie ce présent de ma bonne fortune, et pour m'en servir sur l'heure même aussi utilement qu'il se pouvoit, je desirai que le marquis d'Yenne s'employât à moyenner la reddition de Gray.

Les députés du parlement de Dôle, que j'avois déjà fait agir pour cela, y avoient été fort mal reçus, et la ville paroissant résolue à se défendre, j'avois aussi, de ma part, pris mes quartiers, reconnu la place en personne, et disposé toute chose à faire les attaques le lendemain; mais pour épargner tout ce qui pouvoit ménager la vie de mes gens, je m'avisai de faire encore entrer le marquis d'Yenne dans la place, et crus que ses habitans seroient peut-être bien aises d'être autorisés par les ordres du gouverneur de la province, à faire une chose qui étoit de leur intérêt; en effet, dès le jour même, l'on me fit prier de suspendre les attaques, et la capitulation s'étant faite le lendemain, j'entrai dans Gray le 19 février, achevant ainsi en quinze jours d'hiver, une conquête qui, étant entreprise avec moins de précautions, pouvoit m'arrêter plus d'une campagne. Sans m'amuser à visiter les villes qui s'étoient rendues en mon absence, je revins le plus vite que je pus à Saint-Germain, où j'avois des affaires importantes à régler, mais je lais-

sai la liberté à ceux qui étoient avec moi de me suivre ou de revenir, à leur commodité.

RÉFLEXIONS SUR LES COMMUNICATIONS FAMILIÈRES  
DES PRINCES.

Dans le temps de cette expédition, comme la saison étoit très-fâcheuse, j'avois tâché d'en adoucir la rigueur aux gens de qualité, par la *bonne chère* (1) que je leur faisois faire; et parce qu'étant à la campagne, on ne peut pas ménager tant de temps pour les affaires du cabinet, je m'entretenois plus librement avec tout le monde, tant en conversation générale qu'en particulier; mais je cherchois néanmoins autant qu'il se pouvoit, à tirer profit de ces entretiens, ou pour avancer l'ouvrage auquel j'étois appliqué, ou pour connoître plus à fond les gens même à qui je parlois, et en tirer des éclaircissemens sur diverses autres choses.

C'est une question fort agitée entre les politiques, de savoir s'il est à propos que le prince se communique à peu de gens ou à plusieurs. Les uns disent qu'un roi qui doit savoir tout, doit se communiquer à tout le monde; d'autres, au contraire, que pour la tranquillité de son esprit et la solidité de ses résolutions, il

---

(1) Il faut entendre par ce mot le *bon accueil*, acceptation qu'alors on lui donnoit le plus communément.



ne se doit ouvrir qu'à un seul ministre. Et les derniers, prenant une voie de milieu, prétendent qu'en partageant l'exécution de ses affaires entre un petit nombre de conseillers, il en reçoit plus de soulagement dans son travail, et moins d'incertitude en ses conseils.

Mais, pour moi, je crois qu'on peut accorder tous ces avis, en distinguant le temps et les personnes auxquels ils seroient donnés; car, pour commencer par celui qui est le plus dangereux, je croirois que, s'agissant d'un prince qui, par la foiblesse de son âge ou de son esprit, ne seroit point capable de gouverner, on pourroit, avec plus de raison, lui conseiller de se confier entièrement à un seul ministre, parce qu'en ayant plusieurs et ne pouvant ni limiter leurs fonctions, ni régler leurs contestations, il les verroit bien plus appliqués à s'élever l'un au-dessus de l'autre, qu'à maintenir la grandeur de son Etat; au lieu que remettant tout dans la main d'un seul, il n'auroit de difficulté qu'à le choisir tel qu'il fût en effet, par sa suffisance, capable d'un si grand emploi, et par sa naissance, hors d'état d'aspirer à rien davantage.

Il en seroit autrement d'un roi qui, pourvu naturellement de lumières et de vigueur, manqueroit seulement d'expérience; car, en ce cas, il feroit sans doute et plus honnêtement

et plus sûrement de partager sa créance entre un certain nombre de gens habiles ; mais il faudroit que ce nombre fût petit ; car n'étant pas encore accoutumé aux malicieux artifices des hommes, il ne pourroit pas, entre un grand nombre de rapports différens , distinguer toujours le vrai du vraisemblable ; d'où il naîtroit continuellement de la perplexité dans ses pensées, de l'inconstance dans ses résolutions et de l'inquiétude dans l'esprit de ceux même qui le serviroient avec plus de fidélité, lesquels craindroient toujours que la malignité de la cour ne ruinât le mérite de leurs services.

Mais enfin , quand il se pourra trouver un prince qui , par la beauté naturelle de son esprit , par la solide fermeté de son ame et par l'habitude prise aux grandes affaires , saura se défendre de la surprise aussi bien que ses plus habiles conseillers , qui entendra aussi bien ou mieux qu'eux ses plus délicats intérêts, et qui prenant leurs avis parce qu'il lui plaît, pourra néanmoins, quand il sera besoin, se déterminer sagement par lui-même ; qui auroit assez de retenue pour ne résoudre rien sur-le-champ de ce qui mériteroit réflexion ; qui seroit assez maître de son visage et de ses paroles , pour apprendre les sentimens de tous sans découvrir les siens qu'à ceux qu'il voudroit , ou peut-

être même à personne entièrement (1), je lui donnerois un conseil différent des autres ; car je désirerois qu'il n'évitât pas , hors du temps de son travail accoutumé , les occasions qui se pourroient naturellement offrir , d'entendre parler diverses personnes sur toutes sortes de sujets , sous prétexte de jeu , de chasse , de promenade , de conversation ou même d'audience particulière.

L'un des plus grands hommes de l'antiquité, *Cicéron* , prévenu de cette pensée , disoit que celui qui gouverne un Etat , doit se résoudre même fort souvent à écouter des sottises ; et sa raison , à mon avis , étoit que ce même homme qui nous dit une chose inutile aujourd'hui , peut en dire demain une très-importante , et que ceux encore qui ne disent rien de sérieux , ne laissent pas de faire que les autres qui traitent les plus grandes affaires , auront plus de retenue à mentir , sachant par combien de voies différentes nous pouvons apprendre la vérité.

Mais un autre profit que le prince tirera

(1) Ce morceau est visiblement le portrait du peintre. Apparemment Pellisson en a imaginé et dessiné les traits principaux. Il faut le croire pour l'honneur de la modestie de Louis XIV , qui est bien assez compromise d'avoir laissé sous son nom une image si flatteuse de lui-même.

sans doute de ces différens entretiens, c'est qu'insensiblement il connoitra par lui-même les plus honnêtes gens de son Etat ; avantage d'autant plus grand, que la principale fonction du monarque est de mettre chacun des particuliers dans le poste où il peut être utile au public. On sait bien que nous ne pouvons pas faire tout ; mais nous devons donner ordre que tout soit bien fait ; et cet ordre dépend principalement du choix de ceux que nous employons. Dans un grand Etat, il y a toujours des gens propres à toutes choses ; et la seule question est de les connoître et de les mettre en leur place. Cette maxime, qui dit que pour être sage, il suffit de se bien connoître soi-même, est bonne pour les particuliers ; mais le souverain, pour être habile et bien servi, est obligé de connoître tous ceux qui peuvent être à la portée de sa vue ; car enfin ceux de qui nous prenons conseil en toute autre chose, nous peuvent raisonnablement être suspects en celle-ci, parce que plus les places qu'il faut remplir sont importantes, plus l'envie qu'ils ont d'y porter des hommes dépendans d'eux, peut ou les abuser eux-mêmes, ou les tenter de nous abuser.

Je sais bien, mon fils, que ces observations sont un peu scrupuleuses, et qu'il y a peu de

souverains qui se donnent la peine d'y prendre garde ; mais aussi s'en trouve-t-il bien peu qui s'acquittent pleinement de leur devoir. Si vous ne voulez vivre qu'en prince du commun, content de vous conduire ou plutôt de vous laisser conduire comme les autres, vous n'avez pas besoin de ces leçons. Mais si vous avez un jour, comme je l'espère, la noble ambition de vous signaler, si vous voulez éviter la honte, non-seulement d'être gouverné, mais même d'en être soupçonné, vous ne sauriez observer avec trop d'exactitude les principes que je vous donne ici, et que vous trouverez continuellement dans la suite de cet ouvrage.

TRIPLE ALLIANCE POUR FORCER LOUIS XIV A LA PAIX.

Durant ce voyage, j'avois appris que les Hollandais, après de longues poursuites, avoient enfin fait résoudre les Anglais à s'unir avec eux, par un traité fait à Bruxelles le 23 janvier (1), dont le principal article étoit qu'eux et les autres Etats qui entreroient dans cette ligue, travailleroient jusqu'au mois de mai, par toutes sortes d'offices et de persuasions, à faire conclure la paix entre la France et l'Espagne, et que ce terme étant passé, ils y em-

---

(1) Cette union s'appela la triple alliance lorsque la Suède y eut accédé.

pleroient des remèdes plus efficaces ; et je compris que cette convention , quoiqu'elle semblât regarder également les deux couronnes , étoit néanmoins faite contre moi seul , tant parce qu'elle s'étoit résolue chez mes ennemis , que parce qu'en l'état où étoient les affaires , la paix ne devoit apparemment dépendre que de moi.

Les Suédois n'avoient pas encore signé ce traité ; mais on les y croyoit résolus ; et moyennant sept cent mille livres de pension que leur payoit la république de Hollande , ils s'engageoient à lui fournir dix mille hommes de pié. De la part des princes d'Allemagne , je n'avois pas nouvelle qu'aucun fût entré dans ce *complot*. Mais ceux qui avoient traité avec moi pour défendre le passage du Rhin , sommés de se joindre à M. le Prince , ne m'avoient pas encore fait de réponse positive.

Le duc de Lunébourg donnoit ses troupes aux Etats de Hollande ; l'évêque de Munster , sollicité par moi de faire quelque entreprise sur les Etats généraux , m'avoit témoigné qu'il manquoit de forces ; et en effet , je savois qu'alors même il craignoit le ressentiment de l'électeur de Cologne , lequel ayant prétendu être nommé coadjuteur à cet évêché , s'en trouvoit exclu par l'évêque de Paderborn.



## DISPOSITIONS DES AUTRES PRINCES DE L'EUROPE.

Le roi de Danemarck me faisoit parler fort honnêtement ; mais il avoit une étroite liaison avec les Hollandais , et il armoit alors un bon nombre de vaisseaux.

La Pologne, toujours agitée de ses troubles intestins , ne me pouvoit assurément par elle-même donner sujet de rien appréhender ; mais j'apprenois aussi que je n'en devois pas attendre le sujet de diversion que j'avois prétendu faire naître de ce côté-là , parce que le roi témoignoit encore de l'incertitude sur le sujet de son abdication , et la république n'étoit pas résolue d'y consentir.

L'Empereur paroissoit assez tranquille ; mais il avoit toujours sur pié d'anciennes troupes ; et de la part de l'Espagne , on le pressoit de se déclarer avec toute l'impatience possible.

Les électeurs en corps avoient député vers moi comme simples médiateurs ; mais tous n'étoient pas en effet dans les mêmes sentimens ; et l'électeur de Brandebourg avoit un corps considérable de troupes qu'il pouvoit donner à mes ennemis.

Du côté d'Italie , je n'entendois que des exhortations à la paix , soit de la part du pape , comme père commun de tous les princes

catholiques, soit de la part des Vénitiens, qui se promettoient d'en tirer quelque secours pour Candie; et le duc de Savoie, que j'avois excité par diverses propositions, à tenter de son chef quelque chose, n'avoit pu se résoudre à rien.

Pour les Suisses, je sus qu'ils avoient appris, avec tout le chagrin possible, mon entreprise sur la Franche-Comté, laquelle se vantoit d'être sous leur protection; jusque-là qu'ils avoient confisqué les biens des officiers de leur pays, dont je m'étois servi dans cette conquête.

D'Espagne, l'on disoit que don Juan devoit passer avec six ou sept mille hommes dans les Pays-Bas, pour en prendre le gouvernement; mais j'avois nouvelle qu'il n'étoit pas encore parti; et le duc de Beaufort, par qui je le faisois observer, étoit en état de lui disputer le passage.

#### DIFFICULTÉS DU PARTI A PRENDRE POUR LA PAIX.

Touchant les propositions de paix, le Roi Catholique avoit envoyé pouvoir à Castel-Rodrigo, pour choisir l'un des deux partis que j'avois proposés; mais après les divers artifices que l'on avoit déjà pratiqués pour m'amuser, j'étois en droit de douter de tout, et je me

préparois, en effet, pour aller au plutôt en Flandre; car enfin c'étoit là que je prétendois porter mon principal effort. J'avois même changé la résolution d'envoyer mon frère en Catalogne, me contentant d'y laisser seulement.... avec un corps d'environ.... hommes, et j'avois résolu de mener trois grosses armées vers les Pays-Bas. L'une devoit aller sur les bords du Rhin, commandée par le prince de Condé; l'autre vers la mer, conduite par mon frère; et la troisième, où j'étois en personne, dans le milieu du pays, par-tout où ma présence pouvoit être utile.

Mais sitôt que la fin de mars approcha, les Hollandais vinrent, appuyés d'une députation célèbre du collège électoral, des suffrages du pape et du roi d'Angleterre, pour me demander une nouvelle suspension jusqu'à la fin du mois de mai. Ils disoient pour raison, que le roi d'Espagne avoit fait dès lors, de sa part, tout ce que l'on devoit attendre de lui; que les choses que j'avois prescrites, m'étoient accordées, et que, ne restant plus qu'à les revêtir des formes ordinaires, je ne devois pas refuser le temps nécessaire absolument pour cela. J'avois sans doute, de ma part, de quoi répondre à ces remontrances; mais, dans le fond, il s'agissoit de voir lequel m'étoit le plus

avantageux et le plus honnête, ou de consentir à la paix aux conditions que j'avois moi-même réglées, ou de continuer la guerre contre les Espagnols, et contre ceux qui prendroient leur parti.

La délibération étoit difficile assurément d'elle-même, par le nombre et par le poids des raisons qui se rencontroient des deux côtés; mais l'embarras particulier que j'y trouvois encore, étoit que je me voyois obligé de prendre ma résolution purement de moi, n'ayant personne que je pusse consulter avec une pleine confiance. Car, d'une part, je ne doutois pas que ceux qui avoient emploi dans la guerre, ne s'attachassent insensiblement aux raisons qui me portoient à la continuer; et d'ailleurs il étoit aisé de connoître que les gens dont je me servois en mes autres conseils, ne pouvant ni me suivre à l'armée sans incommodité, ni s'éloigner de moi sans jalousie pour ceux qui me suivoient, se trouveroient naturellement d'accord entre eux à faire valoir tout ce qui pourroit tendre à la paix (1). Je ne laissai pas néanmoins d'enten-

---

(1) Ce passage explique assez clairement ce qu'on sait d'ailleurs, que Turenne et Condé vouloient que l'on continuât la guerre, pour achever d'en tirer les grands avan-

dre les uns et les autres, pour pouvoir du moins comparer leurs raisons, et en juger décisivement moi seul.

D'un côté, l'on me représentoit le nombre et la vigueur des troupes dont j'avois résolu de me servir, la foiblesse où étoient les Espagnols, et l'indifférence où toute l'Allemagne sembloit demeurer. L'on me remontra que toutes mes mesures étoient déjà prises pour la campagne prochaine, mes recrues levées ou ordonnées, mes magasins remplis, et une bonne partie de la dépense faite; que les Hollandais qui faisoient tant de bruit, avoient plus de mauvaise volonté que de puissance; que les Anglais qui s'unissoient à eux, n'avoient ni troupes ni finances prêtes, pour faire aucun effort important; que les Suédois,

tages qu'elle promettoit; à quoi s'opposoit l'intérêt des ministres, qui, *étant* (dit le marquis de Montglas) *gens d'écrivoire et de peu de naissance*, craignoient que ces deux grands personnages ne s'emparassent de l'esprit du roi, si cette guerre duroit plus long-temps. Suivant notre opinion, Turenne et Condé avoient raison; cette guerre poussée vers son but eût épargné celle qui s'alluma quatre ans après. Mais les ministres l'emportèrent: ou bien, si l'on veut que Louis xiv ait pris de lui-même le parti de la paix, disons que du moins les plaisirs qui l'appeloient à Versailles, furent admis à son conseil.

n'étant pas encore absolument déclarés (1), balanceroient apparemment plus d'une fois avant que de quitter l'ancienne alliance de la France, pour se joindre aux Etats naguère leurs ennemis ; outre que leur pays étant fort éloigné de nous, leurs forces ne pourroient arriver que fort tard ; mais qu'enfin toutes ces puissances jointes ensemble, n'iroient pas encore à la moitié de mes forces, sans compter, disoit-on, ma présence, ma vigueur et mon application, que l'on ne manquoit pas de faire valoir pour beaucoup ; en sorte qu'avant la fin de la campagne, on me promettoit infailliblement la conquête des Pays-Bas. Mais quoique ces raisons fussent en effet spécieuses et capables de toucher un cœur ambitieux, j'en voyois à regret de l'autre côté de plus pressantes et de plus solides ; car ceux qui étoient de l'avis de la paix, ne contestoient pas que je ne fusse plus fort que les Espagnols ; mais ils disoient, qu'il falloit bien moins de forces pour se défendre que pour attaquer ; que plus je ferois de progrès, plus mes armées se-

---

(1) Les Suédois s'engagèrent de plus en plus ; car le 7 mai 1669, ils conclurent un traité, pour la garantie des Etats espagnols, avec les Provinces-Unies et avec l'Angleterre, dont le roi, dans ce même temps, négocioit secrètement une alliance bien contraire.



roient affoiblies par les grosses garnisons qu'il faudroit laisser chez des peuples nouvellement domptés; qu'au contraire, mes ennemis s'augmenteroient tous les jours en nombre, par la jalousie qu'on auroit de moi; que quand bien d'abord je ferois quelque conquête importante, il faudroit bien se résoudre enfin, ou à rendre par la paix une bonne partie de ce que j'aurois pris, ou bien à soutenir moi seul une guerre éternelle contre tous mes voisins; qu'ayant publiquement déclaré, dès le premier jour de cette querelle, que je ne demandois que la valeur de ce qui m'étoit justement échu, il n'étoit pas possible que je refusasse de me contenter de ce à quoi je l'avois moi-même estimée, sans attirer contre moi tous les Etats qui étoient dépositaires de mes paroles; que l'Empereur qui paroissoit encore indifférent, ne laisseroit pas perdre un si beau prétexte d'empêcher l'affoiblissement de sa maison, et d'engager dans son parti, s'il pouvoit, tous les Etats et princes d'Allemagne; que les Suisses mêmes, déjà fort irrités par la conquête de la Bourgogne, me voyant encore tenter de nouveaux projets, pourroient ou faire quelque chose de leur chef, ou favoriser les desseins de mes ennemis; que le pape et toute la chrétienté me reprocheroient d'avoir, pour mon

intérêt particulier , suspendu les forces des princes chrétiens , pendant que Candie tomberoit , sans secours , au pouvoir des infidèles ; et qu'enfin mes peuples , frustrés , par les dépenses d'une si grande guerre , des soulagemens qu'ils attendoient de moi , me pourroient soupçonner d'avoir préféré les intérêts de ma gloire particulière à ceux de leur avantage et de leur repos. Mais , outre ces raisons , qui pouvoient être alléguées par tout le monde , il y en avoit d'autres qui dépendoient purement des vues secrètes que j'avois alors. Car , à dire vrai , je ne regardois pas seulement à profiter de la conjoncture présente , mais encore à me mettre en état de me bien servir de celles qui vraisemblablement pouvoient arriver (1).

Dans les grands accroissemens que ma fortune pouvoit recevoir , rien ne me sembloit plus nécessaire , que de m'établir chez mes plus petits voisins , dans une estime de modération et de probité qui pût adoucir en eux ces mouvemens de frayeur , que chacun conçoit naturellement à l'aspect d'une trop grande puissance ; et je considérois que je ne pouvois faire

---

(1) Sans doute la mort présumée prochaine du jeune et débile roi d'Espagne : elle n'arriva cependant que trente-quatre ans après.

paroître ces vertus avec plus d'éclat, qu'en me faisant voir ici, les armes à la main, céder pourtant à l'intercession de mes alliés, et me contenter d'un dédommagement médiocre. Je remarquois de plus que ce dédommagement, pour médiocre qu'il parût, à l'égard de ce que je pouvois acquérir par les armes, étoit néanmoins plus important qu'il ne sembloit, parce que, m'étant cédé par un traité volontaire, il portoit un certain abandonnement des renonciations, par lesquelles seules les Espagnols prétendoient exclure la reine de toutes les successions de sa maison; que si je m'opiniâtrois maintenant à la guerre, la ligue qui s'alloit former pour la soutenir, demeureroit ensuite pour toujours comme une barrière opposée à mes plus légitimes prétentions; au lieu qu'en m'accommodant promptement, je la dissipois dès sa naissance, et me donnois le temps de faire naître des affaires aux ligués, qui les empêcheroient de se mêler de celles que le temps me pouvoit fournir; que quand même il n'arriveroit rien de nouveau, je ne manquerois pas d'occasions de rompre quand je voudrois avec l'Espagne; que la Franche-Comté, que je rendois, se pouvoit réduire en tel état, que j'en serois le maître à toute heure, et que mes nouvelles conquêtes bien affermiées, m'ouvri-

roient une entrée plus sûre dans le reste des Pays-Bas ; que la paix me donneroit le loisir de me fortifier chaque jour de finances, de vaisseaux, d'intelligences, et de tout ce que peuvent ménager les soins d'un prince appliqué dans un Etat puissant et riche ; et qu'enfin dans toute l'Europe je serois plus considéré et plus en pouvoir d'obtenir de chaque Etat particulier, ce qui pourroit aller à mes fins, tandis que l'on me verroit sans adversaire, que quand il y auroit un parti formé contre moi.

Et en effet, peu de temps après que j'eus déclaré la résolution que j'avois prise de faire la paix, l'Empereur, convaincu de ma bonne foi, entra en négociation du traité éventuel qu'il avoit jusque-là rejeté, et l'affaire ayant été discutée par le comte de Furstemberg de ma part (1), et par..... pour l'Empereur, fut enfin terminée le..... à condition que le cas présupposé arrivant, l'Empe-

---

(1) Le comte de Furstemberg en avoit en effet porté à Vienne les premières ouvertures ; et même à Paris, ce fut à lui que s'adressa le ministre de l'Empereur, qui se nommoit Wicka, pour renouer la négociation qui avoit été rompue. Au surplus, on verra ailleurs que le traité se termina à Vienne, par le seul ministère du chevalier de Crémonville et du prince d'Aversperg.

Espagne  
à partager.

reur auroit pour lui.....et moi le.....  
ce qui fut encore une merveilleuse confirma-  
tion des droits de la reine , et un aveu fort  
expres de la nullité des renonciations ; acte  
d'autant plus important , qu'il étoit fait par la  
partie même , qui seule alors avoit intérêt de  
les soutenir (1).

---

(1) Les vides marqués ici sont également dans l'origi-  
nal ; les mots *Espagne à partager* sont en marge. Le traité  
dont il s'agit n'a jamais été publié ; le public même n'en a  
connu l'existence qu'au bout d'un siècle , et par l'auteur  
du Siècle de Louis XIV. Vu l'importance du secret , le roi  
donnoit une grande marque de confiance à Pellisson de lui  
laisser même entrevoir ce mystère. Nous donnerons , dans  
la cinquième partie de cette collection , l'histoire détaillée  
de cette négociation , les résultats et l'analyse du *traité*  
*éventuel* , tous objets absolument nouveaux.

---

## AVIS DE L'ÉDITEUR

SUR

### LE MORCEAU QUI SUIT.

---

ON a dû laisser ici cette pièce, parce qu'elle faisoit partie des papiers que Louis XIV avoit donnés au maréchal de Noailles, et des manuscrits que Louis XVI remit en 1786 à M. le comte de Grimoard. Il n'est pas impossible d'ailleurs, qu'elle soit l'ouvrage de ce Prince, composée par lui pour son instruction ou pour compléter celle qu'il vouloit laisser à son fils; car, quelque savoir qu'elle suppose, elle n'est qu'un résumé succinct des traités très-étendus qui avoient dès lors été publiés sur toute cette matière en général, et spécialement sur chacune de ses parties. Tel est surtout le grand traité imprimé en 1655, sous le nom de Pierre Dupuy, mais auquel Théodore Godefroi avoit travaillé avec lui, dont il parut, en 1670, une nouvelle édition, et dont on préparoit encore une troisième édition plus ample en 1719. Si ce résumé d'ailleurs n'est pas de Louis XIV lui-même, il faut au moins croire qu'il fut rédigé sous ses yeux par Pellisson, qui connoissoit bien la matière, et qui d'ailleurs



avoit le talent d'analyser ces sortes d'affaires avec toute la clarté possible, comme on le voit par divers morceaux de son Histoire de Louis XIV.

---

---

ABRÉGÉ  
DES  
DROITS DU ROI  
SUR PLUSIEURS  
ROYAUMES ET ÉTATS.

---

SUR LES ROYAUMES DE SICILE ET DE NAPLES.

LE roi, comme successeur de la maison d'Anjou, a droit sur le royaume de Sicile, par l'investiture qu'en donna Clément IV, en l'année 1265, à Charles 1<sup>er</sup>, comte d'Anjou, frère du roi Saint Louis, tant pour lui que pour ses successeurs, mâles et femelles.

En vertu de cette investiture, Charles se rendit maître de tout le royaume, qui comprenoit alors la Sicile et Naples. Mais l'inconstance de quelques-uns des grands du pays leur ayant fait recueillir Mainfroi, bâtard de l'empereur Frédéric II, Pierre, roi d'Arragon, comme mari de Constance, fille unique dudit Mainfroi, prétendit avoir droit à ce royaume, et fit tant par ses menées, que les Français furent chassés et exterminés par le massacre

qu'on appela *les Vêpres Siciliennes*; d'où vinrent ensuite les guerres qui durèrent si longtemps entre les successeurs de Charles d'Anjou et ceux de Pierre, roi d'Arragon.

Mais ceux-ci semblent, par divers traités, avoir reconnu le droit légitime de ceux de la maison d'Anjou, tantôt en leur cédant le royaume, à condition d'en jouir leur vie durant; ce qui se justifie par le traité de Frédéric d'Arragon avec Charles II, par lequel il consent qu'après sa mort la Sicile retournera à ce prince; et tantôt s'obligeant d'en payer un cens annuel, ce qui se justifie encore par le traité de Louis d'Arragon avec la reine Jeanne, par lequel il s'oblige à lui payer tous les ans trois mille onces d'or d'un côté, et neuf mille onces d'argent d'un autre; se réservant seulement le titre de roi de Trinaerie, et quittant à Jeanne celui de reine de Sicile et de Jérusalem. Le droit de la maison d'Anjou est fondé sur une investiture des papes, seigneurs directs, confirmée et renouvelée aux successeurs de Charles, et le droit des Arragonais n'est fondé que sur une bâtardise expressément prohibée par les bulles des investitures, sur une invasion manifeste contre la volonté des seigneurs du fief, sur une insigne perfidie, et un infâme carnage des Français.

## SUR NAPLES.

Comme l'investiture du royaume de Sicile, que Clément IV donna à Charles d'Anjou, comprenoit Naples de même que la Sicile, elle peut servir d'origine aux droits du roi. Mais comme S. M. a un droit particulier sur Naples, elle n'a pas besoin de celui-là. Ce droit lui vient par l'adoption de Louis I<sup>er</sup>, duc d'Anjou, frère de Charles V, roi de France, adopté en l'an 1380 par Jeanne I<sup>re</sup>, descendue de Charles I<sup>er</sup>, roi de Sicile, et par une autre adoption de Louis III, aussi de la maison royale, faite en 1423 par Jeanne II, reine de Naples, sœur de Louis II et fille de Louis I<sup>er</sup>, rois de Sicile et de Naples.

Louis III étant mort avant Jeanne, elle institua René, duc d'Anjou, son frère, héritier de son royaume, dont il fut investi par le pape Eugène, le 16 février 1436.

A René, succéda Charles d'Anjou, son neveu, qui par son testament, institua son héritier universel en tous ses royaumes, comtes et seigneuries, Louis XI, roi de France, et après lui Charles, dauphin, son fils, puis tous ses successeurs rois de France. Ce fut ce qui engagea Charles VIII, fils de Louis XI, à la conquête du royaume de Naples, dont il fut investi par le pape en 1495.

La possession lui ayant été contestée par Ferdinand, roi de Castille, il allégua, pour soutenir son droit, qu'il avoit vingt-deux investitures octroyées par les papes aux rois ses prédécesseurs, et deux par deux conciles généraux.

Néanmoins, en l'an 1500, ce royaume fut partagé entre Louis XII, son successeur, et Ferdinand, roi de Castille. Or, ce partage contient une reconnoissance du droit du roi, fort considérable, comme ayant été confirmée par le pape Alexandre VI, sur lequel il donna l'investiture de ce royaume aux deux rois et à leurs successeurs. Et de-là, tous les rois de France, successeurs de Louis XII, sont bien fondés à vouloir succéder, du moins à la portion qui étoit échue en partage à ce roi.

L'empereur Charles V, se défiant de son droit, et reconnoissant celui de François I<sup>er</sup>, se prévalut de sa prison pour exiger de lui des cessions de tous les droits sur le royaume de Naples et autres Etats, par le traité de Madrid, contre lequel M. le Dauphin, et même François I<sup>er</sup>, ayant fait leur protestation, on ne peut tirer aucune conséquence contre le droit du roi; outre que le traité est contraire aux loix et aux maximes fondamentales du royaume de France.

## SUR LA VILLE ET L'ÉTAT DE GÈNES.

Le droit du roi sur cet Etat, est fondé sur l'acte de cession ou transport de la souveraineté de Gênes, fait au roi Charles vi en 1392 par tous les nobles et principaux citoyens, confirmé depuis en 1395 par tous les ordres de l'Etat, et ratifié par le roi Charles vi, au parlement, en 1396; auquel temps il acquit de son frère Louis, duc d'Orléans, la ville et château de Savonne, et autres places qu'il tenoit dans l'Etat de Gênes.

En vertu de ce traité, le roi Charles vi jouit paisiblement de cet Etat jusqu'en 1409, que le peuple se mutina, et chassa le maréchal de Boucicaut, qui en étoit gouverneur. Mais depuis il se remit sous l'obéissance de Charles vii, contre lequel il se révolta encore pendant les guerres des Anglais. En 1469, Louis xi, son fils, donna cet Etat en fief au duc de Milan, s'en réservant la souveraineté.

Les ducs de Milan en jouirent depuis, et en prêtèrent divers hommages aux rois de France, jusqu'à Ludovic-le-More, dont la perfidie fut châtiée sous Louis xii, à qui les Génois s'étant soumis de nouveau, et s'étant peu de temps après révoltés, il fut en personne assiéger leur ville, laquelle se remit à sa discrétion.



Louis XII changea le gouvernement de l'Etat, leur donna d'autres privilèges, et déclara qu'il retenoit à lui et à son domaine la ville et Etat de Gênes.

Mais ce peuple inconstant se souleva encore, et se remit depuis sous l'obéissance de François 1<sup>er</sup>, lequel fut contraint, par le traité de Madrid, de renoncer à son droit. Mais, outre les protestations qui furent faites contre ce traité, la renonciation est nulle par la maxime fondamentale du royaume, que le domaine de la Couronne est inaliénable. D'ailleurs, en 1528, la ville fut encore conquise au nom de François 1<sup>er</sup>; ce qui confirme les droits du roi, dont les titres légitimes sont la cession et transport de la souveraineté, d'un commun consentement de tous les ordres de l'Etat, confirmé par trois divers actes, en divers temps, et les conquêtes qui en ont été faites.

SUR QUELQUES TERRES DU DUC DE SAVOIE:  
SUR LE FOSSIGNI.

La baronnie de Fossigni, avec les terres qui en dépendent, étoit échue aux Dauphins par le mariage de Béatrix de Savoie avec le cinquième Dauphin de Viennois, et passa au roi de France par le don que lui fit Humbert du Dauphiné et de toutes ses terres.

Les comtes de Genève ayant quelques prétentions sur le Fossigni, il y eut un traité l'an 1352, entre le roi Jean et Charles, dauphin, son fils, surnommé depuis Charles v, par lequel Amédée, comte de Genève, leur fit transport de cette terre, pour être unie au Dauphiné, sans en pouvoir être séparée pour quelque cause que ce soit.

Mais depuis elle fut donnée en échange aux ducs de Savoie avec d'autres, à la charge de la tenir à hommage de la Couronne, et sous la souveraineté des rois de France et Dauphins. Les ducs de Savoie prétendent que Louis xi y a renoncé; mais, par les loix du royaume, cette renonciation est nulle.

#### SUR NICE, VILLEFRANCHE, &c....

Le roi a encore droit sur ces villes, comme faisant partie du comté de Provence; ce qui se prouve, 1<sup>o</sup>. par un partage de ce comté entre un comte de Toulouse et un comte de Barcelonne, dans la portion duquel ces villes sont enfermées; 2<sup>o</sup>. par le testament de Bérenger, comte de Provence, qui assigne le paiement de ses dettes sur ces mêmes terres.

## SUR LE COMTÉ DE PIÉMONT.

Ce droit est fondé , 1°. sur l'union de ce comté à ceux de Provence et de Forcalquier , par Charles II , roi de Sicile , en 1306 ; 2°. sur le don que la reine Jeanne fit en 1380 , par deux actes d'adoption et d'institution , à Louis , duc d'Anjou , de tous ses royaumes et seigneuries , nommément de ce comté ; 3°. sur le testament de Charles III , en faveur de Louis XI et des rois de France ses successeurs.

Les ducs de Savoie fondent leur droit sur une usurpation , sur la possession et sur les renonciations des rois Louis XII et François 1<sup>er</sup>. Mais elles ne peuvent avoir lieu , comme contraires à l'édit d'union du comté de Provence à la Couronne , par lequel il est expressément défendu d'en rien aliéner pour quelque cause que ce soit.

## SUR LA CITÉ ET COMTÉ DE LUQUES.

Ce droit est fondé sur la vente et transport fait par Jean , roi de Bohême , au roi Philippe de Valois , qui se justifie par deux actes séparés de l'an 1334.

## SUR LE DUCHÉ DE MILAN.

Il est fondé, 1°. sur le contrat de mariage de Valentine, fille de Jean Galéas, duc de Milan, avec Louis de France, duc d'Orléans, frère de Charles VI, du 27 janvier 1386, par lequel ce duché et toutes ses terres, au défaut d'enfans, sont transférés à Valentine; contrat confirmé par le pape; 2°. sur la conquête faite en 1499 par Louis XII, qui n'étoit encore que duc d'Orléans; 3°. sur l'investiture accordée en 1509 par l'empereur Maximilien 1<sup>er</sup> au roi Louis XII, pour lui et pour ses enfans, et, au défaut d'enfans, pour François, duc d'Angoulême, qui fut depuis François 1<sup>er</sup>, et ses descendans; 4°. sur la conquête faite en 1515 par François 1<sup>er</sup>, qui prit Maximilien, duc de Milan, prisonnier; 5°. sur la cession que fit ce duc à François 1<sup>er</sup>, et sur la donation entre-vifs que fit encore au même roi la reine Claude, sa femme, duchesse de Milan.

François 1<sup>er</sup> fut paisible possesseur de Milan jusqu'en 1518, que les Français en furent chassés par Prosper Colonne, général de l'empereur Charles V; ce qui l'obligea de retourner en Italie pour la conquête de Milan. Mais ayant été fait prisonnier à la bataille de Pavie, et conduit à Madrid, il fut contraint, dans sa pri-

son , de quitter et céder à l'Empereur le Milanais , Gènes et Asti , contre laquelle cession il protesta , étant encore prisonnier , le 25 janvier 1525.

#### SUR LE COMTÉ D'ASTI.

Par le contrat de mariage de Valentine de Milan , dont on vient de parler , son père Jean Galéas lui assigna en dot la ville et seigneurie d'Asti , depuis érigée en comté , avec d'autres terres et seigneuries en Piémont , qui en dépendent , pour lesquelles les comtes de Savoie étoient vassaux.

Les rois Louis XII et François I<sup>er</sup> en ont joui , comme du Milanais , jusqu'à ce que l'empereur Charles V donna ce comté au duc de Savoie. En vertu de quoi les ducs de Savoie en ont joui depuis.

#### SUR LE ROYAUME D'ARRAGON.

Ce droit vient d'Ioland , femme de Louis II , duc d'Anjou , et fille de Jean I<sup>er</sup> , roi d'Arragon , au préjudice de laquelle Martin , son oncle , et depuis le roi de Castille , mari d'Eléonore , sa tante , s'emparèrent du royaume ; d'où vient le droit du roi d'Espagne , dont les écrivains ont combattu celui du roi , en alléguant que les femmes ne peuvent succéder , sans consi-

dérer, que le droit du roi leur maître vient d'une femme, sœur de Jean 1<sup>er</sup>, roi d'Arragon, qu'ils veulent rendre plus habile à succéder qu'Ioland, laquelle étoit sa fille légitime.

René, roi de Sicile et duc d'Anjou, comme successeur d'Ioland, envoya son fils le duc de Calabre, prendre possession de ce royaume. Il en conquit une partie, et René son père lui ayant survécu, il donna tous ses Etats, en mourant, à Charles son neveu, qui, comme nous l'avons dit, fit Louis XI son héritier universel. Ainsi, le droit du roi est établi sur ce qu'il est successeur de la maison d'Anjou.

## SUR LA CASTILLE.

Alphonse IX, roi de Castille, ayant de grands sujets de mécontentement du roi de Léon son gendre, mari de Bérengère sa fille aînée, l'exclut de sa succession avec sa femme, et substitua à son fils Henri, Louis son petit-fils, depuis surnommé Saint Louis, issu de Louis VIII, roi de France, et de la reine Blanche, fille puînée d'Alphonse.

Après la mort d'Henri sans enfans, les seigneurs de Castille, conformément au testament d'Alphonse IX, écrivirent au roi Louis VIII, et offrirent de couronner son fils roi de Castille. Mais comme il n'avoit alors que trois ans,



et que la France étoit occupée à la guerre contre les Albigeois , la reine de Léon et son fils Ferdinand , n'eurent pas de peine à s'emparer du royaume de Castille.

Leurs descendans , reconnoissant la validité du droit de Saint Louis , tâchèrent d'en obtenir la cession par le mariage de Ferdinand de la Cerda , fils aîné d'Alphonse x , roi de Castille , avec Blanche de France , fille de S. Louis , lequel renonça à ses droits en faveur des enfans qui naîtroient de ce mariage : au préjudice de quoi , Alphonse x ayant survécu son fils Ferdinand , fit héritier Sanche son puîné , à l'exclusion de ses petits-fils.

Mais depuis , reconnoissant le tort qu'il leur faisoit , et Sanche s'étant soulevé contre lui , il révoqua le premier testament , institua ses petits-fils ses héritiers , et leur substitua , au défaut d'enfans , Philippe - le - Hardi , roi de France , issu comme lui d'un roi de Castille , ainsi qu'il est porté dans l'acte , à condition que tous ses royaumes , au nombre de huit , seroient à l'avenir inséparablement unis à la Couronne de France.

#### SUR LA NAVARRE.

Il n'est besoin ni de raison , ni d'actes pour prouver le droit du roi sur la Navarre ; la

généalogie seule suffisant pour faire voir que ce royaume appartient directement et légitimement aux rois de France.

Les Espagnols n'ont d'autres titres, qu'une usurpation faite en 1512 par les rois de Castille et d'Arragon, laquelle l'empereur Charles v, petit-fils de l'usurpateur, semble avoir reconnue, lorsque, pour la décharge de sa conscience, il recommanda à Philippe II son fils, par un codicile de l'an 1548, de faire bien examiner, par des gens de savoir et de conscience, à quel titre le roi Ferdinand avoit joui de la Navarre. Et depuis, le même Empereur exhorte encore, dans son instruction, le roi son fils à épouser la princesse Jeanne d'Albret, afin qu'elle lui quitte ses droits.

Philippe II n'ayant point suivi cette intention, recommanda, par son testament, à Philippe III son fils, de faire bien examiner la restitution du royaume de Navarre.

#### SUR L'ANGLETERRE.

Les rois d'Angleterre, sur une très-injuste usurpation, prennent la qualité de rois de France; et nos rois, avec plus de raison, pourroient prendre celle de rois d'Angleterre, comme successeurs de Louis de France, fils de Philippe-Auguste; lequel, après que le roi Jean

fut chassé d'Angleterre, fut appelé par les barons du pays, élu, et couronné roi à Londres, ayant d'ailleurs droit à ce royaume par sa femme.

#### SUR LA FLANDRE.

Personne ne conteste que le comté de Flandre ne soit une ancienne pairie tenue à hommage des rois de France; ce qui se prouve par les hommages rendus par les comtes de Flandre, depuis l'an 1196 jusqu'en 1372.

1°. La souveraineté de nos rois sur ce comté, est prouvée en ce que, dans les disputes qui survenoient pour la succession, ou pour les partages faits par les comtes à leurs enfans, le roi prononçoit souverainement : ce qui se justifie, 1°. par l'exemple de Louis-le-Gros, qui, en 1127, après la mort de Saint Charles, comte de Flandre, manda tous ceux qui prétendoient à sa succession, et adjugea le comté à Guillaume, fils de Robert; 2°. par l'exemple de S. Louis, qui, en 1246, adjugea le comté à Gui d'Avesnes, à l'exclusion de Jean son frère; 3°. par les commissaires nommés par le roi, pour la régie du comté pendant le débat, pour la succession adjudgée par arrêt du parlement de Paris, à Louis dit de Cressy, en 1321.

2°. La même souveraineté est encore prouvée par divers jugemens que nos rois ont rendus , assistés de leurs pairs , contre des comtes de Flandre déclarés rebelles et criminels de lèse-majesté , et leurs biens confisqués.

3°. Les registres du parlement de Paris font foi , que le comté de Flandre étoit du ressort de ce parlement. Il y a entre autres , un arrêt de l'an 1280 , qui défend au comte de Flandre de faire de roturier un noble , ou un chevalier , sans l'autorité du roi.

4°. Il y a plusieurs exemples de places fortes , bâties ou démolies en Flandre , par ordre du roi , ensemble des levées faites sur ce pays.

En dernier lieu , il y a un hommage de l'an 1499 , rendu par Philippe , archiduc d'Autriche , au roi Louis XII ; et une lettre du même archiduc , de la même année , par laquelle il déclare vouloir garder les droits , ressorts et souveraineté , appartenant au roi son seigneur et à sa cour , sans prétendre empêcher l'exécution d'aucun arrêt de sa cour.

Le roi François 1<sup>er</sup> fut encore contraint de renoncer à cette souveraineté par le traité de Madrid ; mais cette renonciation a aussi peu de fondement que toutes les autres.

## SUR LILLE, DOUAI, &amp;c.

En 1304, ces villes furent assignées au roi Philippe-le-Bel, après qu'il eut gagné la bataille de Mons, jusqu'à ce qu'on lui eût assigné ailleurs vingt mille livres de rentes. Et en 1309, le comte de Flandre lui transporta ces villes purement et simplement, dont la propriété passa depuis dans la maison de Bourgogne, et la souveraineté en demeura toujours au roi. Après la mort du dernier duc de Bourgogne, Louis xi prétendit qu'il y avoit réversion, et s'en rendit maître; et ses successeurs se maintinrent en possession de leurs droits, jusqu'à François 1<sup>er</sup>, dont la prison fut cause qu'il y renonça par le traité de Madrid, contre lequel furent faites tant de protestations.

SUR TOURNAI, LE TOURNAISIS, MORTAGNE  
ET SAINT-AMAND.

Ces villes et leurs dépendances ont de tout temps appartenu aux rois de France, et fait partie de leur domaine; ce qu'on prouve clairement par plusieurs actes qui font voir que nos rois sont fondateurs des principales églises et monastères, ont nommé aux évêchés, et ont toujours agi en seigneurs et souverains, jusqu'en 1521, que la ville de Tournai fut assiégée

et prise par le comte de Nassau , général de l'empereur Charles v, lequel l'unit au comté de Flandre ; et depuis , reconnoissant le droit légitime des rois de France sur cette ville , il força le roi François 1<sup>er</sup> à y renoncer par le traité de Madrid ; ce que le roi François 1<sup>er</sup> pouvoit d'autant moins , que ces villes et leurs dépendances avoient été , dès 1422 , inséparablement unies au domaine de la Couronne.

## SUR AVIGNON ET LE COMTAT VENAISSIN.

La ville d'Avignon fut autrefois partagée par deux sœurs , dont l'une fut mariée avec un comte de Provence , et l'autre avec un comte de Toulouse.

Le comté de Toulouse ayant été uni à la Couronne , cette moitié d'Avignon , qui en dépendoit , fut possédée par nos rois jusqu'en 1290 , que le roi Philippe-le-Bel , en faveur du mariage de son fils Charles , comte de Valois , avec Marguerite , fille de Charles 11 , roi de Sicile et comte de Provence , en céda la moitié à Charles. Ainsi , cette ville fut entièrement possédée par les comtes de Provence , jusqu'en 1348 , que la reine Jeanne vendit au pape Clément vi , la ville d'Avignon avec ses confins.

Contre cette vente , le roi a trois moyens : le premier , que Philippe-le-Bel n'a pu aliéner



sa moitié, qui étoit unie à la Couronne avec le comté de Toulouse ; le deuxième, que la reine Jeanne étoit mineure, et avoit vendu sans la participation de la reine sa mère, ni des quatre personnages nommés pour ses tuteurs et conseillers, dans le testament du roi son père ; et le troisième, que la vente n'a pu se faire au préjudice des défenses d'aliéner, faites en 1334 par le roi Robert, comte de Provence, et réitérées par d'autres comtes.

Le Venaissin a été, de tout temps, un des principaux membres du comté de Provence : il tomba en partage à Raymond le jeune, comte de Toulouse, dont la fille fut mariée avec Alphonse, comte de Poitiers, frère de S. Louis ; et par conséquent, ce comté devoit venir aux comtes de Provence ses successeurs, et après eux, aux rois de France. Mais les papes s'en étoient saisis au temps de l'excommunication de Raymond, comte de Toulouse, sous prétexte de le garder en dépôt, jusqu'à ce qu'ils l'eussent purgé de l'hérésie des Albigeois, qu'ils prétendoient y avoir été semée par le comte Raymond, et l'ont toujours retenu sous divers prétextes.

## SUR LA PRINCIPAUTÉ D'ORANGE.

Ces droits sont fondés sur un acte de transport de la moitié du fonds de la principauté à la maison de Baulx, fait par un comte de Provence, sous la réserve de l'hommage pour le tout.

Sur l'inféodation de toute la principauté; sur des hommages et reconnoissances pour toute la principauté, rendus aux rois de France, depuis l'an 1246, jusqu'en 1385.

Sur le droit de faire assister aux Etats de Provence, le prince d'Orange, comme étant de ce corps, et sur celui de faire des impositions sur ses sujets. Sur les appellations ressortissantes des officiers d'Orange aux parlemens de Grenoble et de Provence.

Sur le droit de faire juger des biens et successions des princes d'Orange par le Grand-Conseil, et autres cours de ce royaume;

Et sur le droit d'appeler le prince au ban et arrière-ban, pour servir à ses dépens, avec quinze hommes à cheval, et cinq cents hommes de pié; à faute de quoi, le roi peut faire saisir la principauté et la confisquer.

---

---

EXTRAIT DES MÉMOIRES  
D'ARNAULD D'ANDILLY,

DEUXIÈME PARTIE, PAGE 120 (1).

---

CEUX à qui Dieu fait la grace de mépriser tout ce qui les regarde en particulier , pour ne considérer que lui seul , et ne penser qu'à leurs devoirs , ne sont pas propres à des favoris , dont l'intérêt va à s'élever toujours de plus en plus , à affermir leur autorité , à obscurcir le mérite des autres , à s'attribuer la cause des bons succès , à rejeter sur autrui celle des mauvais , à se rendre les distributeurs des graces et des faveurs , et à faire que leur maître ne voie que par leurs yeux , afin de leur être nécessaires. L'intérêt des rois , au contraire , va

---

(1) Ce fragment étoit certainement destiné à être employé dans l'instruction que Louis XIV destinoit pour son fils ; et comme il existe parmi les papiers déposés à la Bibliothèque du Roi par le maréchal de Noailles , on le place ici comme une suite immédiate de l'Instruction.

à connoître le mérite des personnes de toutes conditions les plus capables de les bien servir , à se faire entretenir de leurs bonnes actions , à leur témoigner le gré qu'ils leur en savent , à les louer en ces rencontres en présence de tout le monde , pour exciter entr'eux cette généreuse émulation , qui fait que rien ne leur paroît impossible pour se rendre dignes d'un si grand honneur. L'intérêt des rois va à leur demander , en diverses rencontres , leur sentiment , à s'enquérir d'eux de l'état des provinces , des abus qui s'y commettent , et des remèdes qu'on y peut apporter , pour voir si cela se rapporte à ce dont leurs ministres les informent. L'intérêt des rois va à ne se pas contenter de remarquer les signalés services et desservices qu'on leur rend , mais à les faire écrire dans des registres , pour les faire lire de temps en temps , afin de reconnoître les uns , et se ressouvenir que les autres ne méritent pas de recevoir un pareil traitement ; ce qui retiendrait tout le monde dans le devoir : rien n'étant plus véritable que cette parole , dite il y a tant de siècles , que la récompense et la peine , sont les deux vrais démons des empires. Enfin , l'intérêt des rois va à faire monter avec eux sur le trône , la piété , la vertu et le mérite , pour régner avec eux d'une manière si chré-

tienne, si généreuse et si noble, qu'après avoir été durant leur vie l'objet des faveurs de Dieu, de l'amour des peuples et de l'admiration des étrangers, ils vivent encore après leur mort, non-seulement pour un temps sur la terre dans la mémoire des hommes, ce qui est commun aux bons et aux méchans princes, mais éternellement dans le ciel.

---

---

## AVIS DE L'ÉDITEUR

### SUR LA PIÈCE SUIVANTE.

---

CETTE pièce, celle qu'on trouvera plus loin, intitulée *Mémoire du Roi pour M. de Turenne*, à la date de 1667, et enfin celle qui a pour titre *Résolutions importantes*, prouvent ce que nous avons dit ailleurs, combien ce grand homme eut de part à beaucoup de déterminations, que le roi, vis-à-vis même de ses ministres, paroissoit prendre de lui-même, et par ses seules réflexions.

Ces pièces n'étoient point comprises dans les papiers laissés au maréchal de Noailles; elles ont été tirées des papiers de Turenne, et insérées dans la grande collection de ses lettres et mémoires, publiée par M. le comte de Grimoard, en 1782. La date de celle qui suit ne sauroit être fixée avec précision; mais nous la croyons de 1662. A cette époque, un traité d'alliance et de commerce avoit été conclu (27 avril) entre la France et les Provinces-Unies. Charles II qui, par la vente de Dunkerke, avoit mécontenté les Anglais, auroit voulu les appaiser par quelques avantages de commerce, et il proposoit sans doute un traité, qui fut refusé.

Les courtes réflexions de Turenne contiennent ce qu'on peut dire de plus solide, même aujourd'hui,



sur ce sujet. Louis XVI, ayant chargé M. de Grimoard, au commencement de 1787, de lui fournir des observations sur le traité de commerce qu'on avoit fait l'année précédente avec la Grande-Bretagne, celui-ci fit valoir, entr'autres raisons, les mêmes motifs, pour démontrer au roi, qu'on l'avoit engagé dans une mesure d'autant plus fautive et plus nuisible à la France, que l'Angleterre, par la forme de son gouvernement, par sa politique, par la nature de ses productions, sur-tout par son acte de navigation, étoit dans l'impossibilité d'offrir une réciprocité réelle; en sorte que les avantages du commerce seroient toujours pour elle; inconvénient auquel on ne remédieroit, qu'en saisissant la première occasion favorable pour rompre le traité.

---

X

---

# DEMANDES

## RELATIVES AU COMMERCE,

*Faites par le Roi au maréchal de Turenne,  
avec ses réponses.*

---

ANNÉE 1662.

*Demande.* Si les vaisseaux anglais et hollandais paient également dans les ports de France, à leur entrée ou à leur sortie ?

*Réponse.* Les vaisseaux anglais et hollandais paient également, en entrant et en sortant des ports de France, et les navires français autant que les étrangers.

*D.* De quelle façon sont traités les vaisseaux français allant en Angleterre et en Hollande ?

*R.* Les vaisseaux français paient en Angleterre et en Hollande plus que ceux du pays ; on les y souffre avec peine, et ils ne peuvent prendre des marchandises à frêt de diverses personnes, quand il se trouve des navires du pays pour le même voyage ; ce qui ne se pratique pas en France à leur égard.

*D.* S'il y a préjudice à la France, en traitant

avec l'Angleterre , d'accorder que les Anglais seront traités comme les Français , et de la façon que les Anglais en usent avec les Français ?

*R.* Il n'y a point de différence en France , pour la liberté de négocier , entre les Français et les Anglais : ils paient également les droits ; mais les Anglais en usent d'une autre manière , et font payer double droit aux marchandises qui viennent de France ; en sorte que si un vaisseau anglais paie dix pour cent , un français en paie vingt ; ce qui les oblige quelquefois , pour sauver les doubles droits , de se servir des anglais , dont il arrive souvent du désordre , par manque de fidélité. Il n'est pas permis aux navires français de porter en Angleterre aucunes autres marchandises que celles de France ; ce qui leur ôte la liberté de pouvoir charger dans tous les ports du Levant , côtes d'Espagne et de Portugal , et qui cause un grand déplaisir et préjudice. Les Anglais venant en France avec toutes sortes de marchandises , il seroit très-avantageux que la liberté fût réciproque. Les Anglais fournissent le royaume de draps , à la ruine entière des draperies de France ; et si les Français en portoient en Angleterre , ou d'autres manufactures , ils y seroient saisis par l'ordre de justice.

*D.* Ce qu'il y a de plus capital , en traitant avec l'Angleterre , touchant le commerce , et si le traité avec Cromwel de 1655 , qui est imprimé , est préjudiciable en quelques articles ?

*R.* Nous n'avons pas le traité fait en 1655 avec Cromwel (1), lequel ne peut être avantageux pour les Français, étant fait pendant son règne absolu, et tandis que la France étoit en désordre (2); ce qui obligeroit les Français de demander l'exécution des concordats précédens, faits entre les rois de France et d'Angleterre.

*D.* Ce que l'on peut requérir des Anglais, de bonne-foi, touchant le commerce, et ce à quoi ils peuvent donner les mains avec raison, pour tomber d'accord des choses, avec égalité des deux côtés?

*R.* L'on peut demander avec raison et justice, d'être traité en Angleterre comme sont les Anglais en France, et d'y jouir des mêmes libertés qu'ils ont en France.

*D.* Si les cinquante sous par tonneau, se prennent toujours sur les Hollandais, et comment les Anglais en usent?

*R.* Les cinquante sous par tonneau se lèvent toujours sur les Hollandais et Anglais: ceux-ci ont doublé le droit chez eux, faisant payer en Angleterre aux

(1) Ce traité onéreux est du 3 novembre 1655.

(2) On remarquera ici la sagacité de Turenne; il n'avoit pas besoin de voir le document, sur la date il jugeoit le contenu: un esprit pénétrant abrège bien les études.

navires français cent sous par tonneau ; et les Hollandais en font payer cinquante sous par tonneau , par augmentation sur le fret ; ce qui est d'une grande conséquence aux navires français.

---

---

## AVIS

### SUR LES NOTES SOMMAIRES, DE LOUIS XIV.

---

L'ABBÉ Millot en a inséré quelques-unes dans ses *Mémoires politiques et militaires*, tom. IV, p. 502 et suivantes, en observant qu'elles datent de 1667; mais il se trompe. Les premiers articles, ceux même qu'il rapporte, sont des faits de l'année 1666, et il ne s'en trouve aucun de la suivante.

On reconnoîtra, au premier coup d'œil, ces notes comme ayant servi d'indications pour la rédaction des Mémoires, pour la seconde partie; et comme elles sont entièrement de la main de Louis XIV, elles confirment ce qu'on a dit de leur authenticité.

On n'a pas cru devoir les surcharger d'éclaircissements, le commentaire de la plupart se trouvant dans les Mémoires.

---





---

# SOUVENIRS

OU

## NOTES SOMMAIRES.

---

*Manière de me conduire, tant sur les affaires étrangères que particulières.*

ANNÉE 1666.

**A**CCOUCHEMENT de la reine.

Pologne.

Propositions faites en Espagne (1).

Instances du nonce et de l'ambassadeur de Venise, pour assister la république (2).

Réponse faite à leur demande (3).

Choix de lieux pour traiter de la paix (4).

---

(1) Relativement aux droits de la reine de France Marie-Thérèse, à la succession de son père Philippe IV, roi d'Espagne, mort le 17 septembre 1665.

(2) Contre les Turcs qui assiégeoient Candie.

(3) Louis XIV fournit des secours aux Vénitiens, en 1669. On voit, dans ses Mémoires, qu'il leur avoit donné quelques subsides en argent.

(4) Entre l'Angleterre et la Hollande, à laquelle la

Finesse d'Angleterre sur la Haye.

Autres finesses sur Douvres.

Application égale, dans l'incertitude de paix ou de guerre, aux affaires de la marine et de terre.

Refus du roi d'Angleterre, de traiter à Douvres.

Finesse sur le lieu de la Haye. Conduite de quelques provinces de Hollande.

Crainte des Hollandais que j'attaque la Flandre (1).

Finesse dont ils se servent pour m'en empêcher.

Pensées différentes des peuples et de ceux qui gouvernent.

Mort de Lubomirsky (2).

Envoi de Mortain.

Presse de faire partir M. le Prince pour aller en Pologne.

Raisonnemens sur ma carte.

Continuelle application pour me rendre capable à la guerre.

---

France, comme alliée, avoit donné des secours de terre et de mer. Voyez les Mémoires et Instructions pour le Dauphin, seconde partie.

(1) En conséquence des droits de la reine sur diverses parties des Pays-Bas Espagnols.

(2) C'étoit le chef des confédérés, en guerre contre le roi de Pologne, Jean Casimir.

Envie de la faire.

Raisons de tous côtés.

Facilité d'avoir des matelots.

*Avril.* — La négociation d'Angleterre (1).

Les différens incidens qu'elle a produits.

Tout ce que j'ai fait pour avancer la paix.

Empressement des Hollandais pour faire sortir leur flotte et que la mienne la joigne.

(*Voyez les Mémoires, seconde partie.*)

Dessein formé de faire la guerre (2).

Logement des troupes pour mettre en campagne.

Lettre écrite à la reine d'Angleterre (3).

Visite que je lui ai faite.

Lit de justice.

Ordre pour l'artillerie.

*Juin.* — Ordre de donner aux Hollandais ce dont ils auront besoin.

Les magasins de la côte.

Affaires de mon ambassadeur avec le grand-visir à la Porte.

(1) *Voyez la note 4, page 405.*

(2) A l'Espagne. On la fit l'année suivante.

(3) Mère du roi Charles II. Elle étoit retirée en France, à Chaillot, près de Paris.

Un courrier envoyé pour empêcher les Hollandais de sortir.

Huit vaisseaux qui portent la reine de Portugal (1).

Ordre envoyé à M. de Beaufort, d'attendre dans la rivière de Lisbonne lesdits vaisseaux, et de les ramener.

Sur la nouvelle que j'ai eue qu'il y avoit douze vaisseaux espagnols aux côtes de Portugal, j'ai ordonné à mes vaisseaux de prendre bien garde à eux.

L'affaire des duchés est achevée (2).

Courrier envoyé à Pradel (3) pour la peste.

Bref pour réformer l'ordre de Cîteaux.

Pensée pour l'île de Jersey.

Les plaisirs que l'on a.

Soin de regarnir les magasins.

Ordre envoyé à Grémonville de quitter le

(1) Mademoiselle de Nemours, mariée à Alphonse vi, dans cette même année. Voyez les Mémoires, et les Pièces historiques, cinquième partie de cette Collection.

(2) Il s'agit sans doute de l'érection du duché-pairie de Choiseul, en faveur du maréchal du Plessis-Praslin, et du marquisat d'Isles, érigé en duché-pairie, sous le nom d'Aumont, en 1665.

(3) Lieutenant-général des armées, commandant le corps de troupes que Louis xiv avoit envoyé au secours des Hollandais, contre l'évêque de Munster, qui leur faisoit la guerre, à l'instigation de l'Angleterre.

deuil au mariage de l'Empereur : quelque argent envoyé pour cela. (*Voyez la seconde partie des Mémoires et Instructions pour le Dauphin.*)

Conférence avec Konigsmarck , ambassadeur de Suède (1).

Nouvelle du gain du combat (2).

Ordres envoyés à M. de Beaufort ensuite.

Médiation de Suède. (*V. la note ci-dessus.*)

Rencontre de mes galères avec celles d'Espagne.

Pensée pour la Flandre (3).

Ordres donnés pour les vivres , artillerie et munitions , au cas que j'en aie besoin.

Envoi de Vauban , (*depuis maréchal de France*), ingénieur , à Bouchain.

Conseil tenu pour le jansénisme. (*Voyez les Mémoires.*)

Paix des Hollandais pour de l'argent , pour eux et pour les Danois (4).

(1) Cette conférence se rapportoit à la paix entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. *Voyez les Mémoires* , seconde partie.

(2) Naval, du 11 juin , dans lequel les Hollandais remportèrent l'avantage sur la flotte anglaise. L'action avoit commencé le 11 , et ne finit que le 14.

(3) Toujours relativement aux droits de la reine. *Voyez la note 4* , page 405.

(4) On croit lire *prise* dans le manuscrit de Louis XIV ;



Mot glissé à Van Beuningen (1), pour lui faire entendre que mes prétentions en Flandre ne seroient pas éloignées des pensées de ses maîtres, qui auroient une jalousie mortelle, si je ne m'accommodois pas avec eux. (*Voyez les Mémoires, seconde partie.*)

Bref ou bulle du pape, pour la réforme de Cîteaux.

Troupes envoyées dans les îles, sur la nouvelle de la guerre entre la France et l'Angleterre (2).

Ordres envoyés à mon ambassadeur à Constantinople, touchant les Génois.

Réflexion sur les plaisirs que les rois doivent donner à leurs sujets, sur-tout à la cour (3).

Le soin qu'un prince doit avoir d'empêcher

mais comme il formoit mal ses lettres, et que le mot *prise* n'offre aucun sens, on imagine qu'il faut lire *paix*, et que les Hollandais avoient sans doute proposé de la conclure avec l'Angleterre, moyennant une somme à partager entre eux et les Danois, qui entrèrent eux-mêmes en guerre avec la Grande-Bretagne.

(1) Ambassadeur de Hollande en France.

(2) C'est une expédition qui se fit en Amérique, où les Français battirent les Anglais le 20 avril 1666, et les chassèrent de l'île de Saint-Christophe.

(3) On a lu, dans la première partie des Mémoires, un long morceau dont cette note est le sommaire. La suivante indique un morceau qui se trouve dans la seconde.

les démêlés qui arrivent entre ses sujets, et sur-tout à la cour.

Ordre de faire des tentes, sous prétexte d'une revue que je veux faire voir aux dames.

Préparatifs suivant les pensées différentes (1).

Application toujours égale à tout ce qui est avantageux à l'Etat.

Retranchement de fêtes.

*Septembre.* Ordres envoyés fréquemment à M. de Beaufort, tous différens.

Passage de M. de Beaufort dans la Manche.

Feu de Londres (2).

Effets que cela peut produire. (*Voyez sur tous les articles ci-dessus la seconde partie des Mémoires.*)

Réponse faite à Konigsmarck, sur Bremen.

Réponse faite au Mémoire donné pour la jonction de ma flotte et de celle de Hollande, avec celle de Danemarck.

Ordres envoyés à l'archevêque d'Embrun (3).

(1) Sans doute pour la guerre que Louis XIV vouloit porter dans les Pays-Bas Espagnols.

(2) Une partie de la ville de Londres fut embrasée le 13 septembre. L'incendie dura plusieurs jours.

(3) Il étoit ambassadeur en Espagne, et chargé alors des importantes négociations relatives aux droits que

Envoi de la Feuillade. (*Voy. les Mémoires.*)

Envoi de Villequier. (*Idem.*)

Réponse faite au projet du traité envoyé de Suède.

Audience du nonce , concernant Mantoue.

Revue faite de temps en temps (1).

Rétablissement de ma grande écurie.

*Octobre.* Le traité fait avec Lubomirsky, pour l'élection de Pologne.

Siège de Bremen (2).

Ordres envoyés à Pomponne (3).

Voyage de M. de Beaufort , dans la Manche.

Manque de parole du côté des Hollandais.

Prise du Rubis (*un vaisseau*). Combat des quatre autres. (*Voyez les Mémoires.*)

Ordres envoyés à M. de Beaufort , pour le désarmement (4).

Différence d'avis là-dessus. Parti que j'ai pris. Entretien de vaisseaux.

Louis XIV prétendoit exercer sur les Pays-Bas , au nom de la reine son épouse.

(1) Ces revues de troupes eurent lieu à Compiègne , pour les préparer à la prochaine guerre contre l'Espagne.

(2) Par les Suédois.

(3) Ambassadeur de France en Suède.

(4) Il eut lieu à Brest , où la flotte avoit été amenée en quittant la Manche.

Soldats de marine à terre , canonniers et autres.

Dessein pour armer mes vaisseaux de mes troupes de terre , en cas qu'il n'y ait point d'autre guerre.

Pensées sur cette guerre.

Envoi pour reconnoître les places de Flandre et d'Artois sur-tout.

Logement de mes troupes de manière qu'elles ne chargent point le pays où elles sont , et qu'elles soient prêtes à s'assembler en peu de temps.

Nouvelles de Portugal.

Visite à la reine d'Angleterre , sur l'incendie de Londres.

Projets pour la campagne prochaine sur mer, et pour ruiner le commerce des Anglais, même dans la Manche.

Mort de Du Buat , pour avoir voulu traiter la paix sans m'y comprendre.

Envoi de la Feuillade et de Villequier.

Ballet de Grémonville , pour faire voir la considération où je suis.

Commerce en Hongrie.

Retour de Dumoulin , avec tous les esclaves français qui étoient à Tunis.

Le retranchement des fêtes.

Les pensées pour les vœux de religion.

Les conférences des officiers du parlement ,  
pour les ordonnances.

L'application que je donne à cela , et comme  
je suis le seul qui fais marcher la chose par  
tout ce que je fais.

La police de Paris.

Le conseil qui se tient pour cela , dont on me  
rend compte.

Tout ce qui a rapport à cela.

Examen de la manière que je dois vérifier  
les ordonnances au parlement.

Mémoires envoyés des autres parlemens.

Application continuelle à toutes sortes d'af-  
faires.

Précautions prises pour avoir des magasins  
fournis sur les frontières (*de Flandre sans  
doute* ,) de munitions de guerre et de vivres.

Paix d'Angleterre.

Toujours exécution dans l'esprit pour entre-  
prendre autre chose.

Préparatifs grands pour la guerre de mer.

Propositions du comte de Saint-Alban (1).

Apparence de paix.

Pensées de guerre réchauffées.

Traité de Suède.

Traité d'Allemagne.

(1) Négociateur Anglais.

Traité de Portugal.

Dépenses pour cela.

Pensées sur les troupes.

Projets digérés à tout moment.

Réponse faite au comte de Saint-Alban et aux Hollandais, sur les lieux pour traiter.

Condition de S. Christophe.

Application à empêcher les banqueroutes des marchands.

Armement de deux vaisseaux dans la Méditerranée.

Traité proposé en Espagne dans cette conjoncture, pour les empêcher de faire la paix (1).

Portugal, et la liaison avec l'Angleterre.

Nouvelles du Canada, que les Iroquois demandent la paix.

Accommodement de Bremen.

Ordres envoyés à Pomponne ensuite.

Lettres critiques, par Ruvigni, en Angleterre.

Arrivée de M. de Beaufort à Brest.

Résolutions prises sur l'envoi de Bellefonds et de Duquesne (2).

---

(1) Avec le Portugal. La France fomentoit, depuis plusieurs années, la guerre entre ces deux puissances.

(2) En Hollande, pour concerter les opérations navales. Ce fut le maréchal de Turenne qui rédigea l'instruction.



Relation de ce que le chevalier de Clerville a fait dans son voyage (1).

Avis qu'on m'a donnés des friponneries qui se font dans les provinces.

Remèdes apportés.

Grands jours du parlement de Toulouse.

Prétentions des Huguenots , touchant la chambre de l'édit de Castres.

Ordres envoyés là-dessus.

Réponses de Hollande sur la résolution de faire la guerre cet hiver.

Avis venus de Portugal.

Ordres donnés à Saint-Romain, de Sens, (*ministre de France en Portugal*).

Ligue conclue entre les Etats et plusieurs princes (2).

Elle est datée du 22 août 1666, et prescrivait au marquis de Bellefonds de se conduire d'après les avis du comte d'Esttrades, ambassadeur du roi à la Haye.

(1) C'étoit un habile ingénieur, que le roi avoit sans doute envoyé reconnoître quelques places des Pays-Bas Espagnols qu'il projettoit d'attaquer.

(2) Ligue défensive entre le Danemarck, les Provinces-Unies, l'électeur de Brandebourg, et les ducs de Brunswick. Elle sembloit dirigée contre la Suède. La sûreté du commerce du Nord en étoit le but apparent. Louis XIV s'y opposa en vain, craignant d'y trouver dans la suite un obstacle à ses vues sur les Pays-Bas. (*Voyez les Mémoires, deuxième partie.*)

Accommodement de Bremen (*avec les Suédois*).

Envoi de Millet.

Pensée sur la Pologne avec les Suédois.

Pensée sur la paix d'Angleterre (1).

Pensées pour des entreprises en Flandre.

Gens envoyés pour être instruits.

Ménagemens à l'égard des Hollandais.

Ordres à M. de Beaufort, sur un avis envoyé d'Angleterre, que des vaisseaux passoient dans la Méditerranée.

---

(1) Cette cour la conclut à Bréda, le 31 juillet 1667, avec les Hollandais, la France et le Danemarck.

---

---

## AVIS DE L'ÉDITEUR

### SUR LA PIÈCE QUI SUIVIT.

---

ELLE a été trouvée dans les papiers de Pellisson , et publiée en 1735 , par l'éditeur de ses Œuvres diverses , l'abbé Souchai. Elle porte le titre de *Conversation* ; mais n'est réellement qu'un Discours de Louis XIV , tenu au siège de Lille , en 1667 , et écrit aussitôt après par celui qui venoit de l'entendre. Qui-conque s'est pénétré du caractère et du style de ce prince , tels qu'ils respirent dans ses écrits les plus authentiques , les reconnoîtra ici dans chaque ligne , et nous approuvera d'avoir rangé cette pièce parmi les écrits qui lui appartiennent plus authentiquement. Ce qu'on pourroit trouver de trop ampoulé dans ce langage , étoit moins déplacé dans ce temps où , comme on l'a dit ailleurs , tout grand personnage avoit dans ses manières quelque chose du goût espagnol , des Romains et des héros de Corneille. Tout au plus présumera-t-on que la rhétorique de Pellisson a un peu chargé cette couleur locale. Quant à l'apologie singulière que Louis XIV semble faire ici de son courage , elle surprendra moins , si on la rapproche de deux incidens qui s'étoient passés avant et durant le siège de Lille. Le premier est le parti qu'avoit pris le roi de renoncer à l'attaque de Dendermonde , après s'être mis en marche pour l'assiéger. On verra , dans les

Mémoires militaires, que cette mesure fut mal interprétée. Le second fait est rapporté dans les *Mémoires de Choisy*. Louis XIV, visitant la tranchée de Lille, poussa jusqu'à un endroit où il se trouvoit assez exposé. Des courtisans le pressoient de se retirer. Le vieux duc de Charôt, qui le voyoit hésiter, le raffermir par ces mots, qu'il lui dit à l'oreille : « Le vin est tiré, » Sire, il faut le boire ». Le roi tint bon, et sut gré à Charôt d'une liberté qui sauvoit sa propre réputation sur un article si délicat. On voit, dans ses Lettres originales aussi bien qu'ici, que ce qu'on disoit de lui à cet égard le mettoit dans une sollicitude continuelle. Il ne montra jamais, et à la vérité il n'eut pas besoin, de montrer cette bravoure impétueuse qui va au-devant du danger et se jette dans le feu d'une action ; mais il aimoit qu'on l'en crût capable. On sait qu'en 1673 il consultoit sérieusement Pellisson et d'autres courtisans, pour savoir s'il lui conviendroit de se battre en combat singulier avec l'empereur Léopold.

Pellisson rapporte ce fait, p. 6 du second volume de ses Lettres historiques ; il dit que le 28 août 1675, à Sainte-Marie aux Mines, Louis XIV raconta qu'on mandoit de Vienne, qu'un des ministres de l'Empereur, pour l'empêcher d'aller à son armée, lui avoit fait entendre que, par les avis venus de France, le roi pourroit le défier à un combat singulier, à l'exemple de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint, s'ils se voyoient proches l'un de l'autre. Que Louis ajouta, qu'il ne prétendoit combattre qu'à la tête de ses troupes ; que

ependant il demanda à quelqu'un, (Pellisson sans doute,) si ces combats singuliers entre deux princes, qui se trouvoient à la tête de leurs armées, se pouvoient pratiquer en conscience ; à quoi il fut répondu : Qu'ils n'avoient rien que de légitimé dans une guerre déclarée ; mais que le plus souvent ils seroient contre la prudence, parce qu'il valoit mieux pour l'Etat, exposer la vie d'un très-grand nombre de leurs sujets, que la leur propre. L'idée de consulter sur la convenance de se mesurer corps à corps avec l'Empereur est vraiment singulière. Pendant la campagne de 1691, le maréchal de Luxembourg lui ayant mandé qu'un coup de canon avoit dérangé le dîner du prince d'Orange, Guillaume III, alors roi d'Angleterre, Louis XIV lui fit, le 14 août, cette réponse étrange : « Je suis étonné que le coup de canon qui a emporté » le garde du prince d'Orange, ait troublé son repas, » parce qu'il me semble qu'il devoit le finir là, puis- » qu'il y étoit commencé ». Ce trait d'ostentation castillane n'a-t-il pas beaucoup d'analogie avec plusieurs traits du discours qu'on va lire ?

---

---

# CONVERSATION

DE

LOUIS XIV.

---

ANNÉE 1667.

IL y a tant de différence entre ce qui part purement du cœur du roi et ce qui se peut dire de plus grand de sa personne, que pour vous faire voir ses vertus dans leur source, je serai bien aise de vous rendre compte d'un entretien, où j'eus l'honneur d'être en tiers devant Lille, et où sa modestie se trouvant vaincue par nos prières, voici comme il parla des sentimens de son ame sur tous les sujets où la conversation se tourna, que je ne vous redirai point par ordre, pour le pouvoir mieux lier avec mon sujet.

Les rois, dans leur conduite, sont bien plus malheureux que les autres hommes, puisque leurs cœurs ne sont pas exposés aux yeux de leurs sujets, comme sont toutes leurs actions, dont ils ne jugent, la plupart du temps, que



selon leurs intérêts et leurs passions, et presque jamais selon l'équité.

C'est ce qui fait qu'on les blâme souvent quand ils sont le plus estimables, et lorsque, pour satisfaire à leurs obligations, ils sont forcés de sacrifier toutes choses au bien de leur Etat.

Quand j'ai pris le gouvernement de mon royaume, j'ai bien vu que ma réputation alloit être à la merci de tout le monde, qui peut-être ne me rendroit pas toujours justice.

Mais, comme je ne songe qu'à me bien acquitter de tout ce que je dois à mes peuples et à ma dignité, j'ai méprisé, pour faire mon devoir, toutes les autres gloires.

J'ai cru que la première qualité d'un roi étoit la fermeté, et qu'il ne devoit jamais laisser ébranler sa vertu par le blâme ou par les louanges; que pour bien gouverner son Etat, le bonheur de ses sujets étoit le seul pôle qu'il devoit regarder, sans se soucier des tempêtes et des vents différens qui agiteroient continuellement son vaisseau. J'ai fait ce que j'ai pu pour me bien affermir dans une maxime qui seule peut donner du repos à un roi et à ses peuples.

Cependant, si ma conduite ne laisse pas de trouver des censeurs, et si même je fais quel-

que faite, comme il est bien mal-aisé qu'un jeune roi n'en puisse faire, Dieu n'a pas laissé de bénir mes bonnes intentions, puisque je puis dire, sans en vouloir tirer de vanité, qu'il n'y a point dans le monde de royaume plus florissant que le mien, ni de roi plus heureux.

Quand, après avoir songé au bien de mon Etat, je trouve l'occasion d'en faire à mes sujets particuliers, je confesse que je sens véritablement le plaisir d'être roi.

Mais comme l'envie ne s'étend pas seulement sur celui qui reçoit un bienfait, mais encore sur celui qui le donne, j'ai vu souvent qu'on m'a voulu ôter le mérite de mes graces et de mes libéralités, pour le vouloir donner à quelqu'autre.

On ne peut souffrir que personne nous approche, sans qu'on dise qu'il nous gouverne.

Et quoique, pour réparer un temps où j'avoue que ma trop grande jeunesse avoit laissé trop empiéter, j'aie depuis donné mille marques que rien que la justice et la raison n'a de pouvoir sur moi, on aime souvent mieux croire mes ennemis que mes actions.

On veut que je ne puisse considérer ceux qui me servent et qui me plaisent plus que les autres, sans accuser de foiblesse mon amitié;

et pour me rendre plus esclave que les esclaves mêmes , on voudroit pouvoir enchaîner mes inclinations.

Cependant, comme je sais qu'il n'y a rien de si aisé à surprendre qu'un roi qui croit jamais ne le pouvoir être , sans me fier à mes lumières , j'écoute tout le monde , afin que personne n'abuse de l'honneur de ma confiance.

La vérité est toujours bien reçue , quand on me l'apporte avec respect et sans passion. Et quand on n'a d'attachement qu'à ma personne , on peut aisément se moquer de l'envie et des méchans offices de la cour.

Je fais ce que je puis pour avoir des amis , aussi bien que des serviteurs ; et quoique je confesse que je me suis trompé dans le choix de quelques-uns , mon cœur ne peut se refuser d'aimer , ni de faire du bien , qui sont les seuls plaisirs que je connoisse au monde.

L'amour de la gloire va assurément devant tous les autres dans mon ame ; et comme celle que notre valeur nous fait acquérir , est assurément la plus estimable , c'est celle aussi où je me trouve le plus sensible.

Puisque je vois que je vous ferai plaisir de vous parler de mon cœur , je veux bien faire cet effort pour l'amour de vous , quelque répugnance que j'aie à parler de moi-même.

Il est vrai que j'ai toujours eu de la peine de m'entendre louer de toutes les vertus d'un grand roi, et de savoir que je ne méritois pas encore celle dont on me flattoit le plus.

Ces titres de conquérant et de brave qu'on donne indifféremment à tous les rois, sans avoir jamais rien fait, outrageoient mon courage, et mon cœur, véritablement juste et généreux, ne pouvoit souffrir qu'un autre lui fit grace d'une gloire dont il se sentoit seul digne.

Cependant, comme il y a quelque chose de grand à réprimer ses passions, lorsqu'on les peut satisfaire, et qu'il n'appartient qu'à un roi sans religion et sans amour pour ses sujets, d'entreprendre la guerre pour contenter son ambition, j'ai voulu attendre que ce fût la justice qui me mît les armes à la main.

Il est vrai que j'ai été bien aise qu'elle m'ait ouvert la porte de la gloire, et qu'elle m'ait fait naître l'occasion de montrer à toute la terre qu'il y a encore un roi au monde.

Voilà l'esprit qui m'a conduit; c'est ce qui m'a toujours fait agir.

Maintenant, pour vous rendre compte des raisons qui m'ont fait hasarder ma personne dans les occasions qui n'étoient pas dignes de moi, il faut que je vous fasse fouiller un peu

plus avant dans mon cœur , et que je vous dise quelque chose de ce qui s'y est passé , outre ce que je dois à ma réputation et à ma gloire , à la reine , à mon fils et à mon Etat.

Une valeur brutale qui ne voit goutte , et qui ne sait que mépriser la vie , n'est pas celle d'un honnête homme , ni d'un roi.

Il faut que ce soit l'honneur et le bien public qui nous porte dans le danger , autant que le mépris de la mort ; et nous ne pouvons rechercher de la gloire aux dépens du bonheur général de nos sujets.

Ils nous doivent leurs vies ; mais la nôtre n'est pas à nous , et nous ne pouvons l'hasarder que quand notre réputation est nécessaire à leur repos. Mais si quelque roi doit avoir ces considérations , c'est assurément celui qui voit consister en sa seule personne tout le bonheur ou la perte de son Etat , qui ayant élevé sa monarchie jusqu'au faite de la grandeur , n'a qu'une jeune reine et un enfant pour la soutenir , qui ont besoin qu'il vive , aussi bien que ses peuples , pour ne se voir pas tous avec son ouvrage dans un pitoyable chaos.

Je vous avoue que toutes ces réflexions m'ont souvent attendri le cœur , et que j'ai eu besoin de toute ma vertu pour ne m'y laisser pas surprendre.

Mais quand je songe qu'à la réputation des rois est attachée la félicité de leurs sujets, et que, pour établir une solide paix dans mon royaume, j'aurois besoin d'aller porter la guerre chez mes voisins, qui diminueroient la haute estime qu'ils ont de moi, si je ne leur faisois redouter mon courage, en me faisant justice à moi-même, je n'ai plus écouté que la voix de l'honneur et de la victoire, qui sembloit m'appeler au milieu des périls pour m'y couronner.

Sitôt que je me suis vu libre, et que la vue du bien de mes peuples, autant que celle de la gloire, m'a permis d'hasarder ma personne, je vous avoue que je n'ai pu laisser languir plus long-temps ma valeur après le jour d'une bataille.

Je sais bien que c'est là seule occasion digne d'un roi, et que quand nous tirons l'épée, il faut que le reste du monde tremble sous notre valeur.

Mais pour faire voir qu'on est brave, et qu'on sait mépriser la vie, quand il s'agit de notre réputation, l'on n'a pas besoin de ces grandes journées, et c'est ce qui a fait que j'ai couru par-tout où j'ai vu le péril.

Je savois bien que difficilement les ennemis seroient en état, cette campagne, de me don-



ner bataille ; et de remettre toute l'Europe , qui attendoit de grandes marques de mon courage , à quelqu'autre année , me paroissoit une raison ridicule.

Ainsi , voyant que je ne pouvois présentement espérer une occasion illustre où je me signalerois , j'ai voulu illustrer mes conquêtes , en faisant nommer mon nom dans tous les lieux où j'ai cru que l'on pouvoit acquérir de l'honneur.

Mais il me siéroit mal de parler plus longtemps de ma gloire devant ceux qui en sont témoins.

C'est pourquoi je laisserai à mon histoire le soin de la faire valoir , et comme des personnes qui m'aiment , je vous prierai seulement de me dire , sans me flatter , et sur la fidélité que vous me devez , s'il me reste encore quelque chose à faire pour établir ma réputation.

J'interromprai ici la conversation du roi , pour dire que nous lui répondîmes , que jamais prince n'en avoit eu une plus affermie.

Puisque , sur votre parole , reprit le roi , je puis demeurer en repos à cet égard , je vous dirai naïvement comme quoi je me trouve dans les occasions où je ne puis plus m'exposer.

Je ne sais si tout le monde est comme moi ;

mais , quoique je ne sois pas envieux de la valeur d'autrui , je confesse que je ne laisse pas d'avoir de la peine , toutes les fois que j'entends conter une belle occasion où je ne me suis pas trouvé.

Il me semble qu'on m'ôte de ma gloire , quand , sans moi , on en peut avoir ; et sans me contenter de celle que j'ai acquise , et de la part qu'un roi qui fait le métier de véritable capitaine , a dans toutes les actions de guerre qui se passent en sa présence , je voudrois bien encore partager celle de mes soldats , en courant le même danger qu'eux.

Cependant je vois bien que j'ai tort ; je condamne mes pensées , et reproche à moi-même des sentimens que je trouve plus dignes d'un simple gentilhomme que d'un grand roi.

Et comme dans ces passions qu'on ne peut surmonter en présence , sans sentir de cruelles gênes , de même quand je vous vois courir à des occasions où je n'oserois aller , je vous avoue que , quoi que me dise ma raison , je ne laisse pas de souffrir infiniment.

Ce sont des foiblesses de l'homme , dont on n'est pas exempt pour être né sur le trône , et que je regarde plutôt comme un défaut de mon amour-propre que comme une vertu royale.

Cependant, comme elles sont plus excusables que celles qui leur sont contraires, j'espère que vous leur ferez grace, et que le temps m'en corrigera; mais je serois bien aise auparavant que les ennemis, honteux de m'avoir vu partager leur pays, sans avoir jamais osé paroître devant moi, pour sauver au moins leur réputation, tentassent ici quelque chose où je pusse faire paroître un courage aussi agissant qu'intrépide.

Voilà les véritables sentimens de mon ame, dont j'aurois eu bien de la peine à vous parler, si la bonne opinion que vous avez de moi ne m'y eût obligé, et si nous n'étions en un lieu où je ne ferai rien qui puisse vous la faire perdre.

Quant à l'action que je fis l'autre jour, et que votre amitié me reprocha comme un grand crime, je vois bien qu'il faut que je m'en justifie, et que je vous fasse avouer qu'en cette rencontre mon emportement ne fut pas sans raison. Ne croyez pas que, quand je me suis résolu à faire le siège de Lille, et que, depuis que j'y suis venu, je n'aie bien examiné toutes les difficultés qui pourroient m'empêcher de faire réussir un dessein que j'ai pris sur moi-même, et où présentement il ira de ma gloire.

Dans les autres actions que j'ai faites cette campagne, et où j'ai suivi autant les avis de M. de Turenne que mes sentimens, j'ai cru que sa capacité, appuyée de ma présence, suffisoit pour les faire bien réussir; ainsi je me suis plus appliqué à apprendre sous lui le métier de la guerre, et à donner des preuves de mon courage, qu'à la conduite particulière de mes desseins.

Dans celle-ci, je n'ai pas fait de même. J'ai cru que le siège d'une ville comme Lille, où il y avoit cinq mille hommes de guerre, et cinquante mille habitans portant les armes, et fortifiée de dix-sept bastions, d'autant d'excellentes contrescarpes, avec toutes les choses nécessaires pour les défendre, étoit une entreprise qu'il n'y avoit qu'un grand roi qui pût l'envisager, et la faire glorieusement réussir. L'honneur d'une si belle conquête m'a touché; et m'ayant fait voir encore plus d'espérance que de difficultés, je puis dire qu'en cette occasion j'ai déterminé M. de Turenne à me suivre, et à ne rien craindre pour ma gloire. Ainsi j'ai marché droit à Lille avec cet heureux génie, qui ne m'a encore jamais manqué. Quand j'ai vu cette place, je l'ai trouvée incomparablement plus belle et plus forte qu'on ne me l'avoit dit.

Tous les prisonniers que j'ai faits, m'ont assuré que la garnison étoit composée de leurs meilleures troupes, et que le gouverneur et les habitans étoient tellement unis dans la résolution de se bien défendre, que je n'en devois pas moins espérer que de leurs soldats. Quant à ce qui regarde le dehors, j'ai trouvé une circonvallation de cinq lieues à garder, avec des quartiers qui ne se peuvent du tout secourir, pendant que j'ai nouvelle de tous côtés, que les ennemis s'assemblent pour venir attaquer mes lignes, et que ceux de la ville se préparent à faire une sortie de sept à huit mille hommes, pour faciliter leur attaque.

Toutes ces difficultés qui n'ont servi qu'à rendre mon courage plus ferme, s'étant répandues dans mon armée, j'eus peur qu'elles n'intimidassent mes soldats par l'imagination d'un si grand péril; et voyant bien que la prise de Lille consistoit à prendre au commencement le dessus sur les ennemis, et à ne laisser pas aguerrir une multitude infinie de bourgeois par le moindre petit avantage sur nous, j'ai cru qu'il n'y avoit que mon exemple, mes officiers et ma noblesse qui pussent inspirer à mon armée une vaillance extraordinaire, et qui étonnât d'abord les ennemis. Pour cela, je voulus que ma présence animât toutes leurs

actions; et afin qu'il ne m'en échappât aucune, j'ai passé toutes les nuits au bivac, à la tête de mes escadrons, et la plupart des jours à la queue de ma tranchée, afin que si les ennemis entreprenoient quelque chose sur mes lignes, ou bien qu'ils fissent quelque sortie, je pusse fondre sur eux avec toute ma cour.

Jusqu'à ce jour, mes intentions n'ont point été déçues; et tous mes officiers ont si bien pris l'air que je leur ai voulu donner, pour défendre ma gloire, qu'il semble que la vie ne leur est plus de rien. Vous avez vu dans la première sortie que les ennemis voulurent faire sur mon régiment des Gardes, comment tous mes officiers sortirent d'abord l'épée à la main hors de la tranchée, avec le comte du Lude, premier gentilhomme de ma chambre, et comment, sans donner loisir aux ennemis de se mettre en bataille, ils furent jusque sur leur contrescarpe les repousser, malgré tous leurs dehors et tous leurs remparts, qui étoient bordés de mousquetaires. Vous vîtes de quelle manière une action de si grande vigueur fit d'abord perdre le cœur aux ennemis, et en donna à mes soldats que les officiers eurent peine à retenir, et à faire rentrer dans la tranchée. Depuis, ayant voulu tenter d'en faire une seconde de cavalerie, plusieurs de vous



autres virent comment M. le duc de Coaslin, mestre de camp de la cavalerie, et le comte de Saint-Pol, s'étant trouvés à la tête de plusieurs officiers et de quelques volontaires, poussèrent, comme si chacun d'eux eût été suivi d'un escadron, et firent presque le même effet, puisque les ennemis, sans attendre sept ou huit cents chevaux qui venoient les soutenir à toute bride, se retirèrent aussitôt sous leur mousquetterie. Et il n'y eut que le chevalier de Forbin blessé, lieutenant de mes Gardes du Corps, et un des plus braves et des plus sages gentilshommes de mon royaume.

Il est vrai qu'avant-hier, m'étant trouvé avec tous vous autres à la ligne de circonvallation, quand les ennemis voulurent faire une troisième sortie, et ayant vu déjà deux de mes escadrons sortir de leur épaulement pour les aller charger, je crus que j'aurois mauvaise grace de souhaiter des marques extraordinaires de votre courage, sans vous en donner du mien dans une occasion où ma réputation étoit si fort intéressée. Il n'y a point de roi, pour peu qu'il ait le cœur bien fait, qui voie tant de braves gens faire litière de leur vie pour son service, et qui puisse demeurer les bras croisés.

Ainsi, je fus bien aise que votre courage et votre affection justifiasent mon ardeur et mon

zèle, et de vous commander moi-même dans une action que je croyois qui alloit être assez grande, pour en pouvoir partager l'honneur avec vous, et avoir de si bons témoins de ma valeur.

Je sais que la médisance n'épargne pas plus la personne des rois que celle des autres hommes, et quoique les traits qu'on leur porte soient plus cachés, ils ne laissent pas de pénétrer dans le cœur de tout le monde, lorsqu'ils ne sont parés que par les marques de la royauté. Quand un roi se contente de s'entendre continuellement louer, et qu'il n'a pas le cœur plus délicat que les oreilles, il est souvent tout seul satisfait de lui-même.

Notre sacrée personne ne consacre pas notre réputation toute seule, et quoique je sache bien qu'il doit y avoir beaucoup de différence entre le courage d'un roi et celui d'un particulier, ce ne sont pourtant que nos vertus et nos bonnes actions qui nous donnent l'immortalité.

Pour cela, j'ai voulu agir dans la guerre, comme j'ai fait dans le gouvernement de mon royaume, en ne me reposant de ma réputation sur personne que sur moi-même.

Dans les autres sujets, où j'ai cru qu'on ne pouvoit point voir d'occasion de campagne,

où mon honneur n'étoit pas si intéressé, et dont l'économie ne rouloit pas entièrement sur ma personne, je me suis contenté d'aller à la tranchée, pour faire voir que je ne craignois pas plus les coups de mousquet qu'un autre homme. Mais ici, où toutes les apparences sont que l'on verra quelque belle action, et où ma présence fait tout, j'ai cru que je devois faire voir en plein jour quelque chose de plus qu'une vaillance enterrée.

Et pour vous dire la vérité, quoique l'affaire de Dendermonde ne pût en rien diminuer ma gloire, je n'ai pas laissé d'en être un peu piqué, et de chercher une occasion où je pusse la faire éclater par moi-même.

Voilà les véritables raisons qui m'ont fait pousser à votre tête, peut-être un peu plus avant que ne devoit faire un roi qui n'auroit pas eu toutes ces considérations, et qui aime mieux qu'on le blâme d'être un peu trop chaud, quand il voit les ennemis, que trop sage.

Cependant vous voyez qu'ils ont si fort respecté ma personne, qu'ils n'ont pas tiré sur moi, comme ils lé pouvoient faire; et j'espère que Dieu la conservera encore long-temps, pour le bien de mon Etat, et pour reconnoître vos services et votre amitié.

---

---

# MÉMOIRE DU ROI

POUR

M. DE TURENNE (1).

---

Saint-Germain-en-Laye , le 12 septembre 1667.

**P**ENDANT que le roi a séjourné près de Den-dermonde (2), on lui a lu , en présence de M. de Turenne, une lettre de M. d'Estrades (3), par laquelle il rend compte de l'entretien qu'il a eu avec M. de Witt (4), sur ce qui pourroit satisfaire le roi pour ses prétentions sur les Pays-Bas. Elle contient en substance que ledit sieur de Witt lui a proposé, que ses maîtres (5) s'emploieront à porter la reine d'Espagne (6),

---

(1) Cette pièce est tirée des collections de M. le général Grimoard.

(2) Du 3 au 6 août 1667.

(3) Le comte d'Estrades étoit alors ambassadeur en Hollande.

(4) Grand-pensionnaire de Hollande.

(5) Les Etats-Généraux des Provinces-Unies.

(6) Mère du roi Charles II et régente du royaume.

à céder au roi la Franche-Comté, Bergues, Furnes, Aire, Saint-Omer et Douai, avec leurs châtellemies ou bailliages, comme aussi Cambrai et le pays de Cambresis; à la charge que Charleroi sera rasé, et que le roi restituera le reste des places et du pays qu'il aura pris depuis l'ouverture de la présente guerre; qu'au cas que la reine d'Espagne ne donne point les mains à un accommodement, les Etats joindront leurs armes à celles du roi, pour l'y contraindre par la force. Cette proposition est assaisonnée de deux conditions par ledit sieur de Witt; l'une, que le roi accordera une suspension d'armes, pendant que lesdits Etats traiteront à Madrid; et l'autre, que le roi renoncera aux prétentions qu'il a sur les Etats et royaumes de la couronne d'Espagne, au cas que le roi d'Espagne, à présent régnant, vienne à mourir, si mieux n'aime le roi, reprendre le traité ci-devant commencé, pour obliger la Flandre à se cantonner en ce temps-là; et en cas de refus, la partager entre le roi et les sieurs Etats, suivant ce qui fut lors projeté. Le roi étant prêt à marcher pour le siège de Lille, remit l'examen de la proposition du sieur de Witt à un autre temps.

Aussitôt que le roi a été arrivé ici, M. Van Beuningen a paru, sous prétexte de partir pour

la Hollande , pour satisfaire à l'ordre qu'il a reçu de ses maîtres. Il a discouru amplement à sa mode , sur les affaires présentes ; il a exagéré l'intérêt qu'ont les Etats , de n'avoir pas le roi pour voisin dans la Flandre à la place du roi d'Espagne , ne feignant pas de dire , qu'ils seroient perdus sans ressource , si ce changement arrivoit ; que leur république ne pourroit se conserver, et qu'il n'y a rien qu'elle ne doive faire pour prévenir ce malheur. Il n'a parlé que de mettre sur pié soixante mille hommes pour s'en préserver ; que leur Etat ne manque pas d'argent ; que l'Angleterre, les princes et puissances du Nord avoient les yeux ouverts pour observer leur conduite ; qu'ils auront tant d'alliés qu'ils voudront en cette rencontre , et que toute l'Europe s'élèvera avec eux pour traverser un dessein qui lui paroît si funeste à leur gouvernement. Il n'a pas omis de faire valoir le traité que le roi a fait avec le Portugal (1) , et de quel poids doit être à la France , la résolution que le roi d'Espagne pourroit prendre d'y satisfaire ; que ce n'est rien à l'Espagne de s'accommoder avec le Portugal , pour dégager ses forces de ce côté-là,

---

(1) Il s'agit du traité d'alliance offensive entre la France et le Portugal , conclu le 31 mars 1667.



pour les employer à défendre la Flandre , à tirer des mains du roi les places qu'il y a déjà occupées , et empêcher les progrès qu'il y projette à l'avenir ; mais que , quand même l'Espagne abandonneroit le Portugal par un traité fait avec la France , elle perd l'avantage qu'elle se proposoit d'en tirer pour sa propre défense , et donne occasion à la France d'entrer en la garantie dudit traité. Il ajoute , que MM. les Etats ont grand intérêt en la paix d'entre la Castille et le Portugal , parce que ce royaume-ci étant débiteur auxdits Etats de huit millions de livres , qu'il n'a tenu compte de payer jusqu'ici , il se trouvera , par cette paix , en plus de commodité , de ne pas résister aux efforts que lesdits sieurs Etats sont obligés de faire , pour obliger le Portugal de leur donner la satisfaction qu'il leur a promise , par le dernier traité qu'ils ont fait ensemble. Il a ensuite pressé le roi de lui donner sa résolution , sur la proposition dudit sieur de Witt , qu'il a traitée comme une simple conversation , sans concert avec ses maîtres , sur laquelle le roi ne devoit pas faire de fondement. Il voudroit que le roi se contentât d'Aire , Saint-Omer , Cambrai , du Cambresis , et qu'en tout cas le roi voulût bien substituer le duché de Luxembourg en la place de la Franche-Comté , étant

persuadé que la reine d'Espagne le céderoit plus volontiers que l'autre. Il a dit que ses maîtres, en cas de refus de la reine d'Espagne, joindront leurs armes à celles du roi ; mais qu'ils se déclareront pour le roi , contre tous princes et potentats qui voudront agir avec les Espagnols pour la défense de la Flandre contre les intérêts du roi , et qu'ils prendront le traité de 1662 pour prétexte de leur armement , en ce qu'ils sont obligés par icelui à une défensive , faisant passer l'action des alliés d'Espagne , comme une attaque faite au roi , qui les oblige à le secourir. Il croit que cette déclaration de ses maîtres , empêcheroit tous les princes de se joindre à l'Espagne , et que celle-ci se trouvant sans appui , donneroit les mains à la paix à des conditions raisonnables.

Van Beuningen souhaiteroit ardemment , que le roi acceptât la proposition dudit sieur de Witt , y ajoutant une alternative , qui est de se contenter des places et pays conquis depuis l'ouverture de la guerre , en cas que la reine d'Espagne aimât mieux les céder au roi que celles contenues en ladite proposition. Il croit que par-là , le roi fermeroit la bouche à tous ceux qui publient , que le roi veut s'emparer de toute la Flandre ; que ses maîtres en perdroient l'appréhension qu'on leur a voulu

donner jusqu'ici ; qu'on se délivreroit de tous les incidens qui peuvent traîner en longueur une négociation de paix , et que l'on empêcheroit que les princes qu'on veut exciter contre la France , n'entreprissent de se mêler d'une affaire que les Espagnols pourroient terminer si aisément , par la cession des places déjà perdues , et qu'ils ne sont pas en état de recouvrer par leurs armes. Il ajoute , en dernier lieu , que si le roi estime davantage , pour sa commodité , la satisfaction proposée par le sieur de Witt , que les places qu'il a occupées cette campagne-ci , le roi ne se fera aucun préjudice par cette alternative ; car les Espagnols ne choisiront jamais le parti de laisser le roi au cœur de la Flandre , dans des places si considérables , par le moyen desquelles il pourroit s'emparer , à la première rupture , du reste du pays avec bien de la commodité ; et qu'ainsi le roi désarmera tout le monde , et ne hasardera rien du tout de ce qui peut être du bien de son service.

Le roi ne s'éloigne pas d'accepter la proposition dudit sieur de Witt , substituant le duché de Luxembourg à la place de la Franche-Comté , sans la suspension d'armes que Van Beuvingen ne presse pas , et sans renoncer aux droits à écheoir par la mort du roi d'Espagne ;

mais agréant de reprendre le traité ci-devant commencé, pour faire cantonner la Flandre ou la partager. Cependant, avant que de prendre résolution sur l'alternative, le roi desire avoir les sentimens de M. de Turenne, et les attendre avant de donner sa réponse à l'envoyé extraordinaire de Hollande (Van Beuningen), qui ne perd point de temps à la solliciter.

---

---

## RÉPONSE

### DU MARÉCHAL DE TURENNE.

Au camp de Liekerke, le 20 septembre 1667.

**P**OUR le Mémoire qui contient les pensées de M. Van Beuningen et les propositions de M. de Witt, dont Sa Majesté m'a fait l'honneur de me communiquer ce qu'on lui en avoit mandé, et sur l'alternative dont elle me fait l'honneur de me demander mon avis, elle sait bien qu'il a toujours été, de faire voir aux Hollandais, et à ses plus confidens en Allemagne, j'entends les princes du Rhin et ceux qui craignent le plus la guerre, que le roi met des limites à ses conquêtes; et j'approuverois la proposition de garder ce que le roi a pris, parce que cela fait connoître qu'on

ne veut pas tirer la chose en longueur par une négociation, et que cela contente les alliés. Je crois que les Espagnols ne la refuseront pas. S'ils le font, je crois que le roi en doit être bien aise. Si au lieu de quelque une des places que le roi tient, on veut parler de Cambrai, de la Franche-Comté ou de Luxembourg, je pense que le roi doit les écouter; bien entendu sans suspension ni renonciation (1), et admettant avec les Etats la proposition du partage. Je dirai encore, que je crois que le roi doit le faire dire aux Etats et à quelques princes d'Allemagne, et vouloir sincèrement être content d'une portion raisonnable, se mettant toujours en état d'en prendre plus que d'en perdre; mais ayant devant soi cette raison, pour contenter ceux qui en chercheront pour être dans ses intérêts.

---

(1) Ceci et ce qu'on a vu dans le Mémoire du Roi sur le même sujet, prouve que le conseil de France prévint de longue main la possibilité que le roi d'Espagne, Charles II, mourût sans postérité, et que sa succession pût être réclamée par les descendans de la reine de France Marie-Thérèse, ainsi qu'il arriva en 1700.

---

---

## AVIS DE L'ÉDITEUR

### SUR LA PIÈCE SUIVANTE.

---

CETTE pièce concerne trois objets principaux. 1°. Les suites de la paix d'Aix-la-Chapelle, signée le 2 mai 1668, et de la triple alliance qui s'étoit formée le 25 janvier de la même année, entre l'Angleterre, la Hollande et la Suède, pour arrêter les conquêtes de Louis XIV sur l'Espagne. Il paroît en outre que le Pape s'étoit entremis dans les arrangements de la paix, et pour empêcher qu'elle ne fût d'abord troublée par cette question des dépendances, de laquelle la France comptoit pourtant se servir en temps et lieu, vis-à-vis de l'Espagne. Quant au roi d'Angleterre, c'étoit comme médiateur qu'on vouloit l'appeler à cette négociation, car dès lors il étoit vendu à la France.

2°. Les conditions du traité de Lorraine, qu'on vouloit éluder et qu'on éluda en effet; c'étoit celui par lequel le duc avoit donné ses Etats à la France. Tous les princes de sa famille devoient le ratifier; ce qu'ils étoient fort loin de faire. Ainsi on ne manquoit pas de prétexte pour le priver de ses avantages. Au surplus, il fut dépossédé, et la Lorraine envahie en 1670.

3°. Les autres questions concernent les négociations à suivre en Allemagne pour s'assurer de plusieurs princes, en cas d'une guerre; car la foible complexion du jeune roi d'Espagne, Charles II, faisoit



croire sa mort prochaine et sa succession près de vaquer. L'évêque de Munster étoit le fameux Bernard Van Galen , le plus méchant et le plus scandaleux des prêtres , menant une vie de bandit et de pirate , mais dont Louis XIV s'étoit fait un ami après l'avoir battu.

La pièce est tirée des collections de M. le général Grimoard.

---

---

# RÉSOLUTIONS

IMPORTANTES

A PRENDRE PAR LE ROI,

*Avec les Réponses du maréchal de Turenne.*

---

FIN DE 1668.

*Demande.* SAVOIR, si l'on demandera ou non, à la triple alliance, la même garantie du traité d'Aix-la-Chapelle, qu'elle est sur le point d'accorder aux Espagnols; et en cas de l'affirmative, en quel temps on devra faire cette demande, si c'est maintenant ou plus tard?

*Réponse.* On ne s'engagera à rien; mais on écrira de manière en Hollande, que si on veut y entrer, on puisse dire qu'on leur en a fait des ouvertures.

*D.* Supposé que le roi ne veuille pas rompre la paix, pour le différent des dépendances des conquêtes, savoir, de quelle meilleure manière il pourra sortir avec honneur, de l'engagement qu'il a pris dans cette affaire, lorsque le terme

d'une année qu'il a accordé au pape, expirera ?

*R.* On fera connoître au pape , que le roi entendra les ouvertures là-dessus ; et ensuite , selon les occasions , on y fera entrer le roi d'Angleterre.

*D.* Savoir , si on doit laisser l'affaire du traité fait en 1662 avec le duc de Lorraine , en l'état qu'elle est à présent , le roi n'ayant pas dessein d'accomplir la condition des prérogatives de princes du sang pour les princes de Lorraine ; ou si on doit entrer là-dessus en quelque négociation d'accommodement avec le prince Charles , à quoi il pourroit y avoir présentement quelque ouverture ?

*R.* On juge à propos de négocier avec le prince Charles , et de changer la situation de l'affaire de Lorraine , dont on ne croit pas le traité soutenable.

*D.* Savoir , quel pouvoir on donnera à M. de Vaubrun , sur la quantité de la somme qu'il a laissé espérer à l'électeur de Brandebourg , pour un subside annuel ?

*R.* On promet deux cent mille livres à M. l'électeur durant la paix.

*D.* Savoir , quelles conditions on demandera réciproquement audit électeur ?

*R.* On le veut engager , au cas de la mort du roi d'Espagne.

*D.* Savoir, ce que le roi doit faire ou non, présentement, pour gratifier l'évêque de Munster?

*R.* On contentera M. l'évêque de Munster.

*D.* Savoir, si le roi doit prêter ou non, la garantie à l'électeur de Mayence, contre l'électeur palatin?

*R.* On ne donnera point la garantie à M. l'électeur, qu'il ne vive mieux avec le roi.

---

S U I T E  
D E S  
N O T E S S O M M A I R E S.

---

A N N É E 1670.

T R A I T É d'Angleterre (1).

Envie d'attaquer les Hollandais.

Envoi du prince Guillaume de Furstemberg, vers les électeurs de Cologne et Brandebourg, l'évêque de Munster et ducs de Brunswick.

Moyens dont on se sert envers chaque prince (2).

Propositions en Portugal du mariage de mon second fils avec l'Infante.

Traité fait avec l'Empereur (3).

Propositions de Pologne rejetées.

Ménagemens entre mon frère et ma sœur (4).

---

(1) Avec la France contre les Hollandais.

(2) Il s'agissoit de les engager à favoriser les vues de Louis XIV contre les Hollandais.

(3) C'étoit un traité de neutralité, afin qu'il laissât ruiner les Hollandais par la France.

(4) Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, que

Propositions faites par de Witt, touchant la mort du roi d'Espagne, et ma réponse sur la division du reste de la Flandre.

Ménagemens, ou plutôt moyens de regagner la Suède (1).

Traité avec le prince Charles de Lorraine, et le duc François son père (2).

## ANNÉE 1671.

Continuation d'intelligence avec l'Angleterre, pour attaquer et ruiner les Hollandais.

Voyage et propositions des ducs de Buckingham et ambassadeurs d'Angleterre, pour le même sujet.

---

Louis XIV avoit fait passer de Calais à Douvres, pour négocier le traité contre les Hollandais avec son frère Charles II, et sans que Monsieur, son mari, sût l'objet de ce voyage.

(1) Elle étoit entrée dans un traité appelé la *triple alliance*, conclu le 28 janvier 1668, entre l'Angleterre et la Hollande, pour arrêter les succès de Louis XIV contre les Espagnols. Le roi de France fut alors obligé de signer la paix à Aix-la-Chapelle, le 2 mai suivant, et de rendre une partie de ses conquêtes : de là ses projets de vengeance contre les Hollandais.

(2) Ce traité ne fut sans doute qu'en projet ; car le duc ne rentra jamais en France, et, ainsi que son fils, fit la guerre contre Louis XIV, pendant les années suivantes.



Raisons dites de part et d'autre, pour et contre.

Obligations des traités d'Angleterre.

Relâchemens auxdits traités.

Levées et préparatifs pour la guerre contre la Hollande.

Pourquoi remise à 1672, du côté de la France, et les raisons.

Préparatifs pour engager plusieurs princes (*contre les Hollandais*).

Changement de pensée.

Levées (*de troupes*) étrangères, et pourquoi.

Préparatifs de marine.

Voyage de Flandre fait.

Voyage de Rochefort résolu et rompu.

Pensées pour engager le Portugal.

Papiers et négociations faites et envoyées en Espagne (1).

Accidens arrivés en Flandre.

Projets pour empêcher les Espagnols de se lier avec les Hollandais, et puis pour les faire déclarer pour eux.

Raisons (2).

(1) Le roi de France fit proposer le partage des sept Provinces-Unies; la cour de Madrid s'y refusa.

(2) C'étoit afin de donner à la France un prétexte plausible d'attaquer les Pays-Bas Espagnols et de s'en emparer.

---

## A V I S

### SUR LE FRAGMENT QUI SUIT.

---

**L**E manuscrit est entièrement de la main de Louis XIV. Au dos est écrit, de la même main : *Morceaux détachés* ; titre qui ne semble guère lui convenir, puisqu'on y voit un enchaînement d'idées qui fait honneur au bon esprit de Louis XIV.

Il est tout-à-fait probable, que ces réflexions devoient entrer dans le corps des Mémoires que Louis XIV destinoit à servir d'instructions à son fils le Dauphin. Il est du même ton et du même style. **Nous** n'aurions pas hésité à l'y réunir, si sa date, dont il porte une indication précise, n'étoit pas si éloignée de celle où furent rédigés les premiers Mémoires. Ce que le roi dit de M. de Pomponne, prouve qu'il l'a écrit après la disgrâce de ce ministre, qui est de l'année 1679.

Nous remarquerons ici, comme nous l'avons déjà fait ailleurs, que la plupart des écrivains se sont trompés, en attribuant cette disgrâce, soit au jansénisme de M. de Pomponne, soit à quelques négligences de détail, au retard du déchiffrement d'une dépêche, et à un courrier expédié par M. de Croissi. On voit ici que la cause en étoit plus grave. La modération, l'esprit d'équité, le style mesuré et conciliant de Pomponne, ne sembloit que foiblesse et défaut de dignité au superbe Louis XIV. Les adulations dont

on l'enivroit depuis quinze ans , et sur-tout les grands avantages de la paix de Nimègue , avoient singulièrement exalté son orgueil. Il pensoit , il agissoit en maître du monde , et vouloit que le ton de ses ministres s'élevât à la hauteur de ses prétentions. Quelques-uns ne lui obéirent que trop bien. Le doge de Gènes disoit : *Le roi , par ses manières , nous ôte la liberté ; mais ses ministres nous la rendent par leurs mauvais traitemens.* Le même sentiment qui avoit fait renvoyer M. de Pomponne , conseilla ces provocations multipliées qui suscitèrent la ligue d'Augsbourg , et armèrent , pendant vingt ans , l'Europe entière contre la France.

Ajoutons à cette réflexion , celle de Voltaire qui a le premier publié ce morceau dans le Siècle de Louis XIV.

« Ce monument si précieux , et jusqu'à présent in-  
 » connu , dépose à la postérité , en faveur de la droi-  
 » ture et de la magnanimité de son ame. On peut  
 » même dire , qu'il s'y juge trop sévèrement ; qu'il  
 » n'avoit nul reproche à se faire sur M. de Pomponne ,  
 » puisque les services de ce ministre et sa réputation  
 » avoient déterminé le choix du prince , confirmé par  
 » l'approbation universelle : et s'il se condamne sur le  
 » choix de M. de Pomponne , qui eut au moins le  
 » bonheur de le servir dans les temps les plus glo-  
 » rieux , que ne devoit-il pas se dire sur M. de Cha-  
 » millart , dont le ministère fut si infortuné et con-  
 » damné si universellement » ?

---

# RÉFLEXIONS

SUR

## LE MÉTIER DE ROI.

---

TOUT RAPPORTER AU BIEN DE L'ÉTAT.

LES rois sont souvent obligés à faire des choses contre leur inclination, et qui blessent leur bon naturel. Ils doivent aimer à faire plaisir, et il faut qu'ils châtient souvent, et perdent des gens à qui naturellement ils veulent du bien. L'intérêt de l'Etat doit marcher le premier. On doit forcer son inclination, et ne se pas mettre en état de se reprocher, dans quelque chose d'important, qu'on pouvoit faire mieux, mais que quelques intérêts particuliers en ont empêché, et ont détourné les vues qu'on devoit avoir pour la grandeur, le bien et la puissance de l'Etat.

SAVOIR PRENDRE SON PARTI.

Souvent il y a des endroits qui font peine; il y en a de délicats qui sont difficiles à démêler; on a des idées confuses; tant que cela

est, on peut demeurer sans se déterminer ; mais dès qu'on s'est fixé l'esprit à quelque chose, et qu'on croit voir le meilleur parti, il le faut prendre : c'est ce qui m'a fait réussir souvent dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que j'ai faites, et qui m'ont donné des peines inutiles, ont été par complaisance, et pour ne pas aller trop nonchalamment aux avis des autres.

#### ÉVITER LA FOIBLESSE.

Rien n'est si dangereux que la foiblesse, de quelque nature qu'elle soit. Pour commander aux autres, il faut s'élever au-dessus d'eux ; et après avoir entendu ce qui vient de tous les endroits, on se doit déterminer par le jugement qu'on doit faire sans préoccupation, et pensant toujours à ne rien ordonner ni exécuter qui soit indigne de soi, du caractère qu'on porte, ni de la grandeur de l'Etat.

#### PENSER A TOUT.

Les princes qui ont de bonnes intentions et quelques connoissances de leurs affaires, soit par expérience, soit par étude, et une grande application à se rendre capables, trouvent tant de différentes choses par lesquelles ils se peuvent faire connoître, qu'ils doivent

avoir un soin particulier et une application universelle à tout.

## SE GARDER DE SOI-MÊME.

Il faut se garder contre soi-même, prendre garde à son inclination, et être toujours en garde contre son naturel. Le métier de roi est grand, noble et délicieux, quand on se sent digne de bien s'acquitter de toutes les choses auxquelles il engage; mais il n'est pas exempt de peines, de fatigues et d'inquiétudes. L'incertitude désespère quelquefois; et quand on a passé un temps raisonnable à examiner une affaire, il faut se déterminer, et prendre le parti qu'on croit le meilleur.

## JOURIR DES SUCCÈS; RÉPARER LES FAUTES.

Quand on a l'Etat en vue, on travaille pour soi. Le bien de l'un fait la gloire de l'autre. Quand le premier est heureux, élevé et puissant, celui qui en est cause en est glorieux, et par conséquent doit plus goûter que ses sujets, par rapport à lui et à eux, tout ce qu'il y a de plus agréable dans la vie. Quand on s'est mépris, il faut réparer sa faute le plutôt qu'il est possible, et que nulle considération n'en empêche, pas même la bonté.



En 1671 un ministre mourut (1), qui avoit la charge de secrétaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangères. Il étoit homme capable, mais non pas sans défauts : il ne laissoit pas de bien remplir ce poste, qui est très-important. Je fus quelque temps à penser à qui je ferois avoir sa charge ; et après avoir bien examiné, je trouvai qu'un homme qui avoit long-temps servi dans les ambassades (2), étoit celui qui la rempliroit le mieux. Je l'envoyai quérir : mon choix fut approuvé de tout le monde, ce qui n'arrive pas toujours. Je le mis en possession de la charge à son retour. Je ne le connoissois que de réputation, et par les commissions dont je l'avois chargé, qu'il avoit bien exécutées ; mais l'emploi que je lui ai donné s'est trouvé trop grand et trop étendu pour lui. J'ai souffert plusieurs années de sa foiblesse, de son opiniâtreté et de son inapplication. Il m'en a coûté des choses considérables ; je n'ai pas profité de tous les avantages que je pouvois avoir, et tout cela par complaisance et bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonnasse de se retirer, parce que tout ce qui passoit par lui, perdoit de la grandeur et

---

(1) M. de Lionne.

(2) M. Arnauld de Pomponne.

de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France, qui n'est pas malheureux. Si j'avois pris le parti de l'éloigner plutôt, j'aurois évité les inconvéniens qui me sont arrivés, et je ne me reprocherois pas que ma complaisance pour lui a pu nuire à l'Etat. J'ai fait ce détail, pour faire voir un exemple de ce que j'ai dit ci-devant.

---

---

---

## MÉMOIRE

*Remis par Louis XIV à son petit-fils le duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V, partant pour Madrid; le 3 décembre 1700.*

---

1. **N**E manquez à aucun de vos devoirs, surtout envers Dieu.

2. Conservez-vous dans la pureté de votre éducation.

3. Faites honorer Dieu par-tout où vous aurez du pouvoir; procurez sa gloire; donnez-en l'exemple: c'est un des plus grands biens que les rois puissent faire.

4. Déclarez-vous en toute occasion pour la vertu et contre le vice.

5. N'ayez jamais d'attachement pour personne (1).

---

(1) Louis XIV avoit probablement une idée différente du sens naturel que présente ce conseil. Ce n'est pas contre les *favoris* qu'il prétend le tenir en garde; il le fait par le

6. Aimez votre femme , vivez bien avec elle , demandez-en une à Dieu qui vous convienne. Je ne crois pas que vous deviez prendre une Autrichienne.

7. Aimez les Espagnols et tous vos sujets attachés à vos couronnes et à votre personne ; ne préférez pas ceux qui vous flatteront le plus ; estimez ceux qui , pour le bien , hasarderont de vous déplaire : ce sont là vos véritables amis.

8. Faites le bonheur de vos sujets , et dans cette vue , n'ayez de guerre que lorsque vous y serez forcé , et que vous en aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre conseil.

9. Essayez de remettre vos finances ; veillez aux Indes et à vos flottes ; pensez au commerce ; vivez dans une grande union avec la France , rien n'étant si bon pour nos deux puissances que cette union , à laquelle rien ne pourra résister (1).

---

dernier article. Il veut apparemment lui faire craindre l'empire des femmes , soit épouse , soit maîtresse. Au reste , si on s'en rapportoit au duc de Saint-Simon , il faudroit prendre le conseil à la lettre , et croire que Louis XIV, qui n'aimoit que lui , eût voulu qu'en effet son petit-fils Philippe V n'aimât personne.

(1) Malheureusement pour Louis XIV, il ne tarda pas à

10. Si vous êtes contraint de faire la guerre, mettez-vous à la tête de vos armées.

11. Songez à rétablir vos troupes par-tout, et commencez par celles de Flandre.

12. Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir ; mais faites-vous une sorte de règle qui vous donne des temps de liberté et de divertissement.

13. Il n'y en a guère de plus innocens que la chasse, et le goût de quelque maison de campagne, pourvu que vous n'y fassiez pas trop de dépenses (1).

14. Donnez une grande attention aux affaires. Quand on vous en parle, écoutez beaucoup dans le commencement, sans rien décider.

15. Quand vous aurez plus de connoissance, souvenez-vous que c'est à vous à décider ; mais quelqu'expérience que vous ayez, écoutez toujours tous les avis et tous les raisonnemens de votre conseil, avant que de faire cette décision.

16. Faites tout ce qui vous sera possible, pour bien connoître les gens les plus importants, afin de vous en servir à propos.

éprouver le contraire, par les mauvais succès de la guerre commencée en 1701.

(1) Il se souvenoit de celles de Versailles, &c.

17. Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs soient toujours espagnols.

18. Traitez bien tout le monde ; ne dites jamais rien de fâcheux à personne ; mais distinguez les gens de qualité et de mérite.

19. Témoinnez de la reconnoissance pour le feu roi (1), et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous choisir pour lui succéder.

20. Ayez une grande confiance au cardinal Portocarrero , et lui marquez le gré de la conduite qu'il a tenue.

21. Je crois que vous devez faire quelque chose de considérable, pour l'ambassadeur qui a été assez heureux pour vous demander, et pour vous saluer le premier en qualité de sujet (2).

22. N'oubliez pas Bedmar , qui a du mérite et qui est capable de vous servir.

23. Ayez une entière créance au duc de Harcourt (3) : il est habile homme et honnête , et ne vous donnera des conseils que par rapport à vous.

24. Tenez tous les Français dans l'ordre.

---

(1) Charles II, mort le 1 novembre 1700, qui avoit nommé Philippe V son héritier, par son second testament du 2 octobre précédent.

(2) Le marquis de Castel-dos-Rios, ambassadeur d'Espagne en France. Philippe V lui accorda la Grandesse.

(3) Ambassadeur de France auprès de Philippe.



25. Traitez bien vos domestiques ; mais ne leur donnez pas trop de familiarité, et encore moins de créance. Servez-vous d'eux tant qu'ils seront sages ; renvoyez-les à la moindre faute qu'ils feront, et ne les soutenez jamais contre les Espagnols.

26. N'ayez de commerce avec la reine douairière (1), que celui dont vous ne pouvez vous dispenser. Faites en sorte qu'elle quitte Madrid, et qu'elle ne sorte pas d'Espagne. En quelque lieu qu'elle soit, observez sa conduite, et empêchez qu'elle ne se mêle d'aucune affaire. Ayez pour suspects ceux qui auront trop de commerce avec elle.

27. Aimez toujours vos parens ; souvenez-vous de la peine qu'ils ont eue à vous quitter ; conservez un grand commerce avec eux dans les grandes choses et dans les petites. Demandez-nous ce que vous aurez besoin ou envie d'avoir, qui ne se trouve pas chez vous ; nous en userons de même avec vous.

28. N'oubliez jamais que vous êtes français, et ce qui peut vous arriver quand vous aurez

---

(1) Marie-Anne de Neubourg, fille de l'électeur Palatin, si zélée pour la maison d'Autriche, qu'elle avoit fait les plus grands efforts pour engager le roi, son mari, à tester en faveur de l'archiduc Charles, et même à le reconnoître d'avance pour son héritier présomptif.

assuré la succession d'Espagne par des enfans (1), visitez vos royaumes ; allez à Naples et en Sicile ; passez à Milan et venez en Flandre : ce sera une occasion de nous revoir. En attendant, visitez la Catalogne, l'Arragon et les autres lieux. Voyez ce qu'il y aura à faire pour Ceuta (2).

29. Jetez quelque argent au peuple quand vous serez en Espagne, et sur-tout en entrant dans Madrid.

30. Ne paroissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez : ne vous en moquez point ; chaque pays a ses manières particulières, et vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous paroîtra d'abord le plus surprenant.

31. Evitez, autant que vous pourrez, de faire des grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les obtenir. Donnez à propos et libéralement, et ne recevez guère de présens, à moins que ce ne soit des bagatelles. Si quelquefois

---

(1) Il semble que Louis XIV vouloit faire entendre ici à Philippe V, qu'il étoit possible que les événemens le ramenassent en France pour y régner ; car il donna le 3 février 1701, des lettres-patentes par lesquelles il lui conservoit et à ses enfans mâles, le droit de succéder à la couronne de France.

(2) Sur la côte d'Afrique.

vous ne pouvez éviter d'en recevoir, faites-en (à ceux qui vous en auront donné,) de plus considérables, après avoir laissé passer quelques jours.

32. Ayez une cassette pour mettre ce que vous aurez de particulier, dont vous aurez seul la clé.

33. Je finis par un des plus importans avis que je puisse vous donner. Ne vous laissez pas gouverner; soyez le maître; n'ayez jamais de favoris ni de premier ministre. Ecoutez, consultez votre conseil; mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires (1), tant que vous aurez de bonnes intentions (2).

(1) Malheureusement ce principe n'est pas certain.

(2) Ce fut après la remise de ce Mémoire, que Louis XIV dit à Philippe V, en l'embrassant, ce mot célèbre : *Adieu, mon fils; il n'y a plus de Pyrénées.*

---

## AVERTISSEMENT.

L'ABBÉ Millot suppose, (page 515 du quatrième volume de ses Mémoires politiques et militaires, pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis XV,) que le premier de ces monarques composa le projet de harangue qui suit, pour demander des secours extraordinaires à ses peuples, pendant la guerre de 1688; mais il paroît que cet écrivain se trompe. Plusieurs traits de cette pièce semblent indiquer que Louis XIV ne l'écrivit qu'en 1710, après la rupture des conférences de Gertruydenberg, dans lesquelles les alliés, notamment les Hollandais, manifestèrent une ambition et une haine contre la France également désordonnées. Quoique la guerre de 1688 eût été à-la-fois peu glorieuse et très-dispendieuse pour Louis XIV, elle ne le réduisit pas aux mêmes extrémités que la guerre pour la succession d'Espagne, qui le mit réellement aux abois. M. Millot ajoute, que cette harangue devoit être prononcée dans une assemblée de notables, qu'on vouloit convoquer.

M. le général Grimoard a bien voulu communiquer à l'éditeur de ces Mémoires, un relevé, fait sur des pièces authentiques, des dépenses qu'entraînèrent les deux guerres de 1688 et de 1701. Il résulte de ses calculs, que les dix campagnes de la première, terminées en 1697, coûtèrent 750,418,517 liv. tournois. Comme le marc d'argent étoit à 29 l. 6 s. 11 d., cette somme équivalant, en 1805, à 1,540,466,005 fr.

La guerre pour la succession d'Espagne , commencée en 1701 et finie en 1715 , offre douze campagnes , qui absorbèrent 1,557,550,985 liv. tournois. Le marc d'argent valoit alors 52 l. 16 s. 7 d. ; ainsi cette somme représente 2,524,660,654 fr. monnoie actuelle.

---

---

# PROJET DE HARANGUE

POUR

DEMANDER DES SECOURS

A LA NATION FRANÇAISE.

---

J'AI soutenu cette guerre avec la hauteur et la fierté qui convient à ce royaume. C'est par la valeur de ma noblesse et le zèle de mes sujets, que j'ai réussi dans les entreprises que j'ai faites pour le bien de l'Etat. J'ai donné tous mes soins et toute mon application pour y parvenir. Je me suis aussi donné les mouvemens que j'ai cru nécessaires pour remplir mes devoirs, et pour faire connoître l'amitié et la tendresse que j'ai pour mes peuples, en leur procurant, par mes travaux, une paix qui les mette en repos le reste de mon règne, pour ne penser plus qu'à leur bonheur. Après avoir étendu les limites de cet Empire, et couvert mes frontières par les importantes places que j'ai prises, j'ai écouté les propositions de paix qui m'ont été faites, et j'ai peut-être passé en cette rencontre les bornes de la sagesse, pour



parvenir à un aussi grand ouvrage. Je puis dire que je suis sorti de mon caractère, et que je me suis fait une violence extrême, pour procurer promptement le repos à mes sujets aux dépens de ma réputation, ou du moins de ma satisfaction particulière, et peut-être de ma gloire, que j'ai bien voulu hasarder pour l'avantage de ceux qui me l'ont fait acquérir. J'ai cru leur devoir cette reconnoissance. Mais voyant à cette heure que mes ennemis les plus emportés n'ont voulu que m'amuser, et qu'ils se sont servi de tous les artifices dont ils sont capables pour me tromper, aussi bien que leurs alliés, les obligeant à fournir aux dépenses immenses qu'exige leur ambition déréglée, je ne vois plus de parti à prendre, que celui de songer à nous bien défendre, en leur faisant voir que la France bien unie, est plus forte que toutes les puissances rassemblées avec tant de peines, par force et par artifice, pour l'accabler. Jusqu'à cette heure, j'ai mis en usage les moyens extraordinaires dont, en pareilles occasions, on s'est servi pour avoir des sommes proportionnées aux dépenses indispensables, pour soutenir la gloire et la sûreté de l'Etat. Présentement que toutes les sources sont quasi épuisées, je viens à vous pour vous demander vos conseils et votre assistance en cette ren-

contre, où il ira de notre salut. Par les efforts que nous ferons par notre union, nos ennemis connoîtront que nous ne sommes pas en l'état qu'ils veulent faire croire, et que nous pourrons, par le secours que je vous demande, le croyant indispensable, les obliger à faire une paix honorable pour nous, durable pour notre repos. et convenable à tous les princes de l'Europe. C'est à quoi je penserai jusqu'au moment de sa conclusion, même dans le plus fort de la guerre, aussi bien qu'au bonheur et à la félicité de mes peuples, qui ont toujours fait et feront jusqu'au dernier moment de ma vie, ma plus grande et ma plus sérieuse application.

---

---

# NOTICE

SUR

LE TESTAMENT ET LES CODICILES

DE LOUIS XIV.

---

CES pièces importantes et peu connues demandent quelques éclaircissemens historiques.

Le roi signa son testament le 2 août 1714. Suivant le récit de Duclos, il le remit lui-même, au premier président et au procureur général qu'il avoit mandés. Le paquet étoit cacheté, et fut serré dans un trou creusé dans l'épaisseur d'un mur, sous une grille de fer et une porte fermée de trois serrures. Il dit, en le remettant, que qui que ce soit que lui, ne savoit ce qu'il contenoit. Cependant le ministre Voisin, qui l'avoit écrit de sa main, le connoissoit aussi ; et madame de Maintenon, ainsi que le duc du Maine, n'en ignoroient point les principales dispositions.

Deux sortes de préventions avoient dicté ce testament ; la prédilection de Louis pour ses bâtards, et sur-tout pour le duc du Maine, et son aversion pour le régent. Il eût voulu, qu'après sa mort, le premier eût tout le pouvoir, au préjudice de l'autre. L'hypocrisie du premier de ces princes, la supériorité de

talens du second, ses mœurs et son mépris ouvert de certains préjugés, avoient ainsi disposé le roi depuis long temps. On a conjecturé, plutôt que prouvé, que ce fut l'ouvrage de madame de Maintenon. Le régent en doutoit lui-même, et l'on prétend que dès lors, elle lui avoit secrètement rendu quelques bons offices (1).

Quelques mouvemens qu'ils se donnassent, le duc d'Orléans ni ses amis ne purent pénétrer rien du contenu de ce testament, avant la mort du roi. Mais, ayant d'autres motifs pour juger que le prince n'y seroit pas bien traité, ils prirent, à tout événement, leurs précautions. Le duc du Maine, au contraire, qui savoit tout le secret, et le garda même à l'égard de sa femme avec la plus profonde dissimulation, négligea tous les soins qui pouvoient lui en assurer les avantages.

Si l'on croit Duclos, Louis XIV montra plusieurs fois qu'il doutoit de l'exécution de ses dernières volontés, en rappelant l'exemple du testament de son père, qui avoit prétendu enlever la régence à son épouse Anne d'Autriche. Il le cita, notamment à la reine d'Angleterre et au premier président, et il dit au duc du Maine, que c'étoit à lui de faire valoir ce qu'il avoit fait. Une réflexion rend tout cela difficile à croire, malgré le soin qu'on prend de rapporter ses propres paroles, et de nommer ceux auxquels la reine d'Angleterre les avoit rendues. C'est que comparer ainsi son testament à celui de son père, c'étoit

---

(1) Mémoires du duc de Saint-Simon.

dire que , comme Louis XIII, il dispoſoit de la régence contre l'usage , et l'enlevoit *à qui de droit* ; c'étoit révéler lui-même ce secret , qu'il vouloit et devoit cacher avec tant de ſoin ; indiscretion peu vraisemblable de la part de Louis XIV, si habitué à la réserve et à l'économie des paroles. Enfin supposer qu'on pût lui désobéir, même après sa mort, n'est pas plus dans le caractère de Louis XIV.

Le duc d'Orléans prétendit que le roi, dans ses derniers momens , lui avoit dit en propres termes : *Je vous ai conservé tous les droits de votre naissance* ; paroles qui , devant lui inspirer une fausse sécurité et l'empêcher de préparer son opposition , seroient peu dignes d'un prince tel que Louis XIV. Cependant en créant un conseil de régence , il en nommoit son neveu le chef , et lui adjugeoit la voix départageante , en cas d'égalité de suffrages ; étoit-ce là ce qu'il entendoit par les droits de sa naissance ? Il avoit trop de jugement pour s'y méprendre. Quoique l'autorité des jésuites sur l'esprit de ce prince , ait été telle , qu'on a cru qu'il étoit mort affilié à leur compagnie , je ne pense pas qu'ils eussent pu colorer à ses yeux , une semblable supercherie , même par cette *direction d'intention* , si utile pour légitimer des actions que repousse la morale naturelle et sociale. J'aime mieux croire que le duc d'Orléans , auquel , à ce qu'il paroît , le roi n'avoit parlé qu'à voix basse , supposa cette assurance , ou ajouta quelque chose aux paroles qui l'exprimoient ; ce que rend probable l'avantage qu'il en tira dans la suite.

En effet, Philippe s'étant assuré d'une partie du parlement, et surtout du colonel des Gardes Françaises; Philippe qui, d'ailleurs plein d'esprit et de courage, n'avoit pour compétiteur qu'un prince dont la médiocrité et la poltronnerie surpassoient encore l'ambition, se rendit au Palais le 2 septembre 1715, bien accompagné. Avant l'ouverture du testament, il prévint l'assemblée par un discours, dont le sens étoit, que ce qui pourroit y être prescrit de contraire à ses droits, l'étant également aux assurances qu'il tenoit de la bouche du roi expirant, il étoit résolu, en ce cas, de ne point se soumettre à ses volontés écrites. Il annonçoit adroitement aux parlemens, qu'il vouloit leur rendre le droit de remontrances qui leur avoit été enlevé par Louis XIV. On commença par reconnoître ses droits; puis on lut le testament. On eut soin même de ne produire qu'ensuite les codiciles qui, ayant été dressés peu de jours avant la dernière maladie du roi, sanctionnoient le premier acte, et de plus prescrivoient des mesures propres à le maintenir dans sa force. Après ces lectures, le duc d'Orléans protesta; et tout d'une voix, le parlement lui conféra la régence pure et simple.

On a souvent remarqué qu'il faudroit bien plus de formes et plus de temps, pour casser le testament d'un particulier. Ce rapprochement n'a qu'un faux air de raison. Il assimile la succession d'un empire à un héritage particulier: deux choses fort différentes, quoi qu'on en dise. Il supposeroit même que les peuples et l'Etat sont la propriété d'un homme, aussi



bien que sa terre , ses chevaux et son argent comptant ; ce qui n'est vrai en aucun pays du monde , ni de droit , ni même de fait.

---

---

# TESTAMENT

DE

LOUIS XIV.

---

DU 2 AOUT 1714 (1);

CECI est notre disposition et ordonnance de dernière volonté, pour la tutelle du Dauphin, notre arrière-petit-fils, et pour le conseil de régence que nous voulons être établi après notre décès, pendant la minorité du roi.

Comme, par la miséricorde infinie de Dieu, la guerre qui a pendant plusieurs années, agité notre royaume, avec des événemens différens et qui nous ont causé de justes inquiétudes, est présentement terminée, nous n'avons présentement rien plus à cœur, que de procurer à nos peuples le soulagement que le temps de la guerre ne nous a pas permis de leur donner, les mettre en état de jouir long-temps des fruits de la paix, et éloigner tout ce qui pour-

---

(1) Cette pièce et les suivantes sont tirées des portefeuilles de M. le général Grimoard.

roit troubler leur tranquillité. Nous croyons , dans cette vue , devoir étendre nos soins paternels à prévoir et prévenir , autant qu'il dépend de nous , les maux dont notre royaume pourroit être troublé , si , par l'ordre de la divine Providence , notre décès arrive avant que le Dauphin , notre arrière-petit-fils , qui est l'héritier présomptif de notre couronne , ait atteint sa quatorzième année , qui est l'âge de sa majorité. C'est ce qui nous engage à pourvoir à la tutelle et à l'éducation de sa personne , et à former , pendant sa minorité , un conseil de régence , capable par la prudence , la probité et la grande expérience de ceux que nous choisirons pour le composer , de conserver le bon ordre dans le gouvernement de l'Etat , et de maintenir nos sujets dans l'obéissance qu'ils doivent au roi mineur.

Ce conseil de régence sera composé du duc d'Orléans , chef du conseil ; du duc de Bourbon , quand il aura vingt-quatre ans accomplis ; du duc du Maine , du comte de Toulouse , du chancelier de France , du chef du conseil royal (1) , des maréchaux de Villeroi , de Villars , d'Uxelles , de Tallard et d'Harcourt , des quatre secrétaires d'état , du contrôleur-géné-

---

(1) Des finances , sans doute.

ral des finances. Nous les avons choisis par la connoissance que nous avons de leur capacité, de leurs talens et du fidèle attachement qu'ils ont toujours eu pour notre personne, et que nous sommes persuadés qu'ils auront de même pour le roi mineur.

Voulons, que la personne du roi mineur soit sous la tutelle et garde du conseil de régence; mais comme il est nécessaire que, sous son autorité, quelque personne d'un mérite universellement reconnu, et distinguée par son rang, soit particulièrement chargée de veiller à la sûreté, conservation et éducation du roi mineur, nous nommons le duc du Maine pour avoir cette autorité, et remplir cette importante fonction du jour de notre décès. Nous nommons aussi pour gouverneur du roi mineur, le maréchal de Villeroi qui, par sa bonne conduite, sa probité et ses talens, nous a paru mériter d'être honoré de cette marque de notre estime et de notre confiance. Nous sommes persuadés que, pour tout ce qui aura rapport à la personne et à l'éducation du jeune roi, le duc du Maine et le maréchal de Villeroi, gouverneur, animés tous deux par le même esprit, agiront avec un parfait concert, et qu'ils n'omettront rien pour lui inspirer les sentimens de vertu, de religion et de grandeur

d'ame que nous souhaitons qu'il conserve toute sa vie.

Voulons, que tous les officiers de la Garde et de la Maison du roi, soient tenus de reconnoître le duc du Maine, et de lui obéir en tout ce qu'il leur ordonnera pour le fait de leurs charges, qui aura rapport à la personne du roi mineur, à sa garde et à sa sûreté.

Au cas que le duc du Maine vienne à manquer, avant notre décès ou pendant la minorité du roi, nous nommons à sa place le comte de Toulouse, pour avoir la même autorité et remplir les mêmes fonctions.

Pareillement, si le maréchal de Villeroi décède avant nous ou pendant la minorité du roi, nous nommons pour gouverneur à sa place le maréchal d'Harcourt.

Voulons, que toutes les affaires qui doivent être décidées par l'autorité du roi, sans aucune exception ni réserve, soit qu'elles concernent la guerre ou la paix, la disposition ou administration des finances, ou qu'il s'agisse du choix des personnes qui doivent remplir les archevêchés, évêchés, et autres abbayes et bénéfices dont la nomination doit appartenir au roi mineur, la nomination aux charges de la couronne, aux charges de secrétaires d'état, à celle de contrôleur-général des finances, à

toutes celles des officiers de guerre , tant des troupes de terre , qu'officiers de marine et galères , offices de judicature des cours supérieures , qu'autres , à celles de finance , aux charges de gouverneurs , lieutenans-généraux pour le roi dans les provinces , à celles de l'état-major des places fortes , tant des frontières que des provinces du dedans du royaume , aux charges de la Maison du roi , sans distinction de grandes et petites , qui sont à la nomination du roi , et généralement pour toutes les charges , commissions et emplois auxquels le roi doit nommer , soient proposes et delibérés au conseil de régence , et que les résolutions y soient prises à la pluralité des suffrages , et sans que le duc d'Orléans , chef du conseil , puisse seul et par son autorité particulière , rien déterminer , statuer et ordonner , et faire expédier aucun ordre , au nom du roi mineur , autrement que suivant l'avis du conseil de régence.

S'il arrive qu'il y ait , sur quelque affaire , diversité de sentimens dans le conseil de régence , ceux qui y seront , seront obligés de se ranger à deux avis , et celui du plus grand nombre prévaudra toujours ; mais si se trouvoit qu'il y eût pour les deux avis nombre égal de suffrages , en ce cas seulement , l'avis



du duc d'Orléans, comme chef du conseil, prévaudra.

Lorsqu'il s'agira de nommer aux bénéfices, le confesseur du roi entrera au conseil de régence, pour y présenter le mémoire des bénéfices vacans, et proposer les personnes capables de les remplir. Seront aussi admis au même conseil, extraordinairement lorsqu'il s'agira de la nomination aux bénéfices, deux archevêques ou évêques, de ceux qui se trouveront à la cour, et qui seront avertis, par l'ordre du conseil de régence, pour s'y trouver et donner leur avis sur le choix des sujets proposés.

Le conseil de régence s'assemblera quatre ou cinq jours de la semaine, le matin dans la chambre ou cabinet du roi mineur; et aussitôt qu'il aura dix ans accomplis, il pourra y assister quand il voudra, non pour ordonner et décider, mais pour entendre, et prendre la première connoissance des affaires.

En cas d'absence ou d'empêchement du duc d'Orléans, celui qui se trouvera être le premier par son rang, tiendra le conseil, afin que le cours des affaires ne soit pas interrompu; et s'il y a partage de voix, la sienne prévaudra.

Il sera tenu registre, par le plus ancien des

secrétaires d'Etat qui se trouveront présens au conseil, de tout ce qui aura été délibéré et résolu, pour être ensuite les expéditions faites au nom du roi mineur, par ceux qui en seront chargés.

Si, avant qu'il plaise à Dieu nous appeler à lui, quelqu'un de ceux que nous avons nommés pour remplir le conseil de régence, décède ou se trouve hors d'état d'y entrer, nous nous réservons d'y pouvoir nommer une autre personne pour remplir sa place, et nous le ferons par un écrit particulier, qui sera entièrement de notre main, et qui ne paroîtra pareillement qu'après notre décès; et si nous ne nommons personne, le nombre de ceux qui devront composer le conseil de régence, demeurera réduit à ceux qui se trouveront vivans le jour de notre décès.

Il ne sera fait aucun changement au conseil de régence, tant que durera la minorité du roi; et si, pendant cette minorité, quelqu'un de ceux que nous y avons nommés, vient à manquer, la place vacante pourra être remplie par le choix et délibération du conseil de régence, sans que le nombre de ceux qui le doivent composer, tel qu'il aura été au jour de notre décès, puisse être augmenté; et le cas arrivant que plusieurs de ceux qui le com-

posent ne puissent pas y assister, par maladie ou autre empêchement, il faudra toujours qu'il s'y trouve au moins le nombre de sept, de ceux qui sont nommés pour le composer, afin que les délibérations qui y auront été prises aient leur entière force et autorité; et à cet effet, dans tous les édits, déclarations, lettres-patentes, provisions et actes qui doivent être délibérés au conseil de régence, qui seront expédiés pendant la minorité, il sera fait mention expresse du nom des personnes qui auront assisté au conseil, dans lequel les édits, déclarations, lettres-patentes et autres expéditions, auront été résolus.

. Notre principale application, pendant la durée de notre règne, a toujours été de conserver à notre royaume la pureté de la religion catholique, et d'en éloigner toute sorte de nouveauté, et nous avons fait tous nos efforts pour unir à l'église ceux qui en étoient séparés. Notre intention est que le conseil de régence s'attache et maintienne les lois et réglemens que nous avons faits à ce sujet; et nous exhortons le Dauphin, notre arrière-petit-fils, lorsqu'il sera en âge de gouverner, de ne jamais souffrir qu'il y soit donné atteinte; comme aussi de maintenir avec la même fermeté, les édits que nous avons faits contre les duels,

regardant les loix sur le fait de la religion et sur le fait des duels , comme les plus nécessaires et les plus utiles pour attirer la bénédiction de Dieu sur notre postérité et notre royaume , et pour la conservation de la noblesse , qui en fait la principale force.

Notre intention est que les dispositions contenues dans notre édit du mois de juillet dernier , en faveur du duc du Maine et du comte de Toulouse et leurs descendans , aient pour toujours leur entière exécution , sans qu'en aucun temps il puisse être donné atteinte à ce que nous avons déclaré en cela être de notre volonté.

Entre les différens établissemens que nous avons faits dans le cours de notre règne, il n'y en a point qui soit plus utile à l'Etat que celui de l'hôtel royal des Invalides. Il est bien juste que les soldats qui , par les blessures qu'ils auront reçues à la guerre , ou par leurs longs services et leur grand âge , sont hors d'état de travailler et de pouvoir gagner leur vie , aient une subsistance assurée pour le reste de leurs jours ; que plusieurs officiers , qui sont dénués des biens de la fortune , y trouvent aussi une retraite favorable. Toutes sortes de motifs doivent engager le Dauphin et tous les rois nos successeurs , à soutenir cet établissement , et à

lui accorder une protection particulière : nous les y exhortons autant qu'il est en notre pouvoir.

La fondation que nous avons faite de la maison de Saint-Cyr, pour l'éducation de deux cent cinquante demoiselles, donnera perpétuellement aux rois nos successeurs, un moyen de faire des grâces à plusieurs familles de la noblesse du royaume qui, se trouvant chargées d'enfans avec peu de bien, auroient regret de ne pouvoir pas fournir à la dépense nécessaire pour leur donner une éducation convenable à leur naissance. Nous voulons que si, de notre vivant, les cinquante mille livres de revenu en fonds de terre que nous avons données pour la fondation, ne sont pas entièrement remplies, il soit fait des acquisitions, le plus promptement qu'il se pourra après notre décès, pour fournir à ce qui s'en manquera, et que les autres sommes que nous avons assignées à cette maison sur nos domaines et recettes générales, tant pour augmentation de fondation, que pour doter les demoiselles qui sortent à l'âge de vingt ans, soient régulièrement payées; en sorte qu'en nul cas et sous quelque prétexte que ce soit, notre fondation ne puisse être diminuée, et qu'il ne soit donné aucune atteinte à l'union

qui a été faite de la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Denis , comme aussi qu'il ne soit rien changé au règlement que nous avons jugé à propos de faire pour le gouvernement de la maison , et pour la qualité des preuves qui doivent être faites par les demoiselles qui y obtiennent des places.

Nous n'avons d'autres vues, dans les dispositions de notre présent testament, que le bien de notre Etat et de nos sujets. Nous prions Dieu qu'il bénisse notre postérité, et qu'il nous fasse la grace de faire un assez bon usage du reste de notre vie, pour effacer nos péchés et obtenir sa miséricorde.

Fait à Marly, le 2 août 1714.

( *Signé* ) LOUIS.

---



---

---

PREMIER  
CODICILE DE LOUIS XIV.

---

DU 13 AOUT 1715.

PAR mon testament déposé au parlement, j'ai nommé M. le maréchal de Villeroi pour gouverneur du Dauphin, et j'ai marqué quelles devoient être son autorité et ses fonctions. Mon intention est, que du moment de mon décès jusqu'à ce que l'ouverture de mon testament ait été faite, il ait toute l'autorité sur les officiers de la maison du jeune roi, et sur les troupes qui la composent; qu'il ordonne auxdites troupes, aussitôt après ma mort, de se rendre au lieu où sera le jeune roi, pour le mener à Vincennes, l'air y étant très-bon.

Le jeune roi allant à Vincennes, passera par Paris et ira au parlement, pour y être fait ouverture de mon testament, en la présence des princes, des pairs et autres qui ont droit, et qui voudront s'y trouver. Dans la marche et pour la séance du jeune roi au parlement, le maréchal de Villeroi donnera tous les ordres.

pour que les Gardes du Corps , les Gardes Françaises et Suisses prennent les postes dans les rues et au palais , que l'on a coutume de prendre , lorsque les rois vont au parlement ; en sorte que tout se fasse avec la sûreté et la dignité convenables.

Après que mon testament aura été ouvert et lu , le maréchal de Villeroi menera le jeune roi avec sa maison à Vincennes , où il demeurera tant que le conseil de régence le trouvera à propos. Le maréchal de Villeroi aura le titre de gouverneur , suivant ce qui est porté par mon testament ; aura l'œil sur la conduite du jeune roi , quoiqu'il n'ait pas encore sept ans , jusqu'auquel âge de sept ans accomplis , la duchesse de Vantadour demeurera , ainsi qu'il est accoutumé , toujours gouvernante et chargée des mêmes soins qu'elle a pris jusqu'à présent.

Je nomme pour sous-gouverneur Sommeri , qui l'a déjà été du Dauphin mon petit-fils (1) , et Geoffreville , lieutenant-général de mes armées. Au surplus , je confirme ce qui est dans mon testament , que je veux être exécuté dans tout ce qu'il contient.

Fait à Versailles , le 13 août 1715.

(*Signé*) LOUIS.

---

(1) Le feu duc de Bourgogne , père de Louis xv.

## SECOND CODICILE.

JE nomme pour précepteur du jeune roi ,  
l'abbé Fleury , ancien évêque de Fréjus , et  
pour son confesseur , le Père Le Tellier.

Fait à Versailles , le 23 août 1715.

( *Signé* ) LOUIS.

---

---

---

## DISCOURS DE LOUIS XIV

MOURANT,

A SES OFFICIERS ET AUX COURTISANS.

---

SEPTEMBRE 1715.

**M**ESSIEURS, je suis content de vos services. Vous m'avez servi fidèlement et avec envie de me plaire. Je suis fâché de ne vous avoir pas mieux récompensés que j'ai fait. Les derniers temps ne me l'ont pas permis. Je vous quitte avec regret. Servez le Dauphin avec la même affection que vous avez eue pour moi : c'est un enfant de cinq ans, qui peut essuyer bien des traverses ; car je me souviens d'en avoir bien essuyé pendant mon jeune âge. Je m'en vais, mais l'Etat demeurera après moi ; soyez-y fidèlement attaché, et que votre exemple serve à maintenir mes autres sujets dans le devoir. Soyez tous unis et d'accord ; car l'union est la force d'un Etat. Suivez les ordres que mon neveu, le duc d'Orléans, vous donnera : il va gouverner le royaume ; je crois qu'il le

492 MÉMOIRES HISTORIQUES,  
fera bien ; j'espère aussi que vous ferez tous  
votre devoir , et que vous vous souviendrez  
quelquefois de moi.

---

---

## DERNIÈRES PAROLES

DE

LOUIS XIV A LOUIS XV,

*Telles que celui-ci les a toujours conservées  
écrites au chevet de son lit.*

---

**M**ON FILS , vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. Ce que je vous recommande plus fortement , c'est de n'oublier jamais les obligations que vous avez à Dieu. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de conserver la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la guerre : ne m'imites pas en cela , non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en toutes choses , et cherchez à connoître le meilleur , pour le suivre toujours. Soulagez vos peuples le plutôt que vous le pourrez , et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même.

## PAROLES

DE

LOUIS XIV AU DUC D'ORLÉANS.

**M**ON NEVEU, vous voyez ici un roi dans le tombeau et un autre dans le berceau. J'espère que vous aurez bien soin de ce jeune prince, votre neveu et votre roi. Je vous le recommande et meurs en repos, le laissant entre vos mains.

Vous verrez par mes dernières dispositions l'entière confiance que j'ai en vous; vous êtes régent du royaume, votre naissance vous donne ce droit, et mon inclination est de concert avec la justice qui vous est due. Gouvernez bien l'Etat pendant la minorité de ce prince: s'il meurt, vous êtes le maître; et s'il vit, tâchez sur-tout d'en faire un roi chrétien, qu'il aime son peuple, et qu'il s'en fasse aimer. Encore un coup, j'attends tout pour lui de vos soins, et vos grandes qualités me répondent du succès de mon attente.



(N. B. Suivant les Mémoires de Noailles, le roi ajouta à ces paroles, celles qui suivent :)

Mon neveu, je vous recommande madame de Maintenon. Vous savez la considération et l'estime que j'ai eues pour elle. Elle ne m'a donné que de *bons* conseils ; j'aurois bien fait de les suivre. Elle m'a été utile en tout, mais sur-tout pour mon salut. Faites tout ce qu'elle vous demandera pour elle, pour ses parens, pour ses amis, pour ses alliés : elle n'en abusera pas. Qu'elle s'adresse directement à vous pour tout ce qu'elle voudra.

FIN DU TOME SECOND.

---

# T A B L E

## DU CONTENU DE CE VOLUME.

---

A N N É E 1666.

MÉMOIRES et INSTRUCTIONS de Louis XIV, pour le Dauphin, son fils, seconde partie.	<i>page</i> 3
Guerre des Anglais contre les Provinces-Unies. Pourquoi la France y prend part.	5
Dispositions militaires.	11
Suite des mêmes mesures. Troupes étrangères.	14
Réglement des rangs entre les divers corps.	18
Alliance avec le Danemarck.	21
Précautions de défense.	22
Déclaration de guerre.	25
Conditions des princes soumis à des assemblées populaires.	26
Négociations.	29
Réflexions sur ce qui précède.	33
Autres négociations.	35
Rapprochement avec l'évêque de Munster.	38
Solde des troupes.	40
Subsides et présens aux alliés.	41
Utilité de certaines dépenses.	43
Réduction des monnoies.	46
Les parlemens soumis.	47
Mort de la reine-mère.	49
Débat entre le clergé et le parlement.	52

Procédés du roi envers son frère.	<i>page</i> 55
Politique à suivre avec les princes de la maison royale.	58
Peste à Londres.	61
Autres travaux.	63
Prétentions de Monsieur, frère du roi.	64
Le rang relevé par la vertu.	67
Négociations.	70
Eloge de la bonne-foi.	73
Mesures contre la maison d'Autriche.	75
Inspection des troupes.	77
Réformes des dépenses. Réflexions.	79
Camp rassemblé près de Compiègne.	82
Autres moyens de surveillance.	84
Effets de l'application du prince.	86
Précaution pour les grandes revues.	88
Désertion.	89
Exactions des militaires réprimées.	90
Désordres contraires aux vrais intérêts du prince.	92
Refus d'un gouvernement à Monsieur.	96
Affaires du Portugal.	99
Affaires du nord de l'Europe.	100
Ne point se laisser détourner de son but.	103
On essaie sans succès de traiter de la paix.	107
Barbaresques.	109
Rome et le jansénisme.	110
Promesse inconsidérée de la cour d'Espagne.	111
Prudence dans les résolutions.	113
Démarches en faveur de la religion.	117
Des privilèges du clergé. Nature de ses biens.	119
Projet d'expédition en Pologne.	124
Négociation avec l'évêque de Munster.	126

Intérêts de la France en Allemagne et dans le Nord.	128
Réflexions sur la vraie sagesse.	130
Opérations maritimes.	133
Conséquences de ce qui précède.	138
Suite des affaires maritimes.	141
Les Hollandais font sortir leur flotte.	145
Médiation offerte par la Suède.	149
Relations avec l'Empereur.	152
Vénalité des ministres.	153
Projet sur Jersey.	157
Projets pour la guerre de Flandre.	158
Ouverture faite aux Hollandais.	160
Préparatifs pour la guerre de Flandre.	161
Réflexions sur la prévoyance et les inconvéniens de la précipitation.	164
Démêlé avec la Porte au sujet de l'ambassadeur la Haye.	168
Réforme de l'ordre de Citeaux.	175
L'île de Saint-Christophe enlevée aux Anglais.	180
Gouvernement de l'intérieur.	182
Augmentation de la maison militaire du roi.	185
Conciliation de plusieurs différens chez les alliés. Hollandais. Mayence. Savoie. Mantoue.	186
Maintenir l'union entre les sujets puissans. Réfutation de la maxime contraire.	189
Action singulière du duc de la Feuillade.	192
Négociation avec la Suède.	194
Réflexions sur ce qui précède. Parallèle entre la politique des monarques et celle des Etats républicains.	199
Traité avec les princes allemands. Bataille navale.	202
Intelligence avec les mécontents d'Angleterre.	203

Mesures d'économie.	page 205
Ambassade de Pologne.	206
Réflexions sur la réserve nécessaire aux princes.	210
Rapports avec l'Espagne.	215
Jonctiou de la flotte française avec celle des Hollandais.	219
Incendie de la ville de Londres.	230
Réglement pour la grande-écurie.	234
Fabriques de soieries et autres.	235
Diminution des fêtes.	238
Privilège des huguenots éludé.	239
Esclaves délivrés.	241
Jansénisme.	241
Réflexions sur ce qui précède.	244
Suite des événemens de la guerre.	246
Marine. Réglement en faveur des matelots.	248
Portugal.	250
Succès dans le Canada.	250
Observateur envoyé en Allemagne.	252
Nécessité d'être bien instruit. Réflexions.	253
Pologne et Suède.	256
Considérations politiques.	258
Préparatifs pour la guerre des Pays-Bas.	259
Considérations sur l'avantage des troupes bien exercées.	264

## A N N É E 1667.

Eloge de la reine.	266
Affaires étrangères. Allemagne. Portugal. Pologne.	267
Police de Paris.	270
Réglement pour diminuer le nombre des religieux.	270
Ordonnances civiles.	272

Expéditions des demandes , et audiences particulières.	page 273
Bienfaits particuliers. Zèle général.	274
Réflexions sur la réputation des princes.	276
Venise. Le pape mourant.	278
Dispositions à la paix.	279
Se défier de soi-même et consulter.	283
Négociation avec l'Angleterre.	285
Duché de Vaujours. Portrait des femmes.	290
Commencement de la guerre de Flandre.	296
Suite de la guerre. Tournai et Douai pris.	302
Suite. Prise d'Oudenarde. Siège de Dendermonde abandonné.	307
Lille assiégé.	311
Négociation de Bréda. Victoire des Hollandais. Affaires d'Angleterre.	314
Mesure à garder quant à la confiance.	318
Distribution des commandemens d'armées.	322
Mesures pour la campagne suivante.	324
Entremise des Hollandais et du Pape pour la paix.	326
Allemagne. Intérêts des Princes et de l'Empereur.	328
Abdication du roi de Pologne.	329
Autres négociations.	334
Révolution de Portugal.	335
Variante qui se rapporte à la page 276.	339

## A N N É E 1668.

Continuation de la guerre pour les droits de la reine.	
Conquête de la Franche-Comté.	344
Réflexions sur les communications familières des princes.	355



Triple alliance pour forcer Louis XIV à la paix.	360
Dispositions des autres princes de l'Europe.	362
Difficulté du parti à prendre pour la paix.	363
Avis de l'Éditeur sur l'Abrégé des droits du roi sur plusieurs royaumes et États.	373
Abrégé des droits du roi sur plusieurs royaumes et États.	375
Sur les royaumes de Sicile et de Naples.	375
Sur Naples.	377
Sur la ville et l'État de Gènes.	379
Sur quelques terres du duc de Savoie : sur le Fossigni.	380
Sur Nice, Villefranche, &c.	381
Sur le comté de Piémont.	382
Sur la cité et comté de Lucques.	382
Sur le duché de Milan.	383
Sur le comté d'Asti.	384
Sur le royaume d'Arragon.	384
Sur la Castille.	385
Sur la Navarre.	386
Sur l'Angleterre.	387
Sur la Flandre.	388
Sur Lille, Douai, &c.	390
Sur Tournai, le Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand.	390
Sur Avignon et le Comtat Venaissin.	391
Sur la principauté d'Orange.	393
Extrait des Mémoires d'Arnould d'Andilly.	394
Avis de l'Éditeur sur des demandes relatives au commerce.	397
Demandes relatives au commerce, faites par le roi au maréchal de Turenne en 1662, avec ses réponses.	399

Avis sur les Notes sommaires de Louis XIV. page	401
Souvenirs ou Notes sommaires. Manière de me conduire, tant sur les affaires étrangères que particulières. Année 1666.	403
Avis de l'Editeur sur une conversation de Louis XIV.	418
Conversation de Louis XIV, en 1667.	421
Mémoire du roi pour M. de Turenne.	437
Réponse du maréchal de Turenne à ce Mémoire.	443
Avis de l'Editeur sur les Résolutions importantes à prendre par le roi.	445
Résolutions importantes à prendre par le roi, avec les réponses du maréchal de Turenne.	447
Suite des notes sommaires de Louis XIV, année 1670.	450
Année 1671.	451
Avis de l'Editeur, sur un fragment de Louis XIV, intitulé <i>Réflexions sur le métier de roi.</i>	453
Réflexions sur le métier de roi.	455
Tout rapporter au bien de l'Etat.	455
Savoir prendre son parti.	455
Éviter la foiblesse.	456
Penser à tout.	456
Se garder de soi-même.	457
Jouir des succès ; réparer les fautes.	457
Mémoire remis par Louis XIV à son petit-fils le duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, partant pour Madrid, le 3 décembre 1700.	460
Avertissement de l'Editeur, sur un projet de Harangue par Louis XIV.	467
Projet de Harangue pour demander des secours à la Nation française.	469
Notice sur le testament et les codiciles de Louis XIV.	472
Testament de Louis XIV, du 2 août 1714.	477

Premier codicile de Louis XIV, du 13 août 1715.	page 488
Second codicile de Louis XIV, du 23 août 1715.	490
Discours de Louis XIV mourant, à ses officiers et aux courtisans.	491
Dernières paroles de Louis XIV à Louis XV.	492
Paroles de Louis XIV au duc d'Orléans.	493

FIN DE LA TABLE.





PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

DC  
129  
A3  
1306  
t.2

Louis XIV, king of France  
Œuvres de Louis XIV



